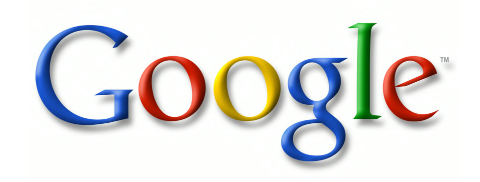
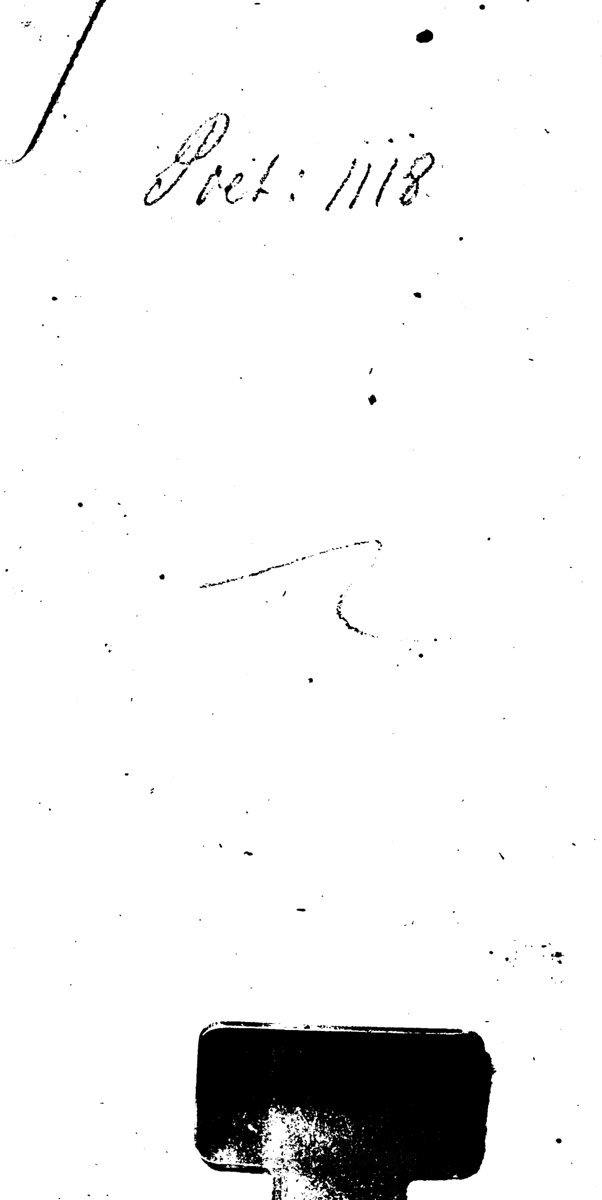




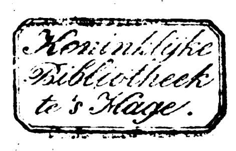


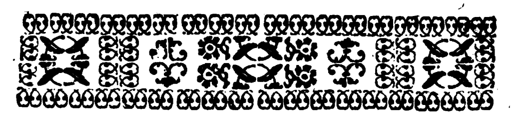


OEUVRES
DE
FRANÇOIS VILLON:
AVEC
LES REMARQUES
DE
DIVERSES PERSONNES.



A LA HAIE,
Chés ADRIEN MOETJENS,
M. DCC. XLII.


Koninklijke
Bibliotheek
te 's Hage.



A

MONSIEUR JORDAN,

CONSEILLER PRIVÉ

DE S. M. PRUSSIENNE.

MONSIEUR,

POSSESSEUR *des antiques Dépouilles de Mr.* LE DUCHAT, *je m'amuse de tems en tems à les parcourir. J'y trouvai derniérement un Cahier de* Notes sur VILLON, *qui me parut en si bon Etat, que je pensai à procurer une nouvelle Edition de ce Poëte, l'un des plus ingénieux de son Siecle.*

CONNOISSANT *de longue-main votre Goût pour tous les Genres de Littérature, & en particulier pour celui-ci, il me vint aussi-tôt dans l'Esprit de vous offrir cet Ouvrage, qui ne sera pas indigne*

d'occuper quelque Coin dans votre belle & nombreuse Bibliotheque. Recevez-le donc, MONSIEUR, *d'aussi bon Cœur que je vous le présente.*

JE *suis ravi d'avoir cette Occasion de vous donner une Marque publique de mes Sentimens pour vous. Vous les connoissez il y a long-tems, & vous rendez Justice à leur Sincérité. J'estime vos Connoissances, vos Talens, les Qualitez de votre Esprit; mais, je prise encore plus votre Candeur, votre Sincérité, les Qualitez de votre Cœur. Les unes & les autres ont concouru à vous procurer la glorieuse Estime d'un Maître trop éclairé pour donner son Suffrage, & accorder ses Graces, qu'au vrai Mérite. Puissiés-vous jouïr long-tems*, MONSIEUR, *d'une Situation dont vos Amis partagent avec vous l'Agrément.*

J'AI *l'Honneur d'être avec la plus parfaite Considération*,

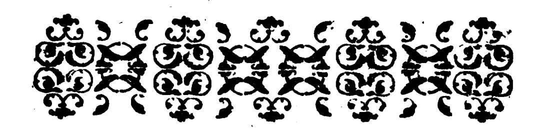
MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur,

FORMEY.

A Berlin, le 17 *de Juillet* 1741.

CLE-



CLEMENT MAROT, DE CAHORS, VARLET DE CHAMBRE DU ROY, AUX LECTEURS SALUT.

ENTRE tous les bons Livres imprimez de la Langue Françoise ne s'en veoit ung si incorrect, ne si lourdement corrompu, que celluy de VILLON: & m'esbahy (veu que c'est le meilleur Poëte Parisien qui se trouve (1),) comment les Imprimeurs de Paris, & les Enfans

(1) FAUCHET, L. I. de l'Origine des Chevaleries: *J'ay fait cette Excapade pour la Mémoire de Villon, un de nos meilleurs Poëtes satyriques, duquel si nous sçavions bien entendre la Poësie, nous découvriroit l'Origine de plusieurs Maisons de Paris, & des Particularitez de ce Temps-là.* Fauchet, au même Endroit, nous assure, que Villon ne fut pas pendu, comme beaucoup de Gens ont pensé.

RABLAIS s'est souvenu de notre Villon en plus d'un Endroit; & ce qu'il en raconte, l. 4. ch. 13. & 67., mérite d'ère lû. *Remarque de l'Editeur de* 1723.

fans de la Ville, n'en ont eu plus grand Soing. Je ne suys (certes) en rien son voysin : mais, pour l'amour de son gentil Entendement, & en récompense de ce que je puys avoir aprins de luy en lisant ses *Oeuvres*, j'ay faict à icelles ce que je vouldroys estre faict aux myennes, si elles estoient tombées en semblable Inconvénient.

TANT y ay trouvé de Broillerie en l'Ordre des Coupletz & des Vers, en Mesure, en Langaige, en la Ryme, & en la Raison, que je ne sçay duquel je doy plus avoir Pitié, ou de l'Oeuvre ainsi oultrement gastée, ou de l'Ignorance de ceulx qui l'imprimérent. Et, pour vous en faire Preuve, me suys advisé (Lecteurs) de vous mettre icy ung des Coupletz incorrectz du mal imprimé Villon, qui vous sera Exemple & Tesmoing d'un grand Nombre d'autres autant broillés & gastez que luy ; lequel est tel.

Or est vray qu'apres plainctz & pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Apres tristesses & douleurs
Labeurs & griefz cheminemens,
Travaille mes lubres sentemens
Aguysez ronds, comme une pelote
Monstrent plus que les comments
En sens moral de Aristote.

Qui est celluy qui vouldroit nyer le Sens n'en estre grandement corrompu ? Ainsi pour vray l'ay-je trouvé aux vieilles Impressions, & encores pis aux nouvelles. Or, voyez maintenant comment il a esté r'abillé, & en jugez gracieusement.

Or

Or est vray qu'apres plainctz & pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Apres tristesses & douleurs
Labeurs & griefz cheminemens,
Travail mes lubres sentemens
Aguysa (ronds comme pelote)
Me monstrant plus que les comments
Sur le sens moral d'Aristote.

Voylà comment il me semble que l'Autheur l'entendoit.

Et vous suffise ce petit Amendement, pour vous rendre advertiz de ce que puys avoir amendé en mille autres Passaiges, dont les aucuns me ont esté aysés, & les autres tres difficilles. Toutesfoys, partie avecques les vieulx Imprimez, partie avecques l'Aide des bons Vieillards qui en sçavent par cueur, & partie par deviner avecques Jugement naturel, a esté réduict nostre Villon en meilleure & plus entiere Forme, qu'on ne la veu de noz Aages: & ce, sans avoir touché à l'Antiquité de son Parler, à sa Façon de rimer, à ses meslées & longues Parenthèses, à la Quantité de ses Sillabes, ne à ses Couppes, tant féminines, que masculines; esquelles Choses il n'a suffisamment observé les vrayes Reigles de Françoise Poësie: & ne suys d'Advis, que en cela les jeunes Poëtes l'ensuyvent, mais bien qu'ilz cueillent ses Sentences comme belles Fleurs, qu'ils contemplent l'Esprit qu'il avoit, que de luy apreignent à proprement descrire, & qu'ilz contrefacent sa Veine, mesmement celle dont il use en ses Ballades, qui est vrayment belle &

héroïque (2) : & ne fay doubte, qu'il n'euſt emporté le Chapeau de Laurier devant tous les Poëtes de ſon Temps, s'il euſt eſté nourry en la Court des Roys, & des Princes, là ou les Jugemens ſe amendent, & les Langaiges ſe polliſſent.

Quant à l'Induſtrie des Lays qu'il feit en ſes *Teſtaments*, pour ſuffiſamment la congnoiſtre & entendre, il fauldroit avoir eſté de ſon Temps à Paris, & avoir congneu les Lieux, les Choſes, & les Hommes, dont il parle : la Mémoire deſquelz tant plus ſe paſſera, tant moins ſe congnoiſtra icelle Induſtrie de ſez Lays dictz. Pour ceſte Cauſe, qui vouldra faire une Oeuvre de longue Durée, ne preigne ainſi ſon Soubject ſur telles Choſes baſſes & particulieres.

Le Reſte des *Oeuvres* de noſtre Villon (hors cela) eſt de tel Artifice, tant plain de bonne Doctrine, & tellement painct de mille belles Couleurs, que le Temps, qui tout efface, juſques icy ne l'a ſçeu effacer. Et moins encor l'effacera ores, & d'icy en avant, que les bonnes Eſcriptures Françoyſes ſont & ſeront myeulx congneues & recueillies que jamais.

Et pour ce (comme j'ay dit) que je n'ay tou-

(2) Patru, dans *ſes Remarques* ſur celles de Vaugelas, dit que Villon, *pour la Langue, a eu le Goût auſſi fin qu'on pouvoit l'avoir en ce Siecle*. Et Mr. Deſpréaux, dans ſon *Art Poëtique*, dit :

Villon ſçût le prémier, dans ces Siecles groſſiers,
Débrouiller l'Art confus de nos vieux Romanciers.

R. de l'Ed. de 1723.

touché à son antique Façon de parler, je vous ay exposé sur la Marge, avecques les *Annotations*, ce qui m'a semblé le plus dur à entendre, laissant le Reste à voz promptes Intelligences: comme *ly Roys*, pour *le Roy*; *homs*, pour *homme*; *compaing*, pour *compaignon*: aussi force pluriers pour singuliers, & plusieurs autres Incongruïtez, dont estoit plain le Langaige mal lymé d'icelluy Temps.

Aprés, quand il s'est trouvé faulte de Vers entiers, j'ay prins peine de les refaire au plus près (selon mon possible) de l'Intention de l'Autheur: & les trouverez expressément marqués de ceste Marque †, afin que ceulx, qui les sçauront en la sorte que Villon les fist, effacent les nouveaulx pour faire place aux vieulx.

Oultre plus, les Termes & les Vers, qui estoient interposez, trouverez réduictz en leurs Places; les Lignes trop courtes, alongées; les trop longues, acoursies; les Motz obmys, remys; les adjoustez, ostez; & les Tiltres myeulx attiltrez.

Finablement, j'ay changé l'Ordre du Livre; & m'a semblé plus raisonnable de le faire commencer par le *petit Testament*, d'autant qu'il fut faict cinq Ans avant l'autre.

Touchant le *Jargon* (*a*), je le laisse à corriger & exposer (*b*) aux Successeurs de Vil-

(*a*) *C'est-à-dire la XII Piece de ce Recueil, contenant* VI Ballades *rassemblées sous le Titre de* Jargon & Jobelin de Villon. R. d. l'Editeur de 1742.

(*b*) *On n'a pas non plus* corrigé, *ni* exposé, *ce* Jargon, *dans les nouvelles Editions de* 1723 *&* *de* 1742. R. de l'Ed. de 1742.

VILLON en l'Art de la Pinſe & du Croq (c).

ET ſi quelqu'un d'adventure veult dire, que tout ne ſoit racouſtré ainſi qu'il appartient, je luy reſpons dès maintenant, que s'il eſtoit autant navré en ſa Perſonne, comme j'ay trouvé VILLON bleſſé en ſes *Oeuvres*, il n'y a ſi expert Chirurgien, qui le ſceuſt penſer ſans Apparence de Cicatrice. Et me ſuffira, que le Labeur, qu'en ce j'ay employé, ſoit agréable au Roy mon Souverain, qui eſt Cauſe & Motif de ceſte Empriſe, & de l'Exécution d'icelle, pour l'avoir veu voulentiers eſcouter, & par tres bon Jugement eſtimer, pluſieurs Paſſaiges des Oeuvres qui s'enſuyvent.

HUITAIN DE MAROT AU ROY FRANÇOIS I.

SI en VILLON *on treuve encor' à dire,*
S'il n'eſt réduit ainſi qu'ay prétendu,
A moy tout ſeul en ſoyt le Blaſme, Sire,
Qui plus y ay travaillé qu'entendu:
Et s'il eſt mieux en ſon Ordre eſtendu
Que paravant, de ſorte qu'on l'en priſe,
Le Gré à Vous en doyt eſtre rendu,
Qui fuſtes ſeul Cauſe de l'Entrepriſe.

(c) *C'eſt-à-dire*, l'Art de Filouterie. *Ce Mot de* Pinſe *ſe trouve plus correctement écrit par Marot, dans ſon ingénieuſe* Epiſtre au Roy pour avoir eſté deſrobé, *où l'on voit avec d'autant plus de Plaiſir ce Trait perçant contre les Friponneries des Financiers, qu'il y étoit moins attendu:*

Car votre Argent, trop débonaire Prince,
Sans point de Faute, eſt ſujet à la *Pince.*

R. d. l'Ed. de 1742.

AVIS

AVIS SUR L'EDITION DES OEUVRES DE VILLON,

Faite à Paris, chés Antoine-Urbain Coustelier, en M. DCC. XXIII. in Octavo.

CETTE Edition est divisée en *II Parties.*

LA *I* renferme les *Oeuvres de* FRANÇOIS VILLON, selon l'Edition de CLÉMENT MAROT (*a*); avec cette Différence, que l'on a mis dans les Marges les *Diverses Leçons* tirées des Editions antérieures à celle de Marot.

LA *II Partie* contient les *Repues franches*, le *Mono-*

(*a*) JEAN BERNIER attribue cette Edition à JEAN MAROT, Pere de CLE'MENT, & se trompe. Voïez son *Jugement & Observations sur les Oeuvres de Rabelais, ou le véritable Rabelais réformé*, pag. 427. *Rem. de l'Ed. de* 1742.

Monologue du Franc-Archier de Baignolet, & le *Dialogue des Seigneurs de Mallepaye & Baillevent*, tirez de l'Edition des *Oeuvres de Villon*, [faite *à Paris*,] *chés Galiot du Pré, en* 1532. On fçait, que ces Pieces ne font point de VILLON, mais de quelqu'un qui s'eft diverti à mettre par écrit les Subtilitez attribuées à notre Poëte & à fes Compagnons, pour faire Bonne-Chere aux Dépens d'autrui (*a*).

QUANT aux *Notes*, qui fe trouvent au bas des Pages; celles, qui font marquées par les *Lettres de l'Alphabet*, font de CLÉMENT MAROT; & celles, qui font indiquées par des *Chiffres*, font d'une autre Main (*b*).

DANS les *Diverfes Leçons* qui font aux Marges, l'Edition gotique de *Vérard* eft marqué V; celle de *Nivard*, auffi gotique, N; celle de *Galiot*

(*a*) Menagiana, *Tom. II*, *pag.* 518. Huetiana, *pag.* 59. Bernier, *pag.* 427. Biblioth. Franc. *Tom. II*, *pag.* 227. Lettre fur l'Edition de Villon de 1723, *ci-deffous III Partie*, *pag.* 84. R. de l'Ed. de 1742.

(*b*) Sçavoir, de Mr. EUSEBE DE LAURIERE, *ancien Avocat au Parlement de Paris*, ainfi que l'écrivit Mr. de la Monnoie à Mr. le Duchat, le 6 d'Octobre 1725. Dans une *Lettre Critique*, inférée dans le *Mercure de France*, Février 1724, page 189 & fuivantes, on prétend, qu'*il s'en faut bien, que celui, qui a rangé ces Notes, ait rempli fes Devoirs*; & que quelques-unes d'entre elles font *tellement vicieufes, qu'elles donnent des Définitions fauffes, prennent le Contre-Sens de ce que l'Auteur dit clairement, ou changent des Verbes en Noms fubftantifs, au Préjudice des Regles de la Grammaire les plus triviales.* R. d. l'Ed. de 1742.

Galiot du Pré, G. d. P; & les autres sont énoncées tout au long (*a*).

(*a*) Outre les *II Parties* de cette Edition de 1723, dont il est parlé dans cet AVIS, il y en a une *III*, consistant en une *Lettre à Mr. de* * * *, *en lui envoïant la nouvelle Edition des Oeuvres de* FRANÇOIS VILLON: & cette *Lettre*, qui est proprement une *Dissertation Critique concernant la Vie & les Ouvrages de Villon*, & qui n'est pas toûjours aussi éxacte qu'il seroit à souhaiter, comme le prouvera suffisamment le peu de *Remarques* qu'on a cru devoir y ajouter, releve extraordinairement le Mérite de cette Edition: mais, dans l'Extrait qu'en a donné la *Bibliotheque Françoise*, Tome II, pages 226-236, on observe avec beaucoup de Raison, page 227, qu'*il y reste encore bien des Endroits qui méritent d'être éclaircis*. R. de l'Ed. de 1742.



AVER-

AVERTISSEMENT

SUR CETTE

NOUVELLE EDITION

DE M. DCC. XLII.

ON a pu remarquer dans l'*Epître Dédicatoire* de ce Volume, que c'est à Monsieur FORMEY ; Professeur en Philosophie à Berlin, que le Public est redevable des *Remarques de Mr.* LE DUCHAT *sur les Oeuvres de* FRANÇOIS VILLON.

EN les ajoutant à cette nouvelle Edition de cet agréable Poëte, aussi-bien que celles que son nouvel Editeur a cru qu'il étoit à propos d'y joindre, on n'a rien voulu changer à la Disposition indiquée ci-dessus dans le PROLOGUE & dans l'AVIS qu'on vient de lire : & l'on s'est contenté de distinguer ces *nouvelles Remarques* des anciennes, par des Caracteres Italiques (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), &c. Ainsi,

Les † indiquent toûjours les *Vers refaits par* MAROT :

Les *, les *Diverses Leçons* des différentes Editions :

Les *Lettres Romaines* (a), (b), (ç), (d), &c., les *Remarques de* MAROT :

Les

Les *Chiffres* (1), (2), (3), (4), &c., les *Remarques de Mr.* DE LAURIERE : & enfin,

Les *Lettres Italiques* (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), &c., les *Remarques de Mr.* LE DUCHAT ; avec cette Différence néanmoins, que celles, qui finissent par *Ad.* ou *R. d. l'E.* sont augmentées ou fournies par l'*Editeur* de cette présente Edition.

CES différens Caracteres de Renvoi sont toûjours exactement placés immédiatement après les Sens complets à expliquer ou éclaircir ; & les *Remarques*, qui les expliquent, sont disposées à la Marge dans le même Ordre qu'ils occupent dans le Texte ; en sorte qu'elles se trouvent naturellement arrangées selon l'Ordre dans lequel elles doivent être lûes.

AFIN de faciliter les fréquens *Renvois* de ces diverses Remarques à quantité d'Endroits postérieurs qu'elles concernent, on a pris soin de distinguer, par des Nombres Romains I, II, III, IV, &c., les *Huitains*, *Dixains*, & *Quatrains*, tant du *petit* & du *grand Testament* de notre Poëte, que des diverses *Ballades* qui sont incorporées dans le dernier ; & cela, parce que ces *Renvois* ne se pouvant nullement dénoter par Pages, il a fallu de toute Nécessité recourrir à quelque autre Voie pour les pratiquer commodément.

ON a de plus ajouté des *Titres courans*, tant pour les *Pieces* mêmes, que pour les *Diverses Leçons* & les *Remarques :* & dans les *Tables*, outre qu'on a rectifié & augmenté celle *des Familles de Paris*, on a fait en sorte

que

que celle des *Pieces* fît appercevoir d'un Coup d'Oeil toute l'Oeconomie du *grand Testament*, duquel, sans cela, l'on a d'abord assez de Peine à se former une juste Idée, vû les différens Morceaux dont il se trouve entre-couppé.

De-même que Marot & Mr. de Lauriere, on n'a, ni *corrigé*, ni *exposé*, le *Jargon & Jobelin de* Villon; mais, on l'a fait suivre par un *Fragment* d'une de ses *Ballades* perdue, communiqué autrefois par Mr. Baluze à Mr. de la Monnoie., & par celui-ci à Mr. le Duchat, qui l'a accompagné de ses *Remarques:* & l'on s'est fait un vrai Plaisir de terminer ainsi, par quelque-chose de plus intéressant que ce *Jargon*, le *Recueil des* véritables *Oeuvres de* Villon.

Quant à celles, qu'on lui a gratuïtement attribuées, telles que les *Repues franches*, le *Franc-Archier de Baignollet*, & autres semblables; quelque Cas qu'en fassent encore aujourd'hui certains Curieux, on n'a pas crû qu'elles valussent la Peine d'être *corrigées* ni *exposées*: &, à quelques *à-lineâ* près dont on les a entre-couppées, on s'est contenté de les reproduire telles qu'on les avoit reçues.

Comme on avoit trouvé bon de joindre à l'Edition de m. dcc. xxiii. une *Lettre Critique*, concernant ses *Avantages* sur les précédentes, on a cru pouvoir en ajouter de même ici une semblable, concernant quelques-unes de ses *Inéxactitudes*; & cela, afin que les Lecteurs fussent parfaitement instruits de la Nature & du Caractere particulier de cette Edition.

Ses

Ses *Fautes d'Impression*, qui n'étoient pas en petit Nombre, ont soigneusement été corrigées ici : sa *Ponctuation*, souvent fort irréguliere, a semblablement été rectifiée, tant sur les Observations de Mr. le Duchat, que sur celles du nouvel Editeur ; & ce dernier a cru devoir faire suivre ce présent *Avertissement* par un *Abrégé de la Vie de Villon*, *tiré particuliérement de ses Ecrits*.



MEMOIRES
TOUCHANT
VILLON,
SES OUVRAGES,
ET LEURS EDITIONS,

Tirez principalement de ses Ecrits par l'Editeur de la présente Edition de 1742.

FRANÇOIS VILLON, ainsi qu'il se nomme lui-même dans tout le Cours de ses *Poësies* (*a*), & non pas CORBUEIL surnommé WILLON, comme l'a mal-à-propos avancé Fauchet (*b*), & l'ont après lui soutenu vingt autres

(*a*) Oeuvres de Villon, Petit Testament, *Huitains I, XXIX, & Fin.* Grand Testament, *Huitains LXXVI & Note (d), CLII, CLXII, CLXXI, & Fin.* Requeste au Duc de Bourbon, *pag.* 204.

(*b*) Claude Fauchet, Origine des Chevaliers, Armoiries, & Héraux, *pages* 80 *&* 81, *où il ajoute, que* GUILLON & WILLON sont un même Mot, parce qu'anciennement *B* & les deux *W* se prononçoient de même : *Conclusion louche, & peu convenable à ces deux Mots, dans lesquels le* B *n'entre point.*

autres (*a*), étoit né de Parens d'assez médiocre Etat (*b*); ou à Pontoise, selon les uns (*c*); ou à Auvers près de Pontoise, selon les autres (*d*); mais, plus probablement à Paris, selon lui-

(*a*) Ménage, Diction. Etymolog. *au Mot* GUILLE, *où il copie* Fauchet, & *aux Mots* VILLON, VILLONNER, VILLONNERIE, *où il ajoute quelques nouvelles Particularitez*, & *réfute* Pasquier, Bellingen, & Borel. Huëtiana, *pag.* 61. Bernier, Jugem. sur Rabelais, *pag.* 423. Le Duchat, Remarq. sur Rabelais, *Livre IV, Chap. LXVII, pag.* 285. Brossette sur Boileau, *Tom. II, pag.* 18. Le Clerc, Biblioth. du Richelet, *pag. cvij. Mais, sur-tout, le dernier* Morery *de* 1740, *qui place* VILLON *sous le Mot* CORBUEIL; & *cela, contre l'Autorité du* Recueil des Poëtes François depuis Villon jusqu'à Benserade, *la seule néanmoins & unique qu'il cite*; & *même contre la sienne propre, vû qu'il reconnoît à deux Lignes de-là, que* rien n'est plus faux, & *que* le Pere de *notre Poëte* se nommoit Guillaume Villon, *ce qui n'est pas plus vrai. D'ailleurs, il prête fort infidélement à ce* Recueil *des Particularitez contradictoires, qui ne s'y trouvent nullement: & il le copie avec si peu d'Attention, & avec une telle Négligence, qu'il renvoye, tout ainsi que lui*, à la page 40 de ce Livre; *ce qui forme un Sens, non-seulement ridicule & absurde, mais même absolument faux & inutile, la Page* 40 *du Volume où il s'exprime ainsi ne contenant que des Articles commençant par la Sillabe* DEC. *Mais, c'est ainsi qu'est* revûe & corrigée *cette Edition, la plus ample à la vérité, mais en même tems peut-être la plus inéxacte de toutes.*

(*b*) Gr. Test. *Huitt. XXIII, XXXV, XXXVI, XLI**, CLXII, *XVIII Rondeau*, &c.

(*c*) La Croix du Maine, Bibliotheque Françoise, *pag.* 107.

(*d*) Fauchet, *copié par beaucoup d'autres, de même que ci-dessus.*

lui-même, & ses propres Ecrits (*a*): & certainement en 1431, affirmant très positivement lui-même, qu'il étoit âgé de trente Ans en 1461 (*b*).

AÏANT perdu son Pere fort jeune, il eut le Bonheur d'être assez bien élevé par GUILLAUME VILLON, son Parent (*c*), mais non pas son Pere, comme l'ont mal-à-propos avancé plusieurs Auteurs (*d*): & il profita si bien de ses Etudes, quoiqu'assez négligées (*e*), que Clément Marot, & Henri Etienne, tous deux excellens Juges en fait d'Ouvrages d'Esprit, le regardoient, l'un comme *le meilleur Poëte* & le plus digne d'*emporter le Chapeau de Laurier devant tous* ceux *de son Temps*, & l'autre comme *un des plus éloquens* de ce Tems-là (*f*). Etienne Pasquier n'en jugeoit pas si favorablement, ne lui accordant *qu'un* *Sça-*

(*a*) Pet. Test. *à la Fin.* Gr. Test. *Huitain XCII.* Epitaphes, *pages* 192, 193, *&c. Voïez aussi* Marot, Pasquier, Bellingen, *&c. D'ailleurs, la plûpart des Lieux, que* Villon *cite dans ses Ouvrages, sont des Endroits notables de cette Capitale du Roïaume.*

(*b*) Gr. Test. *Huitt. I, XI. C'est donc bien mal-à-propos, que* Louïs Guyon, Diverses Leçons, *Tom. III, pag.* 492, *le fait vivre ou fleurir en* 1540.

(*c*) Gr. Test. *Huitt. XXXVIII & Note* (*b*), *LXXVI & Note* (*d*).

(*d*) Table des Familles de Paris, *ci-dessous pag.* 189. Huëtiana, *pag.* 61. Le Duchat *sur le LXXVI Huit. Note* (*d*).

(*e*) Gr. Test. *Huit. XXVI, rempli de Bon-Sens, & l'un des meilleurs de tout le Livre.*

(*f*) Marot: *voïez ci-dessus son* Prologue *pages j, viij, &c.* Henri Etienne, Apologie pour Hérodote, *pag.* 352. Fauchet, *pag.* 81, *dit de même, que c'est* un de nos meilleurs Poëtes Satiriques.

Sçavoir qui ne gisoit qu'en Apparence, accompagné néanmoins *d'un assez bel Esprit* (*a*): & Antoine du Verdier en pensoit beaucoup plus mal ençore, n'aïant fait aucune Difficulté d'avancer sur son Sujet, qu'il *s'esmerveilloit comment* Marot *avoit ôsé louër un si gosse Ouvrier & Ouvrage, & faire Cas de ce qui ne vault rien*, vû que *quant à lui il n'y a trouvé Chose qui vaille* (*b*). Mais, un Jugement si sévere, si dur, & *si gosse*, pour me servir de ses propres Termes, n'a été suivi d'aucune Personne de bon Goût. Bien loin de-là, tous les Critiques, qui ont parlé depuis de cet ingénieux & agréable Poëte, en ont jugé beaucoup plus équitablement, & même très avantageusement (*c*). En effet, pour peu qu'on ait lû avec quelque Attention ce qui nous reste de ses Ouvrages, on ne sauroit raisonnablement disconvenir, qu'il n'eut reçu de la Nature un Génie tout-à-fait heureux pour la *Poësie*; non point *basse & comique*, comme l'avance trop in-

(*a*) Pasquier, Recherches de la France, *Livr. VIII, Chap. LX, pag.* 784, *où l'on écrit mal, n'y avoir que* trop de Villons pour sçavoir, *au lieu de* décevoir.

(*b*) Du Verdier, Bibliotheque Françoise, *pag.* 422.

(*c*) Fauchet, Patru, Ménage, Richelet, Boileau, Huët, Bernier, de Lauriere, les Journalistes de Trevoux, la Bibliotheque Françoise, Niceron, le Motteux, Lenglet, le Duchat, *& sur-tout la* II Lettre Critique *insérée ci-dessous dans la III Partie, qui le comble de Louänges, & paroit même outrer le Panégyrique.*

inconsidérément Madame d'Aulnoy (a); mais *naïve, enjouée, & badine*, comme le remarquent plus judicieusement, & plus équitablement, l'Auteur de l'Extrait ou de la Notice des Ouvrages de Villon insérée dans la *Bibliothèque Françoise*, & celui de la *II Lettre Critique* insérée dans la III Partie de ce Volume (b).

Peu soigneux de cultiver de si heureuses Dispositions, & se livrant sans mesure à son Tempérament vif & voluptueux, il se jetta impétueusement dans la Débauche, &, par une Suite naturelle & presque inévitable, de la Débauche dans la Friponnerie, ou, pour parler comme on s'exprimoit alors, dans la *Villonnerie* (c), en laquelle il *devint* bien-tôt *un Maître passé & superlatif*, surpassant, *en Subtilité de Coupe-&-Happe-Bourse, tous ceux de la France* & de son Tems (d): ce qui ne lui fit pourtant point donner le Surnom de *Villon*, comme se le sont trop légérement persuadé divers Ecrivains (e), puisque c'étoit incontestablement celui de sa Famille, ainsi qu'on l'a prou-

(a) Recueil des Poëtes François depuis Villon jusqu'à Benserade, *Tom. I*, *Article de* VILLON.

(b) Biblioth. Franç. *Tom. II*, *pag.* 234, & II Lettre Critique, *pag.* 89.

(c) *Insignem Impostorem Ætas Parentum nostrorum vidit* FRANCISCUM VILLIONUM. Budæus, *in* Annotationibus in Pandectas, *folio* 182; *ce que répete* Denis Godefroy, *Par.* 2. *ad Leg.* 4. *Dig. de Ædilitio Edicto.* Marot, Pasquier, Fauchet, Guyon, Bellingen, Huët, Ménage, Bernier, Brossette, le Duchat sur Rabelais, le Motteux, & *autres.*

(d) Pasquier & Guyon.

(e) Fauchet, Guyon, Borel, Ménage, Bernier, &c.

prouvé ci-dessus, Page xviij, Citation (*a*); ni, tout au contraire, donner son Nom à toute la Bande criminelle de ses Confreres, ainsi que l'ont tout aussi gratuïtement débité divers autres (*a*): mais, le fit bien-tôt tomber entre les Mains de la Justice, pour quelque Vol, ou autre mauvais Trait, probablement exercé à Ruël (*b*); emprisonner, conséquemment, au Chatelet de Paris (*c*); &, enfin, condamner à être pendu, avec cinq autres de ses Compagnons, tout aussi honnêtes Gens que lui (*d*).

BIEN lui prit alors d'avoir de l'Esprit, & d'avoir sçu s'en servir; car, aïant fort à propos appellé de la Sentence du Chatelet au Parlement, comme il paroit par divers Endroits de ses Ecrits (*e*), cette Cour Souveraine le tira gracieusement de ce mauvais Pas, en commuant la Peine de Mort en celle de simple Bannissement (*f*): &, pour lui en témoigner vive-

(*a*) Pasquier, Borel; Fleury de Bellingen, Etymol. ou Explic. de Proverbes François, *sur le Proverbe* Tour de Villon; le Motteux, Remarques sur Rabelais; *&c.*

(*b*) Gr. Test. *XVI Ballade, pag.* 160; *& II Ballade du* Jargon, *Huitt. I & II.*

(*c*) Pet. Test. *Huitt. XVI & XXII.* Le Duchat sur Rabelais, *Livr. IV, Chap. LXVII, pag.* 285. Brossette sur Boileau, *& autres.*

(*d*) Epitaphes de Villon, *pages* 190-194. Appel de Villon, *pag.* 197. Pasquier, Fauchet, Bellingen, Bernier, le Duchat sur Rabelais, Brossette, *& autres.*

(*e*) Gr. Test. Rondeau XVIII, *pag.* 176. Appel de Villon, *pages* 195-197. Pasquier, Ménage, Huët, Bernier, le Duchat sur Rabelais, Brossette, *& autres.*

(*f*) Gr. Test. Rond. XVIII, *pag.* 176. Ballade à la Court, *Str. I & IV, pages* 98, 200. Ménage, Huët, Bernier, le Duchat sur Rabelais, & Brossette, *qui prétend, mais gratuïtement, je pense, que ce fut* en faveur de son Génie pour les Vers.

vivement ſa Reconnoiſſance, il lui adreſſa particuliérement une de ſes Ballades (*a*).

ECHAPPÉ de cette ſorte de ce Danger, il ſe retira à Saint-Genou près de Saint-Julien, *Marches de Bretaigne ou Poictou*, comme il s'exprime lui-même (*b*), & y continua probablement ſon mauvais Train & ſon Libertinage, vû la Deſcription qu'il fait de certaines Créatures des Environs des ces Endroits-là (*c*): & peut-être y compoſa-t-il ſon *Petit Teſtament*, certainement écrit en 1456 (*d*).

QUOI QU'IL EN SOIT, entrainé par ſon extrême Panchant à la Friponnerie, il ne tarda pas à retomber dans le Crime, & fut emprifonné de nouveau; non pas à Melun, par Ordre de Jacques Thibaut d'Auſſigny, Juge de ce Lieu, comme le veut & le ſoutient de toutes ſes Forces l'Auteur de la *II Lettre Critique* inſérée dans la III Partie de ce Volume (*e*), & après lui le Pere Niceron (*f*); mais, à Mehung ou Meun ſur Loire, par Ordre de ce même Jacques Thibaut d'Auſſigny, réellement Evêque d'Orléans, & par con-

(*a*) *La VII Piece de ce Volume, intitulée* Requeſte à la Court de Parlement, *pages* 198-200.

(*b*) Gr. Teſt. *Huitain XCIII.*

(*c*) *Là-même.*

(*d*) Pet. Teſt. *Huitt. I & XXIX.* Gr. Teſt. *Huit. LXIV.*

(*e*) *Pages* 55-57. *Voïez auſſi* Gr. Teſt. *Huit. I, Remm.* (*a*) *&* (*b*), *& Huit. II, Rem.* (*b*).

(*f*) Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes illuſtres dans la République des Lettres, *Tom. V, pages* 206-215, *où il n'a fait qu'abréger la Lettre précédente.*

conféquent Supérieur Eccléfiaftique de Meun, Ville de ce Diocefe (*a*), comme le prétend plus véritablement, & le prouve même très bien, Mr. le Duchat, dans fes Remarques (*b*): & cela, affez vraifemblablement, comme il me paroit, pour quelque Vol d'Eglife ou de Sacriftie, ou pour quelque autre Cas Eccléfiaftique.

PLUS heureux que fage, il fut délivré de cette nouvelle Prifon, au bout d'environ trois Mois, l'An 1461; & cela, par la Protection particuliere de Louïs XI, revenu tout nouvellement de Flandres, pour fuccéder à Charles VII fon Pere (*c*). Par un de ces Rafinemens trop ordinaires à l'Efprit commentateur, Mr. le Duchat s'eft imaginé, peut-être un peu trop malignement, que cette Délivrance n'étoit dûe qu'au feul *fecret Plaifir que trouvoit ce Prince à renverfer, autant qu'il le pouvoit, tout ce qui s'étoit fait fous le Regne de fon Pere* (*d*). Mais, il feroit, ce me femble, plus naturel de l'attribuër tout fimplement, ou à l'Interceffion de quelque Grand, Protecteur de notre Poëte, tel que le Duc de Bourbon (*e*); ou à la Coutume qu'ont les Rois de délivrer certains

(*a*) Gr. Teft. *Huitt. I, XI, LXII, LXIII, LXIV, CXXXIX, & leurs Remarques.*

(*b*) *& particuliérement dans la prémiere fur le 6 Vers du I Huitain du* Grand Teftament.

(*c*) Gr. Teft. *Huit. XI*, Pafquier, *& autres.*

(*d*) Le Duchat, *Rem.* (*a*) *fur le 6 Vers du Huit. I du* Grand Teftament.

(*e*) *Voïez la* Requefte de Villon à ce Prince, *ci-deffous, pages* 204-206.

tains Prisonniers, lors de leur Avénement à la Couronne. Quoiqu'il en soit, VILLON n'oublia pas de témoigner aussi vivement qu'ingénieusement sa Reconnoissance à ce Prince en plus d'un Endroit de son *Grand Testament* (a), le principal & le plus intéressant de ses Ouvrages, composé tout aussi-tôt cette même Année 1461 (b).

C'EST-

(a) *Voïez-en les Huitains VII, VIII, IX, & XI.*

(b) Grand Testament, *Huitains I & XI.*

SELON MR. LE DUCHAT, *Remarques sur Rabelais*, Livre IV, Chapitres XIII & LXVII, ce fut aussi-tôt après cette Délivrance, que Villon se retira à Saint-Maixent en Poitou, & de-là en Angleterre. Mais, selon RABELAIS lui-même, dans ces mêmes Chapitres, ce fut d'abord à Bruxelles, & puis en Angleterre, où, devenu fort familier du *Roy Edouärt le Quin*, qui étoit déjà *sus ses vieulx Jours*, & qui *l'avoit*, dit-il, *en si grand Privaulté receu, que rien ne luy celoit des menues Négoces de sa Maison*, il ôsa reprocher à ce Prince sa Poltronnerie par une fort vilaine & fort grossiere Application : & ce ne fut que *sus ses vieulx Jours*, qu'il se retira à St.-Maixent, où, voulant *faire jouër la Passion en Gestes & Languaige Poictevin, pour donner Passe-Temps au Peuple*, & n'aïant pû obtenir pour cet Effet de *Frere Estienne Tappecoue, Sécrétain des Cordeliers du Lieu, une Chappe & une Estolle pour ung vieil Païsan qui jouöit Dieu le Pere*, il se vengea très cruellement du Refus de ce pauvre Moine, en épouvantant tellement sa Poultre ou Monture, qu'elle le fit misérablement périr, en le renversant par ses Secousses & Ruades, & en le *trainant à escorche-cul par les Hayes, Buissons, & Fossez; de mode qu'elle lui cobbit toute la Teste, si que la Cervelle en tomba, puis les Bras en Pieces, l'ung ça, l'autre là, les Jambes de mesme, puis des Boyaulx fit un long Carnaige; en sorte que la Poultre, au Couvent arrivante,*

vivante, *de luy ne portoit* plus *que le Pied droit & Soullier entortillé*. Mais, n'en déplaise à tous ceux qui ont trop facilement adopté ces Particularitez comme certaines, tels que Ménage, Huët, Bernier, le Duchat, du Cerceau, les Journalistes de Trevoux, la Bibliotheque Françoise, & le Pere Niceron, ce ne sont-là sans doute, non plus que le violent Rabrouäge du même Villon à Xerxès, devenu Vendeur de Moutarde en Enfer, que de pures Plaisanteries mal concertées de Rabelais, qui n'a pas même pris soin d'y observer le Tems, ni d'y conserver la Vraisemblance. En effet, l'horrible Méchanceté pratiquée envers le Moine Tappecoue, beaucoup plus convenable à quelque jeune Etourdi, qu'à un Homme parvenu à *ses vieulx Jours*, auroit été un Crime capital, incomparablement plus digne de la Corde & du Gibet, que toutes ses Friponneries & tous ses Vols réünis ensemble: & le sot Conte concernant le Roi d'Angleterre est une Impertinence, qui ne sauroit convenir; ni à *Edouärd IV*, Prince très vaillant, qui d'ailleurs ne parvint point à *ses vieulx Jours*; ni à *Edouärd le Quin*, son Fils, qu'on sçait n'avoir régné que deux Mois, & avoir été cruellement étouffé par Richard III son Oncle, presque au sortir de l'Enfance; & encore moins à *Edouärd VI*, long-tems avant le Regne duquel Villon n'éxistoit déjà plus. Mais, le railleur & satirique Rabelais n'y prenoit pas garde de si près: &, trop content de débiter malignement ses Plaisanteries burlesques & caustiques, il ne s'embarassoit guere, ni de Vraisemblance, ni de Chronologie. BERNIER s'est bonnement imaginé, que ce fut cette prétendue Insolence de Villon, qui le fit chasser d'Angleterre, & qui lui procura enfin le Moïen de rentrer en Grace en France, où il se fixa à Saint-Maixent; & cela marque au-moins, qu'il a crû, ainsi que Rabelais, que Villon ne s'y étoit retiré que *sus ses vieulx Jours*. Mais, outre que la prétendue Avanture du Moine, ou-

C'EST-LA' tout ce qu'on sait de certain de la Vie

Vie du fameux VILLON. Guillaume Colletet, qui le place sous l'Année 1482, dans son *Histoire* manuscrite *des Poëtes François anciens & modernes*, indiquée par le Pere le Long, dans sa *Bibliotheque Historique de la France*, pag. 885, pourra peut-être à l'avenir nous apprendre à cet Egard quelques Particularitez nouvelles. En attendant, si l'on peut faire quelque Fonds sur ce que, dans les Huitains CLX—CLXII du *Grand Testament*, Villon ordonne sa Sépulture & son Epitaphe à Sainte-Avoie, Couvent de Béguines dans la Rue de même Nom à Paris ; il est assez vraisemblable, qu'il passa le Reste de ses Jours dans cette grande Ville, & qu'il y mourut vers la Fin du XV Siecle, ou le Commencement du XVI. A la vérité, la *Bibliotheque Françoise*, Tome II, page 230; la *II Lettre Critique* insérée dans la III Partie du présent Volume, page 89; & le Pere Niceron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres*, Tome V, pa-

outrée sans doute par Rabelais ainsi que tout ce qu'il débite, dénoteroit bien plûtôt une Espieglerie d'Ecolier sans Jugement, qu'une Vengeance de Vieillard pensant & rusé, le *Grand Testament* de Villon, écrit dès 1461, lorsqu'il n'avoit encore que trente Ans, & où il parle Huitains XCII & XCIII de son Séjour en Poitou, prouve suffisamment, que ce fut d'assez bonne heure, & immédiatement après son Bannissement de Paris en 1456, qu'il se retira dans cette Province : d'où il est fort naturel de concevoir, qu'il vint commettre dans l'Orléanois quelque Sacrilege, qui le fit de nouveau renfermer à Meung, par Ordre de l'Evêque d'Orléans, des Prisons duquel Louïs XI le délivra enfin.

pages 211, 212; prétendent, que ce fut *à Saint-Maixent en Poitou*, où, selon Rabelais, Villon *s'étoit retiré sus ses vieulx Jours, soubz la Faveur d'ung Homme de Bien, Abbé du dict Lieu.* Mais, comme je viens de le faire voir, il n'y a pas grand Fonds à faire sur un pareil Témoignage; & c'est sur quoi, l'on ne peut absolument rien affirmer de certain.

Les OUVRAGES DE VILLON, connus, & recueillis dans ce Volume, sont:

XIV.

OUTRE toutes ces Pieces réellement existantes, on a encore attribué à VILLON :

I. Un *Codicille*, dont il n'est parlé que dans le

le Titre de la troisieme des *Editions* de ses Oeuvres que je vais indiquer.

II. Des *Comédies sur les principaux Evénemens de la Vie de Nostre Seigneur*, lesquelles *il faisoit*, dit-on dans l'*Huëtiana*, page 62, *selon la Mode de son Tems*, & *se représentoient dans les Cimétieres des Eglises, aux principales Festes de l'Année.* Mais, outre que cela n'est apparemment fondé que sur la prétendue *Passion en Langaige Poictevin*, qu'on vient de voir que Rabelais lui prête, cette Anecdote ne se trouve que dans un de ces Recueils indiscrets, où l'on impute trop libéralement, à ceux sous les Noms desquels on les met, quantité de Choses auxquelles ils n'ont jamais pensé; & cela suffit pour ne la point admettre.

III. Le *Rommant du Pet au Diable*, dont Villon parle lui-même dans le LXXVII Huitain de son *Grand Testament*, n'est pas, à la vérité, sujet au même Reproche. Mais, quoiqu'en dise Mr. le Duchat, ce *Rommant*, aussi bien que la *Librairie* léguée-là par Villon à son Oncle, ne sont apparemment que de simples Plaisanteries, non plus que la plûpart des autres *Legs* de ses deux prétendus *Testaments*.

LE Pere Niceron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres*, Tome V, page 213, a trouvé, qu'*il seroit difficile, & même inutile, de donner un Détail de toutes les Editions des* Poësies de VILLON : mais, ne me trouvant point en cela de son Avis, j'ajouterai ici une *Notice*

de

de ces Editions, aussi complete que la Négligence & l'Inéxactitude des Bibliothécaires a pû me le permettre.

I. Poësies de Maistre FRANÇOIS VILLON : *à Paris, chés Antoine Verard, sans Date, en Caracteres gothiques, in...*

Edition citée dans tout le Cours de celles de 1723 & 1742.

II. Poësies de Maistre François Villon : *à Paris, chés Guillaume Nyverd, sans Date, en Caracteres gothiques, in...*

Citée de même.

III. Le grand Testament de François Villon, le petit Testament du mesme, son Codicille, son Jargon, & ses Ballades : *sans aucune Indication d'Impression, en Caracteres gothiques, in folio.*

Catalogue de Bourret, *page* 130.

IV. Oeuvres de Maistre François Villon. Plus les Repues franches, le Monologue du Franc-Archier de Baignolet, & le Dialogue des Seigneurs de Malepaye & de Baillevent : *à Paris, chés Galliot du Pré,* 1532, in 16.

Citée dans l'*Avis* ci-dessus, & dans tout le Cours des Editions de 1723 & 1742.

Bibliotheca Bigotiana, *Num.* 5596, in 8°.

Biblioth. Hohendorff. *Tom. III, pag.* 144.

Biblioth. Comit. de Hoym, *pag.* 234.

V. Oeuvres de Maistre FRANÇOIS VILLON, contenant ses deux Testaments, ensemble plusieurs Ballades & autres Poësies,

fies, & les Finesses & Tromperies dudict Villon; reveues & remises en leur entier par CLÉMENT MAROT, Varlet de Chambre du Roi, avec ses Notes marginales : *à Paris, chés Galliot du Pré*, 1533, *in* 16°.

La Croix du Maine, Bibliotheque Françoise, *pag.* 107.

Du Verdier, Bibliotheque Françoise, *pag.* 442.

Draudii Bibliotheca Exotica, *pag.* 200.

Niceron, Mémoires, *Tom. V, pag.* 213.

VI. Oeuvres de Villon, reveues par Clément Marot, avec ses Notes: *à Paris, chés Galliot du Pré, sans Date, in* 8°.

Catalogue de Cangé, *pag.* 69.

VII. Oeuvres de Villon, reveues par Clément Marot, avec ses Notes : *à Paris, chés les Angeliers, sans Date, in* 16°.

Biblioth. Comit. de Hoym, *pag.* 244.

Voïez ci-dessous *pag.* 57.

VIII. Oeuvres de Villon : *à Paris, chés J. Longis, in* 16°.

Voïez ci-dessous *pag.* 16.

IX. Oeuvres de Villon : *à Paris, chés Jean Bignon, in* 16°.

Catalogue de Cangé, *pag.* 69.

X. Oeuvres de François Villon, de Paris, reveues & remises en leur entier par Clément Marot, Valet de Chambre du Roy, avec ses Notes marginales : *à Paris, chés Ambroise Gyrault, M. D. XLII., in* 16°, *lv Feuillets.*

Edition fort inéxacte, où le *Jargon & Jobelin* en VI Ballades ne se trouve point, ni peut-être dans les Editions précédentes revûes par Marot.

XI. Les Oeuvres de FRANÇOIS VILLON, [avec les Notes de CLÉMENT MAROT, les Diverses Leçons des précédentes Editions, & les Remarques de Mr. EUSEBE DE LAURIERE. Plus, les Repues franches, le Monologue du Franc-Archier de Baignolet, le Dialogue des Seigneurs de Malepaye & Baillevent, trois Ballades, & enfin une *Lettre Critique* sur cette nouvelle Edition:] *à Paris, chés Antoine Urbain Coustelier*, 1723, *in* 8°.

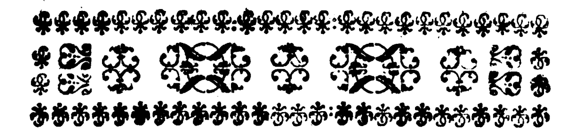
On peut voir le Jugement qu'en ont porté les *Mémoires de Trevoux*, Septembre 1723, pages 1554—1563; & la *Bibliotheque Françoise*, Tom. II. pagg. 226--236.

XII. Oeuvres de François Villon, avec les Remarques de diverses Personnes [MAROT, DE LAURIERE, LE DUCHAT, & le nouvel EDITEUR; toutes les Pieces de la précédente Edition; &, de plus, une nouvelle *Lettre Critique* sur cette Edition, un nouveau Fragment de Villon, & des Mémoires sur sa Vie, ses Ouvrages, & leurs différentes Editions:] *à la Haie, chés Adrien Moetjens*, 1742, *in* 8°.



OEU-

OEUVRES
DE
FRANÇOIS VILLON,
PREMIERE PARTIE.



PREMIERE PIECE.

LE PETIT TESTAMENT DE F. VILLON,

Ainsi intitulé sans le Consentement de l'Auteur, comme il le dit au second Livre (a).

I.

MIL quatre cens cinquante-six *, (b),
Je FRANÇOIS VILLON, escolier,
Con-

DIVERSES LEÇONS.
* *L'an mil quatre cens, &c.* Editions de Verard & de Galiot du Pré.

REMARQUES.

(a) *Au II Livre.*] C'est-à-dire au *grand Testament*, ci-dessous Huitain LXIV, où il se plaint,

Qu'aucuns (sans son Consentement)
Voulurent nommer TESTAMENT

cet Ouvrage, qu'il nomme *Lays*. R. d. l'E.

(b) *Mil quatre cens cinquante-six.*] Deux des plus anciennes Editions lisent, *l'An mil quatre cens cinquante-six*: & cette Leçon ne pouvant subsister, Marot, en supprimant le Millenaire, auroit, ce semble, dû lire ici, *l'An quatre cens cinquante-six*; puisque

DIVERSES LEÇONS

Confiderant de fens raffis,
Le frain aux dents, franc au collier (a),
Qu'on doit fes Oeuvres employer,
Comme Vegece le racompte,
Saige Romain, grand Confeillier,
Ou autrement il fe mefcompte.

II.

REMARQUES.

puifque, plus bas, Huitain XI de fon *grand Teftament*, il a bien laiffé dire à VILLON, *Efcript l'ay l'An foyxante & ung*; &, Huitain LXIV de ce même *Teftament* à propos du petit,

Si me fouvient bien (Dieu mercys)
Que je fets, à mon Partement,
Certains Lays l'An cinquante-fix.

Rabelais, Livre II, Chapitre XII, a dit de même, *l'An trente-fix, acheptant ung Courtaut d'Alemagne*: & cette Maniere de ne coter un Evénement que de l'Année du Siécle, où l'on parle, & où il eft arrivé, continue encore dans le Stile familier; mais il faut toujours, ou *l'An mil quatre cens* .... ou *en mil quatre cens*.... Qui, par éxemple, a jamais dit ou écrit: *Mil quatre cens cinquante-fix, le Dauphin, quittant la Cour du Roi fon Pere, fe rendit auprès du Duc de Bourgogne?* Et, cependant, c'eft de la forte, que Marot fait parler VILLON, fans Néceffité, & même contre fa Coûtume.

QUOI qu'en dife Mr. le Duchat, la Tradition eft contre lui; puifqu'on s'exprimoit alors ainfi: témoin ces Vers de l'Epitaphe de Loüis Duc d'Orléans, affaffiné à Paris l'An 1407, & inhumé aux Céleftins de cette Ville:

Dieu lui faffe Pardon à l'Ame,
Et à Valentine fa Femme,
Au Comte de Vertus leur Fils...,
Qui fur lui font enfevelis, ...
Mil quatre cens quarante-fix.

Ad. d. l'E.

(a) *Franc au Collier.*] Travaillant voulentiers, comme les Chevaulx, qui facilement tirent au Collier.

DIVERSES LEÇONS.

II.

En ce temps que j'ai dit devant,
Sur le Noël, morte saison,
Lors que les loups vivent de vent,
Et qu'on se tient en sa maison,
Pour le frimas, près du tison;
Me vint voulenté de briser
La tres amoureuse * prison,
Qui faisoit mon cueur desbriser (*a*).

* *Doulou-reuse.* G. du P. *amoureu-se.* V.

III.

Je le feis en telle façon,
Voyant celle devant mes yeulx,
Consentant à ma deffaçon (a),
Sans ce que ja luy en fust mieulx;
Dont j'ay deuil, & me plaings aux cieulx,
En requerant d'elle vengeance
A tous les dieux venerieux,
Et du grief d'amours (b) allegeance.

IV.

A celle doncques que j'ay dit *,
(Qui si durement m'a chassé,
Que j'en fuys de joye interdict,
Et de tout plaisir dechassé,)
Je laisse mon cœur enchassé,

Pal-

* *Item à celle que j'ay dit.* V.

REMARQUES.

(*a*) *Desbriser.*] Composé de *briser*: c'est-à-dire, qui me *brisoit*, me *fendoit*, le Cœur. R. d. l'E.

(a) *A ma deffaçon:*] à ma *Deffaicte*, à ma Mort.

(b) *Du grief d'amours.*] Du Mal d'Amours.

DIVERSES LEÇONS. Palle, piteux, mort, & transy:
Elle m'a ce mal pourchassé,
Mais Dieu luy en face mercy.

V.

ITEM, à maistre Ythier Marchant (*a*),
Au-

REMARQUES.

(*a*) *Maîstre Ythier Marchant.*] C'EST ainsi qu'il faut écrire, & non point *Ythier marchant*, comme dans les précédentes Editions: & c'est ce dont on va se convaincre, par cette Remarque de Mr. le Duchat. R. d. l'E. La *Chronique Scandaleuse*, dit-il, sous le Mois de Septembre 1465, met cet Homme au Nombre des Députez des Seigneurs de la Ligue du Bien-public à une Conférence où on devoit traiter de la Paix entre le Roi & eux. Je ne sçai quelle Qualité il prenoit pour lors; mais, à deux Ans de-là, il étoit Maître de la Chambre aux Deniers de Charles de France, Duc de Normandie, selon l'Extrait d'un Compte de Pierre Landoys, depuis le premier Octobre 1466, Tom. II, pag. 1374, de l'*Histoire de Bretagne* de Dom Lobineau: *A Monseigneur Charles de France, Duc de Normandie, par les Mains de Pierre Morin, son Trésorier, & de* Maistre Ythier Marchant, *Maistre de sa Chambre aux Deniers, par l'Ordonnance du Duc* (de Bretagne,) *pour aider à supporter ses Charges, comme apert par Descharge du* 31 *Juillet* 1467, 1860 *Livres* 10 *Sols* 6 *Deniers.* Après la Mort de leur commun Maître, ce Scélérat, & un nommé Jean Hardi, s'étoient donnez au Duc de Bourgogne, qui les avoit portez à entreprendre d'empoisonner le Roi. Hardi fut pris, &, selon la *Chronique Scandaleuse*, écartelé le 30 Mars 1473. On ne dit point ce que devint cet *Ythier Marchant*, que dix-sept Ans auparavant VILLON, son Ami, faisoit un de ses Légataires. Peut-être se sauva-t-il auprès de ce Duc de Bourgogne.

Auquel je me sens treftenu (*a*), DIVERSES LEÇONS.
Laiffe mon branc d'acier tranchant (*b*),
Ou à maiftre Jehan le Cornu,
Qui eft en gaige detenu,
Pour ung efcot fix folz montant.
Je vueil, felon le contenu,
Qu'on leur livre en le racheptant.

VI.

ITEM, je laiffe à Sainct Amant
Le cheval blanc, avec la mulle;
Et à Blaru, mon dyamant,
Et l'afne rayé qui reculle (*c*).
Et le decret qui articulle
Omnis utriufque Sexûs
Contre la Carmelifte Bulle,
Laiffe aux Curez pour mettre fus (a) (1) (*d*).

VII.

REMARQUES.

(*a*) *Treftenu.*] C'eft-à-dire, *très tenu*, très obligé. Anciennement, les Superlatifs s'écrivoient ainfi. Voïez, dans le *Grand Dictionaire de* NICOD, le Mot TRES *& fes Compofez*. R..d. l'E.

(*b*) *Mon Branc d'Acier tranchant.*] Mot fouvent emploïé dans ce Volume: c'eft-à-dire, mon *Glaive*, mon *Sabre*, mon *Epée*. R. d. l'E.

(*c*) *St. Amant .... & Blaru.*] Apparement Cabaretiers, dont c'étoient-là les Enfeignes. Voïez ci-deffous le LXXXVI Huitain du *grand Teftament*. R. d. l'E.

(a) Presbtres & Décrétiftes entendent ces quatre *Vers*.

(1) Dans les Décrétales, Libr. V, *de Pœnitentiis & Remiffionibus*, Chap. XII, il ordonne d'aller au moins une fois l'An à Confeffe.

(*d*) *Laiffe aux Curez pour mettre fus.*] Le Canon *Omnis utriufque Sexûs* eft, non pas du *Décret*, mais

DIVERSES LEÇONS.

VII.

ITEM, à Jehan Tronne, bouchier,
Laisse le mouton franc & tendre (*a*),
Et

REMARQUES.

des *Decrétales*, Livre V, & il fait le Chapitre XII du Titre XXXVIII. Par ce Canon, il est ordonné à un chacun de se confesser au Curé de sa Paroisse, au moins une fois l'An. Mais, on y avoit dérogé, en faveur des Carmes, à qui, par une Bulle, apparemment celle de 1433, le Pape Eugene IV, au Préjudice des Curez, permit d'ouïr en Confession les Particuliers. C'est ce même Canon, que le Poëte exhorte ici les Curez à *remettre sus*, en le faisant revivre malgré la *Carmeliste Bulle*, qui y avoit donné Atteinte. VILLON appelle cette Bulle *Carmeliste*, à l'antique, comme on a dit longtems *Jésuistes* pour *Jésuites*. Du reste, *utriusque* pour *cujuslibet*, dans le Canon dont il s'agit, est une Elégance, dont le Poëte VILLON n'est point le seul qui se soit moqué. Certain Portugais, dans la *Forêt Nuptiale* de Jean Névisan, Livr. V, Sect. XXXIX, *dicebat, C. Omnis utriusque Sexûs .... solum procedere in Hermaphroditos:* & Calvin en juge de même dans son *Institution*, Livr. III, Chap. IV, Sect. XV. Mais, à cet Egard, il est bon de sçavoir, que, dès le XII Siécle, le Latin de la Chancellerie Impériale étoit le même que celui du Concile, qui parloit de la sorte en 1215: témoin un Privilege, donné en 1177, par l'Empereur Frideric I, à l'Eglise Cathédrale de Torcello, dans le Territoire de Venise. *Cum omnibus Rebus ad id respicientibus.....cum omni Jure & Adjacentiis, & Decimis suis, cunctisque Familiis* utriusque Sexûs, *& Rebus ad eandem Ecclesiam pertinentibus.* Ce sont les Termes de cet Acte, qui, soit dit en passant, fait le IV du *Prodrome*, dans le *Codex Juris Gentium Diplomaticus* de Leibnitz, imprimé *à Hanovre, en 1693, in folio.*

(*a*) *Le Mouton franc & tendre.*] Puisque plus bas,
Hui-

Et ung tahon pour esmoucher
Le beuf couronné qu'il veut vendre (*a*),
Ou la vache: & qui pourra prendre *
Le vilain qui la trousse au col,
S'il ne la rend qu'on le puist prendre
Et estrangler d'un bon licol.

DIVERSES LEÇONS.

* *La vache que on pourra prendre.* V. & G. du P.

VIII.

Et à maistre Robert Vallée,
Pauvre Clergeon en Parlement,
Qui n'entend ne mont ne vallée,
J'ordonne principallement,
Qu'on lui baille ligerement
Mes brayes estans aux Trumellieres *,
Pour coyster (*b*) plus honnestement
S'amye Jehanne de Millieres.

* *Mes brayes estans aux Trumellieres*, c'est-à-dire deschirez jusques sur le molet de la jambe. Dans l'Edition de G. du P. il y a *estant en Tumeliere*. Les Editions de V. & de N. confirment la Leçon de Marot. EN *ôtant* estans, *le Vers ne seroit point trop long d'une ou de deux Sillabes.* Ad. d. l'E.

IX.

REMARQUES.

Huitain XIII, VILLON nomme *Montonier* un de ses Amis, peut-être alors prononçoit-on, non pas *Mouton*, comme a lû ici Marot, mais *Monton*, comme prononçoit & écrivoit Samuel Bochart, qui dérivoit ce Mot de *Monto, onis*. Guillaume Cretin, page 161 de ses *Poësies* d'Edition de 1723, dit:

> *Corbieu, trouverons alibis*
> *De garder* Montons *&* *Brebis*.

(*a*) *Un Tahon, pour esmoucher le Beuf, qu'il veut vendre.*] Une grosse *Mouche*, pour chasser les petites. Legs ridicule, ironique, & satirique, comme le sont presque tous ceux de ces deux prétendus *Testamens*. R. d. l'E.

(*b*) *Coyster.*] Lisez, *coiffer*, conformement à la Correction de Marot.

DIVERSES LEÇONS.

IX.

Pour ce qu'il eſt de lieu honeſte (*a*),
Fault qu'il ſoit myeulx recompenſé,
Car le Saint Eſprit l'admoneſte,
Nonobſtant qu'il eſt inſenſé.
Pour ce je me ſuis pourpenſé,
Puys qu'il n'a riens qu'en une aumoyre *,
On recouvre chés Maupenſé *,
Qu'on luy baille l'art de memoire (*b*).

* *Puis qu'il n'a rien n'eſt qu'une aumoire*. G. du P. *Puis qu'il n'a rien ne qu'une aumoire*. V. & N.

* *De recouvré ſus Maupenſé*. G. du P. & N. *de recouvrer ceulx &c.* V.

X.

Item, plus je aſſigne la vie
Du deſſus dict maiſtre Robert:
Pour Dieu, n'y ayez point d'envie,
(Mes parens) vendez mon Haubert (1) (a);
Et que l'argent, ou la pluſpart,
Soit employé dedans ces Paſques,
Pour achepter à ce poupart (*c*)

Une

REMARQUES.

(*a*) *Pour ce que* R. Vallée *eſt de lieu honneſte.*] L'*Hiſtoire de la Chancellerie de France* de Teſſereau, p. 21, fait mention d'un *Jean Vallée*, Sécretaire du Roi en 1339. Peut-être *Robert Vallée* deſcendoit-il de ce Sécretaire du Roi.

(*b*) *L'Art de Mémoire.*] Le Sécret de recouvrer ſon Bon-Sens. Dans la *Farce de Patelin*, Guillemette dit au Drappier:

Vous n'eſtes pas en bon Mémoire.

C'eſt-à-dire, Vous revez, vous êtes hors du Sens.

(1) *Haubert:*] Cotte de Mailles.

(a) *Haubert*,] rimé contre *part*, monſtre que Villon eſtoit de Paris, & qu'il prononçoit *Haubart* & *Robart*.

(*c*) *Poupart.*] C'eſt-à-dire, *Damoiſeau*, témoin ce

Une feneſtre auprès ſainct Jaques (a).

DIVERSES LEÇONS.

XI.

ITEM, je laiſſe en beau pur don *
Mes gands & ma hucque de ſoye (b) (a),
A mon amy Jacques Cardon,
Le gland auſſi d'une ſaulſoye,
Et tous les jours une graſſe oye,
Ou ung chappon de haulte greſſe,
Dix muys de vin blanc comme croye,
Et deux proces, que trop n'engreſſe *.

* *Au pardon*. V. N. & G. du P.

* *Et deux pourceaulx que trop n'engreſſe*. N La Leçon de G. du P. & de Verard confirment celle de Marot.

XII.

ITEM, je laiſſe à ce jeune homme,
René de Montigny (*b*) troys chiens;
Et puys à Jehan Raguyer la ſomme
De cent frans prins ſur tous mes biens.
Mais quoy ? Je n'y comprens en riens

Ce

REMARQUES.

cē Vers du *Teſtament* de Jehan de Meung ou Clopinel :

S'il n'a pas Grandeur de Poupart. R. d. l'E.

(a) *Une Feneſtre auprès St. Jacques.*] Une des petites Boutiques d'Eſcrivain près S. Jacques de la Boucherie.

(b) *Hucque.*] Habit du Temps.

(*a*) *Hucque de Soye.*] Sorte de Robe: c'eſt le ſimple de *Hoqueton*. Coquillart, dans ſes *Droits nouveaux*, folio m. 8, où il parle des Conſeillers de Parlement vétus de leurs Robbes rouges, dit:

Ces grands Clercs à ces rouges Hucques.

(*b*) *René de Montigny.*] Compagnon de Débauche & de Filouterie de VILLON, qui fut enfin pendu. Voïez ci-deſſous la II Ballade du *Jargon*, Huitain II. R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

* Requerir G. du P. & N.

* Qui le V. N. & G. du P.

* D'un esturgon. V. N. & G. du P.

* Jacques V. N. & G. du P.

Ce que je pourray acquerir:
On ne doit trop prendre des siens,
Ne ses amis trop surquerir * (*a*).

XIII.

ITEM, au seigneur de Grigny
Laisse la garde de Nygeon (1),
Et six chiens plus qu'à Montigny,
Vicestre (2) chastel & dongeon:
Et à ce malostru (3) Changeon,
Montonnier qui * tient en proces,
Laisse troys coups d'ung escourgeon * (a),
Et coucher (paix & aise) en ceps (b).

XIV.

ITEM, à maistre Jehan * Raguyer
Je laisse l'abreuvoyr Popin (4),
Per-

REMARQUES.

(*a*) *Surquerir.*] Nicod explique ce Mot par *interroger*. Borel n'en parle point. R. d. l'E.

(1) *Nygeon*,] où sont à présent les Minimes de Chaillot.

(2) *Vicestre.*] C'est la Maison qu'on nomme aujourd'huy Bicestre. Ce Chateau est ainsi appellé, parce qu'il appartenoit à Jean Evesque de *Vincester*, en Angleterre. Voïez Fauchet dans ses *Antiquitez*, & les *Notes* de Duchesne sur Alain Chartier, pages 817, 818.

(3) *Malostru.*] En Languedoc, on dit *malestruc*, *malè instructus*.

(a) *Escourgeon*:] Fouët. DIMINUTIF d'*Escourgée*, Laniere de Cuir, avec laquelle on chatioit les Criminels & les Esclaves. *Ad. d. l'E.*

(b) *Ceps*:] Maniere de Prison.

(4) *L'Abreuvoyr Popin*:] C'est l'Abreuvoir, qui est vis-à-vis la Ruë Thibautaudez au bout du Pont-neuf.

Perches, pouffins, au blanc manger,
Tousjours le choys d'ung bon lopin,
Le trou de la pomme de pin,
Clos & couvert, au feu la plante,
Emmailloté d'ung Jacobin (a) (*a*);
Et qui vouldra planter, si plante.

DIVERSES LEÇONS.

XV.

ITEM, à maistre Jehan Mautainct,
Et à Pierre le Basannier,
Le gré du seigneur qui attainct *
Troubles forfaictz (b) sans espargner (c);
Et à mon procureur Fournier *,
Bonnetz courtz, chausses semellées (d),
Taillées chés mon cordouennier (*b*),
Pour porter durant ces gellées.

* *Le gré de celuy qui attaint.* N. *Le gré de celuy qui attent.* G. du P.
* *Jehan Fournier.* N. & G. du P. La Leçon de Marot est confirmée par celle de V.

XVI.

ITEM, au chevalier du guet
Le heaulme luy establys:
Et

REMARQUES.

(a) *Emmailloté d'ung Jacopin:*] tousjours empesché d'un Flegme, ne pouvant cracher.

(*a*) *Emmailloté d'ung Jacopin:*] d'un de ces gros Crachats, qui l'incommode autant que sauroit le faire un *Jacque-de-Maille* trop étroit, dont il seroit *emmailloté*.

(b) *Troubles Forfaits:*] Larrecins cachés.

(c) *Le gré du Seigneur qui attainct troubles Forfaits sans espargner:*] la Faveur du Lieutenant-Criminel, ou de Tristan l'Hermite.

(d) *Chausses semelées:*] Brodequins.

(*b*) *Cordouennier.*] Voyez ci-dessous la Note sur le VI Huitain du *grand Testament*.

DIVERSES LEÇONS.

Et aux pietons qui vont daguet (*a*)
Taſtounant par cez eſtablis (a),
Je leur laiſſe deux beaulx rubis (b),
La lenterne à la pierre au laict (*b*);
Pourveu que j'auray les troys lictz (c),
S'ilz me meinent en chaſtellet (*c*).

XVII.

ITEM, au Loup, & à Chollet (*d*),
Pour à la foys (d) laiſſe ung canart,
Prins

REMARQUES.

(*a*) *Daguet,*] ou plûtôt *d'aguet*; c'eſt-à-dire, en faiſant le *Guet*, en obſervant les Démarches des Malfaiteurs. R. d. l'E.

(a) *Eſtablis:*] Eſtaulx.

(b) *Rubis*] de Taverne, qu'il avoit au Viſage (ſelon mon Jugement.)

(*b*) *La Pierre au Lait.*] Petite Place de Paris, près de St. Jaques de la Boucherie, où il y avoit apparemment quelque Lanterne notable. R. d. l'E.

(c) *Les troys Lictz.*] Une des Chambres du Chaſtelet.

(*c*) *En Chaſtelet:*] ou plûtôt, *au Chaſtelet*; car, c'eſt ainſi qu'il faut écrire. Le *Chatelet* eſt la principale Juridiction de Paris. C'eſt auſſi la plus conſidérable de ſes Priſons, à la quelle le *petit Chatelet* tient lieu d'Annexe ou de Décharge. R. d. l'E.

(*d*) *Chollet.*] C'étoit un Tonnelier, duquel parle encore VILLON Huitain XCIX de ſon *grand Teſtament*, où, de la maniere dont il le dépeint, ce pourroit bien être le même *Caſin Chollet*, duquel, ſous l'Année 1465, la *Chronique Scandaleuſe* dit que, comme on le fuſtigeoit publiquement, pour avoir mis un jour tout Paris en Allarme, le Roi, qui le voïoit paſſer, crioit au Bourreau: *Battez fort, & n'eſpargnez point ce Paillard; car, il a bien pis deſſervi.*

(d) *Pour à la foys:*] pour une fois.

Prins sur les murs (comme on souloit)
Envers les fossez sur le tard;
Et à chascun ung grand tabart (a) (*a*)
De cordelier, jusques aux piedz,
Busche, charbon, & poys, & lard,
Et mes houseaulx sans avantpiedz.

DIVERSES LEÇONS.

XVIII.

ITEM, je laisse par pitié
A troys petitz enfans tous nudz,
Nommez en ce present traictié,
Affin qu'ilz en soient mieulx cogneux,
Pauvres orphenins * impourveuz,
Et desnuez comme le ver;
J'ordonne qu'ils seront pourveuz,
Au moins pour passer cest yver.

* *Orphelins.* V. N. & G. du P.

XIX.

PREMIEREMENT, Colin Laurens,
Girard Gossoyn, Jehan Marceau,
Desprins (b) de biens & de parens,
Qui n'ont vaillant l'anse d'ung ceau (*b*),
Chas-

REMARQUES.

(a) *Tabart:*] Manteau.

(*a*) *Ung grand Tabart.*] Espece de Manteau, dont il y en avoit de longs & de courts, puisque c'est de ce Mot, qu'on appelle *Tabarin* celui de nos Bâteleurs, qui ne paroit jamais qu'en *Mantelet* sur le Théatre.

(b) *Desprins:*] dessaisiz, desnuez.

(*b*) *Ceau:*] ou plûtôt, *Seau.* En effet, *Ceau* est pris pour le *Ciel* par nos anciens Poëtes; témoin le *Roman de la Rose* en ces Vers:

De Roses y ot grand Monceau,
Si belles n'avoit sous le Ceau. *Rom. l'Ed.*

DIVERSES LEÇONS.

Chascun de mes biens ung faisseau,
Ou quatre blancs (*a*), s'ilz l'ayment myeulx.
Ilz mangeront maint bon morceau,
Les enfans, quand je seray vieulx.

XX.

ITEM, ma Nomination,
Que j'ay de l'Université,
Laisse par resignation,
Pour forclorre (*b*) d'adversité
Pauvres clercs de ceste cité,
Soubz cest *intendit* * (1) contenuz :
Charité m'y a incité,
Et nature, les voyant nudz.

* *Interdit.* L'Edition de Marot chez J. Longis.

XXI.

C'EST maistre Guillaume Cotin *,
Et maistre Thibault de Vitry,
Deux pauvres clercs parlans latin,
Paisibles enfans sans escry * (a),
Hum-

* *Colin*, G. du P. *Cotin*. V. & N.
* *Estri.* V. N. & G. du P.

REMARQUES.

(*a*) *Blancs.*] Monnoie ancienne, ainsi nommée par opposition aux Sols, qu'on appelloit *Noirets*, & par altération *Nerets*. R. d. l'E.

(*b*) *Forclore.*] C'est-à-dire, *éloigner*, *délivrer*. R. d. l'E.

(1) *Intendit:*] C'est-à-dire, sous cette Ecriture ou Testament. Touchant les Ecritures par *Intendits*, voïez Gastier dans son *Stile des Requestes*. BOREL explique ce Mot par *Intention*: ce qu'il confirme par ces deux Vers de l'Epitaphe de Jean Duc de Berry, qui se lit aux Innocens à Paris:

Prions pour le Prince susdit,
Et ensuivons son Intendit. R. d. l'E.

(a) *Sans escry*:] sans Bruit.

Humbles, bien chantans au lectry (a) (1):
Je leur laisse (b) (sans recevoir)
Sur la maison Guillot Gneuldry *,
En attendant de mieulx avoir.

DIVERSES LEÇONS.

* *Guillory.* G. du P. V. & N.

XXII.

Item, plus je adjoinctz à la crosse,
Celle de la rue Sainct Anthoine,
En ung billart * dequoy on crosse,
Et tous les jours plain pot de seine (*a*),
Aux pigeons (c), qui sont par essoine (*b*)
Enserrez soubz trappe volliere (d),
Mon mirouer (e) bel & ydoyne (*c*),
Et la grace de la Geolliere.

* *Et un billart.* V.

XXIII.

Item, je laisse aux Hospitaux

Mes

REMARQUES.

(a) *Lectry:*] Lectrain.

(1) *Au Lectry:*] c'est-à-dire au Lutrin. Anciennement, on disoit *Leteris.* Voïez Ville-Hardouin, Art. XVII, page 11, de l'Edition du Louvre.

(b) *Je leur laisse, &c.*] s'entend la susdite Nomination.

(*a*) *Plain pot de seine.*] Lisez *plein Pot de Seine:* car, il s'agit-là de l'Eau de la Riviere de *Seine*, dont on leur laisse un *plein Pot.* R. d. l'E.

(c) *Aux Pigeons:*] aux Prisonniers.

(*b*) *Essoine.*] C'est-à-dire, *Punition.* R. d. l'E.

(d) *Trappe volliere:*] une Prison.

(e) *Mon Mirouër, &c.*] qu'ils se mirent en luy.

(*c*) *Ydoyne.*] Du Latin *idoneus*, qui signifie *propre.* Le Poëte laisse apparemment à ces *Pigeons*, ou à ces *Prisonniers*, son *Mirouër*, c'est-à-dire son *Exemple, propre* à les consoler. *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

Mes chaffis tiffus d'Iraignée (1);
Et aux gisans sur ces estaux (*a*),
Chascun sur l'œil une groignée (*b*),
Trembler à chiere (2) reffregnée,
Maigres, velluz, & morfonduz,
Chausses courtes, robbe rognée,
Gelez, meurdriz, & enfondus (a).

XXIV.

ITEM, je laisse à mon barbier
La rongneure de mes cheveulx,
Plainement, & sans destourbier (*c*).
Au savetier mes souliers vieulx (*d*),
Et au freppier (*e*) mes habitz tieulz (*f*)
Que

REMARQUES.

(1) *Iraignée:*] Araignée.

(*a*) *Gisans sur ces Estaux.*] Le Guet, grand Ennemi de VILLON & de semblables Ribleurs. Souvent les Archers du Guet, las de roder, se reposent sur les Etaux des Boutiques, & de-là viennent fondre inopinément sur les Voleurs.

(*b*) *Groignée.*] Mot inconnu à tous nos Dictionnaires d'anciens Termes. *R. d. l'E.*

(2) *Chiere:*] Visage.

(a) *Enfondus:*] Creux & descharnez.

(*c*) *Destourbier:*] Empéchement, Opposition. *R. d. l'E.*

(*d*) *Souliers vieulx.*] Expression adoptée par Beze dans le LX de ses Pseaumes:

Contre Edom, Peuple glorieux,
Je jetterai mes Souliers vieulx. *R. d. l'E.*

(*e*) Freppier.] De l'Allemand *Werpen*, jetter. Hardes *frippées* sont proprement celles qui ne sont bonnes qu'à *jetter*. *Freppier* est à l'antique pour *Frippier*, comme a lû Marot.

(*f*) *Tieuls.*] C'est-à-dire *tels*. R. d. l'E.

Que quant du tout je les delaisse, *Diverses*
Pour moins qu'ilz ne coufterent neufz, *Leçons.*
Charitablement je leur laisse.

XXV.

Item, je laisse aux Mendians,
Aux Filles Dieu, & aux Beguynes (*a*),
Savoureux morceaulx & frians,
Chappons, pigeons, grasses gelines,
Et puis prescher les quinze signes (*b*),
Et abatre pain à deux mains (*c*):
Carmes chevaulchent nos voysines (*d*);
Mais cela, ce n'est que du meins.

XXVI.

REMARQUES.

(*a*) *Beguynes.*] Voïez, touchant ce Mot, la Remarque sur le Huitain CV du *grand Testament*. R. d. l'E.

(*b*) *Prescher les quinze Signes.*] Les Prêcheurs d'entre les Religieux Mendians ont inventé *quinze Signes* ou Prodiges, qui, selon eux, doivent devancer & annoncer le Jugement dernier. C'est à quoi vise ici Villon. Du reste, ces Signes, au Nombre de XV, sont tirez des Vers de la Sibylle Erythrée, & rapportez entre autres par S. Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, Livr. XVIII, Chap. XXIII.

(*c*) *Abatre Pain à deux Mains.*] Proverbe, qui ne se trouve point dans les Recueils qu'on en a faits, & qui revient peut-être à celui-ci: *Manger à Ventre déboutonné*. R. d. l'E.

(*d*) *Carmes chevaulchent nos voysines.*] Plus-bas, Huitain CIX du *grand Testament*, Villon parle du *Frere Baulde demeurant à l'Hostel des Carmes*: ce qui est une autre Preuve, que, du Tems de notre Poëte, la Chasteté des Religieux Carmes étoit déja très équivoque; puisque, comme on sait, *Baudet* n'est qu'un Diminutif de *Baude*. Aussi les Carmes de la

DIVERSES LEÇONS.

XXVI.

ITEM, je laisse le mortier d'or (*a*)
A Jehan l'Epicier de la Garde,
Et une potence Sainct Mor (*b*),
Pour faire ung broyer à moustarde:
Et à celluy (*c*), qui feit l'avant-garde,
Pour faire sur moy griefz exploitz,
(De par moy) Sainct Anthoine l'arde (*d*);
Je ne luy lairray autre laiz.

XXVII.

* *Malebeuf*. V. *Marbeuf*. G. du P. & N.

ITEM, je laisse à Mairebeuf *;
Et à Nicolas de Louvieulx,
A chascun l'escaille d'un œuf,
Plaine de frans & d'escus vieulx.

Quant

REMARQUES.

la Ville de Mets y ont-ils été désignés long-tems sous le Nom de *Freres Baudes*.

(*a*) *Item je laisse le Mortier d'Or.*] Lisez, *Item, Laisse le Mortier d'Or*, c.-à-d. son Enseigne. *R. d. l'E.*

(*b*) *Potence Saint Mor.*] *Pot-à-anse* à sonner le Tocsin, comme avec un *Mortier*.

(*c*) *Et à celluy.*] Lisez, *Et à cil*: ou plûtôt, suivant la Correction de Marot, *A celuy*. MAIS, comme on voit, c'est ce que Marot n'a point fait, laissant le Vers trop long d'une Syllabe. *Ad. d. l'E.*

(*d*) *St. Anthoine l'arde.*] C'est-à-dire, *le brule.* Selon les Légendaires, St. Antoine est en Possession de se vanger par le Feu de ceux qui l'oublient, ou l'offensent; & le bon Chevalier Bayard le croïoit si bien, qu'il en fit à ce Saint vindicatif une fort plaisante Priere, rapportée par Brantome, dans ses *Rodomontades Espaignoles*, page 287: & le Bon du Conte est que, toute ridicule qu'elle étoit, elle ne laissa pas de faire Miracle. *R. d. l'E.*

Quant au concierge de Gouvieulx,
Pierre Ronseville *, je ordonne,
Pour leur donner entremy eulx,
Escus telz que Prince les donne (*a*).

DIVERSES LEÇONS.
* *Rousseville.* G. du P. *Rousseville.* V. & N.

XXVIII.

Finalement, en escrivant
Ce soir seullet, estant en bonne (a),
Dictant ces laiz & descripvant,
Je ouïz la cloche de Sorbonne,
Qui tousjours à neuf heures sonne,
Le salut que l'Ange predit (*b*):
Sy suspendy & mis cy bourne * (*c*),
Pour pryer comme le cueur dit.

* *Suspendy & mis en somme.* V. *& mis sur borne.* G. du P. *& mis suborne.* N.

XXIX.

Faict au temps de la dicte date,

Par

REMARQUES.

(*a*) *Escus telz que Prince les donne.*] Ecus de nouvelle Fabrique, frappez au Coin du Prince qui les donne.

(a) *Estant en bonne:*] Estant délibéré.

(*b*) *Le Salut que l'Ange predit.*] Selon l'Histoire & la Raison, ce *Salut* devroit être la Naissance de Jésus-Christ *prédite* par l'Ange: mais, selon la Routine populaire & Villon, il s'agit ici de l'*Ave-Maria*, ou de la Salutation Angélique, que Gabriël, non *prophétisa*, mais dit le *prémier*; & répétée tous les Jours trois fois par Esprit de Superstition. *R. d. l'E.*

(*c*) *Et mis cy bourne.*] Comme ce Vers doit rimer à *Sorbonne* & à *sonne*, je lis *bonne*, à l'antique, pour *Berne*. Le *Roman de la Rose*, cité par Caseneuve, dit:

Les Terres ensemble partirent,
Et, au Partir, Bonnes *y mirent.*

DIVERSES LEÇONS.

Par le bon renommé VILLON,
Qui ne mange figue ne date,
Sec & noir comme escouvillon (a).
Il n'a Tente ne Pavillon,
Qu'il n'ayt laissé à ses amys;
Et n'a mis (b) qu'ung peu de billon,
Qui sera tantost à fin mys.

FIN DU

PETIT TESTAMENT

DE

FRANÇOIS VILLON,

DE PARIS (c).

REMARQUES.

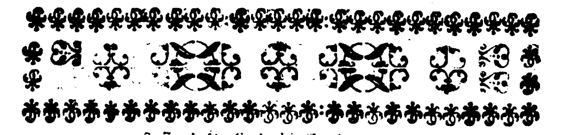
(a) *Escouvillon.*] Espece de *Balai*, dont les Boulangers se servent, pour netoïer leurs Fours. Formé d'*Escoubo*, qui, dans le Languedoc, signifie un *Balai*. R. d. l'E.

(b) *Mis.*] Lisez *mais*.

(c) *François Villon, de Paris.*] Preuve que le Surnom de notre Poëte étoit VILLON, & non pas *Corbueil*: & qu'il étoit *Parisien*, & non pas d'*Auxerre* près de Pontoise, comme l'a cru Fauchet. Voïez ci-dessous la IV Piéce de ce Recueil. *Ad. d. l'E.*



S E-



SECONDE PIECE.

CY COMMENCE LE GRAND TESTAMENT DE F. VILLON.

I.

EN l'an de mon trentiesme eage (a) (*a*), Que toutes mes hontes j'eu beues, Ne du tout fol, encor ne sage, Nonobstant maintes peines eues,

DIVERSES LEÇONS.

Les-

REMARQUES.

(a) Il fait *eage* trissilabe, comme *péage*: si fait le *Roment de la Rose*. Le Sens de ce Couplet est imparfait: par quoy, fault suppléer, *Cecy fut faict*, ou *Je commençay ceste œuvre, en l'an, &c.*

(*a*) *En l'An de mon trentiesme Eage.*] La Maniere, dont s'exprime le Poëte, suppose qu'il a cru pouvoir dire, qu'il avoit autant de différens Ages, qu'il avoit d'Années. J'ignore qu'on ait jamais parlé de la sorte; & je doute, que, du moins, on voulût le faire aujourd'hui. Aussi est-ce apparemment la Contrainte de la Mesure, qui a produit ce

Vers,

DIVERSES LEÇONS.

Lesquelles j'ay toutes receues
Soubz la main Thibault d'Aussigny (a) (b).

S'evef-

REMARQUES.

Vers; puisque si, comme VILLON le dévoit naturellement, il avoit dit, *En l'An trentiesme de mon Eage*, son Vers auroit eu une Syllabe de trop. Dureste, comme on dit également *la trentieme Année* & *l'Année trentieme*, peut-être VILLON avoit-il mis, *Au trentiesme An de mon Eage :* & je m'étonne, que ce ne soit pas de cette Sorte, que Marot nous ait donné ce Vers; puisque, du moins, le Langage en auroit été plus congru. En effet, le *Roman de la Rose*, dit bien :

Au quinziesme An de mon Eage,
Au Point qu'Amours prend le Péage.

Ad. d. l'E.

(a) *Thibault d'Aussigny.*] L'Auteur de la Lettre qui fait la III Partie de ce Volume, & qui est intitulée, *Lettre à Mr.***, en lui envoïant la nouvelle Edition des* Oeuvres de VILLON *de* 1723, veut que cet Homme-là ait été *Juge de Melun*; car c'est *Melun*, & non pas *Mehun*, que cet Auteur croit qu'il faut lire au Huitain XI du *grand Testament de* VILLON. Mais, il a bien voulu se faire Illusion, ne prenant pas garde, que, dans le Vers suivant, le Poëte parle de ce même *Thibault d'Aussigny*, comme d'un *Evêque*, qui, n'étant pas le sien, l'avoit cependant tenu dans ses Prisons. *Thibault d'Aussigny* étoit en effet, non pas *Juge de Melun*, mais *Evêque d'Orléans :* & ci-dessous, dans le LXIII Huitain du *grand Testament*, on voit que *Thibault d'Aussigny* avoit un *Official*; ce qui ne convient qu'à un Evêque. Aussi le fut-il, depuis l'Année 1452, jusqu'à sa Mort, arrivée en 1473, à *Mehun* sur Loire, où même il est inhumé dans l'Eglise des Cordeliers du Lieu. Comme cette petite Ville est du Diocese d'Orléans, VILLON, qui y étoit Prisonnier, regardoit ce Prélat comme l'Auteur de sa Prison, & lui attribuoit toutes les Rigueurs qu'il y avoit essuïées dans une longue Captivité, dont il n'est pas sans apparence, que mé-

S'evesque il est seignant les rues (a),
Qu'il soit le mien je le reny.

DIVERSES LEÇONS.

II.

MON Seigneur n'est ne mon Evesque,
Soubz luy ne tiens s'il n'est en friche,
Foy ne luy doy ne hommage avecque,
Je

REMARQUES.

même il ne fut tiré par Louïs XI, dès la prémiére Année de son Regne, que par un secret Plaisir que trouvoit ce Prince à renverser, autant qu'il pouvoit, tout ce qui s'étoit fait sous le Regne de son Pere.

Escript l'ay l'An soyxante & ung,
Que le bon Roy me délivra
De la dure Prison de Mehun.

Comme, au reste, c'est ainsi que commence l'onzieme Huitain du *grand Testament* de VILLON, je m'étonne que cet Auteur ne se soit pas apperçu, que si, comme il le prétend, c'étoit *Melun*, & non pas *Mehun*, qu'on dût lire au 3 Vers, ce Vers seroit trop long d'une Syllabe. Or, VILLON n'étoit pas capable d'une Faute comme celle-là.

MAIS, quel pouvoit être ce Crime, pour lequel VILLON souffroit une Prison, & si rude, & si longue? C'étoit, apparemment, quelque Sacrilege, comme d'avoir volé dans une Eglise, soit à Mehun, soit à Orléans.

(b) *Thibault d'Aussigny.*] Ce *Thibault d'Aussigny*, & *Jaques Thibault*, dont il sera parlé ci-dessous Huitain LXII, ne sont visiblement qu'un seul & même Homme, comme vient de le reconnoitre Mr. le Duchat, qui devoit observer de même, qu'on a eu tort d'en faire deux différens Personnages dans la *Table des Familles de Paris.* Peut-être se nommoit-il *Jaques-Thibault d'Aussigny*, & que *d'Aussigny* est un Nom de Terre. *R. d. l'E.*

(a) *Seignant les Rues.*] Faisant le Signe de la Croix par les Rues, ou donnant la Bénédiction.

DIVERSES LEÇONS.

Je ne suis son serf ne sa biche.
Peu (a) m'a d'une petite miche,
Et de froide eau, tout ung esté.
Large ou estroit, moult me fut chiche:
Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté.

III.

Et s'aucun me vouloit reprendre,
Et dire que je le maudys:
Non fais, si bien le scet entendre,
Et rien de luy je ne mesdys.
Voycy tout le mal que j'en dys:
S'il m'a esté misericors,
Jésus, le Roy de Paradis,
Tel luy soit à l'ame & au corps.

IV.

S'il m'a esté dur & cruel
Trop plus que cy ne le racompte,
Je vueil que le Dieu eternel
Luy soit doncque (b) semblable à ce compte.
Mais l'Eglise nous dit & compte,
Que prions pour noz ennemys:
Je vous diray, J'ay tort & honte;
Tous ses faictz soient à Dieu remis.

Si

REMARQUES.

(a) *Peu.*] C'est-à-dire, *repu.* R. d. l'E.
(b) *Doncque.*] Lisez *Donc*; & aussi dans le Huitain suivant. *R. d. l'E.*

V.

Si prieray pour luy de bon cueur *,
Par * l'ame du bon feu Cotard (*a*).
Mais quoy ! Ce sera doncque par cueur ;
Car de lire je suys faitard (a),
Priere en feray de Picard (*b*) ;
S'il ne le sçait, voise l'apprandre,
S'il m'en croyt, (ains (*c*) qu'il soit plus
tard,)
A Douay ou à Lisle en Flandre.

DIVERSES LEÇONS.

* *Si prieray Dieu de bon cœur*, &c. N. & V.

* *Pour.* G. du P.

VI.

REMARQUES.

(*a*) *Cotard.*] Savoir *Jehan Cotard*, Procureur en Cour d'Eglise, & grand Ivrogne; sur lequel est faite la X. *Ballade de ce grand Testament*. R. de l'E.

(a) *Faitard:*] Paresseux, qui *tard faict* sa Besoigne.

(*b*) *Priere de Picard.*] Des Levres, mais sans Intention. Etre louche d'un Oeil, c'est ce qu'en Lorraine on appelle avoir un *Oeil de Picard*; Façon de parler, dont l'Origine pourroit bien être ce que le Livre intitulé *Gesta Romanorum* raconte de deux Opérateurs. Ils étoient convenus entre eux de s'arracher les Yeux l'un à l'autre, se confiant si fort en leur Habileté, qu'ils se promettoient de les remettre en leur Place, sans Lésion aucune. L'un réüssit. Mais, comme l'autre travailloit à replacer de même les Yeux de son Compagnon, la Fenêtre étant ouverte, survint une *Pie*, qui enleva l'un des deux Yeux qu'il s'agissoit de remettre. L'Opérateur, bien étonné, ne trouva d'autre Expédient, que de remplacer l'Oeil perdu par celui d'une Chevre. L'Opération réüssit aussi, à cela près que l'Oeil de Chevre regardoit toujours en haut, comme visant à des Feuilles que les Chevres ont de coûtume de brouter aux Arbres.

(*c*) *Ains.*] C'est-à-dire ici, *avant*. R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

* *Combien s'il veut que l'on le prie.* V. & N.

VI.

COMBIEN que s'il veut que je prie *
Pour lui, foy que doy mon baptesme (a),
(Obstant qu'à chascun ne le crye)
Il ne fauldra pas à son esme (*a*).
Au Psaultier prens (quand suys à mesme)
(Qui n'est de beuf ne cordoen (1),)
Le verset escript le septiesme
Du Psaulme *Te Deus laudem* (b).

VII.

SY pry' au benoist filz de Dieu;
(Qu'à tous mes besoings je reclame,)
Que ma pauvre priere ayt lieu
Vers luy, de qui tiens corps & ame,
Qui

REMARQUES.

(a) *Foy que doy mon Baptesme:*] à mon Baptesme.

(*a*) *A son Esme:*] Estime, Attente. *Aesme*, dans Ville-Hardouin, vient d'*adaestimare*, comme *aörer* d'*adorare*. BOREL explique *Esme*, par *Intention*, *Desir*; & cela paroît convenir mieux ici. *Ad. d. l'E.*

(1) *Cordoën:*] C'est qu'il venoit alors de Corlouë en Espagne, d'où l'on a fait *Cordoennier*, & ensuite *Cordonier*. CETTE rare Etymologie vient de Theodulphe, Rimeur du moïen Age, qui a dit:
Dictas de Nomine Corduba *Pelles*. Ad. d. l'E.

(b) Au Verset, dont il parle, y a *Fiant Dies ejus* &c. *& Episcopatum ejus accipiat alter*. LE Pseaume, qu'indique ici VILLON, est le CVIII selon la Vulgate, & ne commence point par *Te Deus laudem*, n'y en aïant aucun qui commence ainsi; mais, par *Deus Laudem meam ne tacueris*. Ce *septiesme Verset*, auquel il renvoïe, est conçu en ces Termes, *Fiant Dies ejus pauci, & Episcopatum ejus accipiat*

Qui m'a preservé de maint blasme,
Et franchy de vile puissance.
Loué soit-il, & Nostre-Dame,
Et Loys le bon Roy de France (a).

DIVERSES LEÇONS.

VIII.

AUQUEL doint Dieu l'heur de Jacob,
De Salomon l'honneur & gloire,
Quand de prouesse il en a trop,
De force aussi, par m'ame (b) voire;
En ce monde cy transitoire,
Tant qu'il a de long & de lé,
(Affin que de luy soit memoire)
Vivre autant que Mathusalé.

IX.

ET douze beaulx enfans tous masles
Veoir de son tres cher sang Royal,
Aussi preux que fut le grand Charles,
Con-

REMARQUES.

piat alter, c'est-à-dire, *Que ses Jours soient abrégés, & qu'un autre remplisse son Siége Episcopal.* Ainsi, selon le Génie satirique de VILLON, cette prétendue Priere est une véritable Imprécation, qu'il ne laisse pourtant pas d'adresser à Jésus-Christ. *Ad. d. l'E.*

(a) Loüis XI.] CETTE Société de *Jésus-Christ*, de la *Sainte Vierge*, & de *Loüis XI*, vaut bien celles que les Franciscains & les Jésuites font des mêmes avec leur *St. François*, & leur Pere *Edmond Anger*. Voïez la Dédicace de la *Summa Angelica* d'Angelus de Clavasio, & le *Thrésor des Langues de cest Univers* de Claude Duret, pag. 921. *Ad. d. l'E.*

(b) *Par m'ame.*] Par mon Ame.

DIVERSES LEÇONS.

Conceuz en ventre nuptial,
Bons comme fut sainct Martial.
Ainsi en preigne au bon Daulphin (a):
Je ne luy souhaicte autre mal,
Et puys Paradis à la fin.

X.

POURCE que foible je me sens,
Trop plus de biens que de santé,
Tant que je suis (a) en mon plain sens,
Si peu que Dieu m'en a presté,
(Car d'autre ne l'ay emprunté,)
J'ay ce TESTAMENT tres estable (b)
Faict de derniere voulenté,
Seul pour tout, & irrevocable.

XI.

ESCRIPT l'ay l'an soyxante & ung (b),
Que le bon Roy me delivra
De la dure prison de Mehun * (b),
Et

* Melhun. N. Meun. V.

REMARQUES.

(a) *Daulphin.*] Les Vœux de VILLON ne furent pas exaucés; ce Prince étant mort peu après. Car, ce Dauphin n'étoit pas, comme quelques-uns l'ont cru, *Charles VIII*, qui n'avoit que 14 Ans quand il parvint à la Couronne en 1483, mais *Joachim*, né à Namur le 27 Juillet 1459, & mort en bas Age. Voïez, l'*Histoire Généalogique de la Maison de France* du P. Anselme, Tom. I, pag. 69. *R. d. l'E.*

(a) *Tant que je suis:*] Tandis que je suis.

(a) *Estable.*] C'est-à-dire, *ferme*, *durable*. R. d. l'E.

(b) Mil quatre cens soixante & ung.

(b) *Mehun.*] L'Auteur de la *Lettre*, qui fait la III

Et que vie me recouvra :
Dont ſuys (tant que mon cueur vivra)
Tenu vers luy me humilier ;
Ce que feray tant qu'il mourra (c) :
Bien faict ne ſe doibt oublier.

DIVERSES LEÇONS.

Icy commence VILLON *à entrer en Matiere pleine d'Erudition & de bon Sçavoir.*

Dans les Editions de Verard *&* *de* Niverd, *ce Titre ne ſe trouve point : le Huitain* Or eſt vray, &c., *y eſt tout de ſuite.*

XII.

† Or eſt vray qu'apres plainctz & pleurs,
Et angoiſſeux gemiſſemens,
Apres triſteſſes & douleurs,
Labeurs & griefz cheminemens,
† Travail mes lubres (a) ſentemens
Aguiſa

REMARQUES.

III Partie de ce préſent Volume, prétend, qu'il faut lire, tant ici que par-tout ailleurs, *Melun* ; & que ce *Thibault d'Auſſigny*, dont il eſt parlé ci-deſſus dans le I Huitain, étoit *Juge* de cette Ville. Mais, il eſt bien certain qu'il s'eſt fort trompé. *R. d. l'E.*

(c) *Tant qu'il mourra :*] juſqu'à ce qu'il mourra.

(a) *Lubres.*] Par Syncope, pour *lugubres* ; comme *Orine*, pour *Origine*, dans Patelin. Le *Journal de Paris ſous Charles VI, & Charles VII*, appelle *Lubres* cette Monnoie de Bourgogne, qu'autrement on nommoit *Nérets* ou *Noirets*.

DIVERSES LEÇONS. * Voïez sur cet Endroit la Préface de Clement Marot sur VILLON.

Aguisa (rondz comme pelote,)
Me monstrant plus que les commens
Sur le sens moral d'Aristote *.

XIII.

COMBIEN (a) au plus fort de mes maulx,
En chevaulchant (a) sans croix ne pille (1),
Dieu qui les Pellerins d'Esmaux (b)
Conforta, ce dit l'Evangile,
Me monstra une bonne ville,
Et pourveut du don d'esperance:
Combien que le pecheur soit vile,
Dieu ne hayt que perseverance.

XIV.

JE suys pecheur, je le sçay bien.
Pourtant, ne veult pas Dieu ma mort,
Mais convertisse, & vive en bien,

Et

REMARQUES.

(a) *Combien:*] Toutesfois.

(a) *Chevaulchant.*] C'est-à-dire, *cheminant.* R. d. l'E.

(1) *Sans croix ne pille.*] Ces Termes ont été pris des Monoyes de S. *Louïs*, dans lesquelles il y avoit d'un Côté une *Croix* & de l'autre de *Pilles*, que quelques-uns croient avoir été des *Bernicles*, c'est-à-dire des Instrumens de Bois, dans lesquels on faisoit entrer les Jambes des Prisonniers, à qui l'on faisoit ainsi souffrir de grands Tourmens dans l'Orient. Voïez la XIX *Dissertation* de M. du Cange sur Joinville, pag. 256. à la fin.

(b) *Esmaux.*] C'est-à-dire *Emmaüs*, que le Poëte fait sans façon rimer avec *Maux*. Peut-être prononçoit-on ainsi de son Tems. *R. d. l'E.*

Et tout autre que peché mord.
Combien que en peché soye mort,
Dieu vit, & sa misericorde;
Et si ma coulpe me remord,
Par sa grace pardon m'accorde.

XV.

Et comme le noble Romant
De la Rose dit & confesse
(En son premier commencement,)
Qu'on doit * jeune cueur en jeunesse
(Tant qu'il soit meury par vieillesse *)
Excuser. Hélas! il dit veoir (*a*).
Ceulx donc, qui me font telle oppresse,
En meurte (*b*) ne me vouldroient veoir*.

XVI.

Si pour ma mort le bien publique
D'aucune chose vaulsist myeulx,
A mourir (comme ung homme inique)
Je me jugeasse, ainsi m'aid' Dieux (a).
Grief ne faiz à jeune ne vieulx,
Soye sur pied, ou soye en biere * (b):
Les montz ne bougent de leurs lieux,
Pour ung pauvre n'avant n'arriere.

XVII.

DIVERSES LEÇONS.

* *Dit.* N. *doit.* V.

* *Quant on le voit vieil en vieillesse.* V. & N.

* *En meurte me vouldroient veoir.* N. *ne me vouldroient veoir.* V.

* *Soient sur pied, ou soient en biere.* V. *soient periz ou soient en biere.* N.

REMARQUES.

(*a*) *Veoir.*] Lisez *voir*, de *verum*.

(*b*) *Meurte.*] Nicod & Ménage expliquent ce Mot par *Mirte*; mais, cela ne convient point ici. *R. d. l'E.*

(a) *Ainsi m'aid' Dieux:*] Ainsi m'ayde Dieu.

(b) *Soye sur pied, &c.*] Soye vif ou mort.

DIVERSES LEÇONS.

* *Esquillonné.* N. *enguillonné.* V.

* *Escameurs.* N. *escumeurs.* V.

XVII.

Au temps que Alexandre regna,
Ung hom nommé Diomedes (1)
Devant luy on luy amena,
Engrillonné * poulces & detz (*a*),
Comme ung larron, car il fut des
Escumeurs *, que voyons courir.
Si fut mys devant les Cadetz (*b*),
Pour estre jugé à mourir.

XVIII.

L'EMPEREUR si l'arraisonna:
„ Pourquoy es tu larron de Mer?„
L'autre responce luy donna:
„ Pourquoy larron me faiz nommer?
„ Pour ce qu'on te (*c*) voit escumer
„ En une petiote fuste.
„ Si comme toy me peusse armer,
„ Comme toy Empereur je fusse.

Notez cette Histoire bien appropriée.

XIX.

REMARQUES.

(1) *Nommé Diomedes.*] On ne sçait pas au vray le Nom de ce Pirate. EN effet, Cicéron ne le dit point dans le Fragment qu'on va bientôt voir. *Ad. d. l'E.*

(*a*) *Detz:*] De *Digiti*, *Doigts*. R. d. l'E.

(*b*) *Mys devant les Cadetz.*] Par une Licence Archi-poëtique, *Cadetz* mis pour la Rime au lieu de *Cadis*, plurier de *Cadi*, Mot Arabe, qui, dans la Langue Turque, revient à celui de *Juge*. Comme c'etoit en Orient, que le Pirate devoit être jugé, ses *Juges* sont ici nommez *Cadis*, comme les Turcs nomment ceux qui administrent la Justice chés eux. Du Punique *Gadis*, qui signifie *une Haie*, les Latins ont fait de même *Gades*, Nom de Ville.

(*c*) *Pour ce qu'on te voit escumer.*] Lisez *me*. C'est de soi-même que parle le Pirate.

XIX.

DIVERSES LEÇONS.

,, Mais, que veux tu? De ma fortune,
,, (Contre qui ne puis bonnement,
,, Qui si durement me infortune,)
,, Me vient tout ce gouvernement *.
,, Excuse moy aucunement,
,, Et sçaches qu'en grand' pauvreté
,, (Ce mot dit on communement *)
,, Ne gist pas trop grand' loyaulté. ,,

* *Me vient à tout si rudement.* N.

* *Ce mot se dit communement.* N. V.

XX.

Quand l'Empereur eut remiré
De Diomedes tout le dict:
,, Ta fortune je te mueray
,, Mauvaise en bonne (ce luy dit.)
Si fist il. Onc puis ne mesprit (*a*)
Vers personne, mais fut vray homme.
Valere (pour vray) nous l'escript *,
Qui fut nommé le Grand à Romme (*b*) (1).

* *Rescrit.* V.

XXI.

REMARQUES.

(*a*) *Mesprit.*] Ce Mot, & *mesprendre* dans le Huitain suivant, doivent s'expliquer par *mesfit* ou *mesfaire*, autre vieux Mot, aussi-bien que *Messaict*, emploïés ci-dessous Huitain XXIV & XXXIII, & que Borel n'explique point. *R. d. l'E.*

(*b*) Ce Fait ne se trouve point dans Valere Maxime, mais dans ce Fragment de Cicéron *de Republica*, Libr. III, conservé par Nonius Marcellus. ,, Nam cum quæreretur ex eo, *Quo Scelere compul-* ,, *sus Mare haberet infestum uno Myoparone? Eodem,* ,, inquit, *quo tu Orbem Terræ.* ,, C'est tout ce qu'on sait de cette Avanture. Ce qui peut avoir trompé Villon, c'est que Valere Maxime, Livre II, Chapitre VIII, Num. 5, se sert des Mots *Myoparonum Piraticis Rostris.* R. d. l'E.

(1) Cecy est rapporté par Nonnius Marcellus, qui l'avoit pris du Livre III de la *République* de Cicéron. Le même Fait se trouve dans Saint Au-

DIVERSES LEÇONS.

XXI.

Si Dieu m'euft donné rencontrer
Ung autre piteux Alexandre,
Qui m'euft faict en bon heur entrer *,
Et puys qu'il m'euft veu condefcendre *
A mal; eftre ards, & mys en cendre,
Jugé me fuffe de ma voix.
Neceffité faict gens mefprendre,
Et faim faillir le loup des boys.

* *Qui m'euft en bon cueur fait entrer* N.

* *Et qui m'y euft veu condefcendre.* N.

XXII.

Je plaings le temps de ma jeuneffe,
Au quel j'ay (plus qu'autre) gallé (*a*),
Jufque à l'entrée de vieilleffe;
Car, fon partement m'a celé *.
Il ne s'en eft à pied allé,
Ne à cheval. Las! & comment don (a)?
Soudainement s'en eft vollé,
Et ne m'a laiffé quelque don.

* *Qui fon partement m'a celé.* N. V.

XXIII.

REMARQUES.

guftin, Livre IV de la *Cité de Dieu*, Chapitre IV. Voyez Quinte-Curce, Livre VII, Chapitre VIII, n. 19. de l'Edition de Pitifcus, page 498, & la Note de Freinshemius en cet Endroit.

(*a*) *Gallé.*] C'eft-à-dire, *Je me fuis réjoui, je me fuis donné du bon Temps.* On trouve en ce Sens, dans les *Droits nouveaux* de Coquillart, ces Vers;

Elle permet fa Chambriere
Baifer, tafter, faire, & galler,
Au Page Monfieur en derriere:

&, dans fon *Monologue des Perruques*, ceux-ci;

Frere Berulle, & Dom Fremin, . . .
Sur Queue de leur Parchemin, . . .
Ont bien gaudi, & bien gallé,
En lieu de dire leurs Matines. R. d. l'E.

(a) *Don*, pour *donq'*, par trop grand' Licence poëtique.

XXIII.

Allé s'en eſt, & je demeure *
Pauvre de ſens & de ſçavoir,
Triſte, failly (*a*), plus noir que meure.
Je n'ay ne cens, rente, ne avoir *:
Des miens le moindre (je dy voir)
De me deſavouër s'avance;
Oublyans naturel devoir *,
Par faulte d'ung peu de chevance (*b*).

XXIV.

Si ne crains je avoir deſpendu
Par friander * ne par leſcher,
Ne par trop aymer riens vendu *,
Qu'amys me ſceuſſent reprocher,
Au moins qui leur couſte trop cher.
Je le dy, & ne crains meſdire:
De ce ne me puys je revencher (a).
Qui n'a meffaict, ne le doit dire.

DIVERSES LEÇONS.

* *Elle s'en va & tu demeure* N.

* *Je n'ay cens, rente, ne avoir.* N. La Leçon de M. eſt celle de V.

* *Sens & naturel devoir.* N. V.

* *Friandiſes.* N.

* *Par trop aymer n'ay riens vendu.* N.

XXV.

REMARQUES.

(*a*) *Failly.*] C'eſt-à-dire, *indolent, pareſſeux, découragé:* vieux Mot, que n'ont point expliqué Nicod, Ménage, Caſeneuve, & Borel; mais, qui ſe trouve fort agréablement emploïé dans ce Badinage de Voiture & de ſes Amis:

Ce failly *Glouton d'Arnaldus*
Eſt moult eſchars de ſon Langage.
Quand tels Ribauds ſeroient pendus,
Ce ne ſeroit jà grand Dommage. R. d. l'E.

(*b*) *Chevance.*] Borel, Ménage, & Caſeneuve, n'expliquent point ce vieux Mot. Nicod l'expoſe par *Secours*, & le traduit en Latin *Auxilium*. Mais, il ſignifie plûtôt ici, *Bien*, *Poſſeſſion*: & c'eſt en ce Sens, que le ſatirique Richelet a dit: *Toute la* Chevance *de S. V. conſiſte en un Habit retourné, une vieille Tignaſſe, un Arétin, & un Rabelais.* R. d. l'E.

(a) *Revencher:*] Revenger eſt le vray Terme. Lisez, *De ce me puis je revencher.* Ad. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

XXV.

BIEN eſt il vray que j'ay aymé,
Et aymeroye voulentiers.
Mais, triſte cueur, ventre affamé,
Qui n'eſt raſſaſié au tiers,
Me oſte des amoureux ſentiers.
Au fort quelqu'un s'en recompenſe,
Qui eſt remply ſur les chantiers (*a*);
Car de la panſe vient la danſe.

XXVI.

HE Dieu! ſe j'euſſe eſtudié,
Au temps de ma jeuneſſe folle,
Et a bonnes meurs dedié,
J'euſſe maiſon, & couche molle.
Mais quoy! je fuyoye (a) l'eſcole,
Comme faict le mauvays enfant.
En eſcrivant ceſte parolle,
A peu que le cueur ne me fend.

XXVII.

LE dictz du ſaige (tres beaulx dictz (b),)
Favorable (& bien en puis mais)
Qui

REMARQUE.

(*a*) *Remply ſur les Chantiers.*] Qui a ſa Maiſon pleine de tous Biens: ou plûtôt ici, qui *s'eſt bien raſſaſié*; & *a le Ventre plein*, pour continuër ſur le Ton de VILLON. Ad. d. l'E.

(a) *Fuyoye.*] Triſſillable.

(b) *Tres-beaux Dictz,*] Qui eſt ung très-beau Dict.

Qui dit, „ Esjouys toy, mon filz, — DIVERSES LEÇONS.
„ Et ton adolescence metz
„ Ailleurs, sert bien d'ung autre mectz;
„ Car jeunesse & adolescence „
(C'est son parler, ne moins ne mais (a),)
„ Ne sont qu'abbus & ignorance (*a*). „

XXVIII.

„ Mes jours s'en sont allez errant „
Comme dit Job, „ d'une touaille
„ Et des filetz, quant tisserant *
„ Tient en son poing ardente paille; „
Car s'il y a nul bout qui saille,
Soudainement il le ravist (*b*).
Si ne crains plus que rien m'assaille,
Car à la mort tout s'assouvyst (b).

** Sont les filletz d'un Tisserant.* N. & V.

XXIX.

REMARQUES.

(a) Prenez garde, Lecteurs, à cette Parenthese, *ne moins ne mais*, ne moins ne plus.

(*a*) *Esjouys toy, mon Fils .... Car Jeunesse & Adolescence ne sont qu'Abus & qu'Ignorance.*] Traduction ou Paraphrase libre de ce Passage de l'*Ecclésiaste*, Chapitre XI, Versets 9 & 10: *Lætare ergo, Juvenis, in Adolescentiâ tuâ, & in Bono sit Cor tuum, in Diebus Juventutis tuæ: & ambula in Viis Cordis tui, & in Intuitu Oculorum tuorum. . . . Adolescentia enim & Voluptas vana sunt.* R. d. l'E.

(*b*) *Mes Jours s'en sont allez . . . Soudainement il le ravist.*] Traduction ou Paraphrase semblable de ce Passage du Livre de *Job*, Chapitre VII, Verset 6: *Dies mei velocius transierunt quàm a Texente Tela succiditur, & consumpti sunt absque ulla Spe.* R. d. l'E.

(b) *A la Mort tout s'assouvyst.*] Tous Maulx sont saoulz d'assaillir l'Homme: EXCEPTE' néanmoins l'Envie, qui, malgré le

Pascitur in Vivis Livor, post Fata quiescit,

d'Ovide; & la trop libre Broderie de Voltaire,

DIVERSES LEÇONS.

XXIX.

Ou sont les gracieux gallans?
Que je suyvoye au temps jadis,
Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faictz & en dictz?
Les aucuns sont mortz & roydiz,
D'eulx n'est il plus rien maintenant.
Repos ayent en paradis,
Et Dieu saulve le remenant *.

* *Le remenant*, c'est-à-dire *le demeurant.*

XXX.

Et les aucuns * sont devenuz,
Dieu mercy, grans Seigneurs & Maistres:
Les autres mendient tous nudz,
Et pain ne voyent qu'aux feneftres (*a*).
Les autres sont entrez en cloistres
De Celestins, & de Chartreux,

* *Aultres.* N. & V.

Bottez,

REMARQUES.

Triste Amante des Morts, elle hait les Vivans; poursuit obstinément les Morts jusques dans le Tombeau, & subsiste depuis des Siécles entiers contre les plus grands Hommes. *Ad. d. l'E.*

(*a*) *Et Pain ne voyent qu'aux Fenestres.*] Qui ne voïent de Pain, que celui qui est étalé aux *Fenêtres* de ceux qui ont le Droit d'en vendre de cette sorte. Voïez Du-Cange, au Mot *Fenestragium.* C'étoit encore aux *Fenêtres*, que les Boulangers de Paris étaloient autrefois le Gros-Pain, que, par cette Raison, on appelloit *Pain de la Fenêtre*; le *petit Pain*, ou *Pain-mollet*, s'enfermant dans le Fond de la Boulangerie. *Pain de la Fenestre*, c'est *ater Panis*, dit Nicod, après le *Dictionaire François & Latin* de Robert Etienne, *Paris* 1549, *in folio.*

Bottez, houſez, com peſcheurs d'oyſtres (a). DIVERSES LEÇONS.
Voyla l'eſtat divers d'entre eulx.

XXXI.

AUX grans Maiſtres Dieu doint bien
faire (b),
Vivans en paix, & a recoy.
En eulx il n'y a que refaire:
Si s'en fait bon taire tout coy.
Mais aux autres, qui n'ont dequoy,
(Comme moy) Dieu doint patience.
Aux autres (c) ne fault qui ne quoy,
Car aſſez ont pain & pitance.

XXXII.

BON vins ont ſouvent embrochez (1) (*a*),
Saul-

REMARQUES.

(a) *D'oyſtres:*] d'Huyſtres. JEAN DE MEUNG a emploïé ce même Mot dans ſon *Codicille*, ainſi:

Car ne priſe le Monde
La Montance d'une Oyſtre. *Ad. d. l'E.*

(b) Ici Villon rëitere artificiellement ce qu'il a dit au précédent Couplet.

(c) *Aux autres:*] à ceulx qui ſont entrez en Cloîtres.

(1) *Embrochez.*] Le Vin *en broche* eſt celuy qui èſt en perce. Voyez Ragueau ſur *Forage*.

(*a*) *Vins . . . . . embrochés.*] Avalez à pleins *Brocs:* ou bien, mis en perce, & bouchés d'une *Broche*. La *Legende de M. Pierre Faifeu* d'Edition de Paris 1723, pages 96 & 97, dit:

Lieu n'ont trouvé où y euſt Vin en broche
Sur le Chemin, que Faitfeu ne desbroche
De ſa Bougette Argent ſans eſtre chiche.
S'il peuſt ſortir de leurs Mains il fuſt riche.

DIVERSES LEÇONS.

* Et perdrix en toutes faisons. N. & V.

* De s'y verser. N. & V.

Saulces, brouëtz, & gras poissons;
Tartres, flans, œufz fritz & pochez,
Perduz (*a*), & en toutes façons *.
Pas ne ressemblent les maçons,
Que servir fault à si grand' peine:
Ilz ne veulent nulz eschançons,
Car de verser * chascun se peine.

XXXIII.

En cest incident me suys mys,
Qui de rien ne sert à mon faict.
Je ne suys juge, ne commis,
Pour punyr n'absouldre meffaict.
De tous suys le plus imparfaict.
Loué soit le doulx Jesus-Christ.
Que par moy leur soit satisfaict.
Ce que j'ay escript est escript (*b*).

XXXIV.

(Laissons le monstier ou il est:)
Parlons de chose plus plaisante.
Ceste matiere à tous ne plaist:

En-

REMARQUES.

(*a*) *Oeufs . . . . perduz.*] C'est un Manger Florentin. Platine a fait, des *Oeufs frits*, & des *Oeufs perdus*, deux Chapitres du IX Livre de son Traité *de Opsoniis*. Ils n'ont point été oubliés par Rabelais dans son Chapitre des *Ragouts des Jours maigres*, le LX du IV Livre de son *Pantagruel*.

(*b*) *Ce que j'ay escript est escript.*] C'est la Maxime de Pilate, *Jean* XIX, 22: & la voilà assez singuliérement accrochée à cette Priere à Jesus-Christ. *R. d. l'E.*

Ennuyeuse eſt, & deſplaiſante.
Pauvreté, chagrine, dolente,
Tousjours deſpiteuſe & rebelle,
Dit quelque parolle cuyſante:
S'elle n'oſe, ſi le penſe elle.

DIVERSES LEÇONS.

XXXV.

PAUVRE je ſuys de ma jeuneſſe,
De pauvre & de petite extrace (a).
Mon pere n'eut onq' grand' richeſſe,
Ne ſon ayeul nommé Erace (*a*).
Pauvreté tous nous ſuyt & trace (*b*).
Sur les tumbeaulx de mes anceſtres
(Les ames deſquelz Dieu embraſſe)
On n'y voit couronnes ne ſceptres.

Notez bien.

XXXVI.

DE pauvreté me guementant (b),
Souventesfoys me dit le cueur:
„ Homme, ne te doulouſe tant (c),
„ Et

REMARQUES.

(a) *Extrace.*] Origine: ou *Extraction.* L'ancienne Verſion manuſcrite d'Ovide écrit *Eſtrace*, & dit:

Li fel jayant de pute Eſtrace;
C'eſt-à-dire,
Le félon vient de vile Extraction. Ad. d. l'E.

(*a*) *Erace.*] Nom de Baptême, qui ne m'eſt point connu.

(*b*) *Nous ſuit & trace.*] Nous *traque*, marche ſur nos *Traces.*

(b) *Me guementant:*] Me complaignant, me ſouciant.

(c) *Ne te doulouſe:*] Ne te plains, ou ne t'afflige.

DIVERSES LEÇONS. * Barreaulx Pourry. N. & V.

„ Et ne demaine tel douleur,
„ Si tu n'as tant que Jacques Cueur (a).
„ Myeux vault vivre soubz gros bureaux(1)
„ Pauvre *, qu'avoir esté Seigneur,
„ Et pourrir soubz riches tumbeaux. „

XXXVII.

QU'AVOIR esté Seigneur! Que dys?
Seigneur, helas! ne l'est il mais (b):
Selon les auctentiques dictz,
Son lieu ne congnoistra jamais (a).
Quant du surplus je m'en desmectz;
Il n'appartient à moy pecheur.
Aux Theologiens (c) le remectz,
Car c'est office de prescheur.

XXXVIII.

REMARQUES.

ge. Autrefois, on disoit de même *se douloir*, témoin ce Proverbe:

Femme se plaint, *Femme* se deult,
Femme pleure, *quand elle veult*. Ad. d. l'E.

(a) *Jacques Cueur.*] Grand Argentier de France. AÏANT été accusé d'Exaction & de Concussion en 1452, il fut condamné à faire Amende honorable, & à perdre tous ses Biens, en 1453: mais, peu de tems après, il fut rétabli par le Parlement. *Ad. d. l'E.*

(1) *Gros bureaux:*] Grosses Etofes, ou Etofes de Bure.

(b) *Mais:*] Plus.

(a) *Selon les auctentiques Dictz, son Lieu ne congnoistra jamais.*] La Vulgate, au Pseaume qu'elle compte pour le XXXVI, dit: *Vidi Impium superexaltatum & elevatum, sicut Cedros Libani. Et transivi, & ecce non erat; & quæsivi eum, & non est inventus Locus ejus.*

(c) *Théologiens.*] Est de cinq Sillabes, mais icy est quadrisillabe.

XXXVIII.

DIVERSES LEÇONS.

SI ne suys (bien le considere)
Filz d'ange portant dyademe (a)
De estoille ne d'autre sydere * (*a*).
Mon pere est mort (*b*) : Dieu en ayt l'ame;
Quant est du corps, il gyst soubz lame (b).
J'entends que ma mere mourra;
Et le sçait bien la pauvre femme:
Et le filz pas ne demourra.

* *Si ne suis bien considéré filz d'ange portant diademe de telle ne d'autre sydere.* N. & V.

XXXIX.

JE congnoys que pauvres & riches,
Sages & folz, prebstres & laiz,
Nobles, vilains, larges & chiches,
Petiz & grans, & beaulx & laidz,
Dames à rebrassez colletz (c),

De

REMARQUES.

(a) *Dyademe:*] Fault prononcer *Diadame*, à l'antique, ou à la Parisienne.

(*a*) *Filz d'Ange portant Dyademe de Estoille ne d'autre Sydere.*] Je ne suis point de Race royale. L'Ecriture qualifie les Roys de *Fils du Très-Haut*, & d'*Enfans du Souverain*. Ici, *Fils d'Ange* pourroit bien s'entendre de *Grands-Seigneurs* non *Souverains*.

(*b*) *Mon Pere est mort.*] Donc, *Guillaume Villon*, dont parle ci-dessous le LXXVI Huitain, ne sauroit être son Pere, comme on le dit mal-à-propos dans la *Table des Familles de Paris*. R. d. l'E.

(b) *Soubz Lame:*] Soubz Tumbe.

(c) L'Habit des Dames du Temps de Villon: COLLETS *retroussez* fort haut, & au milieu desquels la Tête etoit comme dans une Niche. Cette Mode a long-tems été en Usage, comme il paroit par les Tapisseries & les Tableaux du Tems. *Ad. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

De quelconque condicion,
Portant attours & bourreletz (*a*),
Mort saisit sans exception.

XL.

* *Et meurut Paris & Helaine.* N. & V.
* *Quiconque meurt, c'est à douleur.* N. & V.

Et meure Paris ou Helene *,
Quiconque meurt, meurt à douleur *.
Celluy, qui perd vent & alaine,
Son fiel se creve sur son cueur;
Puys sue, Dieu sçait quel sueur:
Et n'est qui de ses maulx l'allege;
Car enfans n'a, frere, ne sœur,
Qui lors voulsist estre son pleige (*b*).

XLI.

La mort le faict fremir, pallir,
Le nez courber, les veines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes (*c*) & nerfz croistre & estendre.
Corps feminin, qui tant est tendre,
Polly, souëf, si gracieux,
Fauldra il à ces maulx entendre?
Ouy (a), ou tout vif aller es cieulx.

I. BAL-

REMARQUES.

(*a*) *Bourreletz.*] Coëffure des Femmes de ce Tems-là, appellée aussi *Chaperons*. Celle des Hommes, quoique différente, portoit aussi les mêmes Noms. Voïez sur ces Mots nos *Dictionaires* de vieux Termes. *R. d. l'E.*

(*b*) *Voulsist estre son Pleige.*] C'est-à-dire, sa *Caution*, ou plûtôt *païer pour luy*. R. d. l'E.

(*c*) *Joinctes.*] C'est-à-dire, *Jointures*. R. d. l'E.

(a) *Ouy.*] Monosillabe.

DIVERSES LEÇONS.

I. BALLADE,

Des Dames du Tems jadis.

I.

DICTES moy, ou, ne en quel pays,
Est Flora la belle Romaine,
Archipiada (*a*), ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine?
Echo, parlant quand bruyt on maine
Dessus riviere ou sus estan,
Qui beaulté eut trop plus que humaine?
Mais ou sont les neiges d'antan (1)?

II.

Ou est la tressage Heloïs,
Pour qui fut chastré (& puys Moyne)
Pierre Esbaillart à Sainct Denys,
Pour

REMARQUES.

(*a*) *Archipiada.*] Apparemment la Courtisane *Archippa*, Amante de Sophocle, citée au XIII Livre d'Athénée, pag. 592 de l'Edition de Casaubon, Lyon 1657. Ce qui me le fait soupçonner, c'est que, comme plus bas Huitain III de la *double Ballade*, de *Sardanapale* VILLON a fait *Sardina*, on voit que, sans scrupule, il allongeoit & accourcissoit les Noms propres, pour les accommoder à la Mesure de ses Vers.

(1) *Les Neiges d'antan:*] c'est-à-dire d'avant l'An, ou les Neges des Années passées.

DIVERSES LEÇONS.

Pour son amour eut cest essoyne (*a*)?
Semblablement, ou est la Royne,
Qui commanda que Buridan
Fust jetté en ung sac en Seine (*b*)?
Mais ou sont les neiges d'antan?

III.

La Royne blanche comme ung lys,
Qui chantoit à voix de Sereine?
Berthe au grand pied (*c*), Bietris (*d*), Allys (*e*),
Ha-

REMARQUES.

(*a*) *Essoyne.*] Selon Du-Cange, *enseigne*, *essoine*, & *exoine*, viennent tous trois d'*Insignium*, dans la Signification de *Signum*. Villon veut dire, que, par ses Galanteries, Abailart s'attira certaine Marque ou *Enseigne*, qui, toute sa Vie, lui servit de légitime *Essoine* envers d'autres Donzelles, qui auroient voulu le provoquer au Jeu d'Amour. Dans quelques-unes de nos Coûtumes, l'ancienne lit *enseigne* où la nouvelle lit *essoine*. BOREL explique *Essoyne* par *Punition*; & c'est ce qui convient le mieux au Cas d'Abailart dont il s'agit ici. *Ad. d. l'E.*

(*b*) *Qui commanda que Buridan fust jetté en ung Sac en Seine.*] Voïez le *Dictionaire Historique & Critique* de Bayle, à l'Article BURIDAN.

(*c*) *Berthe au grand Pied.*] Si cette Berthe est la même de la quelle parle le Proverbe *Du tems que Berthe filoit*, c'est, selon les *Mélanges Historiques*, d'Amsterdam 1718, Article XXXIII, la Veuve de Rodolphe II, Roi de la Bourgogne Transjurane dans le X Siécle. IL est bien étonnant, qu'un Homme aussi routiné dans notre Histoire, que Mr. le Duchat, n'ait point reconnu, dans cette *Berthe au grand Pied*, la Femme de *Pepin le Bref*, dont cette Circonstance à fait passer le Nom en Proverbe. *Ad. d. l'E.*

Harembouges (*a*) qui tint le Mayne?
Et Jehanne la bonne Lorraine,
Que Angloys bruflerent à Rouen?
Ou font ilz, Vierge fouveraine?
Mais ou font les neiges d'antan?

DIVERSES LEÇONS.

IV.

Prince, n'enquerez de fepmaine
Ou elles font, ne de ceft an,
Que ce refrain ne vous remaine,
Mais ou font les neiges d'antan?

REMARQUES.

(*d*) *Bietris:*] ou *Biétris*, Femme du Roi de l'Ifle-fort Oriant, & Mere des fept Jumeaux, dont parle le *Roman du Chevalier au Cyne:* ou, plûtôt, *Béatrix* d'Arragon, Reine de Hongrie & de Boheme, dans le XIV Siécle, à qui Philippe de Bergame a dédié fon *Traité des illuftres Dames Chrêtiennes:* ou mieux encore quelque autre *Béatrix*; car, ce *Traité* n'aïant été imprimé qu'en 1497, & n'aïant alors été dédié à cette Reine de Hongrie & de Boheme que par un Auteur né feulement en 1434, cette Princeffe n'a pu vivre que vers la Fin du XV Siécle. *Ad. d. l'E.*

(*e*) *Allys.*] Apparemment, *Adelaïde* de Champagne, Fille de Thibaut, Comte de ce Païs-là, dans le XIII Siécle: ou Alix, Comteffe de Bigorre, Fille du Guy de Montfort, Frere du fameux Simon Comte de Montfort, dans le XIII Siécle. Elle git au Monaftere de Montargis, & fon Epitaphe dit, que Guy mourut contre les Boulgres. Daniel, *Hiftoire de France*, Tom. I, page 1377 d'*Edit. de* Paris, 1713, *in folio*

(*a*) *Harembouges.*] Lifez *Harembourges*, & non pas *Harembouges.* Mais, qui eft cette Femme? Il y a eu une *Eremburge*, d'autres difent *Sibylle*, mariée à Foulques, Comte d'Anjou. Elle étoit Fille unique d'Elie de la Fleche, Comte du Maine, mort en 1110.

DIVERSES LEÇONS.

II. BALLADE,

Des Seigneurs du Temps jadis, suyvant le Propos précédent.

I.

QUI plus: ou est le tiers Calixte,
Dernier decedé de ce nom,
Qui quatre ans tint le Papaliste (a) (a)?
Alphonse le Roy d'Arragon (b),
Le gracieux Duc de Bourbon (c),
Et Artus le Roi * de Bretaigne (d),

* *Duc* N. & V.

Et

REMARQUES.

(a) *Le Papaliste.*] Le Siége Papal.

(a) *Le Papaliste.*] Ou, comme on disoit aussi, l'*Etat de Papalite*, c'est-à-dire, le Siége ou l'Etat Papal. Comme de *Pape* vient *Papiste*, de même de *Papal* a été fait *Papaliste.* Dans les *Oeuvres de Gerson*, Tom. V, pag. 677 de l'Edit. d'Anvers, se trouve une Lettre du Duc de Bourgogne à ses Ambassadeurs au Concile de Constance, dans laquelle il est parlé des Mouvemens que se donnoit le Parti des *Armagnacs*, pour remettre Pierre de la Lune dans l'*Etat de Papalite.* AU-RESTE, Calixte III ne tint cet Etat précisément que trois Ans & demi. *Ad. d. l'E.*

(b) *Le Roy d'Arragon.*] Alphonse le Grand, Roi d'Arragon & de Naples, mort en 1458.

(c) *Le gracieux Duc de Bourbon.*] Jean, mort prisonnier en Angleterre en 1434.

(d) *Artus le Roy de Bretaigne.*] L'Editeur met ici *Roy*, conformement à l'Edition de Marot. Mais,

Et Charles septiesme le bon?
Mais ou est le preux Charlemaigne? — Diverses Leçons.

II.

Semblablement le Roy Scotiste * (a), — * Scotiste. N. & V.
Qui demy face eut (ce dit on)
Vermeille comme une Amathiste *, — * Esmatite. N. & V.
Depuys le front jusqu'au menton (a)?
Le Roy de Chipre de renom (b)?
Helas! & le bon Roy d'Espaigne,
Duquel je ne sçay pas le nom?
Mais ou est le preux Charlemaigne?

III.

D'en plus parler je me desiste;
Ce monde n'est qu'abusion.
Il n'est qui contre mort resiste,
Ne qui treuve provision.
Encor' fais une question:
Lancelot le Roy de Behaigne (c),

Ou

REMARQUES.

Mais, j'aime mieux lire *Duc*, avec les Editions de Verard & de Niverd; étant visible, que VILLON parle ici du Connétable *Artus de Brétagne*, Comte de Richemont, qui fut *Duc* de Bretagne après la Mort de son Frere, & qui mourut en Novembre 1458.

(a) *Scotiste.*] d'Ecosse.

(a) *Comme une Amathiste, depuis le Front jusqu'au Menton.*] Apparemment, quelque fabuleux Roi d'Ecosse, dépeint de la sorte dans les Vieux Romans.

(b) *Le Roy de Chipre.*] Pierre de Lusignan, Roi de Chypre, dans le XIV Siécle.

(c) *Lancelot le Roy de Behaigne.*] Ladislas, Roi de Hongrie & de Boheme, mort en 1457.

DIVERSES LEÇONS.

Ou est il, ou est son Tayon (a)?
Mais ou est le preux Charlemaigne?

IV.

* *Claquin.* N. & V.
* *Ou le Conte &c.* N.

Où est Guesclin * le bon Breton,
Et le Comte Daulphin d'Auvergne *,
Et le bon feu Duc d'Alençon (*a*)?
Mais ou est le preux Charlemaigne?

REMARQUES.

(a) *Tayon:*] Pere-grant, en Langage Picard, duquel Paris tenoit plus alors que à présent. BOREL écrit aussi *Cayon*, mais mal. Le vray Mot est *Tayon*; &, pour exprimer *Bisayeul*, les Picards disent *Ratayon*. Ad. d. l'E.

(*a*) *Et le bon feu Duc d'Alençon.*] Jean, tué à la Bataille d'Azincourt en 1415.



III. AU.

DIVERSES LEÇONS.

III. AUTRE BALLADE

à ce Propos, en vieil Langage François.

I.

ET fusse ly Sainctz Apostoles (a)
D'aulbes vestuz, demy tressez * (*a*),
Qui ne ceinct fors sainctes Estolles *,
Dont

* *D'amitz coëfez*. Fauchet, pag. 568.

* *Qui sont sains de sainctes Estolles* N. La Leçon de M. est celle de V.

REMARQUES.

(a) *Ly Sainctz Apostoles.*] Le Pape: & se trouve toujours icy le plurier pour le singulier, à l'Antique. Il se trouve bien ailleurs au singulier, comme dans le *Roman de Garin*, où on lit:

*Et l'*Apostoile *durement s'en marri,*
Par Sainct Sépulchre & Jhésus-Christ vos di,
Venez avant, chil Martel brave Fils,
Je vous ottroye, & le Verd, & le Gris,
L'Or & l'Argent dont les Clercs sont saisis....
Si prenez tout. Ad. d. l'E.

(*a*) *D'aulbes vestuz, demy tressez.*] La Note marginale dit que, dans Fauchet, pag. 568, il y a *d'Amictz coëffez*. La Citation est fausse; & même j'ignore où cela se lit dans Fauchet. Mais, quoi qu'il en soit, cette Leçon semble la meilleure, quoi que Marot ait lû autrement dans les Editions qu'il a consultées. *Demy-tressez* ne s'entend point, au lieu qu'on sait que l'*Amict* est le Linge blanc, qui couvre la Tête du Prêtre qui officie. Les deux Vers, dont ces Mots font Partie, sont presque entiérement pris du *Roman de Guyot de Nanteuil*, où, selon Borel, on lit:

Diverses Leçons.

Dont par le col prent ly mauffez (a):
De mal talent tout eschauffez.
Aussi bien meurt filz que servans:
De ceste vie suys bouffez (b):
Autant en emporte ly vens.

II.

Voire, ou sont de Constantinobles
L'Emperier aux poings dorez (a),
Ou

REMARQUES.

Car ou sont ly Saints Apostoles,
D'Aubes vestus, d'Amicts coëffez?

Et cela confirme la Leçon de Fauchet, & la judicieuse Adoption qu'en fait Mr. le Duchat. *Ad. d. l'E.*

(a) *Ly Mauffez:*] Le Diable. Borel écrit, en un seul Mot, *Lemaufé*; en fait fort plaisamment un Adjectif, qu'il explique par *enveloppé*; & estropie toute la Phrase, en ces Termes:

Ly Saints Apostoles,....
Qui sont sains des saintes Estolles,
Dont par le Col sont lemauffez,
De mal talent tout eschauffez.
Ad. d. l'E.

(b) *Suis bouffez.*] Suis fasché: ou plûtôt *chassé*. Borel dérive, de ce Mot, celui de *s'ébouffer*, *s'épouffer*, répondant *à s'enfuir*, *estre chassé*. Ad. d. l'E.

(a) *L'Emperier aux Poings dorez,*] Qui, quand il vouloit, prenant l'*Or à Poignées* dans ses Coffres, *faisoit de son Poing un Maillet*, dont, le plus souvent, il rompoit, & Murailles, & Portes. Le Moine Glaber, sous l'Année 1024, Livr. IV, Chap. I, après avoir raconté comment, en cette Année-là, il tint à peu, que, par d'immenses Présens au Pape Jean XXI & à ses Cardinaux, *Basile*, Empereur de Constantinople, n'obtint leur Consentement à ce qu'à l'égard de l'Orient l'Eglise de Con-

Ou de France ly Roy tresnobles,
Sur tous autres Roys decorez,
Qui

DIVERSES LEÇONS.

REMARQUES.

Constantinople pût prendre le Titre d'*Universelle*, comme, de l'Aveu de cette Eglise, celle de Rome le prenoit à bon Droit par rapport à l'Occident. *Peu s'en falut*, continue cet Historien, comme le fait parler le Plessis-Mornai, dans son *Mystere d'Iniquité*, au feuillet 240. b. de l'Edition de 1612, in *Octavo*: *Peu s'en falut, que ces Grecs, avec un Poing d'Or, ne rompissent un Mur de Fer*. Si l'on en croit Nicod, on n'a jamais dit *Empérier*, mais seulement *Emperiere*, qui, selon lui, est le feminin d'*Empereur*; mais, on voit qu'il se trompe: & je suis moi même bien trompé, si le vieux Mot *Empérier*, usité du Tems de VILLON, ne vient d'*Imperiarius*, qu'on aura dit pour *Imperialis*, en sousentendant *Vir* ou *Dominus*, comme pour *plurialis* on a dit *pluriarius*, d'où *plurier*. (Ménage, *Origines Françoises*, au Mot *Plusieurs*.) L'Adjectif *Apostolicus*, en sousentendant *Vir*, a de même désigné le Pape dans les Auteurs de la basse Latinité.

Comme, au reste, ce n'étoit que depuis peu d'Années, que l'Empire Grec avoit pris fin, lors que VILLON ecrivoit son *grand Testament*; & que Constantin Paléologue, le dernier des Monarques Grecs, passe pour un Prince dont l'Avarice égaloit pour le moins les grandes Richesses; peut-être le Poëte a-t-il ici moins en vûë ce Prince en particulier, que généralement tous ceux qui avant lui avoient occupé le Trône de ce riche Empire.

Enfin, je crois que, comme *faire de son Poing un Maillet* est une Expression proverbiale emploïée par Rabelais Livre II, Glaber, en disant, que ces Grecs, dont il parle, avoient cru trop légérement, qu'avec un Poing d'Or ils romproient le Mur de Fer, derriere lequel demeure inexpugnable la Primauté du Pape, a fait Allusion à ce Proverbe, qui se moque de l'Imprudence de ceux qui emploient des Moïens plus capables de leur nuire, que de faire réüssir leurs Entreprises.

DIVERSES LEÇONS.

Qui pour ly grand Dieux adorez
Bastist * Eglises & Couvens?
S'en son temps il fut honnorez,
Autant en emporte ly vens.

* *Vestist.* N. *Bastit.* V.

III.

Ou sont de Vienne & de Grenobles
Ly Daulphin, ly preux, ly senez (a)?
Ou de Dijon, Sallins, & Dolles,
Ly Sires, & ly filz aisnez?
Ou autant de leurs gens privez,
Heraulx, Trompettes, Poursuyvans,
Ont ilz bien bouté soubz le nez?
Autant en emporte ly vens.

IV.

PRINCES à mort sont destinez,
Comme les plus pauvres vivans *.
S'il

* *Et nous aultres qui sont vivans,* N. & V.

REMARQUES.

Sed quid non pertentat cæcus Amor habendi? Estque Proverbium, Aureo Pugillo Murum frangere ferreum. *Ac licet pro tempore Philargyria, Mundi Regina queat appellari, in Romanis tamen inexplebile Cubile locavit. Moriamque ut videre Græcorum sibi deferre fulgidas Opes, versum est Cor illorum ad Fraudulentia Diverticula, pertentantes an fortè clanculò concedere quiverent quod petebatur. Sed nequaquam. Non enim potest falli summa Veritas, quæ spopondit, Portæ Inferi non prævalebunt adversus eam (Sedem Romanam) Dum ergo.* . . . Glaber, Rodulphus, Historiæ *Libr. IV, Cap. I, apud* Du-Chesne, Histor. Francor. *Tom. IV, Edit. Paris.* 1641.

(a) *Ly Senez.*] Le Vieil ou Ancien; & est extraict de *Senex*, Vocable Latin. BOREL l'interprete par *Sensé*, aïant bon Sens. *Ad. d. l'E.*

S'ils en font courfez ou tennez * (*a*),
Autant en emporte ly vens.

DIVERSES LEÇONS.
* *Attenez*, N. & V.

XLI*.

† PUYS que Papes, Roys, fi'z de Roys,
Et conceuz en ventres de Roynes,
Sont enfeveliz, morts, & froidz,
(En aultry mains paffent les Regnes;)
Moy, pauvre mercerot de Renes (*b*),
Mais que j'aye faict mes eftrenes (*c*),
Honnefte mort ne me defplaift.

XLII.

CE Monde n'eft perpetuel,
Quoy que penfe riche pillart:
Tous fommes foubz coutel mortel *.

Ce

* *Mortel couftel*. V. N. & Langelier.

REMARQUES.

(*a*) *Courfez ou tennez*.] C'eft-à-dire, *courroucés*, ou *dépitez*. Nicod & Ménage écrivent *tané*, & l'expliquent par *ennuïé*: mais, la vraie Signification eft *fatigués*, *rebuttez*; comme dans ces Phrafes: *Vous me* tennez, *vous me fatiguez*; *Vos Difcours me* tennent, *me fatiguent*, *me rebutent*. Ce Mot n'eft guére ufité que dans la Picardie. *R. d. l'E.*

(*b*) *Mercerot de Renes*.] Non pas qu'il fût de *Rennes*; mais, parce qu'il étoit de ces *petits Mercerots*, dont cette Ville abonde, & qui courent le Paiys avec leur Panier fur le Dos.

(*c*) *Mes Eftrenes*.] Mes *Legs*. MAIS *que j'aye fait*: c'eft-à-dire, *pourvû que j'aïe fait*, *après que j'aurai fait*, mes Legs, la Mort ne me déplait pas. *Ad. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.
* Et con fort. V.
* Se vieil à railler se mettoit. N. & V.

Ce confort * prent pauvre vieillart (a),
Lequel d'estre plaisant raillart
Eut le bruyt lors que jeune estoit.
On tiendroit a fol & paillart
Vieil, si a railler se mettoit *.

XLIII.

* Force. N. & V.

Or lui convient il mendier,
Car a ce faire * le contrainct,
Requiert huy sa mort & hyer (b).
Tristesse son cueur si estrainct
Souvent (si n'estoit Dieu qu'il crainct)
Il feroit ung horrible faict,
Si advient qu'en ce Dieu enfrainct,
Et que luy mesmes se deffaict.

XLIV.

* Receu. V. Recreu (c). N.

Car s'en jeunesse il fut plaisant
Orez (*a*) plus rien ne dit qui plaise,
(Tousjours vieil Synge est desplaisant (*b*),)
Chose ne faict qui ne desplaise.
S'il se taist (affin qu'il complaise,)
Il est tenu pour fol receu *:
S'il parle, on luy dit qu'il se taise,

Et

REMARQUES.

(a) Icy dit Villon, que l'Homme vieil & pauvre se conforte en sa Fin.

(b) *Huy & hier.*] Tousjours.

(*a*) *Orez.*] Lisez *Orès*. R. d. l'E.

(*b*) *Tousjours vieil Synge est desplaisant.*] Un autre Proverbe de pareille Signification dit: *Jamais vieux Singe ne fit belle Moue.*

(*c*) *Recreu.*] C'est-à-dire, *las, fatigué, accablé*. R. d. l'E.

Et qu'en son prunier n'a pas creu (*a*).

DIVERSES LEÇONS.

XLV.

Aussi ces pauvres femmelettes,
Qui vieilles sont, & n'ont de quoy,
Quand ilz (*b*) voyent ces pucelletes
Endemenées & a recoy (*c*);
Ilz demandent à Dieu, pour quoy
Si tost nasquirent, ne à quel droit?
Tout le monde s'en taist tout coy;
Car au tanser (*d*), on le perdroit.

* *En admenez & en arquoy.* N. *En admenez & à requoy.* V.

REMARQUES.

(*a*) *Et qu'en son prunier n'a pas creu.*] D'un Homme, qui se pare de quelque Pensée d'autrui, nous disons encore par forme de Proverbe, que cette Pensée *n'est pas du Crû de son Jardin.*

(*b*) *Ilz.*] Au lieu d'*elles*; s'agissant-là de ces *pauvres vieilles Femmelettes*. R. d. l'E.

(*c*) *Endemenées & a recoy.*] Fringantes & reposées.

(*d*) *Au Tanser.*] C'est-à-dire, en la *Censure* ou *Reprehension*. On disoit aussi *Tenson*, au Sens de *Menace* & *Querelle*. C'est ainsi que, dans le *Roman de la Rose*, on trouve,

Tousjours y a si grand Tenson;

& que le *Blason des faulses Amours* dit agréablement:

Regrets, Tensons,
Pleurs, *&* *Chansons*,
Font les Façons
D'amoureuse Chevalerie.

R. d. l'E.

IV. LES

DIVERSES LEÇONS.

IV. LES REGRETZ

de la belle Heaulmyere jà parvenue a Vieilleſſe *.

* Voicy le Titre de cette Piéce, ſuivant l'Edition de Verard, & celle de Niverd: *Comment Villon voyt à ſon advis la belle Heaumiere ſoy complaignant.*

I.

ADVIS m'eſt que j'oy regretter
La Belle qui fut Heaulmyere,
Soy jeune fille ſouhaitter,
Et parler en ceſte maniere:
„ Ha! vieilleſſe felonne & fiere,
„ Pourquoy m'as ſi toſt abatue?
„ Qui me tient? qui? que ne me fiere (*a*),
„ Et qu'a ce coup je ne me tue?

* Il y a dans l'Edition de V. en Titre: *La Vieille regretant le Temps de ſa Jeuneſſe.*

II *.

„ TOLLU m'as la haulte franchiſe (*b*),
„ Que beaulté m'avoit ordonné,
„ Sur clercz, marchans, & gens d'Egliſe;
„ Car lors il n'eſtoit homme né,
„ Qui

REMARQUES.

(*a*) *Que ne me fiere.*] C'eſt-à-dire, *que je ne me frappe*? Borel obſerve, que, dans la Verſion manuſcrite d'Ovide, on lit:

Et de ſon Branc d'Acier le fiert,

pour dire *frappe*. R. d. l'E.

(*b*) *La haulte Franchiſe.*] Cela veut dire, la *haute Domination*, le *haut Empire*, le *grand Pouvoir*. R. d. l'E.

„ Qui tout le fien ne m'euft donné, DIVERSES
„ (Quoy qu'il en fuft des repentailles (*a*),) LEÇONS.
„ Mais que luy euffe abandonné
„ Ce que reffufent truändailles (*b*).

III.

REMARQUES.

(*a*) *Des Repentailles.*] Dût-il *s'en repentir* bientôt, comme auroit fait Démofthene, s'il avoit accordé à la Courtifane Laïs le Prix qu'elle avoit mis aux Faveurs qu'il éxigeoit d'elle. Ce qu'autrefois on appelloit proprement *Repentailles* étoit une Claufe, par laquelle on ftipuloit certains Mois, pour pouvoir fe dédire d'une Treve, qui en auroit déja duré quatre, plus ou moins ; & qui, fans cette Claufe, n'auroit dû finir qu'au bout de ces certains Mois-là. Les *Mémoires* de Commines d'Edition de Bruxelles 1706, Tom. II, pag. 262, parlent d'une Treve de fept Mois, dont le dernier devoit être de *Repentailles* : &, dans l'*Hiftoire d'Italie* de Guichardin, Livr. XVII, il eft parlé d'une autre entre le Pape & l'Empereur, laquelle devoit durer quatre Mois, avec Dédit de deux autres Mois ; c'eft-à-dire, que cette derniere Treve étoit en tout de fix Mois, dont pourtant les deux derniers étoient de *Repentailles.* C'eft cette même Claufe qu'entend Sarafin, par la *Claufe de fix Mois*, dont parlent fes *Stances à Mademoifelle Bertaud*.

(*b*) *Truändailles.*] Filles & Femmes qui ne font Plaifir à perfonne. *Cette* Truändaille *de Monde, qui rien ne prefte*, dit Panurge dans Rabelais, Livr. III, Chap. III. Voïez la Note fur cet Endroit. Ce Mot s'entend plus généralement de *Gueux* & de *Mendians* ; témoins ces Vers du *Roman de la Rofe* :

Quand je vois tous nuds ces Truänds
Trembler fur ces Fumiers puants,
De Froid, de Faim, crier & braire,
Conte ne fais de leur Affaire :...
Es prife, & requiers, & demande,
Comme Mandiant *à* Truände :

&

DIVERSES LEÇONS.

III.

,, A MAINT homme l'ay reffusé,
,, Qui n'estoit à moy grand' saigesse,
,, Pour l'amour d'ung garson rusé,
,, Au quel j'en feiz grande largesse.
,, Or ne me faisoit que rudesse,
,, Et par m'ame (a) je l'aymoys bien:
,, Et à qui que feisse finesse,
,, Il ne m'aymoit que pour le myen.

IV.

* *Or ne me sceut.* V.

,, JA ne me sceut * tant detrayner (a),
,, Fouller aux piedz, que ne l'aymasse:
,, Et m'eust il faict les rains trayner,
,, S'il me disoit que le baisasse,
,, Et que tous mes meaulx oubliasse,
,, Le glouton (b), de mal entaché,
,, M'embrassoit: j'en suys bien plus grasse.
,, Que m'en reste il? Honte & peché.

V.

,, OR il est mort passé trente ans
,, Et

REMARQUES.

& cès autres si connus de la *grande Bible des Noëls*,
Vous n'estes rien que Truändailles,
Vous ne logerez points céans. R. d. l'E.

(a) *Par m'ame.*] Par mon ame.

(a) *Detrayner.*] Vieux Mot, négligé par nos *Dictionaires* d'anciens Termes, & différent de *se detraigner*, qu'on trouvera ci-dessous. *R. d. l'E.*

(b) *Le glouton.*] Le leschεur, le paillard.

„ Et je remains (a) vieille chenue.
„ Quand je pense las! au bon temps,
„ Quelle fus, & suis devenue:
„ Quand me regarde toute nue,
„ Et je me voy ainsi changée *,
„ Pauvre, seiche, maigre, menue,
„ Je suys presque toute enragée.

DIVERSES LEÇONS.

* *Et je me voy si tres changée.* N. & V.

VI.

„ QU'EST devenu ce front poly,
„ Ces cheveulx blonds, sourcilz voultiz,
„ Grand entr'œil, le regard joly (*a*),
„ Dont prenoye les plus subtilz;
„ Le beau nez, ne grand, ne petiz,
„ Ces petites joinctes oreilles,
„ Menton fourchu, cler vis traictis (*b*)
„ Et ces belles levres vermeilles?

VII (*c*).

„ CES gentes espaules menues (b),
„ Ces

REMARQUES.

(a) *Je remains.*] Je demeure.

(*a*) *Ce Front poly, ... Regard joly.*] Imitation du *Roman de la Rose*, où on lit:

Front reluisant,
Yeux vers rians, Sourcis voultis,
L'Entr'Oeil si n'estoit pas petis. R. d. l'E.

(*b*) *Cler Vis traictis.*] Ce beau Teint, & ce *Visage à Traits* réguliers. César de Nostre-Dame, Tome II, page 17, des *Additions aux Mémoires de Castelnau*, parle du Nez aquilain & bien *traict* d'Honnorat de Savoie.

(*c*) Villon (avecques grant Artifice) reprent icy par Contraires tout ce qu'il a dit aux deux Coupletz précedens, plurier pour singulier.

(b) *Espaules menues.*] Bien taillées, & non pas en-

DIVERSES LEÇONS.
,, Ces bras longs, & ces mains traictiffes,
,, Petiz tetins; hanches charnues,
,, Eslevées, propres, faictiffes (*a*),
,, A tenir amoureuses lyffes;
,, Ces larges reins, le sadinet
,, Assis sur grosses fermes cuysses
,, Dedans son joly jardinet (*b*).

VIII.

,, Le front ridé, les cheveulx gris,
,, Les sourcilz cheuz, les yeulx estainctz,
,, Qui faisoient & regars & ris;
,, Dont maintz marchans * furent at-
tainćts:
,, Nez courbé, de beaulté loingtains,
,, Oreilles pendens & mouffues *,
,, Le vis (*c*) pally, mort, & destainćts,
,, Men-

* *Meschans.* N. & V.

* *Pendentes mouffues.* V.

REMARQUES.

encore *toutes bossuës*, comme plus-bas la Vieille se plaint que les siennes étoient devenues.

(*a*) *Hanches charnues, ... faictisses.*] Ce dernier Mot signifie *gentilles*, selon Borel, qui, au lieu des deux prémiers, dit *Branches charnues*; ce qui n'a point de Sens. C'est grand Dommage, que quantité de Passages qu'il cite soient ainsi gatez. *R. d. l'E.*

(*b*) *Le Sadinet .... dedans son joly Jardinet.*] Ce prémier Mobile de la plûpart des Desordres du Genre-Humain, qui, après avoir fait faire tant de Sottises aux Hommes, en a fait aussi tant écrire aux Auteurs. C'est un Diminutif de *Sade*, vieux Mot François, par lequel on rendoit autrefois *sapidus*. On en faisoit aussi un Adjectif, comme en ces Vers des *Pardons de S. Trotet*, ancien Poëme:

Et preschent en maintes Sornettes,
Lesquelles sont si sadinettes. *R. d. l'E.*

(*c*) *Le Vis.*] Le Visage. *R. d. l'E.*

„ Menton foncé (*a*), levres peauſſues (a). DIVERSES LEÇONS.

IX.

„ C'EST d'humaine beaulté l'yſſues :
„ Les bras courts, & les mains contraic-
tes (*b*),
„ Les eſpaulles toutes boſſues.
„ Mammelles, quoy ? toutes retraictes,
„ Telles les hanches que les tettes.
„ Du ſadinet, fy (*c*) ! Quant des cuyſſes,
„ Cuiſſes ne ſont plus, mais cuiſſettes,
„ Grivelées comme ſaulciſſes (*d*).

X.

„ AINSI le bon temps regretons,
„ Entre nous pauvres vieilles ſottes,
„ Aſſi-

REMARQUES.

(*a*) *Menton foncé.*] Par la Chûte des Dents de devant.

(a) *Peauſſues :*] qui ne ſont plus que Peaulx.

(*b*) *Contraictes.*] Retirées, du Latin *contractus*. R. d. l'E.

(*c*) *Telles les Hanches que les Tettes : Du Sadinet, fy !*] Borel, *Tréſor des Antiquitez Gauloiſes & Françoiſes*, page 547, eſtropie tout cela ainſi :

Telles Hanches que les telles du Sadinet ;

ce qui n'a, ni Sens, ni Meſure de Vers. Il en eſt de même de divers autres Paſſages, qu'il cite, & qu'il ſeroit bon de rectifier ſur les Originaux dans une nouvelle Edition de ſon Livre ; cet Ouvrage étant maintenant fort rare. *R. d. l'E.*

(*d*) *Grivelées comme Saulciſſes.*] C'eſt-à-dire, marquetées & bigarrées de diverſes Couleurs, comme les *Sauciſſes*, ou comme le Plumage des *Grives*, qui eſt aſſez varié. *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS. * Croupetons. N. & V. * Chanevotes. N. & V.

„ Assises bas à croppetons * (a)
„ Tout en ung tas comme pelottes,
„ A petit feu de chenevottes (b),
„ Tost allumées, tost estainctes:
„ Et jadis fusmes si mignottes!
„ Ainsi en prend à maintz & maintes.

REMARQUES.

(a) *A croppetons.*] C'est-à-dire, *accroupies*, ramassées tout en un Tas. Borel écrit mal *Acroupetons*, & le place mal à l'A. *R. d. l'E.*

(b) *Chenevottes.*] Tuïaux du Chanvre, dépouillés de leurs Filets, & où il ne reste que le Bois. *R. d. l'E.*



V. BAL-

DIVERSES LEÇONS.

V. BALLADE,

& Doctrine de la belle Heaulmiere aux Filles de Joye.

I.

„ OR y pensez, belle Gantiere,
„ Qui m'escoliere souliez estre (*a*);
„ Et vous, Blanche, la Savatiere:
„ Or est il temps de vous congnoistre.
„ Prenez à dextre, & à senestre:
„ N'espargnez homme, je vous prie.
„ Car, vieilles n'ont, ne cours, ny estre,
„ Ne que (*b*) monnoye qu'on descrie.

II.

„ Et vous, la gente Saulcissiere,
„ Qui de dancer estes adextre;
„ Guillemette, la Tapissiere;
„ Ne

REMARQUES.

(*a*) *Qui m'escoliere souliez estre.*] C'est-à-dire, *mon Ecoliere*, comme *m'amie* pour *mon Amie*. H. Etienne, dans ses *Dialogues du nouveau Langage François Italianisé*, pag. 103, a remarqué, que de son Tems on parloit encore en quelques Endroits comme fait ici VILLON: ce qui doit s'entendre du Bas-Languedoc, & particuliérement de la Ville de Nimes, où certaines Femmes disent *m'assiéte* au lieu de *mon Assiéte*, *m'escuelle* au lieu de *mon Ecuelle*, &c.

(*b*) *Ne que.*] C'est-à-dire, *Non plus que*. R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

" Ne mesprenez vers vostre maistre.
" Tous vous fauldra clorre fenestre,
" Quand deviendrez vieille flestrie:
" Plus ne servirez qu'ung vieil prebstre (a),
" Ne que monnoye qu'on descrie.

III.

" JEHANNETON, la Chaperonniere,
" Gardez qu'amy ne vous empestre;
" Katherine, l'Esperonniere *,
" N'envoyez plus les hommes paistre;
" Car, qui belle n'est ne perpetre
" Leur male grace, mais leur rie.
" Laide vieillesse amour ne impetre,
" Ne que monnoye qu'on descrie.

* Gardez qu'amy ne vous empestre Katherine la Bouchiere. V.

IV.

" FILLES, veuillez vous entremettre
" D'escouter pour quoy pleure & crie;
" Pour ce que je ne me puys mettre
" Ne que monnoye qu'on descrie. "

REMARQUES.

(a) *Qu'ung vieil Prebstre.*] Que son grand Age dispense d'officier.



L'AU-

DIVERSES LEÇONS.

L'AUTHEUR.

XLVI.

CESTE leçon icy leur baille
La belle & bonne de jadis (*a*):
Bien dit, ou mal, vaille que vaille,
Enregiſtrer * j'ay faict ces dictz,
Par mon cler Fremin (*b*) l'eſtourdys,
Auſſi raſſis comme puys * eſtre.
S'il me deſment, je le mauldys:
Selon le clerc eſt deu le maiſtre.

* *En grans regretz.* N. & V.
* *Penſe.* N. & V.

XLVII.

SI apperçoy le grand danger
La ou l'homme amoureux ſe boute (*c*);
Et qui me vouldroit lédanger (a)
De ce mot, en diſant: „ Eſcoute,
„ Si

REMARQUES.

(*a*) *La belle & bonne de jadis.*] La belle Heaulmiere. *R. d. l'E.*

(*b*) *Cler Fremin :*] ou bien *Clerc*, ou *cher Fremin*. R. d. l'E.

(*c*) *Se boute.*] C'eſt-à-dire, *ſe met*. R. d. l'E.

(a) *Lédanger.*] Blaſmer, ou injurier. Dans le *Roman de la Roſe* on lit:

A luy me plaigny de Danger,
Qui me volt ainſi lédanger. . . .
Je connois de piéça Dangier,
Preſt à meſdire & lédangier.

On a dit auſſi *lédangé*, & *lédangée*. R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS. * Ce d'amer estrange & reboute. V.

„ Si d'aymer l'estrange (*a*) & reboute * (*b*)
„ Le barat (*c*) de celles nommées,
„ Tu fais une bien folle doubte,
„ Car ce sont femmes diffamées.

XLVIII.

„ S'ELLES n'ayment que pour argent,
„ On ne les ayme que pour l'heure (*d*);
„ Rondement ayment (*e*) toute gent,
„ Et rient lors que bourse pleure.
„ De celles-cy on en recœuvre (*f*):
„ Mais, en femmes d'honneur & nom,
„ Franc homme (si Dieu me sequeure (*g*),)
„ Se doit employer, ailleurs non. „

XLIX.

* Qu'aucunes dient cecy. V.

JE prens qu'aucun dye cecy *,
Si ne me contente il en rien.

En

REMARQUES.

(*a*) *L'estrange.*] Lisez *t'estrange.*, c'est-à-dire, *t'eloigne.* R. d. l'E.

(*b*) *Reboute.*] C'est-à-dire, *décourage*, *dégoute.* R. d. l'E.

(*c*) *Le barat.*] Ce Mot *Barat* signifie *Tromperie*, & revient ici à *Avances trompeuses.* R. d. l'E.

(*d*) *On ne les ayme que pour l'heure.*] Ce n'est pas un Marché *à vie*, mais seulement, comme on parle, *tant tenu*, *tant payé.*

(*e*) *Rondement ayment.*] Pour l'Argent. La Monnoie est de Forme *ronde*; &, dans Rabelais, certain Elû est nommé *Touche-Ronde*, pour cette Raison.

(*f*) *Recœuvre.*] C'est-à-dire, *recouvre.* R. d. l'E.

(*g*) *Me sequeure.*] M'*aide*, me *secoure*. R. d. l'E.

En effect, je concludz ainsi,
(Et si le cuyde (1) entendre bien,)
Qu'on doit aymer en lieu de bien.
Assavoir mon si ces fillettes *,
Que en parolles toute jour tien (*a*),
Ne furent pas femmes honnestes.

DIVERSES LEÇONS.

* Icy s'entend des Filles de Joye.

L.

HONNESTES! Si furent vrayment,
Sans avoir reproches ne blasmes:
Si est vray que au commencement,
Une chascune de ces femmes
Prindrent (avant qu'eussent diffames)
L'une ung clerc, ung lay, l'autre ung moine,
Pour estaindre d'amours les flammes,
Plus chauldes que feu Sainct Anthoine (*b*).

LI.

OR firent (selon ce decret)
Leurs amys, & bien y appert (a).
Elles aymoient en lieu secret,
Car autre que eulx n'y avoit part.

Tou-

REMARQUES.

(1) *Cuider:*] Croire, estimer. Il vient de *cogitare*.

(*a*) *Que en parolles toute jour tien.*] Desquelles j'ai parlé tout aujourd'hui. *Toute Jour*, alors féminin, de *tota Die*, comme qui auroit dit *toute la Journée*.

(*b*) *Plus chauldes que Feu St. Antoine.*] Voïez ci-dessus le *petit Testament*, Huitain XXVI, Note (*d*). *R. d. l'E.*

(a) Fault dire *appart*, & non *appert*, à l'Usage de Paris.

DIVERSES LEÇONS.

Toutesfoys ceste amour se part;
Car celle, qui n'en avoit qu'un,
D'icelluy s'eslongne & despart,
Et ayme myeulx aymer chascun.

LII.

* *L'esmeut.* N.

QUI les meut * à ce? Je imagine,
(Sans l'honneur des dames blasmer,)
Que c'est Nature feminine,
Que tous vivans veulent aymer.
Autre chose n'y fault rymer,
Fors qu'on dit à Reims, & à Troys,
Voire à Lisle, & Saint Omer,
Que six ouvriers font plus que troys.

LIII.

OR ont les folz amans le bond,
Et les dames prins la vollée (*a*).
C'est le droit loyer qu'amours ont;
Toute foy y est violée.
Quelque doulx baiser, acollée,
De chiens, d'oyseaulx, d'armes, d'amours;
(Chascun le dit à la vollée,)
Pour ung plaisir mille doulours.

REMARQUES.

(*a*) *Or ont les fols Amans le Bond, Et les Dames prins la Vollée.*] Le XVI des *Arrests d'Amour* dit: *Et puis la Dame, en laquelle il se fioit, si l'abandonna, & luy bailla le Bond.* Avoir le *Bond*, pour *être abandonné pour un autre par sa Maîtresse*, est une Figure empruntée du Jeu de Paume, où, pendant qu'une Bale *bondit* & échappe à un des Joüeurs, un autre la prend de Volée.

VI. DOU-

DIVERSES LEÇONS.

VI. DOUBLE BALLADE (1), continuant le prémier Propos.

(1) Dans l'Edition de V. cette Piéce est intitulée *Triple Balade.*

I.

Pour ce aymez tant que vous vouldrez,
Suyvez assemblées & festes;
En la fin ja mieux n'en vauldrez,
Et si n'y romprez * que voz testes.
Folles amours font les gens bestes:
Salmon (a), en idolatrya,
Sanson en perdit ses lunettes (b),
Bien heureux est qui rien n'y a.

* *Et n'y romperez.* V.

II.

Orpheus le doulx menestrier,
Jouänt de flustes & musettes (*a*),

Et

REMARQUES.

(a) *Salmon.*] Pour Salomon.

(b) *Ses Lunettes:*] Ses Yeulx.

(*a*) *Orpheus .... Menestrier, Jouänt de Flustes & Musettes.*] Le propre du *Menestrier* est de jouër du *Violon*, ou, comme on disoit autrefois, du *Rebec*; témoins ces Vers des *Satyres Chrestiennes*, Titre aussi contradictoire, que celui de la *Politique Sacrée* de l'Evêque de Meaux:

Tel Menestrier, *tel Rebec,*
Tenant toujours le Verre au Bec.

Le Poëte fait ici *Orpheus* de deux Sillabes, comme *Esmaux* pour *Esmaiis*, ci-dessus Huitain XIII, Remarque (*b*). *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS. * En fut en dangier du meurtrier. V.

Et fut en dangier du meurtrier *
Le chien Cerberus à troys testes.
Et Narcissus, le bel honnestes,
En ung profond puys se noya,
Pour l'amour de ses amourettes.
Bien heureux est qui rien n'y a.

III.

SARDINA le preux Chevalier,
Qui conquist le regne de Cretes (*a*),
Et voult devenir moulier (a) (*b*),
Et filer entre pucelletes.
David, ly Roy, saige Prophetes,
Craincte de Dieu en oublya,
Voyant laver cuisses bien faictes.
Bien heureux est qui rien ny a.

IV.

AMMON en voulst deshonnorer
(Feignant de manger tartelettes)

Sa

REMARQUES.

(*a*) *Sardina le preux Chevalier, qui conquist le Regne de Cretes.*] Aïant dejà remarqué ci-dessus Ballade I, Huitain I, Remarque (*a*), que *Sardina* dans celle-ci est *Sardanapale*, il me reste à dire deux Choses: l'une, que VILLON a changé en *i* l'un des *a* de ce Mot, apparemment pour éviter la Cacophonie; & l'autre, que je ne sai où cet Homme a pris ce qu'il dit du *Regne de Crête* conquis par Sardanapale. Diodore de Sicile, ni Justin, ne disent rien de cela aux Endroits où ils parlent de ce Prince.

(a) *Moulier.*] Femme.

(*b*) *Moulier.*] Encore aujourd'hui *Mouilhé*, chés les Tolosains, désigne une Femme mariée.

Sa sœur Thamar, & desflorer,
Qui fait * (*a*) inceſtes deshonneſtes (*b*).
Herodes (pas ne ſont ſornettes)
Sainct Jehan Baptiſte en decolla,
Pour dances, ſaultz, & chanſonnettes.
Bien heureux eſt qui rien n'y a.

DIVERSES LEÇONS.
* *Qui fiſt.* V. & N.

V.

De moy pauvre je vueil parler.
J'en fuz batu comme à ru telles * (a),
Tout nud; ja ne le quiers (*c*) celer.
Qui me feit maſcher ces groiſelles,
Fors Katherine de Vauſelles,
Et Noé le tiers qui fut la * ?
Mitaines à ces nopces telles (b) (*d*):
Bien

* *Com à ru toilles.* N.
* *Noë le tiers eſt qui fut la.* N. & V.

REMARQUES.

(*a*) *Fait:*] Liſez *fut*. R. d. l'E.

(*b*) *Ammon, ... qui fut Inceſtes deshonneſtes.*] Dans le *Blaſon des faulſes Amours* cet Inceſte eſt ainſi décrit:

Après parlon
Comment Ammon
Thamar força.
Moult l'offenſa,
Quand la chaſſa,
Lamentant ſa
Déflorniſon. R. d. l'E.

(a) *J'en fuz batu comme à ru telles.*] Comme Toilles à ung Ruiſſeau. De ces deux Mots, *ru*, *telles*, Borel n'en fait qu'un, *rentoiles*, & l'explique par *tout nud*; ce qui n'a pas plus de Sens que *lemauffet*, ci-deſſus page 54. *Ad. d. l'E.*

(*c*) *Quiers.*] C'eſt-à-dire, *veux*, *préſens*. R. d. l'E.

(b) *Mitaines à ces Nopces telles.*] Chauſſez vos Gands à telles Nopces; c'eſt-à-dire, *arriere de-là.*

(*d*) *Mitaines à ces Nopces telles.*] C'étoit autrefois

la

DIVERSES LEÇONS. Bien heureux eſt qui rien n'y a.

VI.

MAIS que ce jeune Bachelier
Laiſſaſt ces jeunes Bachelettes (1):
Non, & le deuſt on vif bruſler,
Comme ung chevaucheur deſcovettes (a),
Plus

REMARQUES.

la Coutume en France, que, lorſque les Gens d'une Nôce bourgeoiſe étoient ſur le point de ſe ſéparer, chacun gantoit ſes Mitaines, & on ſe donnoit réciproquement les uns aux autres des Coups orbes avec la Main fermée & ainſi *emmitouflée*. On appelloit cela *donner des Nôces*; parce qu'en frapant de la ſorte, *Des Nôces*, diſoit le Frapeur à celui qu'il frapoit, *des Nôces vous ſouvienne*. La Note 4. ſur Rabelais, Livr. IV, Chap. XIV, parle de cette Coutume, à laquelle VILLON fait ici Alluſion.

(1) *Bachaliers*, *Bachelettes.*] Quand les jeunes Enfans de Qualité n'étoient que ſimples *Eſcuyers*, ils étoient nommez *Valets*. On void encore un Reſte de cet Uſage au Jeu des Cartes, où le Fils du Roy eſt appellé *Valet*. A vingt ou vingt-&-un An, quand ils poſſédoient des *Fiefs de Haulbert*, ils étoient obligés de ſe faire *Chevaliers*. Quand ils avoient un Nombre ſuffiſant de Terres ou de *Bachelles*, pour lever *Baniere*, ils étoient *Banerets*. Et quand ils n'en avoient pas aſſez, ils reſtoient *Chevaliers-Bacheliers*. Et comme les Gentilshommes étoient *Bacheliers* de bonne heure, de-là vient que les jeunes Gens ont été nommez *Bacheliers*, & les jeunes Demoiſelles *Bachelettes*. Ce Nom a paſſé enſuite à nos Ecôles, où le Nom de Bachelier eſt fort connu.

(a) *Chevaucheur deſcovettes:*] Chevaucheur de Balais, Sorcier. LISEZ *d'Eſcouvettes*. Ce Terme vient d'*Eſcoube*, Mot Languedocien, qui ſignifie *Balai*. Les Idiots s'imaginent bonnement, que les Sorciers & les Sorcieres ſe font tranſporter au Sabat,

Plus doulces luy sont que civettes *;
Mais toutesfoys fol s'y fia.
Soient blanches, soient brunettes (a),
Bien heureux est qui rien n'y a.

DIVERSES LEÇONS.
* Finettes. N. & V.



LIV.

† Si celle que jadis servoye
De si bon cueur & loyaument,
Dont tant de maulx & griefz j'avoye,
Et souffroye tant de tourment;
Si dit m'eust au commencement
Sa voulenté (mais nenny, las!)
J'eusse mys peine seurement
De moy retraire de ses las (b).

LV.

Quoy que je luy voulsisse dire,
Elle estoit preste d'escouter,
Sans m'accorder ne contredire:
Qui plus est, souffroit m'acouter *

* Souffroit Joi- escouter. N. & V.

REMARQUES.

bat, à califourchon sur une *Escouvette* ou un *Balai*: & les Prêtres, intéressés à faire valoir cette ridicule Imagination, les y confirment & entretiennent très frauduleusement. *R. d. l'E.*

(a) *Soient blanches, soient brunettes.*] Lisez, *Soient elles blanches, soient brunettes.* R. d. l'E.

(b) *De moy retraire de ses Las*:] ou *Lacs.* C'est-à-dire, *de me retirer de ses Chaines*, ou *Filets.* R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS. * Joignant d'elle. V. & N.

Joignant elle * pres s'accouter (a);
Et ainsi m'alloit amusant,
Et me souffroit tout racompter;
Mais ce n'estoit qu'en m'abusant.

LVI.

* Ce fust. V.

ABUSÉ m'a, & faict entendre,
Tousjours d'ung que c'est * ung aultre:
De farine, que ce fust cendre;
D'ung mortier (1), ung chapeau de feautre (a);
De vieil machefer, que fust peaultre (2) (b);
D'am-

REMARQUES.

(a) *M'accouter . . . . s'accouter.*] Je m'accoudois sans façon devant elle; &, loin de le trouver mauvais, elle venoit se mettre à côté de moi.

(1) *Ung Mortier.*] C'étoit une espece de Bonnet, qui est encore l'Ornement de Messieurs les Présidens des Parlemens.

(a) *Feautre:*] Feutre.

(2) *Peaultre.*] Anciennement, le jeune Cheval, qu'on nomme aujourd'huy Poullain, étoit appellé *Poultrain* & *Peaultre*, & la jeune Jument, *Poultre* ou *Poutre:* & de-là vient, que les grosses Piéces de Bois, qui portent les Solives, sont nommées *Poutres.*

(b) *De vieil Machefer, que fust Peaultre.*] De vieille *Ecume de Fer*, que ce fût de l'*Etain fin.* Nous appellons *Machefer* l'Ecume qui s'éleve sur le Fer que le Feu de la Forge a rendu liquide; & ce Mot est une Corruption de *Maille-fer*, comme qui diroit du *Fer maillé*; les Bouteilles de cette Ecume, lors qu'elles viennent à se créver, devenant autant de *Mailles*, ou de Trous, qui ne ressemblent pas mal à ceux de la Pierre-ponce. *Peaultre*, vieux Mot François, qui, dans la Signification d'*Etain-fin*, comme est l'Etain d'Angleterre, ne s'est conservé que

D'ambesas, que ce fussent ternes (*a*). DIVERSES LEÇONS.
Tousjours trompeur aultruy engeaultre (a) (*b*),
Et rend (*c*) vessies pour lanternes.

LVII.

Du ciel, une paesle d'arain;
Des

REMARQUES.

que dans l'Expression Proverbiale dont il s'agit, vient de *Pewter*, comme les Anglois appellent leur Etain: & c'est, ou de ce Mot Anglois, ou du vieux François *Peaultre*, que les Italiens ont fait leur *Peltro*, Mot qui chés eux a la même Signification. *Peautre*, c'est proprement de l'Etain raffiné avec du Vif-Argent. *Peautre* a signifié aussi une espece de *Fard:* & c'est en ce Sens que Regnier, parlant des Coquettes dans la IX de ses *Satires*, a dit:

Leur Visage reluit de Céruse & de Peautre,
Propres en leur Coeffure, un Poil ne passe l'autre.

Selon Borel, *Peautre* signifie encore une Sorte de Bled appellé *Zea:* & *Peautre* d'un Bateau en est le Gouvernail. Au surplus, la Note précédente (2) ne vaut rien qu'à supprimer.

(*a*) *D'ambesas, que ce fussent ternes.*] Termes du Jeu de Trictrac. C'est-à-dire ici, que les Dez amenant les deux *As*, sa Maitresse les lui passoit pour les deux *Trois*. Borel entend par *Terne* un *Oiseau*, & change ainsi ce Vers,

De Busars *que ce fussent* Ternes;

Liberté, qu'il se donne trop souvent, comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus, page 65, Remarque (*c*). R. d. l'E.

(a) *Engeaultre.*] Trompe, deçoit.

(*b*) *Engeaultre.*] C'est-à-dire, *engeole:* d'*ingabiolaturare*, comme *peinturer* de *picturare*; ou d'*ingabiolatare*, comme, selon Ménage, *vautrer* de *volutare*.

(*c*) *Rend:*] ou plûtôt *vend*. R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

Des nues, une peau de veau;
Du matin, qu'estoit le serain;
D'un trongnon de chou, ung naveau;
D'orde cervoise, vin nouveau;
D'une tour, ung molin à vent;
Et d'une haye, ung escheveau;
D'un gros Abbé, ung Poursuyvant (a).

LVIII.

* D'huys en pesle. N.
* Capelle. N. & V.

Ainsi m'ont amours abusé,
Et pourmené de l'huys au pesle * (b).
Je croy que homme n'est si rusé,
(Fust fin comme argent de crepelle * (c))
Qui n'y laissast linge & drapelle (d).

Mais

REMARQUES.

(a) *D'ung gros Abbé ung Poursuivant.*] Un *Poursuivant* est ici un Coureur de Bénéfices; Métier, qui n'engraisse pas. BOREL l'explique de même d'une Coquete *amoureuse & postulante*; témoins ces Vers du *Blason des faulses Amours*:

Aultre Dépit,
Que sans Repit
Femme postule.
Qui ne fournit,
On le bannit;
L'Amour est nulle. Ad. d. l'E.

(b) *De l'Huys au Pesle.*] De la *Porte* au *Poile*, & du *Poile* à la *Porte*, sans souffrir, ni que je me gêle, ni que je me réchauffe; c'est-à-dire, *sans me retenir, ni me congédier*. Du reste, cette Façon de parler proverbiale fait présumer, qu'au Tems de VILLON, les Poiles étoient plus communs à Paris, qu'ils ne l'ont été depuis.

(c) *Crepelle*:] ou plûtôt *Capelle*. R. d. l'E.

(d) *Linge & Drapelle.*] C'est-à-dire, la Chemise & l'Habit. *R. d. l'E.*

Mais qu'il fust (*a*) ainsi manyé
Comme moy, qui par tout m'appelle
L'amant remys (*b*) & renyé.

DIVERSES LEÇONS.

LIX.

Je renye Amours, & despite,
Et deffie à feu & à sang.
Mort par elles me precipite,
Et ne leur en chault pas d'ung blanc (*c*).
Ma vielle ay mys soubz le blanc.
Amans je ne suyvray jamais:
Si jadis je fuz de leur ranc,
Je declare, que n'en suys mais (*d*).

LX.

Car j'ay mys le plumail * au vent,
Or le suyve qui a attente.
De ce me tays doresnavant,
Car poursuyvre vueil mon attente (*e*).
Et s'aucun m'interrogue ou tente
Comment d'amours j'ose mesdire,
Ceste parolle les contente:
Qui meurt à ses hoirs doibt tout dire.

* *Plumal*. N.

LXI.

REMARQUES.

(*a*) *Mais qu'il fust.*] C'est-à-dire, *s'il estoit*, ou *Pourvû qu'il fust*. R. d. l'E.

(*b*) *L'Amant remys.*] C'est-à-dire, *remis* à une autre fois, comme un Pis-aller.

(*c*) *Blanc.*] Voïez ci-dessus le Huitain XIX du *petit Testament*, Remarque (*a*).

(*d*) *Mais.*] C'est-à-dire, *Plus*. R. d. l'E.

(*e*) *Attente.*] Lisez *entente*, c'est-à-dire *intention*. R. d. l'E.

F

DIVERSES LEÇONS.

LXI.

Je cognoys approcher ma soif:
Je crache, blanc comme cotton,
Jacobins aussi gros que ung œf (a) (*a*);
Qu'est-ce à dire? quoy? Jehanneton
Plus ne me tiens pour Valeton (1),
Mais pour ung vieil usé roquart *:
De vieil porte voix & le ton,
Et ne suys qu'ung jeune coquart (2).

* *Rusé Requart*. N. & V.

LXII.

REMARQUES.

(a) Les anciens disoient *af* pour *œuf*.

(*a*) *Jacobins.... Oef.*] Plus haut, Huitain XXVII du *petit Testament*, contre la Remarque de Marot, *Oeuf* rime à *Mairebeuf*: &, au Huitain XXXII du *grand Testament*, on lit de même *Oeufz*, & non pas *Oefz*. POUR *Jacobins*, voïez le Huitain XIV du *petit Testament*, aux Remarques (a) & (*a*). Ad. d. l'E.

(1) *Valeton.*] C'est ainsi qu'on nommoit les jeunes Seigneurs. Dans *Ville-Hardoüin*, le Fils de l'Empereur de Constantinople est appellé *Valet*. On void des Restes de cet ancien Usage dans le Jeu des Cartes, où le Valet est le Fils du Roy & de la Reine.

(2) *Et ne suis qu'un jeune Coquart.*] Il faut, ce semble, *Et ne suis un jeune Coquart.* CELA paroit assez bien fondé, pour le prémier Sens apparent de VILLON: mais aussi, peut-être a-t-il voulu dire, que, quoi qu'il ne fût encore *qu'ung jeune Coquart*, il *portoït* déjà *la Voix & le Ton d'ung vieil usé Roquart*; ce qui reviendroit assez au Sens qu'on donne aussi aux Mots de *Coquet*, & de *Coquardeau*, comme en ces Vers:

S'un Coquardeau,
Qui soit nouviau,
Tombe en mes Mains,
C'est un Oiseau
Pris au Gluaus
Ne plus, ne moins.

DIVERSES LEÇONS.

LXII.

Dieu mercy, & Jaques Thibault (a),
Qui tant d'eau froide m'a faict boyre,
En ung bas lieu, non pas (b) en ung hault *,
Manger d'angoisse mainte poire (c),
Enferré. Quand j'en ay memoire,
Je pry pour luy (*& reliqua*,)
Que Dieu luy doint (& voire voire (d);)
Ce que je pense, *& cetera* (e).

* *Non pas en hault*. N.

LXIII.

REMARQUES.

Quoi qu'il en soit, ce Mot se prend en un Sens tout opposé, dans ce Vers,

Et toi Coquart vieil Loricatt,

du fameux Noël *Laissez paistre vos Bestes*, qui n'est peut-être gueres moins ancien que les Poësies de VILLON. R. d. l'E.

(a) Et Jaques Thibault.] Ce *Jaques Thibault* est le même que le *Thibault d'Aussigny*, nommé ci-dessus Huitain I, & prouvé Evêque d'Orléans; témoin son *Official* indiqué dans le Huitain suivant. *R. d. l'E.*

(b) Non pas.] Otez ce *pas*. R. d. l'E.

(c) M'a faict... Manger d'Angoisse mainte Poire.] C'est-à-dire, m'a détenu en longue Misere & facheuse Affliction. Un Partisan, ou Coureur de Païs, du Tems de Henri IV, fit de cette Expression métaphorique une Réalité infernale, aïant imaginé sous ce Nom une Machine diabolique, qu'il mettoit dans la Bouche de ses Prisonniers, & dont on peut voir la Description dans l'*Histoire Universelle* de d'Aubigné, Tome III, colonne 631, de la bonne Edition de Geneve 1626. *R. d. l'E.*

(d) Voire, voire.] Espece d'Interjection, emploïée ici ironiquement, & pour marquer, que le Poëte pense tout autrement qu'il ne dit. *R. d. l'E.*

(e) Que Dieu lui doint .... ce que je pense, & cetera.] On a pu voir ci-dessus à la Fin du VI Huitain, Rem. (b), le But de cette prétendue Priere. *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

LXIII.

TOUTESFOIS je n'y pense mal,
Pour luy, & pour son lieutenant,
Aussi pour son official,
Qui est plaisant & advenant:
Que faire n'ay du remenant (a),
Mais du petit maistre Robert (b).
Je les ayme tout d'ung tenant,
Ainsi que Dieu fait le Lombart.

LXIV.

SI me souvient bien (Dieu mercys,)
Que je feis à mon partement (*a*)
Certains lays l'an cinquante six (c),
Qu'aucuns (sans mon consentement)
Voulurent nommer TESTAMENT.
Leur plaisir fut, & non le myen.

Mais

REMARQUES.

(a) *Du remenant:*] Du Résidu, du Reste.

(b) Fault prononcer *Robart*, & non Robert, au dict Usage.

(1) *Lombart:*] Usurier.

(*a*) *Que je fis à mon partement*,] pour le Bannissement; Peine, à laquelle, par conséquent, il avoit été condamné environ l'Année 1456. Ce Bannissement fut de cinq Ans au plus, puisque Villon en étoit de retour en 1461, Date de son *grand Testament.* CETTE Date de l'Année 1461, en laquelle Villon reconnoit ci-dessus Huitain XI, qu'il fut *délivré de la dure Prison de Mehun*, prouve bien clairement, que la Fin de cette Remarque n'est pas bien fondée; & qu'en 1461, Villon ne *retournoit* point d'un *Bannissement de cinq Ans*, mais d'un *Emprisonnement de tout un Eté* seulement, dont il venoit d'être délivré par Louis XI. *A.L. d. l'E.*

(c) 1456.

Mais quoy! On dit communement,
Qu'un chascun n'est maistre du sien.

DIVERSES LEÇONS.

LXV.

Et s'ainsi estoit qu'on n'eust pas
Receu les lays que je commande,
J'ordonne que apres mon trespas *
A mes hoirs on face demande
De mes biens une plaine mande (*a*).
Moreau Provins, Robin Turgis,
De moy (dictez que je leur mande)
Ont eu jusqu'au lict ou je gys * (*b*).

* *Je vueil qu'apres, mon trespas.* N. & V.

* *Qu'ilz ont eu jusques au lict, ou je gis.* N. & V.

LXVI.

Pour le revoquer ne le dy,
Et y courust toute ma terre (a).
De pitié me suys refroidy
Envers le bastard de la Barre:
Parmy ses troys gluyons de farre (*c*)

Je

REMARQUES.

(*a*) *Mande.*] C'est-à-dire, *Manne*. R. d. l'E.

(*b*) *Moreau Provins, Robin Turgis, ... Ont eu jusqu'au Lict ou je gys.*] Cabaretiers, chés qui il avoit engagé jusqu'à son Lict. Voïez ci-dessous les Huitains LXXXVII & XCII. *R. d. l'E.*

(a) Fault prononcer *tarre* pour *terre*, & *farre* pour *ferre*, à cause du terrouër.

(*c*) *Gluyons de farre.*] Liens de Paille. *Glu* de Paille, *Fascia di Paglia*, dit Oudin, au Mot *Glu* de son *Dictionaire François-Italien*. A Paris, *Fouarre*, du bas-Latin *Foderum*, c'est de la Paille. *Gluyon* est un Diminutif de *Glui*, fait du Flaman *Gheluye*, qui est comme au Païs on appelle cette grosse Paille dont on couvre les Maisons. Voïez

DIVERSES LEÇONS.

Je luy donne mes vieilles nattes;
Bonnes seront pour tenir serre,
Et soy soustenir sur les pattes (*a*).

LXVII.

SOMME plus ne diray qu'ung mot,
Car commencer vueil à tester.
Devant mon cler Fremin (*b*), qui m'ot (a),
(S'il ne dort) je vueil protester,
Que n'entends homme detester *,
En ceste presente ordonnance;
Et ne la vueil manifester,
Sinon au Royaulme de France.

* *Et de maint homme detester.* N.

LXVIII.

JE sens mon cueur qui s'affoiblist,
Et plus je ne puys papier (1).

Fre-

REMARQUES.

Du-Cange, au Mot *Gelima*; & Ménage, au Mot *Glui*. Et comme on appelle aussi *Gluion* un Botteau de Paille, je soupçonne qu'ici les trois *Gluyons* du Bâtard de la Barre pourroient bien être trois *Gerbes* que ce Bâtard avoit prises pour Armoiries.

(*a*) *Bonnes seront pour tenir serre, Et soy soustenir sur les pattes.*] Ces vieilles Nattes lui serviront de Bottines, & lui aideront à se soutenir sur ses Piés.

(*b*) *Mon cler Fremin*] ou, *mon cher Fremin*, ou bien, *mon Clerc*, comme ci-dessus Huitain XLVI. *R. d. l'E.*

(a) *Qui m'ot*:] Qui me oyt.

(1) *Je ne puis papier*:] Je ne puis parler, ou articuler. DANS la *Farce de Pathelin*, on lit de même:

A peine je puis papier. Ad. d. l'E.

Fremin, siez toy pres de mon lict,
Que l'on ne me viegne espier.
Prens tost encre, plume, & papier *:
Ce que nomme escryz vistement;
Puys fais le par tout copier:
Et vecy le commancement.

DIVERSES LEÇONS.
* Prens encre, plume, & papier. N. & V.

ICY COMMANCE VILLON A TESTER.

LXIX.

AU nom de Dieu pere éternel,
Et du filz que vierge parit (a),
Dieu au pere coeternel,
Ensemble du Sainct Esperit,
Qui saulva ce qu'Adam perit (b),
Et du pery pare les Cieulx.
(Qui bien le croyt, peu ne merit (c),)
Gens mortz furent faictz petiz Dieux *.

* Qui bien le croit pas ne perit, des gens mors ce sont petis Jeux. V. & N.

LXX.

Mortz estoient, & corps & ames,
En damnée perdition;

Corps

REMARQUES.

(a) *Parit.*] Enfante.
(b) *Perit.*] Pour *perdit*; mais, il ne se peut dire.
(c) *Ne merit.*] Ne mérite.

DIVERSES LEÇONS.

Corps pourriz, & ames en flammes,
De quelconque condition.
Toutesfoys fais exception
Des patriarches & prophetes;
Car, selon ma conception,
Oncques n'eurent grand chault aux fesses.

LXXI.

Qui me diroit: „Qui te faict mestre
„ Si tresavant ceste parolle,
„ Qui n'es en Theologie (a) maistre?
„ A toy est presumption folle.*„
C'est de Jesus la parabolle,
Touchant du riche ensevely,
En feu, non pas en couche molle,
Et du Ladre (1) au dessoubz de ly.

* *Qui n'estes en Theologie maistre, à vous est presumption folle.* N. & V.

LXXII.

Si du Ladre eust veu le doi ardre,
Il n'eust ja requis refrigere (*a*),
Ne eau au bout de ses doiz aherdre (b)
Pour refrefchir sa maschouere.

Pions

REMARQUES.

(a) *Theologie*, de quatre Sillabes.
(1) *Ladre:*] Lazare.
(*a*) *Refrigere.*] C'est-à-dire, *Rafraichissement.* R. d. l'E.
(b) *Aherdre:*] Prendre, ou *attacher*, comme au *Roman de la Rose*, en ces deux Vers:

Ceux qui ne s'y voudront aherdre,
La Vie leur conviendra perdre. Ad. d. l'E.

Pions (*a*) y feront mate chere (a) (*b*),
Qui boyvent pourpoinct & chemise;
Puisque boyture (*c*) y est si chere,
Dieu nous en gard' (bourde jus mise (b).)

DIVERSES LEÇONS.

LXXIII *.

Ou nom de Dieu (comme j'ay dit,)
Et de sa glorieuse mere
Sans peché, soit parfaict ce dict,
Par moy, plus maigre que chimere.
Si je n'ay eu fievre effimere * (1),
Ce m'a faict divine clemence:
Mais d'autre dueil, & perte amere *,
Je m'en tays, & ainsi commence.

* Avant ce Huitain, dans les Editions de V. & N. il y a en Titre: *Cy commence le Testament.*

* *Se je n'ay ne feu ne lumiere.* N. & V.

* *Ay part amere.* N. & V.

LXXIV.

PREMIER (*d*), j'ordonne ma pauvre ame
A la benoiste Trinité,
Et la commande à Notre Dame,

Cham-

REMARQUES.

(*a*) *Piors.*] Amateurs du *Piot*, Bûveurs, *Ivrognes*.

(a) *Mate Chere:*] Povre & piteuse Chere.

(*b*) *Mate Chere.*] Piteuse Mine. Jean d'Auton, au Chapitre XXXV de son *Histoire du Roi Louis XII*, sous l'Année 1507, où il est parlé de la Guerre de Genes: *Et quand le François à Coups pesans ruoit sur son Homme, iceulx Lombards estraignoient les Dents, & faisoient* matte Chere.

(*c*) *Boyture.*] C'est-à-dire, *Boisson*. Borel l'interprete par *Buvette*, ou *Collation;* mais, ce n'en est nullement-là le Sens en cet Endroit. *R. d. l'E.*

(b) *Bourde jus mise:*] Toute Raillerie laissée. Voïez ci-dessous le Huitain CXLI. *Ad. d. l'E.*

(1) *Effimere.*] D'un Jour.

(*d*) *Premier.*] Pour Premierement. *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

Chambre de la Divinité (*a*);
Priant toute la charité (*b*),
Et les dignes anges des cieulx,
Que par eulx soit ce don porté
Devant le trosne precieux.

LXXV.

ITEM, mon corps j'ordonne & laisse
A nostre grand' mere la terre.
Les vers n'y trouveront grand' gresse:
Trop luy a faict faim dure guerre.
Or luy soit delivré grand erre (*c*):
De terre vint, en terre tourne.
Toute chose (si par trop n'erre)
Voulentiers en son lieu retourne.

LXXVI.

ITEM, & à mon plusque pere,
Maistre Guillaume de Villon (*d*),
Qui

REMARQUES.

(*a*) *Chambre de la Divinité.*] Expression vive & énergique, qui tiendroit bien son Rang dans les *Litanies de la Vierge*. R. d. l'E.

(*b*) *Toute la Charité.*] Tout le Chœur des Anges.

(*c*) *Grand' erre.*] De ce pas, sans délai.

(*d*) *Guillaume de Villon.*] VILLON étoit donc le Surnom du Poëte, & non pas *Corbueil*, comme l'a cru Fauchet, *Origine des Chevaliers*, folio 508. b. de ses *Oeuvres* d'Edition de Paris, en 1610, in 4°, où il a prétendu, que *Villon* n'étoit qu'un Sobriquet de notre Poëte, lequel, selon certaine Epitaphe manuscrite qu'il rapporte, se nommoit CORBUEIL en son Surnom; en quoi Fauchet a été suivi par Ménage au Mot GUILLE de ses *Origines Françoises*. Mais,

Qui m'a esté plus doulx que mere — DIVERSES LEÇONS.
D'enfant eslevé de maillon (a),
Qui m'a mys * hors de maint boillon (a). — * D'ejecté. N. & V.
Et de cestuy pas ne s'esjoye,
Si luy requiers à genoillon,
Qu'il m'en laisse toute la joye.

LXXVII.

Je luy donne ma librairie,
Et le Rommant de Pet au Diable,
Le quel Maistre Guy Tablerie
Grossoya, qu'est hom (b) veritable.
Par cayers est soubz une table.
Combien qu'il soit rudement faict (b),
La matiere est si tres notable,
Qu'elle amende tout le meffaict.

LXXVIII.

REMARQUES.

Mais, ici, VILLON dément cette prétendue Epitaphe, en nommant son Pere. CE *Guillaume Villon* n'étoit pourtant pas son Pere, comme le croit là Mr. le Duchat, & comme l'a mal-à-propos avancé la *Table des Familles de Paris*: & c'est ce que prouve très-bien ci-dessous l'Auteur de la *Lettre sur Villon*. Ad. d. l'E.

(a) *De maillon.*] De maillot.

(a) *Boillon.*] Tribulation.

(b) *Qu'est hom:*] qui est homme.

(b) *Le* Rommant de Pet au Diable; .... *Combien qu'il soit rudement faict.*] Roman en Vers apparemment, & dont VILLON étoit Auteur; puis qu'outre qu'il en parle avec beaucoup de Modestie, & qu'il le légue à son Pere, les Caïers de la Grosse, qu'il en avoit fait faire, étoient non-reliés sous la Table. On ne sait ce qu'est devenu ce Roman, qui, vraisemblablement, n'a jamais été imprimé.

DIVERSES LEÇONS.

LXXVIII.

ITEM, donne à ma povre mere,
Pour saluer nostre maistresse (*a*),
Qui pour moy eut douleur amere,
(Dieu le sçait) & mainte tristesse.
Autre chastel n'ay, ne fortresse * (a),
Ou me retraye corps & ame,
Quand sur moy court male destresse,
Ne ma mere la povre femme.

* *Autre chastel ne forteresse.* V.

REMARQUES.

(*a*) *Donne à ma Mere pour saluer nostre Maitresse.*] Cela signifie, *Je donne à ma Mere* la Ballade suivante, *pour saluër nostre Maitresse*, c'est-à-dire, la Sainte Vierge, comme on le va bientôt voir. *R. d. l'E.*

(a) *Fortresse.*] Pour *Forteresse*, par Syncope.



VII. BAL-

VII. BALLADE,

que Villon feit à la Requeste de sa Mere, pour prier Nostre-Dame.

I.

Dame des cieulx, regente terrienne,
Emperiere des infernaulx paluz (1),
Recevez moy, vostre humble chrestienne,
Que comprinse soye entre vos esleuz,
Ce non obstant qu'onques rien ne valuz.
Les biens de vous (ma dame & ma maistresse,)
Sont trop plus grans, que ne suis pecheresse;
Sans lesquelz biens, ame ne peult merir (a),
N'entrer es cieulx : je n'en suis menteresse.
En ceste foy, je vueil vivre & mourir.

II.

A vostre filz dictes que je suis sienne,
De luy soient mes pechez aboluz (b),
Qu'il

REMARQUES.

(1) *Palus:*] Marais.
(a) *Merir:*] meriter.
(b) *Abolus:*] abolis.

DIVERSES LEÇONS.

Qu'il me pardonne comme à l'Egyptien-
ne (*a*),
Ou comme il feit au clerc Theophilus (*b*),
Lequel par vous fut quitte & absoluz (a),
Combien qu'il eust au Diable faict pro-
messe.
Preservez moy, que point je ne face ce (*c*),
Vierge portant (sans rompture (*d*) encourir)
Le sacrement qu'on celebre à la messe (*e*).
En ceste foy je vueil vivre & mourir.

III.

* *Vieille.*

V. FEMME je suis povrette * & ancienne,
Qui riens ne sçay, oncques lettre ne leuz.
Au

REMARQUES.

(*a*) *L'Egyptienne.*] Apparemment *Marie l'Egyptienne*, dont on fait la Fête le 2 d'Avril, & dont la Légende n'est pas des moins singulieres. *R. d. l'E.*

(*b*) *Au Clerc Theophilus.*] L'Histoire s'en trouve, Distinction IV, N°. XXIV, du *Speculum Exemplorum*, sans dire d'où elle est tirée. On veut qu'elle soit arrivée l'An neuvieme de l'Empire de Justinien.

(a) *Absoluz.*] Absoulz.

(*c*) *Ne face ce.*] Ces Mots, *face ce*, riment ici avec *promesse*. Apparemment que, du Tems de VILLON, les Parisiens prononçoient *promasse*, comme encore aujourd'hui les Messins.

(*d*) *Rompture.*] C'est-à-dire, *Rupture*, *Tache*, *Corruption*. R. d. l'E.

(*e*) *Vierge portant le Sacrement qu'on célébre à la Messe.*] Expression fort singuliere, selon laquelle la Vierge n'auroit mis au Monde que les Apparences d'une Oublie: Suite naturelle du Dogme de la Transsubstantiation. *R. d. l'E.*

Au monstier (*a*) voy (dont suis paroissienne *)
Paradis painct *, ou sont harpes & luz,
Et ung enfer, ou damnez sont boulluz (a):
L'ung me faict paour, l'autre joye & liesse (*b*)?
La joye avoir faictz moy (haulte deesse *,
A qui pecheurs doivent tous recourir
Comblez de foy, sans faincte ne paresse.
En ceste foy je vueil vivre & mourir.

DIVERSES LEÇONS. * *Dont suis prochienne.* V. * *Paradis voy.* V. * *La joye avoir ne fay autre liesse.* V. N. & G. du P.

IV.

Vous portastes (vierge digne princesse *)
Jesus regnant, qui n'a ne fin ne cesse.
Le toutpuissant, prenant nostre foiblesse,
Laissa les cieulx, & nous vint secourir,
Offrit à mort sa tres chere jeunesse.
Nostre Seigneur tel est, tel le confesse:
En ceste foy je vueil vivre & mourir.

* *Doulce Vierge Princesse.* V.



LXXIX.

REMARQUES.

(*a*) *Monstier.*] C'est-à-dire, au *Monastere*, à l'*Eglise*. R. d. l'E.

(b) *Boulluz:*] Boilliz est le vray François.

(*b*) *Liesse.*] La même chose que *Joie.* Ce Mot vient de *lie* & *liée*, formez de *latus*, *lata*, qui signifient *joïeux* & *joïeuse.* C'est en ce Sens, que Perceval a autrefois dit:

Madame seroit moult liée,
Si elle étoit bien employée. R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

LXXIX.

† ITEM, m'amour (*a*), ma chere Rose,
Ne luy laisse, ne cueur, ne foye.
Elle aymeroit mieulx autre chose,
Combien qu'elle ait assez monnoye.
Quoy? Une grande bourse de soye (*b*),
Pleine d'escuz, profonde * & large:
Mais pendu soit il (que je soye)
Qui luy lairra escu ne targe (1) (*c*).

* *Par-fonde.* V.

LXXX.

CAR elle en a (sans moy) assez.

Mais

REMARQUES.

(*a*) *M'amour.*] Le Mot *Amour* a été très long-tems féminin: & comme on disoit au plurier *de belles Amours*, on disoit au singulier *m'Amour*, comme on dit encore *m'Amie* pour *mon Amie*. Ainsi, *m'Amour* veut dire, *Mon Amour*, *mes Inclinations*, *ma Maitresse*. R. d. l'E.

(*b*) *Quoi? Une grande Bourse de Soye.*] Lisez, *une grand'*, sans quoi le Vers seroit trop long. *R. d. l'E.*

(1) *Targe:*] Bouclier quarré. Voïez Fauchet dans son *Traité de la Milice, Armes, & Instrumens, desquels les François ont usé en leurs Guerres*, page 522.

(*c*) *Escu ne targe.*] C'est-à-dire, *Ecus*, ni petits, ni grands. Plus bas encore, Huitain CXV,

Pour trois Escus, *six Brettes* Targes.

C'est une Allusion bouffonne de *Targe*, sorte de grand Bouclier, à la Monnoie d'Or de ce Tems-là appellée *Ecu*, à cause de l'*Ecu de France* empreint sur son Revers. Cette *Targe* de VILLON étoit le *Blanc de Bretagne à la Targe*, valant 12. Deniers en 1456. Le Blanc, *Traité des Monnoies de France*, p. m. 248.

Mais de cela il ne m'en chault:
Mes grans deduictz en sont passez;
Plus n'en ay le cropion chault.
Je m'en desmetz aux hois (*a*) Michault,
Qui fut nommé le bon fouterre.
Priez pour luy, faictes ung sault:
A Sainct Satur gist soubz Sancerre (*b*).

DIVERSES LEÇONS.

LXXXI.

Ce non obstant, pour m'acquitter,
Envers amours, plus qu'envers elle,
(Car oncques n'y peu acquester
D'espoir une seule estincelle.
Ne sçay se à tous est si rebelle
Que à moy: ce ne m'est grand esmoy (1).
Mais, par Saincte Marie la belle,
Je n'y voy que rire pour moy.)

LXXXII.

Ceste Ballade luy envoye,
Qui se finist toute par R.
Qui la portera? Que je y voye.
Ce sera Pernet de la Barre (*b*).

Pour-

REMARQUES.

(*a*) *Hois.*] Lisez *Hoirs.* R. d. l'E.

(*b*) *Sainct Satur gist soubz Sancerre.*] En Latin *Satyrus*, honoré en Berry où est Sancerre.

(1) *Esmoy.*] Tristesse.

(*c*) *Pernet de la Barre.*] Le même appellé ci-dessus Huitain LXVI, & ci-dessous Huitain XCVII, *le Batard de la Barre.* Il paroit que c'étoit un faux Joueur, *Ad. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

Pourveu s'il rencontre en son erre (a)
Ma damoyselle au nez tortu:
Il luy dira, sans plus enquerre (*a*),
„ Orde (*b*) paillarde, d'ou viens tu? „

REMARQUES.

(a) *En son Erre.*] En son Chemin. Ce qui se rime en *erre* se doit prononcer en *arre*, comme ci-dessus.

(*a*) *Sans plus enquerre.*] C'est-à-dire, *sans autre Examen*, ou *Recherche*. R. d. l'E.

(*b*) *Orde.*] C'est-à-dire, *sale*, *vilaine*, *infame*. R. d. l'E.



VIII. BAL.

DIVERSES LEÇONS.

VIII. BALLADE

de Villon à s'Amye.

I.

FAULSE beaulté, qui tant me couste cher,
Rude en effect, hypocrite doulceur,
Amour dure plus que fer à mascher,
Nommer te puis de ma deffaçon seur (a),
Cherchant sinon (*a*) la mort d'ung povre cueur.
Orgueil mussé (1), qui gens met au mourir;
Yeulx sans pitié ne vouldroient * (& rigueur)
(Sans empirer) ung povre secourir.

* *Ne veuldroit.* V.

II *.

* Dans les Editions de V. N. & G. du P. après les huit premiers Vers de cette Ballade on lit en Titre ces deux mots: *Beaulté d'Amours.*

MIEULX m'eust valu avoir esté chercher
Ailleurs secours: c'eust esté mon honneur.
Rien ne m'eust sceu lors de ce faire fascher * (2).
Ores

* *Hassier.* V. *harier.* G. du P. & N.

REMARQUES.

(a) *De ma deffaçon seur:*] Parente de ma Ruyne & Deffaicte.

(*a*) *Cherchant sinon.*] Ou plûtôt, *Ne cherchant que &c.* R. d. l'E.

(1) *Orgueil mussé.*] Orgueil caché: les Wallons & Picards disent *mucher.*

(2) Borel, au Mot *harrier*, adopte la Leçon de Galiot

DIVERSES LEÇONS.
* Certes m'en suis, &c. V. Certes n'en fusse fuy à deshonneur. N. & G. du P.
* Ou pitié veult. V. & G. du P.
* Je m'en risse s'enfant sceusse marcher. V. Mourray-je sans qu'en sceusse marcher. G. du P.
* A douleur. V. & G. du P.
* Ne donnez pas à tous ceste douleur. V. & G. du P.

Ores j'en suis en fuyte & deshonneur *,
Haro haro, le grand, & le mineur (*a*) !
Et qu'est cecy ? Mourray sans coup ferir,
Ou pitié peult *, selon ceste teneur)
Sans empirer, ung povre secourir ?

III.

Ung temps viendra, qui fera dessei-
cher,
Jaulnir, flestrir, vostre espanie fleur.
J'en risse lors, s'enfant sceusse marcher *.
Mais, nenny las ! ce seroit donc foleur (a).
Vieil je seray, vous laide, & sans couleur *.
Or beuvez fort, tant que ru (b) peult
courir :
Ne ressusez (chassant cette douleur *,)
Sans empirer, ung povre secourir.

IV.

REMARQUES.

Galiot du Pré & de Niverd. *Rien ne me sceu lors de ce faire harrier.* OTEZ ce *lors*, tant dans le Texte, où il rend le Vers trop long d'une Sillabe, que dans la Note, où il faut remettre *fascher*, pour ne point faire d'un Vers de dix Sillabes un Vers Alexandrin. *Ad. d. l'E.*

(*a*) *Haro, Haro, le grand, & le mineur !*] Aux Armes, aux Armes: Ban & Arriere-ban ! *Haro le grand*, de l'Alleman *Heer*, Ost, Armée; c'est proprement l'*Ost* du Prince: & *Haro le mineur*, c'est la *Harelle*, ou le Peuple en Armes. Voïez Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Tom. I, pag. 204. Beze, *Histoire Ecclésiastique*, Tom. I, pag. 154, appelle *Arriere-ban de l'Evêché de Nantes* ce qu'à l'Endroit ci-dessus le P. Lobineau nomme la *Harelle de l'Evêché* de cette Ville-là.

(a) *Foleur :*] Folie.

(b) *Ru :*] Ruisseau.

DIVERSES LEÇONS.

IV.

PRINCE amoureux, des amans le greigneur (a),
Vostre malgré (*a*) ne vouldroye encourir:
Mais tout franc cueur doit, par nostre Seigneur,
Sans empirer, ung povre secourir.

LXXXIII.

ITEM, à maistre Ythier Marchant (*b*),
(Auquel mon branc (b) laissay jadis,)
Donne (mais qu'il le mette en chant (*c*),)
Ce lay, contenant des vers dix;
Avecques ung *De profundis*
Pour ses anciennes amours,

Des-

REMARQUES.

(a) *Le greigneur :*] Le plus grant, ou le meilleur.

(*a*) *Malgré.*] Pour *mauvais Gré*. R. d. l'E.

(*b*) *Maistre Ythier Marchant.*] C'est ainsi qu'il faut écrire, & non pas *Ythier marchant*. En effet, *Ythier* est un Nom de Bâteme, pris de celui de *St. Ythier*, Evêque de Nantes: & *Marchant* est un Nom de Famille. Touchant ce Personnage, sur le Nom duquel tous les Editeurs précédens se sont ainsi abusez, voïez ci-dessus page 6 la Remarque (*a*) sur le V Huitain du *petit Testament*. R. d. l'E.

(b) *Mon Branc :*] mon Espée ou Braquemar.

(c) *Mais qu'il le mette en chant.*] Ce *mais que* veut dire, *pourvû qu'il* le mette, *à condition qu'il* le mettra, en Chant. *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

Desquelles le nom je ne dis,
Car il me herroit (*a*) à tousjours.

IX. LAY, *ou plustost*, RONDEAU.

MORT, j'appelle de ta rigueur,
Qui m'as ma maistresse ravie,
Et n'es pas encore assouvie,
Si tu ne me tiens en langueur.
Depuis n'eu force ne vigueur.
Mais que te nuysoit elle en vie?

MORT (*b*).

DEUX estions, & n'avions qu'ung cueur.
S'il est mort, force est que devie (*c*),
Voire ou que je vive sans vie,
Comme les images par cueur,

MORT.



REMARQUES.

(*a*) *Herroit.*] Au lieu de *haïroit.* Nos *Dictionaires* de vieux Mots n'ont point celui-là. *R. d. l'E.*

(*b*) *Mais que te nuysoit elle en vie?* MORT.] Mauvaise Ponctuation, & qui gâte le Sens de ce Rondeau. Cela doit être ponctué ainsi:

Mais, que te nuisoit-elle en vie, MORT?
R. d. l'E.

(*c*) *Force est que dévie.*] C'est-à-dire, *Il faut que je meure.* R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

LXXXIV.

† ITEM, à maiſtre Jehan Cornu (*a*)
Autres nouveaux lays je veulx faire,
Car il m'a tousjours ſubvenu *, *Secouru. V.
A mon grand beſoing & affaire.
Pour ce le jardin luy transfere,
Que Maiſtre Pierre Bourguignon
Me renta, en faiſant refaire
L'huys de derriere, & le pignon.

LXXXV.

PAR faulte d'ung huys, je y perdis
Ung grez, & ung manche de houë (*b*).
Alors huyt faulcons, non pas dix,
N'y euſſent pas prins une allouë.
L'hoſtel eſt ſeur, mais que on le clouë.
Pour enſeigne y mis ung havet (1) (*c*),
Qui

REMARQUES.

(*a*) *Jehan Cornu.*] ou *le Cornu.* Voïez ci-deſſus le Huitain V du *petit Teſtament*, R. d. l'E.

(*b*) *Houë:*] ou *Hoïau.* Dans le *Rebours de Matheolus*, on lit:

Si faut auſſi avoir la Creſche,
Houë, *Crible*, *Rayel*, *&* *Beſche*,
Fourche, *Flaël*, *Van*, *&* *Ouël*;

tous Outils de Jardinage & d'Agriculture. *R. d. l'E.*

(1) *Haves*, *havets:*] des Crochets, ſelon Borel.

(*c*) *Ung Havet.*] En Latin, *Fuſcinula tridens*, ou, comme la *Bible de Geneve* a rendu ce Mot de la Vulgate, au Chapitre ſecond du prémier Livre de Samuel, *un* Havet *à trois Dents.* LA *Bible de Sacy* le rend par *une* Fourchette *à trois Dents.* Nicod traduit ce Mot en Latin par *Hamulus*, *Uncus*, Ad. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

Qui que l'ait prins (point ne m'en louë)
Sanglante nuict, & bas chevet (a).

LXXXVI *.

* Ces huit Vers ne sont point dans les Editions de V. N. & G. du P.

ITEM, & pource que la femme
De maistre Pierre Sainct Amant,
(Combien si coulpe y a, ou blasme,
Dieu luy pardonne doulcement)
Me meist en reng de caymant (1);
Pour le cheval blanc qui ne bouge,
Je luy delaisse une jument,
Et pour la mulle ung asne rouge (*a*).

LXXXVII.

* *Hisselin.* V. *Hinselin.* N. & G. du P.

ITEM, donne à Sire Denys
Hesselin *, Esleu de Paris (*b*),
Quatorze muys de vin d'Aulnis,
Prins chez Turgis (*c*) à mes perilz.
S'il en beuvoit, tant que periz
En fust son sens, & sa raison,
Qu'on mette de l'eau aux barrilz:
Vin perd mainte bonne maison.

LXXXVIII.

REMARQUES.

(a) *Faut suppléer*, Je luy donne ou laisse.

(1) *Caymant:*] Gueux, Mendiant. PEUT-ETRE Villon avoit-il écrit *Cayemant*, pour remplir la Mesure de son Vers. *Ad. d. l'E.*

(*a*) *Jument* ... *Asne rouge.*] Injures dites à cette Femme, par Allusion à son Enseigne du *Cheval blanc* & de la *Mule.* Voïez ci-dessus le Huitain VI du *petit Testament.* R. d. l'E.

(*a*) *Denys Hesselin*, *Esleu de Paris.*] Elû sur le Fait des Aydes à Paris. Voïez la *Chronique Scandaleuse*, sous l'Année 1465, pag. 40.

(*c*) *Turgis.*] Marchand de Vin. Voïez ci-dessus le Huitain LXV, & ci-dessous le XCII, *R. d. l'E.*

LXXXVIII.

DIVERSES LEÇONS.

ITEM, donne à mon Advocat
Maiſtre Guillaume Charruau,
(Quoy qu'il marchande, ou ait eſtat)
Mon branc (a); je me tays du fourreau.
Il aura avec ce ung Reau
En change, affin que ſa bourſe enfle,
Prins ſur la chauſſée & carreau
De la grand' cloſture du Temple (*a*).

LXXXIX.

ITEM, mon Procureur Fournier
Aura, pour toutes ſes corvées,
(Simple ſeroit de l'eſpergner)
En ma bourſe quatre havées * (1) (*b*), * *Denrées.* G. du P.
Car

REMARQUES.

(a) *Mon Branc.*] Mon Bracquemar ou Eſpée.

(*a*) *Un Reau . . . . prins ſur la Chauſſée . . . . du Temple.*] Le Point étoit, que, ſuppoſé que quelqu'un y eût laiſſé tomber un *Réau*-d'Or, un autre ne l'eut pas déjà amaſſé. ON diſoit autrefois *Real* & *Reau*, dont le plurier *Réaux* eſt encore en uſage; mais, pour le ſingulier, on ne dit plus que *Reale*. C'eſt une Monnoie Eſpagnole. *Ad. d. l'E.*

(1) *Havées.*] Les Havées ſont une Eſpece d'Impôt, qui ſe leve ſur les Bleds & les Fruits, en prélevant ou prenant ſur chaque Sac, avec la Main, ou autrement, une certaine Quantité. Les Dames de St. Nicolas de Pontoiſe ont ce Droit, qui eſt appellé *Havage.*

(*b*) *Havées.*] La *Havée*, Sorte de Droit, qui ſe paie pour la Garde des Champs ſemez de Pois, Féves, &c., conſiſte en autant qu'on peut prendre de ces Choſes, dans un Sac, avec la Main crochue

DIVERSES LEÇONS.

Car maintes causes m'a saulvées
Justes, ainsi que (*a*) Jesus-Christ m'ayde,
Comme elles ont esté trouvées;
Mais bon droit à bon mestier d'ayde *.

* *Car bon droit sy a mestier d'ayde*, V.

XC.

Item, je donne à maistre Jaques
Raguier, le grant godet de greve,
Pourveu qu'il payera quatre plaques (*b*),
Deust il vendre (quoy qu'il luy griefve *)
Ce dont on œuvre mol & greve (*c*),
Aller (sans chausse en eschappin * (1),)
Tous

* *Et deust il vendre quoy qui griefve.* V.
* *Et Chapin.* V.

REMARQUES.

chue à la façon d'un *Havet*. Dans les Lieux, où ce Droit se leve en Argent, on appelle *Havée* la petite Monnoie qui en fait le Païement: & c'est d'elle, que parle ici VILLON. NICOD & RICHELET, entendent par ce Mot le Droit qu'a le Bourreau de prendre, dans les Marchés, certaine Quantité des Denrées qui s'y débitent. Furetiere le nomme *Havage*, n'admet que ce Mot, & ajoute, qu'à cause de l'Infamie du Personnage, on ne lui laisse lever ce Droit, qu'avec une Espece de Main de Fer blanc. *Ad. d. l'E.*

(*a*) *Que.*] Ostez ce *que*. R. d. l'E.

(*b*) *Plaques.*] Monnoie de Flandre, de laquelle parle la page 86 du Recueil de Piéces servant à l'*Histoire du Roi Charles VII* de l'Impression du Louvre, en 1661. Elle valoit 15 Deniers en 1456. Le Blanc, *Traite des Monnoies de France*, p. m. 248.

(*c*) *Ce dont on œuvre Mol & Greve.*] Bas à couvrir les Jambes, & *Molet* & *Greves*. D'*operire* vient ici *œuvre*, à l'antique, pour *ouvre* fait d'*ouvrir*; Mot, au lieu duquel les Lorrains disent *douvrir*, de *disoperire*. PEUT-ETRE vaudroit-il mieux lire *couvre*, que *œuvre*; la Nature du Sujet semblant le demander. *Ad. d. l'E.*

(1) *Eschappin.*] Escarpin, Soulier découpé.

Tous les matins quant il se lieve,
Au trou de la pomme de pin (1).

DIVERSES LEÇONS.

XCI.

Item, quant est de Mairebeuf,
Et de Nicolas de Louviers,
Vache ne leur donne, ne beuf;
Car vachers ne sont, ne bouviers,
Mais gens à porter espreviers (*a*),
(Ne cuidez pas que je vous jouë,)
Et pour prendre perdriz, pluviers,
Sans faillir, chés la Maschecrouë (a).

XCII.

REMARQUES.

(1) *Au trou de la pomme de pin.*] C'étoit un Cabaret où *Jacques Raguier* païoit une Espece de Tribut, parce qu'il y alloit boire, tous les matins.

(*a*) *Mais Gens à porter Espreviers.*] Gentils-Hommes. La Noblesse Françoise, & même l'Allemande, fort adonnées l'une & l'autre à la Chasse de l'Oiseau, portoient autrefois sur le Poing un *Eprevier*, lorsqu'ils sortoient de leurs Châteaux, soit pour voler, ou seulement pour se promener. On voit un Gentil-Homme Allemand représenté dans cette Attitude par Holbein, dans l'*Eloge de la Folie* d'Erasme, d'Edition de Bâle, en 1676, page 98: &, dans le *Courtisan* du Comte Balthasar de Châtillon, Livre II, page 111, de l'Edition de Jean de Tournes, en 1553, on remarque, qu'en France & ailleurs, la Mode en duroit encore sur la Fin du Regne de Louïs XII.

(a) *La Maschecrouë;*] Une Rostisseuse ou Poullailliere du Temps.

DIVERSES LEÇONS.

* Quoy com' enfant né de Paris. V.

* Si je parle un peu poictevin, certes deux dames le m'ont apris. V.

XCII.

ITEM, vienne Robert Turgis
A moy, je luy payeray son vin (*a*).
Mais quoy? S'il trouve mon logis (*b*),
Plus fort sera que le devin.
Le droit luy donne d'eschevin,
Que j'ay comme enfant de Paris *.
Si parle-je ung peu poictevin (*c*),
Car deux dames le m'ont appris *.

XCIII.

FILLES sont tres belles & gentes,
De-

REMARQUES.

(*a*) *Robert Turgis . . . son Vin.*] Le même, qui est nommé ci-dessus, Huitain LXV, *Robin Turgis*; ces deux Noms, *Robert* & *Robin*, étant la même chose. On a vû ci-dessus Huitain LXXXVII, & l'on voit dans celui-ci, qu'il étoit Marchand de Vin *R. d. l'E.*

(*b*) *Mais quoy? S'il trouve mon logis, plus fort sera que le Devin.*] Le Poëte n'avoit, comme on parle, *ni Maison*, *ni Buron*; semblable en cela à ce Courcaillet, duquel il est dit dans Rabelais, Livr. III, Chap. VI, qu'après la Paix faite, Panurge & lui aïant été renvoïés en leurs Maisons, celui-ci étoit encore *cherchant la sienne.* TOUT cela veut simplement dire, que Turgis auroit en vain cherché le Logis de Villon, qui n'avoit, ni Feu, ni Lieu. *Ad. d. l'E.*

(*c*) *Si parle-je ung peu poictevin.*] Cela doit s'entendre ainsi: *Cependant, j'agis ici un peu en Poitevin*, en me mocquant de lui. Les *Poitevins* ont la Réputation d'être *mocqueurs* & *faux*. Voïez la *Préface* des *Avantures du Baron de Faneste*, où *Enay*, c'est-à-dire, *d'Aubigné*, se donne le Caractere de *faux Poitevin*. R. d. l'E.

Demourantes à Sainct Genou (*a*),
Pres Sainct Julian des vouentes (*b*),
Marches de Bretaigne ou Poictou;
Mais je ne dy proprement ou.
Or y pensez trestous les jours;
Car je ne suis mie si fou:
Je pense celer mes amours.

DIVERSES LEÇONS.

XCIV.

ITEM à Jehan Ragüier je donne,
Qui est sergent (voire des douze (1),)
Tant qu'il vivra (ainsi l'ordonne)
Tous les jours une talemouze,
Pour bouter & fourrer sa mouse (a),
Prinse à la table de Bailly.
A Maubuay * (b) sa gorge arrouse;
Car à manger n'a pas failly.

* *A mal boire.* V. G. du P. & N.

XCV.

REMARQUES.

(*a*) *Saint Genou.*] Ville de Poitou, où l'on prétend que se retira VILLON. R. d. l'E.

(*b*) *Près St. Julian des vouentes.*] Lieu de Dévotion, à trois Lieues de Château-Briant. Voïez Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Tom. I, pag. 550 & 556; & voïez aussi la Note 8. sur Rabelais, Livre I, Chapitre VI.

(1) *Qui est Sergent, voire des douze.*] Philippes le Bel, par une Ordonnance du 3. Juin 1309, statua qu'il n'y auroit au Chastelet de Paris que *soyxante Sergens* à cheval, & *quatre-vingt-dix* à pied; & qu'entre les 90 il y en auroit *douze*, qui seroient élus comme il plairoit au Prevost de Paris. On peut voir cette Ordonnance.

(a) *Sa Mouse.*] Sa Mouë, son Museau.

(b) La Fontaine Maubuay, Rue St. Martin à Paris.

DIVERSES LEÇONS.

XCV.

ITEM, donne au prince des sotz (a),
Pour ung bon sot, Michault du Four,
Qui à la fois dit de bons motz,
Et chante bien, ma doulce amour (b).
Avec ce, il aura le bon jour:
Brief, mais qu'il fust ung peu en poinct,
Il est ung droit sot de séjour * (c),
Et est plaisant, ou ne l'est point.

* Ce jour. V.

XCVI.

REMARQUES.

(a) *Prince des Sots.*] Sobriquet donné à certain Folâtre de ce Tems-là, qui se faisoit suivre par une Troupe de Jeunes-Gens aussi sots que lui. Dans la *Repue franche, auprès de Montfaulcon*, insérée dans la II Partie du présent Volume, on lit:

Ce Pasté, je vous en respons,
Fut faict sans demander qu'il couste;
Car il y avoit six Chapons,
Sans la Chair que point je ne boute.
On y eust bien tourné le Coute,
Tant estoit grant, & n'en doubtez.
Le Prince des Sots *& sa Route*
En eussent esté bien souppez.

Dans le *Catholicon d'Espagne*, sur la Fin de la *Harangue du Sieur de Rieux*, il est parlé d'un Sieur d'Angoulevent, que la Noblesse nouvelle avoit choisi pour son Orateur, & que la Note de Mr. du Puy traite de *Badin*, qui se qualifioit *le Prince des Sots.* C'est, ou dans VILLON, ou dans ces Vers-ci, que cet Homme avoit pris l'Idée d'un tel Sobriquet.

(b) *Ma doulce amour.*] Apparemment, quelque Chanson de ce Tems-là. *R. d. l'E.*

(c) *Sot de Séjour.*] Bouffon à charge à lui-même & aux autres, tant il est plat.

XCVI.

DIVERSES LEÇONS.

ITEM aux unze vingtz Sergens
Donne (car leur faict est honneste,
Et sont bonnes & doulces gens,)
Denis Richier, & Jehan Vallette,
A chascun une grand' cornette (1),
Pour pendre à leurs chappeaulx de feautres (2) (a).

J'en-

REMARQUES.

(1) *Une grand' Cornette.*] Il y a trois à quatre cens Ans, que les Femmes, par une Mode ridicule, se mirent, pour se coiffer, de si hautes *Cornes* sur la Tête, qu'il fallut exhausser toutes les Portes des Appartemens dans les grandes Maisons. On void encore de ces *Cornes* dans les anciennes Tapisseries, & entr'autres dans une qui est aux Bernardins de Paris. Les Dames baissérent ensuite peu à peu ces *Cornes*, qui, par cette Raison, furent nommées *Cornettes*. Les *Cornettes* furent aussi une Espece de Vestement, dont les Hommes couvroient leurs Têtes. (Voïez ci-dessous la Remarque sur le CLXIX Huitain, où il s'agit aussi de ces *Cornettes*. Ad. d. l'E.) Quand l'Usage des *Feutres* fut introduit, ils y pendirent leurs *Cornettes*, comme on void par ce Passage de VILLON; & ensuite ils les mirent à leurs *Cols*, selon ces anciens Vers de la Passion de J. C.

Puisque tu as tant attendu,
Il ne te faut qu'une Cornette,
De beau Chamvre, ronde & estroite,
Pour te couvrir un peu le Col.

CETTE *Cornette de Chamvre, ronde & estroite*, paroit bien plûtôt une *Corde* pour pendre cet *Attendant*, qu'un *Vestement* pour lui couvrir le *Col*. Ad. d. l'E.

(2) *Chappeaux de Feautres.*] Il y a quatre à cinq cens Ans en France, qu'on s'habilloit de *Feutres*.

Voyez

J'entendz ceulz à pied de la guecte *;
Car je n'ay que faire des autres.

DIVERSES LEÇONS. * *J'entends à ceulx à pied hollette.* V. N. & G. du P.

XCVII.

DERECHEF, donne à Perinet,
(J'entendz le baftard de la Barre (*a*);)
Pour ce qu'il eft beau filz & net,
En fon efcu (en lieu de barre)
Trois detz plombez de bonne carre,
Et ung beau joly jeu de cartes.
Mais quoy? S'on l'oyt veffir ne poirre (b),
En oultre aura les fievres quartes (*b*).

XCVIII.

REMARQUES.

Voïez M. du Cange dans fa prémiere *Differtation fur Joinville.* Enfuite, on fila les Poils des Animaux, & on en fit des Draps. Enfin, on colla & l'on foulla ces Poils, dont on fit des *Feutres.* Quand ces *Feutres* étoient drappez & maniables, on en faifoit des Couvertures: & quand ils étoient durs, on en faifoit des Chapeaux. Les Romains nommoient ces Feutres, *Coactilia*, dont parle Ulpien dans la Loy 25. *de Auro & Argento legato.* Vide Fornerium, Libr. V *Quotidian.* Cap. XX.

(a) *Feautres.*] Feuftres. DANS le III Dialogue du *Cymbalum Mundi* de Bonaventure des Périers, on lit: *Mais au Diable l'une* (des Déeffes) *qui dise, Tien Mercure, voy là pour avoir un Feutre de Chappeau.* Ad. d. l'E.

(*a*) Le même que celui qui eft nommé, ci-deffus Huitain LXXXII, *Pernet de la Barre.* R. d. l'E.

(b) *Poirre.*] Peter; & fault prononcer *poarre*, à la Parifienne.

(*b*) *Les fievres quartes.*] Imprécation plus commune autrefois qu'aujourd'hui. Voïez la Note 7 fur Rabelais, Livre V, Chapitre XII.

XCVIII.

DIVERSES LEÇONS.

ITEM, ne vueil plus que Chollet
Dolle, trenche, douve, ne boyſe (*a*),
Relye brocq, ne tonnellet,
Mais tous ſes ouſtilz changer voyſe
A une eſpée lyonnoiſe,
Et retienne le hutinet (*b*).
Combien qu'il n'ayme bruyt ne noyſe,
Si luy plaiſt il ung tantinet (a).

XCIX.

ITEM, je donne à Jehan le Lou,
Homme de bien & bon marchant,
(Pour ce qu'il eſt linget (*c*) & flou (b),
Et que Chollet eſt mal cherchant * (c), * *Saichant.* V.
Ung beau petit chiennet couchant,

Qui

REMARQUES.

(*a*) *Boyſe.*] Boiſſeau.

(*b*) *Hutinet.*] Vieux Mot, que n'expliquent, ni Nicod, ni Ménage. Borel le note bien, mais ſe contente de renvoïer à *tantinet*, où, ſans expliquer ce prémier Mot, il eſtropie ce Vers & le dernier du Huitain. *R. d. l'E.*

(a) *Ung tantinet:*] ung peu; & ne ſe dit guerres hors Paris.

(*c*) *Linget.*] Diminutif de *linge*, qui ſignifie *foible*, comme il paroit par cet Endroit de la *Remonſtrance de Nature* de Jehan de Mehung:

Car ſon Sens eſt trop nud & linge;
Si me contrefait comme un Singe.
R. d. l'E.

(b) *Flou.*] Flouët, délicat.

(c) *Mal cherchant;*] qui ne ſçait rien de chercher & deſrober.

H

DIVERSES LEÇONS.

Qui ne lairra poullaille en voye,
Ung long tabart (1), & bien cachant,
Pour les musser, qu'on ne les voye.

C.

ITEM, à l'orfevre du Boys
Donne cent clouz, queues & testes,
De gingembre sarazinoys (*a*);
Non pas pour emplir ses boytes (*b*),
Mais pour conjoindre culz en crettes * (*c*),
Et couldre jambons & andoilles,
Tant que le laict en monte aux tettes,
Et le sang en devalle aux coilles.

* *Coëtes.* V. & N.

CI.

Au capitaine Jehan Riou,
Tant pour luy que pour ses Archiers,
Je donne six hures de lou,

Prins

REMARQUES.

(1) *Tabart.*] Quelque sorte de Casaque, ou Robe. Voyez, au (XVII Huitain du *petit*) *Testament*, l'Article de Loup & Chollet, & le Canon 50 du Concile de Treve, Tomo IV *Anecdotor.* col. 250.

(*a*) *Gingembre Sarazinois.*] Le *Gingembre*, venant d'Arabie, anciennement habitée par les *Sarazins*, est une Epice fort chaude, & dont les Débauchés font volontiers Usage. *R. d. l'E.*

(*b*) *Non pas pour emplir ses boytes.*] Lisez;
Non pas pour en emplir ses Boytes. R. d. l'E.

(*c*) *Culz en crettes:*] ou entre deux *Coëtes*, entre deux Lits de Plume. Je ne sçai, au reste, pourquoi Marot a lû ici *crettes*, au lieu de *coëtes*, qu'il avoit trouvé dans les Editions de Verard & de Niverd.

Prins à gros maſtins de bouchiers.
Ce n'eſt pas viande à porchiers,
Qui les cuit en vin de buffet * (*a*),
Pour manger de ces morceaulx chiers,
On feroit bien ung mauvais faict *.

CII.

C'est viande ung peu plus peſante (a),
Que n'eſt duvet, plume, ne liege:
Elle eſt bonne à porter en tente,
Ou pour uſer en quelque ſiege.
Mais s'il prenoit les loups au piege,
Et ſes maſtins * ne ſceuſſent courre,
J'ordonne moy, qui ſuis bon miege * (b),
Que des peaulx * ſur l'hyver s'en fourre.

CIII.

Item, à Robin Trouſſecaille,
Qui s'eſt * en ſervice bien faict,
A pied ne va comme une caille,
Mais ſur roen * (*c*) gros & reſſaict:

Je

DIVERSES LEÇONS.

* *Et tinetes en vin de buffet.* N. & V. *tinettez en vin de buffet.* G. du P. (*b*).
* *On en feroit bien ung malfait.* V.
* *S'ilz eſtoient prins à un piege ces maſtins qu'ils, &c.* V. N. & G. du P.
* *Son juge.* V. N. & G. du P.
* *Que des poulx.* G. du P.
* *Eſt.* V.
* *Roſſin.* V. & N.

REMARQUES.

(*a*) *Vin de Buffet.*] Vin *buffeté*, mélé d'Eau.

(*b*) *Tinetes*, ou *tinettez*, *en Vin de Buffet:*] ou plûtôt, *tinctes*, ou *teintes*, en Vin de Buffet; car, que veulent dire *tinetes* & *tinettez?* Du prémier de ces Mots, *tinctes*, mal lû dans le Manuſcrit, on aura facilement forgé les autres. *R. d. l'E.*

(a) Notez que Friandiſe incite à mal faire.

(b) *Bon Miege.*] Bon Mire, bon Médecin. Ce Mot de *Mire*, pour *Médecin*, & *Chirurgien*, étoit autrefois fort uſité. Dans le *Livre de la Diablerie*, par éxemple, on lit:

Qui eſt bléçié, ſi voiſe au Mire. Ad. d. l'E.

(*c*) *Roën.*] Mot inconnu à nos *Dictionaires* de de vieux Termes. *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

Je luy donne de mon buffet
Une jatte qu'emprunter n'ose.
Si aura mesnage parfait :
Plus ne luy failloit autre chose.

CIV.

Item, & à Perrot Girard,
Barbier juré du Bourg-la-Royne,
Deux bassins, & ung coquemard,
Puis qu'a gaigner meєt telle peine.
Des ans y a demy douzaine,
Qu'en son hostel de cochons gras
Me apastela (a) une sepmaine,
Tesmoing l'abesse de Pourras.

CV.

Item aux Freres mendians,
Aux Devotes, & aux Beguines (1) (*a*),
Tant

REMARQUES.

(a) *Me apastela :*] me repeut.

(1) *Beguines.*] Auxquelles les Religieuses du Tiers-Ordre de S. François ont succédé en France. Voïez le Chapitre I des *Clementines*, au Titre *Religiosis Domibus*, & le Chapitre unique au même Titre dans les *Extravagantes de Jean* XXII, avec les Gloses touchant l'Origine des *Beguines*. Voïez M. Du-Cange dans son *Glossaire*, & M. Ménage dans ses *Etymologies*, sur ce Mot. Ce que l'Auteur des *Notes sur Rabelais* a écrit sur ce Sujet, Livre IV, page 194, ne vaut rien.

(*a*) *Béguines.*] Religieuses, ainsi nommées, selon Borel, de *Louïs le Begue*, Roi de France, ou de quelque Prince affligé de la même Infirmité. Il n'est probablement pas mieux fondé en cela, qu'en ce qu'il dit des *Billetes*, qu'il prend pour des Re-

Tant de Paris, que d'Orleans,
Tant Turpelins que Turpelines (1) (a), DIVERSES LEÇONS.
De

REMARQUES.

Religieuses, à propos de ce Passage de Coquillart,

Doit-elle fréquenter pourtant
Les Cordeliers & les Billettes:

ne sachant pas, que ce sont des *Carmes*, ainsi nommez de la Rue où ils ont leur Couvent à Paris. Peut-être le Nom de *Beguines* vient-il des *Beguins* ou Coëffures de ces Religieuses, comme celui de *Capucins* leur vient de leurs *Capuces*. R. d. l'E.

(1) *Turlupins.*] C'étoient des Hérétiques, dont parle du Tillet sous Charles V. Voïez M. Ménage, dans son *Dictionaire Etymologique*.

(a) *Turpelins . . . . Turpelines.*] Religieux & Religieuses du Tiers-Ordre de S. François, Gens de Mœurs aussi décriées en ce Tems-là, & depuis encore, que les *Béguines*, qui les avoient précédez. Othomarus Luscinins, Auteur Allemand du Commencement du XVI Siécle, Section LXXXII de ses *Joci ac Sales*, de l'Edition de Francfort, en 1602. „ *Beguinas*, (ut vocant) de Tertia Divi Francisci „ Regulâ, cur *Tertium Ordinem* Vulgus appellet, „ aliquando venit in Dubium. Afferentibus aliis „ Causam, quia vagæ sunt, & ad hoc non rarò „ lubricæ, id quod fermè Patrii Sermonis nostri „ Vis explicat, vulgò *der* Drippel *Orden*, „ *Turpelin*, ou plûtôt, comme on lit ci-dessous à la page 4 de la II Partie du VILLON de la présente Edition, *Trupelin*, vient apparemment du François *Triple*, à quoi fait Allusion l'Allemand *Drippelen*; vieux Mot, qui, signifiant *trépigner*, & comme on parle, *marcher sur le Persinet*, ne désigne pas mal ces Filles, dont nous disons qu'elles ont les *Talons courts*, & qui se font remarquer à leur Démarche affectée. *Turlupins*, dans la Signification de ces prétendus *Adamites* du XIV Siécle, & même dans celle de *Caffards*, où ce Mot est emploïé au *Prologue* du I Livre de Rabelais, pourroit bien n'être qu'une Corruption de *Turpelins*.

DIVERSES LEÇONS.

De grasses souppes Jacobines (a) (*a*),
Et flans, leurs fais oblation,
Et puis apres soubz les courtines
Parler de contemplation.

CVI.

Si ne suis je pas qui leur donne;
Mais de tous enfans sont les meres:
Et puis Dieu ainsi les guerdonne (*b*),
Pour qui souffrent peines ameres.
Il fault qu'ilz vivent les beaulx peres,
Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir a nos commeres
Ilz ayment ainsi leurs maris.

CVII.

Quoyque maistre Jehan de Pontlieu
En voulsist dire (*& reliqua*,)
Contrainct & en publique lieu
Honteusement s'en revocqua.
Maistre Jehan de Mehun (1) s'en mocqua
De leur façon; si feit Mathieu (*c*):
Mais on doit honnorer ce qu'a
Honnoré l'eglise de Dieu.

REMARQUES.

(a) Icy Villon n'espergne les Monasteres.

(*a*) *Souppes Jacobines.*] Souppes succulentes, dont, après le Sermon, les Dévotes régalent le *Jacobin* qui leur a préché.

(*b*) *Guerdonne.*] C'est-à-dire, *récompense*, pris, selon Borel, de l'Allemand *verdung*. R. d. l'E.

(1) *Jehan de Mehun.*] C'est l'Auteur du *Roman de la Rose.*

(*c*) *Matthieu.*] Matthieu Paris, Bénédictin Anglois, Auteur d'une *Histoire d'Angleterre* fort estimée, *R. d. l'E.*

CVIII.

DIVERSES LEÇONS.

SI me submectz, leur serviteur
En tout ce que puis faire & dire,
A les honnorer de bon cueur
Et servir, sans y contredire.
L'homme bien fol est d'en mesdire:
Car, soit à part, ou en prescher,
Ou ailleurs, il ne fault pas dire
Si gens sont pour eux revencher (a).

CIX.

ITÈM, je donne à frere Baulde,
Demourant à l'hostel des Carmes (*a*),
Portant chere hardie (1) & baulde (2),
Une sallade (3) & deux guysarmes (4);
Que Decosta *, & ses gens d'armes,
Ne

* *De costa*. V. & N.

REMARQUES.

(a) Mendians sont Gens pour eulx revenger.

(*a*) *Frere Baulde, à l'Hostel des Carmes.*] Voïez ci-dessus le Huitain XXV, Remarque (*d*) du *petit Testament*. Ce Mot n'est pas un Nom propre, mais un Badinage satirique, ainsi que *Frere Frappart*, & autres Sobriquets semblables. *R. d. l'E.*

(1) *Chere hardie.*] Face hardie, Visage effronté. AUSSI le *Livre de la Diablerie*, dit-il:

> *Leurs Filles se trouvérent* baudes,
> *Putes, paillardes, & ribaudes.* Ad. d. l'E.

(2) *Baulde:*] gaye, joyeuse. CE Mot emporte quelque-chose de plus fort, comme on vient de le voir. *Ad. d. l'E.*

(3) *Une Sallade:*] Heaume.

(4) *Guisarmes* ou *Bisarmes.*] C'étoient des Armes doubles, comme des Glaives à deux Tranchans.

Ne luy riblent (1) (*a*) sa caige vert ;
Vieil est : s'il ne quitte les armes *,
C'est bien le Diable de Vauvert (2).

DIVERSES LEÇONS.
* *S'il ne se rend aux armes*. V.

CX.

ITEM, pour ce que le Seelleur
Maint estront de mousche (a) a masché,
Donne (car homme est de valleur)
Son seau davantage craché,
Et qu'il ait le poulce escaché *,
Pour tout empraindre * à une voye;
J'entendz celluy de l'evesché (*b*);
Car des autres, Dieu les pourvoye.

* *Estaché*. V.
* *Comprendre*. V.

CXI.

REMARQUES.

(1) *Ne luy riblent.*] Ne luy volent. De *Ribaldus*, on a fait *Ribaud* & *Ribleur*. Voïez le *Glossaire du Droit François*, sur *Ribaud*, & Roy des *Ribauds*.

(*a*) *Riblent.*] De *ripulare* vient *ribler*, pour voler de nuit dans ces *Ruelles* qui traversent les grandes Rues.

(2) Le *Diable de Vauvert.*] Le Lieu, où sont les Chartreux de Paris, se nommoit *Vauvert*: & comme l'Opinion commune étoit, qu'il y venoit des Démons, le Chemin, qui y conduisoit de Paris, fut nommé, par cette Raison, Rue d'Enfer. CE Mot vient de *Vallis viridis*: & cette Opinion du Diable, qui y venoit, procédoit, dit-on, de ce que le Desespoir d'une Vie si solitaire & si farouche portoit divers de ces Religieux à se précipiter dans le Puit de leur Monastere. *Ad. d. l'E.*

(a) *Estront de mousche:*] de la Cire.

(*c*) *Celuy de l'Evesché:*] sçavoir, le *Seelleur de l'Evesché* d'Orléans, dont l'Evêque l'avoit détenu si longuement, & si durement, en Prison. Voïez ci-dessus le Huitain I & suivans, & le LXII & suivans. *R. d. l'E.*

CXI.

DIVERSES LEÇONS.

QUANT de messieurs les Auditeurs,
Leur grange (a) ilz auront lambrissée;
Et ceulx, qui ont les culz rongneux,
Chascun une chaize persée.
Mais que à la petite Macée
D'Orleans, qui eut ma ceincture,
L'amende soit bien hault taxée,
Car elle est tres mauvaise ordure (a).

CXII.

ITEM, donne à maistre Françoys
Promoteur * de la vacquerie,
Ung hault gorgery (1) d'escossoys (b),
(Toutesfoys) sans orfaverie;
Car quant receut chevalerie,
Il maugrea Dieu & Saint George:
Parler n'en oyt, qu'il ne s'en rie,
Comme enragé, à pleine gorge.

* *Promoteur*. V. & G. du P.

CXIII.

REMARQUES.

(a) *Leur Grange.*] La Salle de la Chambre des Comptes de son Temps.

(a) *Très mauvaise Ordure.*] Vilaine, des plus vicieuses: LA prémiere, apparemment, avec laquelle il s'étoit corrompu; ou, comme il s'exprime, qui *avoit eu sa Ceincture*. Ad. d. l'E.

(1) *Gorgeri*, & *Gorgerain.*] Hausse-cou. Borel.

(b) *Gorgery d'Escossoys.*] De ceux qu'ont coûtume de porter les Archers de la Garde-Ecossoise.

Diverses Leçons.
* Boivent. V. & G. du P.

CXIII.

Item, à maistre Jehan Laurens,
Qui a les povres yeulx si rouges,
Par le peché de ses parens,
Qui beurent * en barilz & courges,
Je donne l'envers de mes bouges (*a*),
Pour chascun matin les torcher.
S'il fust Archevesque de Bourges,
Du cendal (*b*) (1) eust, mais il est cher.

CXIV.

REMARQUES.

(*a*) *Bouges.*] C'est-à-dire de mes *Brayes*, de mon *Haut-de-Chausses*, de ma *Culotte*. R. d. l'E.

(*b*) *Cendal.*] Sorte de Tafetas fort mince. Voïez la Note 10 sur Rabelais, Livre V, Chapitre X.

(1) *Du Cendal.*] Du Velours. Il est souvent parlé des *Cendaux*, dans les anciennes Ordonnances. Voïez le *Glossaire* de M. Du-Cange sur *Cendalum*. Ce *Cendal* étoit une Etoffe de Soie, fort épaisse, ce qui revient bien en effet à du Velours: & l'*Oriflamme de St. Denis* en étoit faite. Borel interprete ce Mot par *Bois rouge des Indes*, & par Couleur prise du Bois de *Sandal*, rouge, blanc, ou citrin: & n'a pas entendu, que, dans ces Vers de Perceval,

Une Pierre après li Greal,
Couverte d'un Paile cendal,

il s'agissoit d'un *Paile Velours*, comme on écrivoit alors, c'est-à-dire, d'un *Poële* de *Velours*. Ce *Greal* étoit le Vaisseau, dans lequel on suppose que Joseph d'Arimathée recueillit le Sang de Jesus-Christ, & sur lequel on a fait un Poëme, intitulé *Le Saint Greal*, Corruption de *Sang Real*, ou *Roial*; Ouvrage, où l'on décrit fort superstitieusement les merveilleuses Avantures de ce miraculeux Vaisseau. *Ad. d. l'E.*

CXIV.

Item, à maiftre Jehan Cotard,
Mon procureur en court d'Eglife,
(Auquel doy encore ung patard (*a*),
A cefte heure je m'en advife *;
Quant chicanner me feit Denife,
Difant que l'avoye mauldite:)
Pour fon ame (que es cieulx foit mife)
Cefte oraifon cy j'ay efcripte *.

DIVERSES LEÇONS.
* *Car à prefent bien m'en advife.* V.
* *J'en ay efcripte.* V.

REMARQUES.

(*a*) *Patard* :] en Allemand *Pater*; Monnoïe Allemande, valant un Sou. *R. d. l'E.*



X. BAL-

DIVERSES LEÇONS.

X. BALLADE, ET ORAISON *.

* *Oraison en forme de Ballade.* G. du P.

I.

PERE Noé, qui plantastes la vigne;
Vous aussi Loth, qui bustes au rocher,
Par tel party, qu'amour, qui gens engigne (a),
De voz filles si vous feit approcher,
Pas ne le dy pour le vous reprocher;
Architriclin (1) qui bien sceustes cest art;
Tous trois vous pri', que o vous (2) veuillez percher
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard.

II.

JADIS extraict il fut de vostre ligne,
Luy qui beuvoit du meilleur & plus cher,
Et

REMARQUES.

(a) *Engigne.*] Deçoit.

(1) *Architriclin:*] c'est-à-dire, *Rex Vini*, *Magister potandi.* Ciaconius *de Triclinio*, pag. 50. Un *Architriclin* est proprement un *Maitre-d'Hotel*; & ce Mot est une Traduction de celui d'Ἀρχιτρικλινος. Ad. d. l'E.

(2) *O vous:*] Avec vous. C'EST ainsi que Jacquemars Gielée, l'Auteur du *Nouveau Regnard*, a dit:
Fors que, par Amourettes fines,
Mettre le Cocq o les Gelines. Ad. d. l'E.

Et ne deust il avoir vaillant qu'ung pigne * (*a*).
Certes (sur tous) c'estoit ung bon archer (*b*),
On ne luy sceut pot des mains arracher :
De bien boire ne fut oncques faitard (a).
Nobles seigneurs, ne souffrez empescher
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard.

DIVERSES LEÇONS.
* *Avoir vaillant ung pigne.* V.

III.

COMME homme embeu * (b), qui chancelle & trepigne,
L'ay veu souvent, quant il se alloit coucher *;
Et une foys il se feit une bigne (3) (*c*)
Bien

* *Vieil.* V. & G. du P.
* *Falloit coucher.* V.

REMARQUES.

(*a*) *Vaillant qu'ung Pigne.*] Un *Peigne.* Guillemette, dans la *Farce de Pathelin*, dit : *Que nous vault cecy? Pas ung Peigne.* Ce qui revient à ces Paroles de *Roman de la Rose*, au feuillet 89. b. de l'Edition de 1531, où la Vieille parle ainsi d'elle-même étant sur le Retour, & de son Rufien:

Quand les Dons nous furent failliz,
Lors devint-il son Pain quérant;
Et je n'eux vaillant ung Sérant:

c'est-à-dire, un Peigne. Voïez la Note 65 sur Rabelais, Livre II, Chapitre XXX: & remarquez, que, dans le Vers de la *Farce de Pathelin*, ci-dessus rapporté, *Peigne* rime avec *Espaigne* du Vers précédent.

(*b*) *Ung bon Archer.*] Un bon Biberon. C'est d'ici, apparemment, que Beze, dans son *Passavant*, avoit appris à qualifier d'*Arcitenens de Vitro* le fameux Pierre Liset.

(a) *Faitard.*] Paresseux, qui *tard faict* quelque-chose.

(b) *Embeu :*] emboyte, yvre.

(3) *Bigne.*] Bosse, *Tumor.*

(c) *Il se feit une Bigne,*] Marot, dans la XXXII de ses *Chansons*, dit :

DIVERSES LEÇONS.

(Bien m'en souvient) à l'estal d'ung boucher.
Brief, on n'eust sçeu en ce monde cercher
Meilleur pion (1), pour boire tost & tard.
Faictes l'entrer (si vous l'oyez hucher *)
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard.

* *Bucquer* (a). G. du P.

IV.

PRINCE, il n'eust sçeu jusque à terre cracher.
Tousjours crioyt, haro, la gorge m'ard (2) (3):
Et si ne sceut oncq' sa soif estancher,
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard.

CXV.

† ITEM, vueil que le jeune Merle *
Desormais gouverne mon change,
(Car de changer enuys (a) me mesle,)
Pourveu que tousjours baille en change,
(Soit

* *Le conte Merle.* N. & G. du P.

REMARQUES.

Avec Flascons, Silenus le suivoit,
Lequel beuvoit aussi droict qu'une Ligne.
Puis il trépigne, & se faict une Bigne.

(1) *Pion:*] Potator.

(a) *Hucher, bucquer.*] Ce sont deux Mots Picards, dont l'un signifie *appeller* fortement quelqu'un, *crier* après lui; & l'autre, *frapper, heurter*, à une Porte. *R. d. l'E.*

(2) *M'ard.*] Me brule.

(3) *M'ard.*] La Fontaine a employé ce Vers dans le Conte *du Paysan qui a offensé son Seigneur.*

(b) *Enuys:*] c'est-à-dire, *En huy*, aujourd'hui, présentement.

(Soit à privé, soit à estrange,)
Pour trois escus, six Brettes targes (1),
Pour deux angelotz (2), ung grand ange.
Amoureux doivent estre larges.

DIVERSES LEÇONS.

CXVI.

ITEM, j'ay sceu à ce voyage,
Que mes trois povres orphelins (*a*),
Sont creuz & deviennent en aage,
Et n'ont pas testes de bellins (3) (*b*),
Et que enfans d'icy à Salins,
N'a mieulx jouäns leur tour d'escolle.
Or par l'ordre des Mathelins (*c*),
Telle jeunesse n'est pas folle.

CXVII.

REMARQUES.

(1) *Brettes Targes:*] Boucliers Bretons.

(2) *Angelots.*] L'*Angelot* étoit une Monnoye Angloise d'Or, frappée à Paris vers 1342, dans le temps que les Anglois y étoient les Maistres. Voïez le Blanc, *Traité des Monnoyes*, & Ménage sur *Angelots*.

(*a*) *Mes trois povres Orphelins.*] Colin Laurens, Girard Gossoyn, & Jean Marceau. Voïez le *petit Testament*, Huitains XVIII & XIX. *R. d. l'E.*

(3) *Testes de Bellins:*] Têtes de Beliers ou de Moutons.

(*b*) *N'ont pas Testes de Bellins:*] ne sont pas sots. Le *Mouton* passe pour le plus *sot* des Animaux quadrupedes.

(*c*) *Mathelins.*] Enfans de la *Mathe*, peut-être, comme ce Mot se trouve écrit plus bas, dans la V *Ballade* du *Jargon*. Auquel cas, les Filoux auroient été appellez par Anti-Phrase *Enfans de la Mathe*, comme étant aussi rusez, que le sont peu ceux dont on a coûtume de dire, qu'ils sont de la Confrairie de S. *Maturin*, ou *Matelin*, comme on prononce par corruption.

Diverses Leçons.

CXVII.

Si vueil qu'ilz voysent à l'estude.
Ou? Chez maistre Pierre Richer.
Le Donnait est pour eulx trop rude (*a*):
Ja ne les y vueil empescher.
Ilz sçauront (je l'ayme plus cher)
Ave salus, Tibi decus (*b*),
Sans plus grandes lettres cercher.
Tousjours n'ont pas clercs le dessus (*c*).

CXVIII.

REMARQUES.

(*a*) *Le Donnait est pour eulx trop rude.*] Allusion de *rude* à *Rudiment*, comme en est un le *Donat*, ou, pour parler comme les Parisiens, le *Donnait*, qui s'apprenoit autrefois au College. Voïez le *Dictionaire* de Furetiere, au Mot *Rudiment*. Si les Parisiens prononçoient le *Donnait*, c'est qu'ils écrivoient le *Donnet*, comme il paroit par *Le Donnet, Traité de Grammaire, baillé au Roi Charles VIII de ce Nom*, inséré dans le *Jardin de Plaisance & Fleur de Rhetorique, rimprimé à Paris, chés la Veuve de Jehan Treperel, en 1547, in Octavo.* Ad. d. l'E.

(*b*) *Ave salus, Tibi decus.*] Ici, *Ave* est apparemment l'*Ave Maria*; *Salus*, la *Salutation Angélique*; & *Tibi decus*, la Conclusion de l'*Oraison Dominicale.* Comme l'*Ave Maria*, & la *Salutation Angélique*, ne sont qu'une seule & même Chose, il est clair, que Mr. le Duchat se trompe-là. *R. d. l'E.* Aussi s'est-il corrigé sur un Papier volant, en ces Termes: *Ave Salus Mundi, in qua Salvator pependit.* Cela se chante le Vendredi Saint, à l'Adoration de la Croix. *Tibi Decus, tibi Gloria, in Secula Seculorum*, est dans l'Hymne qui se chante à Matines après le *Te Deum, &c. Ave Salus* est proprement ce qu'on appelle la *Patrenotre blanche*, insérée par Mr. Valin dans sa *Dissertation sur Sainte Geneviéve.*

(*c*) *Tousjours n'ont pas Clercs le dessus.*] C'est le *magis magnos Clericos, &c.* de Rabelais.

CXVIII.

DIVERSES LEÇONS.

CECY estudient, & puis ho (*a*):
Plus proceder je leur deffens.
Quant d'entendre le grant *Credo* (*b*),
Trop fort il est pour telz enfans.
Mon long tabart (a) en deux je fendz *:
Si vueil que la moitié s'en vende,
Pour leur en achepter des flans;
Car jeunesse est ung peu friande.

* *En deux sens.* V. & G. d. P.

CXIX.

ET vueil qu'ilz soyent informez
En meurs, quoy que couste bature (*c*);
Chapperons auront enfoncez,
Et les poulces soubz la ceincture,
Humbles à toute creature,
Disans, „Hen (*d*)? Quoy? Il n'en est rien. „
Si diront gens (par adventure,)
Voycy enfans de lieu de bien.

CXX.

REMARQUES.

(*a*) *Ho.*] C'est-à-dire, *Hola.* R. d. l'E.

(*b*) *Le grant* Credo.] Le Symbole de Nicée, plus étendu que celui des Apôtres. *R. d. l'E.*

(a) *Tabart.*] Une Manteline de alors. Voïez ci-dessus le XVII Huitain du *petit Testament*, Remarques (a) & (*a*); & le XCIX Huitain du *grand Testament*, Remarque (1). *Ad. d. l'E.*

(*c*) *Batture.*] Vieux Mot négligé dans nos *Dictionaires* d'anciens Termes. *R. d. l'E.*

(*d*) Disans, *Hen?*] A tout ce qui se dira devant eux, disans *Hen?* avec cette prétendue Eloquence, dont parle la Note prémiere sur Rabelais, Livre I, Chapitre XIX.

DIVERSES LEÇONS.

CXX.

ITEM, à mes pouvres clergeons,
Ausquelz mes tiltres * resignay (*a*),
Beaulx enfans, & droictz comme joncz,
Les voyant m'en dessaisinay,
Et (sans recevoir) assignay,
Seur comme qui l'auroit en paulme (1),
A ung certain jour consigné,
Sur l'hostel de Guesdry Guillaume (*b*).

* *Lettres.* V. & G. du P.

CXXI.

QUOYQUE jeunes & esbatans
Soyent, en rien ne me desplaist.
Dedans vingt, trente, ou quarante ans,
Bien autres seront (si Dieu plaist.)
Il faict mal qui ne leur complaist;
Car ce sont beaux enfans & gents:
Et qui les bat, ou fiert (a), fol est;
Car enfans si deviennent gens (*c*).

CXXII.

REMARQUES.

(*a*) *Mes pouvres Clergeons, ausquelz mes Tiltres laissay.*] Maistre Guillaume Cotin, & Maistre Thibaut de Vitry, ausquels il avoit déjà laissé sa *Nomination de l'Université.* Voïez ci-dessus les Huitains XX & XXI du *petit Testament.* R. d. l'E.

(1) *En Paulme.*] En la Main.

(*b*) *Guesdry Guillaume.*] Ou *Guillot Geuldry*, auquel sont recommandez, Huitain XXI du *petit Testament*, ces *deux pouvres Clercs parlant Latin*, & certainement le même Homme, qu'on ne devoit donc pas répéter sous deux Noms différens dans la *Table des Familles de Paris.* R. d. l'E.

(a) *Fiert:*] Frappe.

(*c*) *Deviennent Gens:*] c'est-à-dire, Hommes faits. *R. d. l'E.*

CXXII.

DIVERSES LEÇONS.

Les bourses (*a*) des dix & huict clercs
Auront: je m'y vueil employer.
Pas ilz ne dorment comme loirs (a),
Qui trois mois sont sans resveiller.
Au fort, triste est le sommeiller,
Qui faict aiser jeune en jeunesse,
Tant qu'enfin luy faille vieiller,
Quant reposer deust en vieillesse (*b*).

Belle Sentence.

CXXIII.

Si en escriptz au collateur,
Lettres semblables & pareilles.
Or prient pour leur bienfaicteur;
Ou qu'on leur tire les oreilles.
Aucunes gens ont grand merveilles,
Que tant suis enclin à ces deux;
Mais, foy que doy, festes & veilles,
Oncques ne vey les meres d'eulx.

CXXIV.

REMARQUES.

(*a*) *Les Bourses.*] Ce sont les *Bourses* de Colleges, d'où sont nommez *Boursiers* ceux qui en jouïssent.

(a) *Loirs.*] Loutre.

(*b*) *Jeunesse . . . Vieillesse.*] A cela revient assez la Pensée de l'Auteur du *Blason des faulses Amours*, en ces deux Vers:

Vieillesse *acquiert*, *bastit*, *maisonne*;
Jeunesse *du bon Temps se donne*.

R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

CXXIV.

ITEM, & à Michault Culdouë
Et à ſire Charlot Taranne,
Cent ſolz. S'ilz demandent prins ouë(a)(*a*)?
Ne leur chaille, ils viendront demanne(*b*):
Et unes bottes * de baſanne,
Autant empeigne, que ſemelle;
Pourveu qu'ils ne ſalueront Jehanne,
Et autant une autre comme elle.

* *Chaulſes.* V. & N.

CXXV.

ITEM, au ſeigneur de Grigny,
(Auquel jadis laiſſay Viceſtre (1),)
Je donne la tour de Billy;
Pourveu, ſe huys n'y a * ne feneſtre
(Qui ſoit debout en tout ceſt eſtre.)
Qu'il mette tres bien tout appoinct *,
Face argent a dextre & a feneſtre (*c*):
Il m'en fault, & il n'en a point *.

* *Y a.* V. & G. du P.
* *Qu'il re mette tres-tout bien joingt.* V. G. du P. & N.
* *Il luy viendra touſjours à point.* V. N. & G. du P.

CXXVI.

REMARQUES.

(a) La Commune de Paris ne dit *ou*, ne *qui*; mais, *oue*, & *quie*.

(*a*) *Oue.*] D'*ubi eſt*? vient *oue*, comme de *hoc eſt* vient *oue* dans la Signification de *oui*. Voïez Ménage *Origines Françoiſes*, au Mot *Ouy*.

(*b*) *Demanne.*] C'eſt-à-dire, *demain*, jamais.

(1) *Viceſtre.*] On appelloit anciennement cette Maiſon *la Grange aux Gueux*. Voïez ci-deſſus le XIII Huitain du *petit Teſtament*, dans la Remarque (2) duquel il s'explique plus au long ſur *Viceſtre* ou *Biſeſtre*. Ad. d. l'E.

(*c*) *Face argent a dextre & a feneſtre.*] Otez ce dernier *a*, ſans quoi le Vers ſera trop long. *R. d. l'E.*

CXXVI.

ITEM, à Thibault de la Garde:
Thibault! Je mentz: il a nom Jehan *.
Que luy donray-je, que ne perde (*a*)?
(Assez ay perdu tout cest an.
Dieu le vueille pourvoir, *amen*!)
Le barillet? Par m'ame voyre.
Genevoys * est plus ancien
Et a plus grant nez pour y boyre (*b*).

CXXVII.

ITEM, je donne à Basanyer *
Notaire & greffier criminel,
De giroffle plain ung panyer,
Prins chez maistre Jehan de Ruel;
Tant à Mautainct, tant à Rosnel *:
Et, avec ce don de giroffle,
Servir de cueur gent & ysnel (1) (*c*)

Le

DIVERSES LEÇONS.

* *Item Sire Jehan de la Garde, qu'aura il de moy à la saint Jehan.* V. N. & G. du P.

* *Aux genoulx.* V. N. & G. du P.

* *Basumier.* V. N, & G. du P.

* *Rosvel.* V. & N. *Motuel.* G. du P.

REMARQUES.

(a) Le Parisien dit *parde*, & non *perde*.

(a) *Plus grand Nez pour y boire.*] Le Proverbe, *Beau Nez pour boire au Baril*, se dit ironiquement de ceux qui ont le Nez grand. Il n'y a que ceux qui l'ont fort camus, qui puissent y boire commodément. Voïez la Note 30 sur Rabelais, Livre II, Chapitre I.

(1) *Ysnel:*] prompt, léger. Le *Roman de la Rose*, dit:

> *Et puis viendra Jean Clopinel*
> *Au Cœur gentil, au Cœur* ysnel.

(b) *Ysnel.*] De l'Allemand *schnell*, prompt; alerte.

Le seigneur qui sert Sainct-Christofle (*a*).

DIVERSES LEÇONS.

* *S'amour ainsi tous nous guerdonne.* V. & N.

* *Que tant regna roy de Cecille.* V. N. & G. du P.

CXXVIII.

AUQUEL ceste Ballade donne,
Pour sa dame, qui tous biens a.
Se amour ainsi ne nous guerdonne *(1),
Je ne m'esbahys de cela ;
Car au pas (*b*), conquesté celle a,
Present René roy de Cecille *,
Ou autant feit (& peu parla)
Qu'oncques Hector feit, ne Troïle.

REMARQUES.

(*a*) *Saint-Christofle.*] Une Dame de ce Nom-là: au Galand de la quelle il fait donner ce Girofle, par la même Raison qu'il conseilloit le *Gingembre*, ci-dessus Huitain C. *Ad. d. l'E.*

(1) *Guerdonner.*] Récompenser.

(*b*) *Au pas.*] Ou bien à l'Attaque, ou à la Défense, de certain *Pas*, à la maniere des anciens Paladins.



XI. BAL-

DIVERSES LEÇONS.

XI. BALLADE,

Que Villon donna à ung Gentilhomme nouvellement marié, pour l'envoyer à son Espouse par luy conquise à l'Espée.

I.

AU poinct du jour, que l'esprevier se bat,
Non pas de deuil, mais par noble coustume,
Bruyt il demaine *, & de joye s'esbat,
Reçoit son par (*a*) & se jonct (*b*) à la plume;
Ainsi vous vueil. A ce desir m'alume
Joyeusement ce qu'aux amans bon semble.
Sachez qu'amour l'escript en son volume *:
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

* *Bruit de maulvis.* V. & N.

* *Qu'amours l'escrivent en leur volume.* V. & N.

II.

DAME serez de mon cueur, sans debat,
Entierement jusques mort (a) me consume,
Laurier souëf, pour mon droit, se combat.

O

REMARQUES.

(*a*) *Reçoit son par:*] ou *son pareil.* R. d. l'E.
(*b*) *Jonct.*] Pour *Joinct.* R. d. l'E.
(a) *Jusques mort :*] Tant que mort.

DIVERSES LEÇONS. * Olivier. V. & N.

O rosier * franc, contre toute amertume,
Raison ne veult que je desacoustume,
(Et en ce vueil avec elle m'assemble)
De vous servir, mais que m'y acoustume;
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

III.

Et, qui plus est, quant dueil sur moy s'embat (*a*)
Par fortune, qui souvent si se fume (*b*),
Vostre doulx œil sa malice rabat,
Ne plus, ne moins, que le vent faict la plume.
Si ne perds pas la graine que je sume (a)
En vostre champ, car le fruict me ressemble.
Dieu m'ordonne, que je le face & sume (b);
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

IV.

Princesse, oyez ce que cy vous resume:
Que le mien cueur du vostre desassemble;
Ja ne sera; tant de vous en presume:
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

CXXIX.

REMARQUES.

(*a*) *S'embat.*] Dans nos vieux Livres, *s'embattre sur quelqu'un*, c'est se trouver inopinément où il est.

(*b*) *Se fume.*] Est toute *fumante* de Courroux.

(a) *Sume:*] Seme.

(b) *Sume;*] Preigne trop, tiré du Latin.

CXXIX.

DIVERSES LEÇONS.

† ITEM, à sire Jehan Perdryer,
Riens, n'a Françoys (1) son second frere (a).
Si m'ont ilz voulu aydier,
Et de leurs biens faire confrere.
Combien que François, mon compere,
Langues cuysans, flambans & rouges,
(Sans commandemens, sans priere,)
Me recommanda fort à Bourges.

CXXX.

REMARQUES.

(1) *N'a François, &c.*] N'y à François, &c.

(a) *A Sire Jehan Perdryer, riens, n'a François son second Frere.*] Peut-être faudroit-il-là un Point interrogant, comme si VILLON se demandoit à lui-même, S'il ne leur laisseroit rien? Quoiqu'il en soit, ces *Perdryers* étoient apparemment Freres ou Cousins de ce *jeune Fils de Paris*, nommé Henry Perdriel, dans la *Chronique Scandaleuse de Louïs* XI, sous le 19 de Novembre 1468, & *par qui furent prinses pour le Roy, & par Vertu de sa Commission, toutes les Pies, Jais, & Chouëttes, étant en Cage ou aultrement, & estant privées: . . . & estoit enregistré le Lieu où avoient esté prins lesdits Oiseaulx, & aussi tout ce qu'ils sçavoient dire, comme* Larron, Paillart, Fils de Putain, Perette donne-moi à boire, *& plusieurs autres beaulx Mots.* C'est ce que se contente d'observer la *Chronique Scandaleuse.* Mais, d'autres Ecrivains soutiennent, que le vrai But de cet Enlevement étoit de sçavoir, si l'on n'avoit pas appris à ces Animaux à dire *Perrone*, ou quelque autre Mot malin & satirique contre le Roi, qui ne faisoit que de sortir de ce honteux Trebuchet, où il s'étoit si imprudemment jetté. *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

CXXX.

Si aille veoir en Taillevent (a),
Ou chapitre de fricaſſure,
Tout au long derriere & devant,
Lequel n'en parle jus ne ſure (a).
Mais Macquaire, je vous aſſeure,
(A tout le poil cuyſant ung Dyable (b),
Affin que ſentiſt bon l'arſure (c),)
Ce *recipe* m'eſcript ſans fable *.

* *Faille.* V. *fable.* N. & G. du P.

REMARQUES.

(a) *Taillevent.*] Apparemment, le *Cuiſinier François* de ce Tems-là.

(a) *Ju' ne ſure.*] Soubz, ne ſur.

(b) *A tout le Poil cuyſant ung Dyable.*] La Légende de S. Macaire eſt toute remplie d'Exploits de ce Saint contre des Diables; mais, elle ſe tait de celui-ci. PAR *à tout le Poil*, il faut entendre *avec le Poil.* Ad. d. l'E.

(c) *Arſure.*] D'*ardeo*, *ardere*, qui ſignifie *bruler.* C'eſt donc à dire, *Brulure.* R. d. l'E.



XII. BAL.

DIVERSES LEÇONS.

XII. BALLADE.

I.

EN reagal, en arcenic rocher,
En orpigment (*a*), en falpeſtre, &
chaulx vive;
En plomb boillant (pour mieulx les eſ-
morcher (*b*);)
En ſuif, & poix, deſtrampez de laiſſive
Faicte d'eſtronts & de piſſat de Juifve;
En lavaille * de jambes à Meſeaulx (1);
En

* *Laveure.* V. & N.

REMARQUES.

(*a*) *En réagal, en arcenic rocher, en orpigment.*] De même Style, & toute d'Imprécations, comme celle-ci, étoit certaine *Ballade de* VILLON *contre les Taverniers de ſon Tems*, qui frelatoient le Vin. J'en donnerai, à la Fin de cette I Partie, le prémier & ſeul Couplet qui nous reſte. Comme il paroit que le Poëte s'y étoit corrigé des Coupes feminines, qui lui ſont ſi ordinaires, je la crois une de ſes dernieres Piéces.

(*b*) *Eſmorcher.*] Comme qui diroit, *tourmenter, maltraiter.* R. d. l'E.

(1) *Lavaille de Jambes à Meſeaux:*] c'eſt-à-dire, à Ladres. La Meſellerie étoit un Mal ſi contagieux, que, quand une Perſonne en avoit été jugée attainte, on luy faiſoit ſon Service; &, comme morte au Monde, elle ne ſuccédoit plus. Il y en a encore une Diſpoſition dans la *Coutume de Normandie*, Article 274. Voïez l'Article 55. de la *Coutume de Haynaut*, intitulé *de Service du Ladre.* Après le Service fait, on menoit le Ladre à ſa *Borde*, c'eſt-à-dire, à la petite Maiſon, qui luy avoit été deſtinée
en

DIVERSES LEÇONS.

En raclure de piedz & vieulx houseaulx;
En sang d'aspic, telz drogues perilleuses;
En fiel de loups, de regnards, & blereaux;
Soient frittes ces langues venimeuses.

II.

En cervelle de chat, qui hayt pescher (a),
Noir, & si vieil, qu'il n'ayt dent en gencive;
D'ung vieil mastin, qui vault bien aussi cher,
Tout enragé en sa bave & salive;
En l'escume d'une mulle poussive,
Detrenchée menu à bons ciseaulx;
En eau ou ratz plongent groings & museaulx,
Raines, crapaulx, telz bestes dangereuses,
Serpens, lezards, & telz nobles oyseaulx;
Soient frittes ces langues venimeuses.

III.

En sublimé, dangereux à toucher;
Et au nombril d'une couleuvre vive;
En

REMARQUES.

en plaine Campagne, & on luy deffendoit d'entrer dans aucune Maison, dans un Moulin, de regarder dans les Puits ni les Fontaines, d'entrer dans les Tribunaux, & dans les Eglises pendant le Service, de parler à personne qu'au-dessous du Vent, de ne boire que dans sa Tasse, & de ne point passer sur un Pont sans avoir les Gands aux Mains. Voïez les *Statuts Synodaux du Diocese de Troyes*, & Bochel dans son *Decret*, Livre III, Chapitre XVI, page 486. La même Chose se trouve dans les *Statuts Synodaux MSS. de Soissons.*

(a) *Chat, qui hayt pescher.*] C'est-à-dire, qui craint l'Eau.

En sang qu'on mect en poylettes * secher
Chez ces barbiers, quant plaine lune arrive,
Dont l'ung est noir, l'autre plus vert que cive;
En chancre & fix (*a*), & en ces ords cuveaulx.
Ou nourrices essangent(*b*)leurs drappeaulx;
En petits baings de filles amoureuses,
(Qui ne m'entend n'a suivy les bordeaulx *;)
Soient frittes ces langues venimeuses.

Diverses Leçons.
* *Palettes* V.

* *Qui ne demandent qu'à suivre les bordeaulx*. V. & N.

IV.

Prince, passez tous ces frians morceaulx,
Se estamine n'avez, sacs, ou bluteaux,
Parmy le fons d'unes brayes breneuses:
Mais, paravant, en estronts de pourceaulx
Soient frittes ces langues venimeuses.

REMARQUES.

(*a*) *Chancres & fix.*] C'est-à-dire *Fics*, plurier de *Fic*, Maladie du Fondement, dont la Guérison est commise à Saint *Fiacre*, à cause de la Conformité du Nom. *R. d. l'E.*

(*b*) *Essangent.*] Peut-être par corruption pour *essaugent*. A Metz, & dans toute la Lorraine, *chauër*, d'*exaquare*, c'est battre & tordre le Linge de Lessive, pour en faire sortir l'Eau sale.



CLE-

DIVERSES LEÇONS.

CLEMENT MAROT,

AUX LECTEURS.

Du Temps de Villon (Lecteurs) fut faicte une petite Oeuvre intitulée, Les Ditz de Franc Gontier (1)(*a*), *là où la Vie pastouralle est estimée; &, pour y contredire, fut faicte une autre Oeuvre intitulée*, Les Contredictz Franc Gontier, *dont le Subgect est prins sur ung Tyrant, & auquel Oeuvre la Vie de quelque grand Seigneur d'icelluy Temps est taxée: mais* VILLON, *plus saigement, & sans parler des grans Seigneurs, feit d'autres* Contredictz de Franc Gontier, *parlant seulement d'ung Chanoyne, comme verrez cy-après.*

CXXXI.

ITEM, à Maistre Andry Courault,

Les

REMARQUES.

(1) *Les Ditz de Franc Gontier.*] Ils ne sont pas du Tems de Villon: ils sont de Philippe de Vitri, mort Evesque de Meaux en 1351. Ainsi, Marot s'est trompé d'un Siécle entier, puisque Villon est mort vers la fin du XV Siécle.

(*a*) *Franc Gontier.*] Payisan, qui n'a rien à perdre, & qui est content de sa Condition.

Les Contredictz Franc Gontier mande (a) : DIVERSES LEÇONS.
Quant du Tyrant, seant en hault,
A cestuy-là rien ne demande.
Le saige ne veult que contende,
Contre puissant, pouvre homme las ;
Affin que ses filez ne tende,
Et qu'il ne tresbusche en ses las (*a*).

CXXXII.

GONTIER ne craint qui n'a nulz hommes (*b*),
Et mieulx que moy n'est herité :
Mais en ce debat * cy nous sommes, * *Danger.*
Car il louë sa pouvreté. V. & N.
Estre pouvre, yver, & esté,
A bonheur cela il repute ;
Je le tiens à malheureté.
Lequel à tort ? Or en discute.

XIII.

REMARQUES.

(a) *Franc Gontier mande :*] le Nom du Berger mande. MAIS, Marot n'a pas pris ici le vrai Sens du Poëte. En effet, VILLON *mande*, c'est-à-dire, *envoïe*, les *Contredits de Franc Gontier*, & non pas simplement *le Nom* de ce *Berger*. Ce Mot, ou simplement celui de *mand*, étoit autrefois fort usité en ce Sens, comme André de la Vigne le prouve par cette Saillie singuliere:

Si vous m'aimez, ma Damoiselle,
A vos Graces me recommand:
Autrement, vieille Macquerelle,
A tous les Diables je vous mand.

Ad. d. l'E.

(*a*) *Las.*] ou *Lacs.* R. d. l'E.

(*b*) *Gontier ne craint qui n'a nulz Hommes.*] Qui, comme moi, n'a, ni Domestiques, ni Vasseaux, ne craint rien, non plus qu'un *Gontier* proprement ainsi nommé.

DIVERSES LEÇONS.

XIII. BALLADE,

INTITULÉE,

Les Contrediçtz de Franc Gontier.

I.

† SUR mol duyet assis ung gras Chanoine,
Lez ung brasier, en chambre bien nattée (*a*),
A son costé gisant dame Sydoine,
Blanche, tendre, pollie, & attaintée:
Boire ypocras, à jour & à nuyctée,
Rire, jouër, mignonner, & baiser,
Et nud à nud (pour mieulx leurs corps ayser,)

Les

REMARQUES.

(*a*) *Chambre bien nattée.*] Chambre, non pas tapissée de Nattes, mais où de bonnes Nattes servent de Tapis de Pié contre le Froid. La *Chronique Scandaleuse*, parlant d'une Inondation, qui en 1460 emporta une Partie du Château qu'avoit à Claïe l'Evêque de Meaux, dit: *Et, entre lès grands Dommages, ladite Riviere* (de Marne) *vint si grande, ... qu'elle en emporta toute la Massonnerie du devant, ... où il y avoit deux belles Tours nouvellement basties; dedans lesquelles y avoit de belles* Chambres bien nattées, *voire bien garnies de Licts,* Tapisseries, *& aultres Choses, que tout en emporta ladite Riviere.* Et Marot, dans son *Epître en Prose à Madame d'Alençon*, dit: *& vivront pauvres Laboureurs seurement en leurs Habitations, comme Prélatz en* Chambres bien nattées,

Les vy tous deux par ung trou de mortaise.
Lors je congneu, que, pour dueil appaiser,
Il n'est tresor, que de vivre à son aise.

Diverses Leçons.

II.

Si Franc Gontier, & sa compaigne
Heleine (a),
Eussent ceste doulce vie hantée,
D'aulx & civotz *, qui causent forte alaine (*a*),
N'en mangeassent bise crouste frottée *.
Tout leur mathon (b) (*b*), ne toute leur
potée *,
Ne prise ung ail : je le dy sans noysier.
S'ilz se vantent * coucher soubz le rosier,
Ne vault pas mieulx lict costoyé de chaise * ?
Qu'en dictes vous ? Faut il à ce muser ?
Il n'est tresor que de vivre à son aise.

* *D'ongnons civotz.* V.
* *N'en comptassent une bise toustée.* V. *toustee.* N. *tostée.* G. du P.
* *Mathée.* V. N. & G. du P.
* *Si s'en vont ilz.* V. N. & G. du P.
* *Lequel vault mieulx lit costoyé de chaises.* V & N.

III.

De gros pain bis vivent, d'orge, & d'avoyne,
Et

REMARQUES.

(a) *Franc Gontier, & Heleine :*] signifient le Pastour & la Pastoure.

(*a*) *Forte alaine.*] Lisez : forte Haleine. *R. d. l'E.*

(b) *Mathon :*] Laict caillé.

(*b*) *Mathon* & *Maton.*] C'est proprement du Lait aigre, caillé par Morceaux, comme de petites *Mottes* de Terre ou de Moilon. La Popeliniere, Tome I, au Feuillet 108 a, de son *Histoire* d'Edition in folio 1580, dit : *Il y eut beaucoup de Gens tuez & blessés des* Matons *&* *Esclatz des Patapets.* En Lorraine, on ne dit que *Matons*, au plurier.

DIVERSES LEÇONS.

Et boyvent eau tout au long de l'année.
Tous les oyseaulx d'icy en Babyloine,
A tel escot, une seule journée
Ne me tiendroient, non une matinée.
Or s'esbate (de par Dieu) Franc Gontier,
Helene o luy (1) soubz le bel Esglantier.
Si bien leur est, n'ay cause qu'il me poise.
Mais, quoy qu'il soit du laboureux mestier,
Il n'est tresor que de vivre à son aise.

IV.

PRINCE, jugez, pour tous nous accorder.
Quant est a moy, (mais qu'a nul n'en desplaise,)
Petit enfant j'ay ouï recorder,
Qu'il n'est tresor que de vivre à son aise.

CXXXIII.

† ITEM, pour ce que sçait la Bible
Mademoyselle de Bruyeres,
Donne prescher (hors l'Evangile)
A elle & à ses bachelieres * (a),

* Chamberieres. V. N.

Pour

REMARQUES.

(1) *O luy.*] Avec luy.

(a) *Bachelieres.*] Apparemment pour la Rime, au lieu de *Bachelettes*, dont le Poëte se sert ailleurs dans le même Sens. Voïez ci-dessus, page 76, la Remarque (1) sur le Huitain VI de la *Double Ballade*. R. d. l'E.

Pour retraire ces villotieres (1) (*a*),
Qui ont le bec si affilé;
Mais que ce soit hors Cymetieres
Trop bien au marché au filé.

DIVERSES LEÇONS.

REMARQUES.

(1) *Villotieres.*] Le *Roman de la Rose*, dit:

Car, je ne suis pas jengleresse,
Villotiere, *ne tencereſſe, &c.*

(*a*) *Villotieres.*] Femmes, dont la Journée se passe à courir la *Ville*. Il semble pourtant, que, dans la Signification qu'a ce Mot dans le *Roman de la Rose*, il vienne de *Guille*, & doive se prononcer comme *Villon* & *Guillot*. Le Jaloux dit à sa Femme, dans le *Roman de la Rose*, feuillet 52 a:

Trop estes, dit-il, Villotiere,
Et avez trop nice Maniere.
Quand suis en mon Labeur allé,
Tantost sera par vous ballé,
Et demenez telle Follée,
Qu'avis m'est que c'est Ribauldée.

Et au feuillet 101 a,

Car je ne suis pas jengleresse,
Villotiere, *ne Tencereſſe.*

C'est-à-dire,

Coureuse, babillarde,
Clabaudeuse & Criarde. Ad. d. l'E.



DIVERSES LEÇONS.

XIV. BALLADE

des Femmes de Paris *.

* *Dans les Editions de* V. N. & G. du P. *il y a* Ballade de la Refcripcion des Femmes de Paris.

* *Quoy qu'on tiennent langaigieres.* N. & G. du P.

I.

QUOY qu'on tient belles langaigieres *,
Genevoifes, Veniciennes,
Affez pour eftre meffaigeres (*a*),
Et mefmement les anciennes.
Mais foient Lombardes, Romaines,
Florentines (à mes perilz)
Pymontoifes, Savoyfiennes,
Il n'eft bon bec que de Paris (*b*).

II.

* *Tiennent cheres.* V. N. & G. du P.

* *Quoy que bonnes caquetieres.* V. N. & G. du P.

* *Prouvenciennes.* V. N. & G. du P.

* Normandes. V. N. & G. du P.

DE tres beau parler tient l'on cheres *
(Ce dit-on) Neapolitaines.
Auffi font bonnes caquetieres *
Allemandes, & Pruciennes *.
Mais foient Grecques *, Egyptiennes,
De Hongrie, ou d'autre pays,
Efpaignolles, ou Caftellannes,
Il n'eft bon bec que de Paris.

III.

REMARQUES.

(*a*) *Meffaigeres.*] Meffageres d'Amour.

(*b*) *Il n'eft bon bec que de Paris.*] L'une des premieres des *Cent Nouvelles nouvelles* fait Mention de cette Qualité des Femmes de Paris. C'eft la *Nouvelle* XVIII.

DIVERSES LEÇONS.

III.

BRETTES, Suyſſes, n'y ſçavent gueres,
Ne Gaſconnes, & Tholouzannes.
De petit pont deux harangeres
Les conchiroient, & les Lorraines,
Angleſches, ou Callaiſiennes *.
Ay je beaucoup de lieux compris,
Picardes, de Valenciennes *.
Il n'eſt bon bec que de Paris.

* *Angloiſes & Valenciennes.* V. N. & G. du P.
* *Et Beauvoiſiennes.* V. & N.

IV.

PRINCE, aux Dames Pariſiennes
De bien parler donnez le pris:
Quoy qu'on die d'Italiennes,
Il n'eſt bon bec que de Paris.

CXXXIV.

REGARDE m'en deux trois aſſiſes
Sur le bas du ply de leurs robes,
En ces monſtiers (*a*), en ces egliſes;
Tire

REMARQUES.

(*a*) *Monſtiers.*] Du Latin *Monaſterium*, aujourd'hui *Monaſtere*, autrefois *Monſtier*; comme ces deux Vers de la *Farce de Pathelin* le font voir:

Il eſt en luy trop mieulx ſeant,
Qu'un Crucifix en un Monſtier.

Ce Mot s'emploïoit auſſi pour dire *Egliſe.* R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

Tire t'en pres, & ne t'en hobes (1):
Tu trouveras, que oncques Macrobes
Ne feit de aussi beaulx jugemens.
Entens; quelque chose en desrobes:
Ce sont tous bons enseignemens.

CXXXV.

ITEM, valetz & chamberieres
De bons hostelz (rien ne me nuyst)
Faisans tartes, flans, & goyeres (2) (a),
Et grant rallias à minuict (b).
Riens n'y feront (c) sept pintes, ne huict,
Tandis que dorment maistre & dame.
Puis apres (sans mener grant bruyt)
Je leur ramentoy le jeu d'asne.

CXXXVI.

ITEM, & à filles de bien,
Qui ont peres, meres, & antes (3),
Par

REMARQUES.

(1) *Et ne t'en hobes.*] & ne t'en vas pas. Et dans la *Farce de Pathelin* de même:

Par Dieu, ains (avant) *que d'ici je* hobe,
Vous me payerez. Ad. d. l'E.

(2) *Goyeres.*] Sortes de Tartes. *Borel.*

(a) *Goyeres.*] Il semble que ce Mot vienne de *Gogue*, qu'Oudin dit être une Sorte de Patisserie.

(b) *Rallias à minuict.*] C'est proprement ce Repas de Chambrieres, que Rabelais, Livre IV, Chapitre XLVI, appelle *regoubillonner*, & qui est composé des *Reliefs* de la Table du Maître. Voïez la Note 5 sur le Chapitre XXX du III Livre.

(c) *Riens n'y feront.*] C'est-à-dire, *ne suffiront*, *elles ne s'en tiendront pas à sept pintes, ne huict*, où *ne huict*, n'est qu'une Sillabe, pour rimer à *minuict*. R. d l'E.

(3) *Antes.*] Tantes.

Par m'ame je ne donne rien;
Car j'ay tout donné aux servantes.
Si fussent-ilz de pou contentes,
Grant bien leur feissent maintz lopins,
Aux povres filles advenantes,
Qui se perdent aux Jacopins.

DIVERSES LEÇONS.

CXXXVII.

Aux Celestins & aux Chartreux,
Quoy que vie meinent estroicte,
Si ont ilz largement entre eulx,
Dont povres filles ont disette;
Tesmoing Jaqueline, & Perrette,
Et Ysabeau qui dit, enné (a) (a.:
Puis qu'ilz ont telle souffrete (b),
A peine en feroit on damné.

CXXXVIII.

ITEM, à la grosse Margot,
Tres doulce face & pourtraicture,

Foy

REMARQUES.

(a) *Enné*] est un Juron de Filles.

(a) *Enné.*] Ou *par m'ame*, Juron de Filles, qui évitent de trancher le Mot. Voïez la Note 6 sur l'*Epitre Liminaire* du IV Livre de Rabelais. Souvent Marot équivoque de la Lettre N à *Anne*, qui étoit le Nom de sa Maîtresse.

(b) *Puis qu'ils ont telle Souffrete.*] Lisez:

Puis qu'ils en *ont telle Souffrette*,

afin de rectifier le Vers. *R. d. l'E.*

Foy que doy Brelare Bigod (a) (*a*),
Assez devote creature.
Je l'ayme de propre nature,
Et elle moy, la doulce sade (1).
Qui la trouvera d'adventure,
Que on luy lise ceste Ballade.

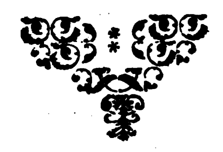
DIVERSES LEÇONS.

REMARQUES.

(a) *Brelare Bigod.*] En Anglois, *Dieu & Nostre-Dame*. Et appert icy, que, du Temps de VILLON, restoit encore à Paris quelque Mot des Anglois, qui avoient passé par-là.

(*a*) *Brelare Bigod.*] Si, comme l'a crû Marot, c'est ici de l'Anglois, ce sera une Corruption de *Bi'r Lady*, *Bi God*, c'est-à-dire, *Par Nôtre-Dame*, *Par Dieu*. Pour moi, j'aurois pris ces prétendus Mots Anglois, pour le *Frelore Bigot*, ou *by Goth*, des Allemands, sur lequel a été faite la Note 14 sur le Chapitre XVIII du IV Livre de Rabelais.

(1) *Sade:*] Mignone.



XV. BAL-

DIVERSES LEÇONS.

XV. BALLADE.

I.

SI je ayme & sers la belle de bon haict (1),
M'en devez vous tenir à vil, ne sot ?
Elle a en soy des biens a fin * souhaict. * Son. V. & N.
Pour son amour, ceings bouclier (a), & passot (b). * Pour elle seings le boucler & passot. V. & N.

Quant

REMARQUES.

(1) *Bon haict.*] Bon Gré.

(a) *Bouclier.*] Je prens ici *Bouclier* pour une *Ceinture*, où pendent à plusieurs *Boucles* les Outils portatifs les plus nécessaires à un Econome d'Hôtellerie. Ces *Ceintures* sont encore en usage dans toute l'Allemagne. *Bouclier* doit donc être ici un Ceinturon fermant à *Boucles*.

(b) *Bouclier & Passot.*] Voici divers Passages curieux à ce Sujet. *Item, Ceux, qui porteroient Lances, doivent avoir Salades à Visiéres, & Gantelets, & Espée de Passot, moyennement longue, roide, & bien tranchant.* Mémoire présenté au Roi Louïs XI, par le Bailli de Mante, touchant l'Habillement & l'Armure du Franc-Archer en 1448. *Histoire de la Milice Françoise* du P. Daniel, page 176 d'Edition d'Amsterdam en 1724. Si ce *Mémoire du Bailli de Mante* a été effectivement *présenté au Roi en* 1448, ç'a été à *Charles VII*, & non point à *Louïs XI*: & c'est ce qu'auroient dû remarquer le P. Daniel, & Mr. le Duchat. *Ad. d. l'E.*

Là-même, Article suivant. *Item, les Archers auront et Salades sans Visiéres, Arcs & Trousses, &* Espées de Passot, *assez longuettes, roides, & tranchant, qui s'appellent* Espées bastardes : *& si veulent porter les* Boucliers, *il n'y aura point de mal.* Ainsi, Villon ici, pour aller chercher du Vin à ses Hôtes, s'é-

 quippoit

DIVERSES LEÇONS.

Quant viennent gens, je vous happe le pot,
Au vin m'envoys (a), sans demener grand bruyt:
Je leurs tendz (a) eau, frommage, pain, & fruict.
S'ilz payent bien, je leur dy que bien stat (b):
Retournez cy, quant vous serez en ruyt (1),
En ce bourdel, ou tenons nostre estat.

II.

Mais tost apres, il y a grant deshait (2),
Quant sans argent s'en vient coucher Margot:

Veoir

REMARQUES.

quippoit en vrai *Franc-Archer*, avec le *Bouclier* & le *Passot*.

Et Article suivant. *Et auront* Espées de Passot, *non pas trop longues, roides, & tranchant : &, que la* Ceinture *haulse l'Espée par derriere, afin qu'elle ne touche à terre de beaucoup.*

(*a*) *M'envoys.*] Lisez : *m'en voys*, c'est-à-dire, *je m'en vas*, ou *je m'en cours*. R. d. l'E.

(a) *Je leurs tendz.*] Je leur presente.

(b) *Bien stat :*] que tout est bien, & est tiré de l'Italien.

(1) *Ruyt.*] Ce Mot se dit des Bêtes fauves, quand elles sont en Chaleur. On prononce aujourd'hui *Rut*; mais, on a dit *Ruit* assez tard; temoins ces Vers citez par Ménage :

Bailler aux Dames le Déduit,
Ferme comme un Sanglier en Ruit.

Ad. d. l'E.

(2) *Grant Deshait.*] Grande Peine, grand Chagrin, grand Débat.

Veoir ne la puis, mon cueur à mort la hait.
Sa robe prens, demy ceinct *, & surcot (*a*);
Si luy prometz, qu'ilz viendront pour l'escot.
Par les costez si se prend, l'Antechrist
Crie, & jure par la mort Jesuchrist,
Que non fera (*b*). Lors j'enpoongne ung esclat:
Dessus le nez luy en fais ung escript,
En ce bourdel, ou tenons nostre estat.

DIVERSES LEÇONS.
* *Chapperon*. V. & N.

III.

Puis paix se faict, & me lasche ung gros pet,
Plus enflée * qu'ung venimeux scarbot *.
Riant m'assiet le poing sur le sommet (a):
Gogo me dit (*a*), & me fiert * le jambot (*b*).
Tous

* *Plus enflambé*. V. & N.
* *Escarbot*. V. & N.
* *Fait*. V. & N.

REMARQUES.

(*a*) *Surcot.*] Sorte de Vetement de Femmes, répondant au *Surtout* des Hommes. Borel écrit *Sercot*, & le définit assez bizarrement, tantôt *Fourreau pour conserver les Cottes*, & tantôt *Chemisette*. R. d. l'E.

(*b*) *Fera.*] Ou plûtôt, *fera*. R. d. l'E.

(a) *Le sommet.*] Le Hault de la Teste.

(*a*) *Gogo me dit:*] ou plûtôt *rit*, vû que rien ne suit ce premier Mot. *Gogo*, Terme de Mignardise, pour *Margot*; comme *Margot* l'est pour *Marguerite*. R. d l'E.

(*b*) *Me fiert le Jambot.*] C'est-à-dire, *me fait la Jambette*. Les Editions de Marot lisent *fiert*: mais, je lis *fait*, avec celles de Verard & de Niverd; parce qu'il me semble, que cette Leçon fait un meilleur Sens.

DIVERSES LEÇONS. Tous deux * yvres dormons comme ung
sabot:

* *Ensemble*. V. & N.

Et, au resveil, quant le ventre luy bruyt,
Monte sur moy, quel' ne gaste son fruict.
Soubz elle geins (*a*): plus qu'ung aiz me
faict plat;
De paillarder tout elle me destruict,
En ce bourdel, ou tenons nostre estat.

IV.

VENTE, gresle, gelle, j'ay mon pain cuict.
Je suis paillard, la paillarde me duit:
L'ung vault l'autre, cest à mau-chat mau-
rat *.
Ordure avons, & ordure nous suyt:
Nous deffuyons honneur, & il nous fuyt,
En ce bourdel, ou tenons nostre estat.

* *Je suis paillard, la paillarde me suit, ordure nous arruit: l'un vault l'autre, c'est à mau-chat mau-rat*. V. & N.

CXXXIX.

ITEM, à Marion l'Ydolle (*b*),
† Et la grant Jehanne de Bretaigne,
Donne tenir publique escolle
Ou l'escolier le maistre enseigne.
Lieu n'est ou ce marché * ne tienne,

* *Marchié*. V.

Si

REMARQUES.

(*a*) *Geins*.] Je gémis. *Geindre*, de *Gemere*.

(*b*) *Marion l'Ydolle*:] ou bien l'*Idolle*, comme ci-dessous Huitain CXLIII. R. d. l'E.

Si non en la grille de Mehun (*a*) (*b*):
Dequoy je dy, fy de l'enseigne,
Puis que l'ouvrage est si commun.

DIVERSES LEÇONS.

CXL.

Item, à Noé le Jolys
Autre chose je ne luy donne,
Fors plein poing d'osiers frez cueilliz (*c*)
En mon jardin; je l'abandonne.
(Chastoy (a) (1) est une belle aulmosne*,
Ame n'en doit estre marry.)
Unze vingtz coups luy en ordonne,
Par les mains de maistre Henry (*d*).

* *Charité est, & belle aumosne.* V.

CXLI.

REMARQUES.

(*a*) *La Grille de Mehun.*] La Prison où Villon fut mis.

(*b*) *Mehun.*] C'est-à-dire, *Meun* sur Loire, Ville du Diocese d'Orléans, dont étoit Evêque Thibaut d'Aussigni. Voïez ci-dessus le Huitain I, Remarque (*a*).

(*c*) *D'Osiers frez cueilliz.*] Ou *de Verges fraichement cueillies*, pour le bien chatier, comme on va voir. *R. d. l'E.*

(a) *Chastoy.*] Chastiement.

(1) *Chastoy.*] C'est-à-dire *Chatiment*. La *Coutume de Lorraine*, Tit. IV, Article VIII: *Tous ceux generalement, qui d'Autorité privée s'ingerent à l'Administration des Biens des Pupilles, sont mulectables d'Amende arbitraire, & obligés d'en rendre Compte, leurs Biens demeurans affectez à la Satisfaction; &, à faute de Moyens, sujets à* Chastois *corporels, à l'Arbitrage du Juge.*

(*d*) *Maistre Henry:*] sçavoir, *Henri Cousin*, Bourreau de Paris. Voïez la *Chronique Scandaleuse*, sous l'Année 1460.

Diverses Leçons.

CXLI.

Item, ne sçay qu'a l'Hostel Dieu
Donner, n'aux povres Hospitaulx.
Bourdes n'ont icy temps, ne lieu (*b*);
Car povres gens ont assez maulx.
Chascun leur envoye leurs aulx.
Les mandians ont eu mon oye:
Au fort ilz en auront les os,
A povres gens menue (*c*) monnoye.

CXLII.

Item, je donne à mon barbier,
Qui se nomme Colin Galerne,

Pres

REMARQUES.

(*b*) *Bourdes n'ont icy temps, ne lieu.*] Il n'est point ici question de rire, ni de plaisanter. Outre cette Signification de *Railleries* & de *Badinages*, ce Mot de *Bourdes* signifie encore *Impostures*, & *Crosses* ou *Potences* pour soutenir les Boiteux: & cette double Signification a donné lieu à la Plaisanterie suivante de d'Aubigné dans les *Avantures du Baron de Faeneste* sur les prétendus Miracles de Notre-Dame des Ardilliers en Anjou.

Si vous ouvrez encor les Yeux,
Si vos Oreilles ne sont sourdes,
Tant de Bourdes *de ces Boiteux,*
Qu'en dites-vous? Ce sont des Bourdes.
Ad. d. l'E.

(*c*) *Menue.*] Lisez *menu'*, pour la Mesure du Vers. *R. d. l'E.*

Pres voysin (a) d'Angelot l'herbier,
Ung gros glasson. Prins ou? En Marne.
Affin qu'a ton ayse se yverne,
De l'estomach le tienne pres.
Se l'yver ainsi se gouverne,
Trop n'aura chault l'esté d'apres.

DIVERSES LEÇONS.

CXLIII.

ITEM, rien aux enfans trouvez:
Mais les perduz fault que console,
Qui doivent estre * retrouvez
Par droict chez Marion l'Idolle.
Une leçon de mon escole
Leur liray, qui ne dure guiere.
Teste n'ayent dure, ne folle;
Mais escoutent: cest la derniere.

* *Si doivent estre.* V. *Mais doivent estre.* N.

REMARQUES.

(a) *Pres voysin:*] prochain voisin.



XVI. BEL.

Diverses Leçons.

BELLE LEÇON

de Villon aux Enfans perduz.

I.

Beaux enfans, vous perdez la plus
Belle rose de vo chappeau,
Mes cleres (*a*) pres prenans comme glu (*b*).
Se vous allez à Montpippeau *,
Ou à Rueil (*c*), gardez la peau:
Car, pour s'esbatre en ces deux lieux,
(Cuidant que vaulsist le rappeau (a),)
La perdit Colin de Cayeulx (*d*).

* *Mon pipeau*, en deux mots. V. & N.

II.

Ce n'est point ung jeu de trois mailles,
Ou va corps, & (peut estre) l'ame.

Se

REMARQUES.

(*a*) *Cleres.*] Lisez *clercs*, sans quoi le Vers surabonderoit. *R. d. l'E.*

(*b*) *Pres prenans comme Glu.*] Vous, mes bons Disciples, dont les Mains accrochent tout ce qu'elles touchent.

(*c*) *Rueilz*] ou mieux Ruël. Voïez ci-dessous la II Ballade du *Jargon*, Huitain I. *R. d. l'E.*

(a) *Cuidant que vaulsist le Rappeau*] Cuydant tousjours se saulver, pour en appeller.

(*d*) *Colin de Cayeulx*:] ou *Colin l'Escallier*, Camarade de Débauche & de Filouterie de Villon, qui fut enfin pendu. Voïez ci-dessous la II Ballade du *Jargon*, Huitain I. *R. d. l'E.*

Se on perd, rien n'y font repentailles, Diverses
Qu'on ne meure à honte & diffame: Leçons.
Et qui gaigne n'a pas à femme
Dido la royne de Cartage.
L'homme est donc bien fol & infame,
Qui pour si pou couche tel gage.

III.

Qu'ung chascun encore m'escoute.
On dit (& il est verité,)
Que charretiere se boyt toute (a),
Au feu l'yver, au boys l'esté.
Se argent avez, il n'est enté (1),
Mais le despendez tost & viste.
Qui en voyez vous herité?
Jamais mal acquest ne proffite.

REMARQUES.

(a) *Charretiere se boyt toute.*] Quelque Vin que l'on charroye, (soit bon, soit mauvais,) se boyt tout.

(1) *Il n'est enté.*] C'est-à-dire, il n'est pas employé en fond, il n'est pas enfouï, & vous l'avez encore.



DIVERSES LEÇONS.

XVII. BALLADE,

de bonne Doctrine à ceulx de mauvaise Vie.

I.

* *Hasardeur.* V. & G. du P.

CAR or soyes (a) porteur de Bulles,
Pipeur ou hezardeur * de dez (a);
Tailleur de faulx coings, tu te brusles,
Comme ceulx qui sont eschaudez (1),
Tra-

REMARQUES.

(a) *Or soyes:*] Ores que tu soyes.

(a) *Hézardeur de Dez.*] L'Action de *hézarder*, comme on parloit au Tems de Villon, semble devoir être le Propre de ceux, *qui ex* aridis *Lucrum quærunt:* & je ne sçai si Rabelais n'auroit point visé à cette Etymologie, lors que, Livre V, Chapitre X, parlant de l'Ile de *Cassade*, qu'à cet Egard il compare à Fontainebleau, il dit, que la Terre en est si maigre, que les Os lui percent la Peau; &, qu'entre autres, il y a deux petits Rochers quarrez, à huit Pointes égales en Cube, contre lesquels une infinité de Gens ont fait Naufrage. Rien, en effet, de plus *aride*, que les Dez: & on convient, que les Jeux de Hazard, dont cette Ile est le Séjour, sont proprement les Jeux de Dez. *Hézarder*, d'*exaridare*, est d'ailleurs une Etymologie fort naturelle.

(1) *Eschaudez.*] C'étoit la Peine des faux Monoyeurs, dont on void des Restes dans l'Article prémier de la *Coutume du Loudunois*, au Titre *des Crimes*, qui porte, que *qui fait* ou *forge fausse Monoye doit estre traisné, bouilli, & pendu.*

Trahiftres pervers, de foy vuydez;
Soyes larron, ravis (1) ou pilles (2) (a) :
Ou en va l'acqueft que cuydez?
Tout aux tavernes & aux filles.

DIVERSES LEÇONS.

II.

Ryme, raille, cymballe (b), luttes,
Hante tous * autres eshontez :
Farce, broille, joué des fluftes,
Fainctes, jeux, & moralitez (3),
Faictz en villes & en citez :
Gaigne au berlan, au glic (4), aux quilles:
Ou s'en va tout? Or efcoutez :
Tout aux tavernes & aux filles.

* *Dont font tous.* V. & N.

III.

De telz ordures te recules :
Laboure, fauche, champs & prez;
Sers, & penfe chevaulx, & mulles,

S'au-

REMARQUES.

(1) *Ravis*] Raviffeurs, ou Vóleurs.

(2) *Pilles*] Pillars.

(a) Ces deux dernieres Notes donnent un faux Sens à ces deux Mots *ravis* & *pilles*, qui ne sont point des Subftantifs, mais les Impératifs des Verbes *ravir* & *piller*, comme l'a très bien obfervé l'Auteur de la *Lettre Critique fur l'Edition de Villon de* 1723, Mercure de France, *Février* 1724, *pag.* 191. R. d. l'E.

(b) *Cymballe.*] De *cymballer*, Mot ancien, qui ne fe trouve point en ce Sens dans nos *Dictionaires* de vieux Termes, & qui fignifie probablement ici, *Fai grand Bruit*. R. d. l'E.

(3) *Moralitez.*] Il parle des *Comédies de la Paffion*, qui étoient fort en vogue de fon Tems.

(4) *Glic.*] Coquillart parle de ce Jeu. Voïez les *Notes fur Rabelais*, Livre I, Chap. XXII, page 139, n. 17.

DIVERSES LEÇONS. * Tends. V. tends. G. du P. & N.

S'aucunement tu n'es lettrez :
Assez auras, si prens en grez.
Mais, si chanvre broyes, ou tilles (1) (a),
Ne mectz * ton labour, qu'as ouvrez,
Tout aux tavernes & aux filles.

IV.

CHAUSSES, pourpoinctz, & bourreletz (b),
Robes, & toutes voz drapilles (c),
(Ains que cessez (d),) vous porterez
Tout aux tavernes & aux filles.

CXLIV.

REMARQUES.

(1) *Tilles.*] Tiller du Chamvre : c'est tirer en broyant, *vellere à suâ festucâ.*

(a) *Chanvre broyes ou tilles.*] On *broye* avec un Instrument, de Bois seulement dans des Paiys, garni de Fer dans d'autres. On *tille* avec les Doigts, ou avec un petit Bâton, pour soulager les Doigts. CE Mot de *tilles* vient de *Tilia*, c'est-à-dire, *Tilleul*, Arbre qui a, comme le Chanvre, une Ecorce filasseuse. *Ad. d. l'E.*

(b) *Bourreletz.*] Habillement de Tête, nommé aussi *Chapperon*. Voïez ci-dessus le XXXIX Huitain, Remarque (a).

(c) *Toutes vos Drapilles.*] Apparemment, *tous vos Habillemens de Drap.* Ce Mot ne se trouve point dans nos *Dictionaires* de vieux Termes. *R. d. l'E.*

(d) *Ains que cessez.*] C'est-à-dire, *A moins que vous ne cessiés* de vivre dans le Desordre. Je n'ai point vû ailleurs *ains*, pris ainsi pour *à moins que*, ou *si*. R. d. l'E.

CXLIV.

DIVERSES LEÇONS.

† A vous parle, compaings de galles (*a*)
Mal des ames, & bien des corps.
Gardez-vous bien de ce mau hasles (a),
Qui noircist gens quant ilz sont mortz (*b*).
Eschevez le (b), c'est mauvais mord:
Passez vous en mieulx que pourrez;
Et pour Dieu soyez tous recors,
Qu'une fois viendra que mourrez.

CXLV.

Item, je donne aux quinze vingtz (*c*)
(Que autant vauldroit nommer trois cens)
De

REMARQUES.

(*a*) *Compaings de Galles.*] Comme *galler* signifie *se donner du bon Tems, mener grande Joie*, & que *Galle* signifie *Réjouïssance*, ici *Compaings de Galles* doit s'entendre des *Compagnons de Débauche* de VILLON. R. d. l'E.

(a) *De ce mau hasles.*] De ce mauvais hasle.

(b) *Eschevez le:*] Evitez le.

(*b*) *Quant ils sont morts.*] C'est-à-dire, *quand ils sont pendus*, & exposez à l'Air, ou au *mau Hasles*, qui les noircit. *R. d. l'E.*

(*c*) *Quinze vingtz.*] Hopital de Paris, ainsi nommé, & fondé par St. Louïs, pour l'Entretien de *quinze vingtz* ou *trois cens* Aveugles. Rutebeuf, vieux Poëte François, semble avoir été d'aussi mauvaise Humeur contre cette sage Institution, que la Comtesse de la Fayette contre celle de St. Cyr.

Li Rois, dit-il, *a mis en un Repaire*,
Mes je ne sçay pas pourquoy faire,
Trois cens Aveugles tote à rote.

Borel a bien enregitré ces derniers Mots, mais sans les expliquer. *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

De Paris (non pas de Provins,
Car à eulx tenu ne me sens.)
Ilz auront (& je m'y consens).
(Sans l'estuy) mes grandes lunettes * (1),
Pour mettre à part, aux Innocens (a),
Les gens de bien, des deshonnestes.

* Sans les étuis mes grand' lunettes. V.

CXLVI.

Icy n'y a, ne rys, ne jeu.
Que leur vault avoir eu chevances (a),
N'en grans lictz de paremens geu (2),
N'engloutir vin en grasses panses,
Mener joye, festes, & danses,
Et de ce prest (b) estre à toute heure?
Tantost faillent telles plaisances,
Et la coulpe si en demeure.

CXLVII.

REMARQUES.

(1) *Mes grandes Lunettes.*] Ainsi, l'Invention des Lunettes est ancienne. Il en est parlé dans un Acte du Parlement du Vendredy 19 Novembre, où Nicolas de Baye, Sieur du Gié, fut élu Greffier. Cet Acte est rapporté par Ménage, dans ses *Aménitez du Droit*, Chapitre XXVIII. Rabelais en parle dans son *Pantagruel*, Livre II, Chapitre VII, page 60. Voïez la Note en cet Endroit, & Ménage dans son *Dictionaire Etymologique.*

(a) *Aux Innocens.*] Au Cymetiere de Sainct Innocent: L'UN des grands de Paris, sur-tout alors; & dont, par cette Raison, VILLON va donner les Morts pour Exemples. *Ad. d. l'E.*

(a) *Chevances.*] Abondance de Biens. *R. d. l'E.*

(2) *Geu*,] Couché, c'est-à-dire, Que leur vault d'avoir *couché* dans de beaux Lits? *Geu* vient de *gésir*. Voïez le Chapitre LXXXVII du prémier Livre des *Etablissemens de St. Louïs.*

(b) *Et de ce prest, &c.*] Prest à mourir; ou plûtôt, *prest à mener joye, festes, & danses*, selon l'Auteur de la *Lettre Critique sur l'Edition de Villon de* 1723, Mercure de France, *Février* 1724, *pag.* 194. Ad. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

CXLVII.

QUANT je confidere ces teftes,
Entafſées en ces charniers (1) (a):
Tous furent maiftres des requeftes,
Au moins * de la chambre aux deniers; * Ou tout. V. N.
Ou tous furent porte-paniers *. * Panetiers. V. N. & G. du P.
Autant puis l'ung que l'autre dire;
Car d'evefques, ou lanterniers,
Je n'y congnois rien à redire.

CXLVIII.

ET icelles (a) qui s'enclinoient
Unes contre autres en leurs vies,
Desquelles les unes regnoient
Des autres craintes & fervies,
Là les voy toutes affouvies (b)
Enfemble en ung tas pefle mefle.
Seigneuries leur font ravies:
Clerc ne Maiftre ne s'y appelle.

CXLIX.

REMARQUES.

(1) *Charnier.*] C'eft le Lieu où l'on enterre, *Carnarium.*

(a) *Charniers.*] Bâtimens placés ordinairement autour des Cimetieres, fous la Couverture defquels on range, à l'Abri des Injures du Tems, les Os qu'on déterre, lorfque l'on fait les Foffes nouvelles.

(a) *Et icelles.*] Faut entendre icelles Teftes.

(b) *Affouvies.*] Apparemment *entaffées*, ou peut-être *ne fouhaitant plus rien.* Nos vieux *Dictionaires* n'expliquent point ce Mot ainfi emploïé. *R. d. l'E.*

L 4

DIVERSES LEÇONS.

CXLIX.

OR ſont ilz mortz, Dieu ayt leurs ames.
Quant eſt des corps, ilz ſont pourriz *.
Ayent eſté ſeigneurs, ou dames,
Souef (*a*) & tendrement nourriz
De creſme, fromentée (*b*), ou riz:
Leurs os ſont declinez en pouldre *,
Auſquelz ne chault d'esbatz ne riz.
Plaiſe au doulx Jeſus les abſouldre.

* *Quant eſt des corps ilz ſont fourniz.* V. *Autant de nous ilz ſont bien fournis.* N. & G. du P.

* *Et les os declinent en pouldre.* V. & N.

CL *.

AUX treſpaſſez je fais ce lays;
Et icelluy je communique
A regentz, courtz, ſieges, & plaids,
Hayneurs d'avarice l'inique;
Leſquelz pour la choſe publique,
Cerchent bien les os & les corps (a).
De Dieu, & de ſainct Dominique (*d*),
Soient abſolz quant ilz ſeront mortz.

* Ce Huitain n'eſt pas dans les anciennes Editions (*c*).

CLI.

REMARQUES.

(*a*) *Souëf.*] Adjectif pour Adverbe; c'eſt-à-dire, *doucement*, *délicatement*. R. d. l'E.

(*b*) *Fromentée*] Sorte d'Emulſion, qui ſe faiſoit avec du *Froment* bouilli. Voïez la Note 11 ſur le Chapitre LX du IV Livre de Rabelais.

(*c*) Il ſe trouve dans l'Edition des *Angeliers Freres.*

(a) Dès-lors deſterroit-on les Corps, pour en faire Juſtice.

(*d*) *St. Dominique.*] Ce Saint ſe trouve apparemment-là, à cauſe que ſon Inquiſition perſécute les Morts, auſſi-bien que les Vivans. Peut-être auſſi n'y eſt-il ſimplement que pour la Rime. *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

CLI.

ITEM, rien à Jaques Cardon (*a*),
Car je n'ay rien pour luy honneste:
Non pas qu'il gette à l'abandon
Pour la belle bergeronnette,
S'elle eust le chant marionnette
Faict par Marion Peautarde;
Ou de, Ouvrez vostre huys Guillemette,
Elle allast bien à la moustarde (*b*).

CLII.

ITEM, donne aux amans enfermes (a) (1),
Sans le lay maistre Alain Chartier * (*c*),
A leurs chevetz, de pleurs & lermes
Trestout fin plain ung benoistier;
Et ung petit brin d'esglantier (2) (*d*),
En

* *Outre maistre Alain Charretier.* V.N. & G. du P.

REMARQUES.

(*a*) *Jaques Cardon.*] Voïez ci-dessus le Huitain XI du *petit Testament*. R. d. l'E.

(*b*) *Chant Marionette, &c.*] Vieilles Chansons de ce Siecle-là. *R. d. l'E.*

(a) *Enfermes.*] Malades.

(1) *Amans enfermes:*] Malades d'Esprit, fols, *amentes*.

(*c*) *Le Lay Maistre Alain Chartier.*] Son *Lay de Plaisance*, imprimé parmi ses *Oeuvres*, page 537 de l'Edition de Paris, en 1617.

(2) *Esglantier.*] Espece de Rosier.

(*d*) *Esglantier.*] Rosier sauvage. Son Fruit est le Grate-cul: ET c'est de sa Fleur, quoiqu'assez chétive, qu'est venu le Proverbe, *Il n'y a point de si belle* Rose, *qui ne devienne Grate-cul.* Ad. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

En tout temps verd, pour gouppillon;
Pourveu qu'ilz diront ung *Psaultier*
Pour l'ame du pouvre Villon.

CLIII.

ITEM, à maistre Jaques James,
Qui se tue d'amasser biens,
Donne fiancer tant de femmes
Qu'il voudra, mais d'espouser, riens (*a*).
Pour qui amasse-il? Pour les siens?
Il ne plainct fors que ses morceaulx.
Ce qui fut aux truyes, je tiens
Qu'il doit de droit estre aux pourceaulx.

CLIV.

ITEM sera le seneschal (*b*),
(Qui une fois paya mes debtes,)
En recompense, mareschal

Pour

REMARQUES.

(*a*) *Riens.*] Ce Mot est pris ici pour *nullement.* Il se prend aussi quelque-fois en un Sens tout opposé à sa vraie Signification, c'est-à-dire, pour quelque *chose*; témoin ce Trait du *Testament* de Jehan de Meung:

Sur toutes riens, *gardez ces Points,*
A donner aiés les clos Poings,
Et à prendre les Mains ouvertes;

&, alors, il vient de *res.* R. d. l'E.

(*b*) *Seneschal.*] Mot, qui s'est autrefois mis à toutes Sausses, comme on le peut voir dans les trois différens Articles, qu'en a compilé Borel; & comme il paroît par l'Emploi qu'en fait ici Villon. Il n'y a pas jusqu'au traitre Judas, que le *Roman de Merlin* n'ait qualifié de *Seneschaux des Disciples.* R. d. l'E.

Pour ferrer oes & canettes (*a*).
Je luy envoye ces fornettes (a) (*b*)
Pour soy desennuyer: combien (b),
S'il veult face en des alumettes.
De bien chanter s'ennuye on bien.

DIVERSES LEÇONS.

CLV.

ITEM, au Chevalier du Guet

Je

REMARQUES.

(*a*) *Ferrer Oës & Canettes.*] Le Proverbe, *Ferrer les Cigales*, comme on dit aussi, fait encore mieux sentir le Ridicule d'une Occupation. Dans le Livre intitulé *Mensa Philosophica*, Livre IV, Chapitre XLII, on lit: *Quidam volens ostendere inutiles Occupationes Beginarum, fecit Circulum, in quo erat depictum, quomodo tres Beginæ unum Anserem sufferrabant. Una tenuit Pedem, alia applicuit Ferrum, tertia cum Malleo Ferrum affixit. In Circuitu autem Circuli scriptum erat:* Sicut hæ tres Beginæ de sufferrandis Anseribus se intromittunt, sic faciunt reliquæ.

(a) *Ces fornettes.*] Ce présent Livre.

(*b*) *Je luy envoye ces fornettes.*] Ménage croit que *Sornette* pourroit bien venir d'*Absurdum*; mais, n'en déplaise à ce savant Homme, peu s'en faut que je ne traite d'*absurde* sa Conjecture. *Sornettes*, ce sont proprement de ces Contes, qui se font entre Gens qui passent ensemble les *Soirées*. D'où vient que Guillaume Bouchet a intitulé *Sérées* un gros Recueil qu'il a publié de cette sorte de Contes. *Serne*, de *Serotinum*, est dans le vieux Langage ce que nous appellons *le Soir*; & c'est de *Serne*, que vient *Sornette*, dans la Signification d'un Discours qui n'est bon à faire qu'entre Gens qui ont destiné la *Soirée* à se divertir ensemble. Villon qualifie de *Sornettes* ses Poësies, & par Modestie, & parce que le plus souvent le Sujet n'en est rien moins que serieux.

(b) *Combien.*] Toutesfois.

DIVERSES LEÇONS. * *Les quels servi ont des plus sages.* N.

Je donne deux beaulx petiz pages ;
Philippot, & le gros Marquet,
Qui ont servy (dont sont plus sages *)
(La plus partie de leurs aages)
Tristan Prevost des Mareschaulx (1).
Helas ! s'ilz sont cassez de gaiges,
Aller leur fauldra tous deschaulx.

CLVI.

ITEM, au Chappelain je laisse
Ma chappelle à simple tonsure,
Chargée d'une seiche messe (2),
Ou il ne fault pas grand' lecture.
Resigné luy eusse ma cure ;
Mais point ne veult de charge de ames :
De confesser (ce dit) n'a cure *,
Sinon chambrieres, & dames.

* *De confesser certes n'a cure.* V. & N.

CLVII.

* *C'est.* V. & N.

POUR ce que sçait * bien mon entente,
Jehan de Calays, honnorable homme,
Qui ne me veit des ans a trente,
Et ne sçait comment je me nomme ;
De tout ce TESTAMENT en somme,
(S'aucune y a difficulté)
Oster jusqu'au rez d'une pomme (a),

Je

REMARQUES.

(1) *Tristan.*] Favori de Louïs Onze.

(2) *Seiche Messe.*] Sans Rétribution, ni Offrande.

(a) *Oster jusqu'au Rez d'une Pomme.*] De n'y rien laisser, jusqu'à ce qu'il soit comme une Pomme, qu'on ne sauroit raser, non plus que tondre sur un Oeuf.

Je luy en donne faculté.

DIVERSES LEÇONS.

CLVIII.

De le gloser & commenter,
De le diffinir ou prescripre *,
Diminuer ou augmenter,
De le canceller ou transcripre
De sa main (ne sceust il escripre,)
Interpreter & donner sens,
A son plaisir, meilleur, ou pire;
De poinct en poinct je m'y consens.

* *Et le deffinir & rescripre.* V.

CLIX.

Et s'aucun, dont n'ay congnoissance,
Estoit allé de mort à vie,
Au dict Calays donne puissance *
(Affin que l'ordre soit suivie * (*a*),
Et mon ordonnance assouvie (*b*),)
Que ceste aulmosne ailleurs transporte,
Sans se l'appliquer par envie.
A son ame je m'en rapporte.

* *Je vueil & luy donne puissance.* V. & N.
* *Finie.* V. & N.

CLX.

REMARQUES.

(*a*) *Que l'Ordre soit suivie.*] Le Mot *Ordre* étoit anciennement féminin, même en parlant des *Ordres* Religieux. La *Passion à Personnages*, au Feuillet 144, dit:

> *Qui vouldroit fonder ung Convent,*
> *Voicy, Freres de la grant Ordre*, &c.

(*b*) *Assouvie.*] C'est-à-dire, *remplie*, *accomplie*; Signification bien différente de celle de ci-dessus Huitain CXLVIII, Note (*b*). *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

CLX.

ITEM, j'ordonne à Saincte Avoye (a)
(Et non ailleurs) ma sepulture:
Et, affin que chascun me voye,
Non pas en chair, mais en paincture,
Que l'on tire ma pourtraicture
D'ancre, s'il ne coustoit trop cher.
De tumbel (*a*), rien, je n'en ay cure;
Car il gréveroit le plancher.

CLXI.

ITEM, vueil que autour de ma fosse
Ce que s'ensuyt (sans autre histoire)
Soit escript en lettre assez grosse.
Et qui n'auroit point d'escriptoire,
De charbon soit, ou pierre noire *,
Sans en rien entamer le plastre.
Au moins sera de moy memoire,
Telle qu'il est * d'ung bon follastre.

* *Ou de pierre noire.* V. & N.

* *Telle qu'elle est.* V. & N.

CLXII.

„ Cy gist, & dort en ce sollier (1) (*b*),
„ Qu'A-

REMARQUES.

(a) La Chapelle Saincte Avoye étoit lors, & de nostre Temps, eslevée d'ung Estaige.

(*a*) *Tumbel.*] Probablement pour *Tombeau.* Nos *Dictionaires* d'anciens Mots ne notent point celui-là. *R. d. l'E.*

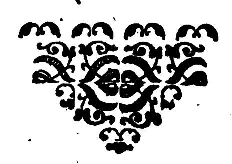
(1) *Sollier.*] Lieu. Nicod fait venir ce Mot de *Solarium.* ET Borel dit, que *ce Mot dénote un Lieu haut, vû du Soleil, & que possible il vient de-là.* Ad. de l'E.

(*b*) *Sollier.*] Plancher soutenu sur des *Solives.*

,, Qu'Amour occist de son raillon (1), DIVERSES LEÇONS.
,, Ung pouvre petit escollier,
,, Jadis nommé FRANÇOIS VILLON.
,, Oncques de terre n'eut sillon:
,, Il donna tout, chascun le sçet,
,, Table, tretteaulx *, pain, corbillon. * *Tableaux.* Bernier. *Ad. d. l'E.*
,, Gallans *, dictes en ce verset. * *Au moins.* V. & N.

REMARQUES.

(1) *Raillon:*] Flêche, Dard.



XVIII. RON.

DIVERSES LEÇONS.

XVIII. RONDEAU.

I.

REPOS eternel donne à cil (*a*),
Sire, clarté perpetuelle *,
Qui vaillant plat ny escuelle
N'eut oncques, n'ung brin de percil:
Il fut rez, chef, barbe, & sourcil,
Comme ung navet qu'on racle * & pelle.
Repos, &c.

* *Lumiere & clarté perpetuelle.* V. & N.

* *Rée.* V. & N.

II.

RIGUEUR le transmist * en exil,
Et luy frappa au cul la pelle,
Nonobstant qu'il dist, J'en appelle,
Qui n'est pas terme trop subtil.
Repos, &c.

* *Traisnit.* Bernier. *Ad. d. l'E.*



CLXIII.

REMARQUES.

(*a*) *Cil.*] Vieux Mot, qui répond à *Celui*, ainsi qu'il paroit par ce Trait de Hues de Piancelles, un de nos anciens Poëtes:

Et cil qui a Femme rubeste
Est garnis de mauvaise Beste.

Selon Borel, *rubeste* ne signifie que *robuste*; mais, à en juger pas ces Vers, ce Mot doit avoir une Signification plus forte, & exprimer quelque Qualité vicieuse & mauvaise. *R. d. l'E.*

CLXIII.

DIVERSES LEÇONS.

ITEM, je vueil qu'on fonne à branle
Le gros Beffray qui eft de verre * (1), * Voirre. V. & N.
Combien que cueur n'eft qui ne tremble,
Quant de fonner eft en fon erre (2).
Saulvé a mainte bonne terre,
Le temps paffé, chafcun le fçait:
Fuffent gens d'armes, ou tonnerre *, * Tonnoirre. V. & N.
Au fon de luy tout mal ceffoit (a).

CLXIV.

LES fonneurs auront quatre miches,
Si c'eft trop peu *, demy douzaine, * Et ce c'eft peu. V. & N.
Autant qu'en * donnent les plus riches; * N'en. V. & N.
Mais

REMARQUES.

(1) *Le gros Beffray*, la groffe Cloche, *qui eft de verre.* Il faut, *qui n'eft de voire.* Voïez le *Gloffaire du Droit François* fur *Beffroy.* BEFFROY fe difoit auffi de hauts & fpacieux Bâtimens de Bois, dont on fe fervoit aux Sieges des Places, comme le prouve bien le Paffage fuivant, tiré d'une des Obfervations de Claude Menard fur Joinville. „Les „ Anglois, qui fécoient devant la Reole,... avoient „ fait charpenter deux *Beffrois* de gros Mefrien, à „ trois Eftages, féant chafcun fur quatre Rouelles: „ & eftoient ces *Beffrois*... tous couverts de Cuir „ boulu, pour défendre du Feu & du Trait; & „ avoit en chafcun Eftage cent Archers..... „ *Ad. d. l'E.*

(2) *En fon Erre.*] En Branle. Aller grand Erre, c'eft aller grand Train, & en grand' Hafte.

(a) *Au Son de luy tout Mal ceffoit.*] Le Son du Verre calme les Buveurs, ni plus, ni moins, que le Bruit des Cloches détourne l'Orage.

DIVERSES LEÇONS.

Mais, ilz feront de Sainct Eftienne (a).
Vollant eft homme de grant peine:
L'ung en fera (quant je y regarde)
Il en vivra une fepmaine;
Et l'autre (au fort) Jehan de la Garde.

CLXV.

Pour tout ce fournir, & parfaire
J'ordonne mes executeurs,
Aufquelz faict bon avoir affaire,
Et contentent bien leurs debteurs.
Ilz ne font pas trop grans venteurs,
Et ont bien de quoy, Dieu mercys:
De ce faict feront directeurs.
Efcry (*a*): je t'en nommeray fix.

CLXVI.

Cest maiftre Martin Bellefaye,
Lieutenant du cas criminel.
Qui fera l'autre? Je y penfoye:
Ce fera fire Colombel,
S'il luy plaift, & il luy eft bel (b),
Il entreprendra cefte charge.
Et l'autre? Michel Jouvenel.
Ces trois feulz (& pour tous) j'en charge *.

* *En charge*. V. & N.

CLXVII.

REMARQUES.

(a) *Ilz* pour *elles*. *Miches de Sainct Eftienne*: des Pierres.

(*a*) *Efcry.*] Il parle à fon *cher Fremin*. Voïez ci-deffus les Huitains LXVII & LXVIII. *R. d. l'E.*

(b) *Si luy eft bel:*] Si luy femble beau.

DIVERSES LEÇONS.

CLXVII.

Mais au cas qu'à moy s'excusassent
En redoubtant les premiers frais,
Ou totalement recusassent,
Ceulx qui s'ensuivent cy apres
Je institue; gens de bien tres:
Philippe Bruneau, noble escuyer.
Le second, son voysin d'empres,
Nommé maistre Jacques Raguyer.

CLXVIII.

Et le tiers, maistre Jaques James.
Trois hommes de bien & d'honneur,
Desirans de saulver leurs ames,
Et doubtans (a) Dieu nostre Seigneur;
Car plustost ilz mettroyent du leur,
Que ceste ordonnance ne baillent * (a).
Point n'auront de contreroolleur:
A leur bon seul plaisir en taillent.

* *Ils faillent.* N. & G. du P. *Qu'a ceste ordonnance ne baillent.* V.

CLXIX.

Des Testamens qu'on dit le maistre
De mon faict n'aura *quid* ne *quod*;
Mais ce sera ung jeune prebstre,
Qui se nomme Thomas Tricot *.
Voulentiers beusse à son escot,

* *Tacot.* V. & N.

Et

REMARQUES.

(a) *Et doubtans.*] Craignans.
(a) *Ne baillent.*] N'exécutent. Voïez Ménage, *Dictionaire Etymologique*, au Mot *Bailler*.

DIVERSES LEÇONS.

Et qu'il me couſtaſt ma cornette (1).
S'il ſçeut jouër en ung trippot,
Il euſt du mien le trou perrette (2).

CLXX.

QUANT au regard du luminaire,
Guillaume du Ru je y commectz.
Pour porter les coings du ſuaire,
Aux executeurs le remectz.
Trop plus mal me font qu'oncques mais (a)
Panil (b), cheveulx, barbe, ſourcilz.
Mal me va *: temps eſt deſormais,
Que crie à toutes gens merciz.

* *Mal me preſſe.* V. & N.

REMARQUES.

(1) *Cornette.*] Voici ce qu'en dit Borel. „ C'eſt „ le Devant d'un Chaperon ou Bourelet, qu'on „ entortilloit ſur la Fontaine de la Teſte, ſelon „ Nicod. Et ce Nom vient de ce qu'après avoir „ fait tous ces Tours, les Bouts formoient ſur la „ Teſte comme deux petites Cornes. Maintenant, „ la Cornette eſt une Marque de Magiſtrature, & „ on la porte pendante des deux Coſtez des E„ paules, & le Chaperon par derriere. C'eſt ainſi „ que les Conſuls de diverſes Villes la portent, & „ entr'autres ceux de Caſtres en Languedoc. „ Le même Villon, ci-deſſus Huitain XCVI, dit: *A chaſcun une grand' Cornette, Pour pendre à leurs Chapeaux de Feautres.* Et Martial d'Auvergne, dans les *Vigiles de Charles VII*, dit: *Tres-tous ceux-là firent le Dueil, Et eſtoient en courte Cornette.*

(2) *Le trou perrette.*] Ung Jeu de Paulme à Paris.

(a) *Oncques mais:*] ou *jamais.* R. d. l'E.

(b) *Panil.*] Ancien Mot, que n'expliquent point nos *Dictionaires* de vieux Termes. R. d. l'E.

XIX. BAL-

DIVERSES LEÇONS.

XIX. BALLÂDE,

Par laquelle Villon crye mercy à chascun.

I.

A Chartreux, & à Celestins,
A mendians, & à devotes,
A musars (*a*), & cliquepatins (*b*),
A servans, & filles mignottes,
Portant surcotz (*c*) & justes cottes;
A cuidereaulx (*d*) d'amours transis,
Chauſ-

REMARQUES.

(*a*) *Musars.*] C'est-à-dire, *fainéans*, paresseux. *R. d. l'E.*

(*b*) *Cliquepatins.*] Mot, qui répond à notre moderne *Traine-Savattes*, & qui exprime des Gens, qui font du Bruit en marchant avec leurs *Patins*. R. d. l'E.

(*c*) *Surcots.*] Voïez ci-dessus la XV Ballade, Huitain II, Remarque (*a*). *R. d. l'E.*

(*d*) *A cuidereaulx.*] Jeunes-gens délicats, & qui se dorelotent. Le *Verger d'Honneur* dit:

Pour ung Badault, ung Sot aquariastre,
Ung Cuydereau, *plumant Chastaigne en l'Astre.*

C'est un Diminutif de *Cuideurs*, dans le Sens expliqué dans la Note 5 sur le Chapitre XXV du Livre I de Rabelais.

DIVERSES LEÇONS.

Chauffans (sans meshaing (a) (*a*)) fauves
bottes (b) (*b*);
Je crye à toutes gens merciz.

II.

REMARQUES.

(a) *Sans meshaing.*] A l'aise.

(*a*) *Sans meshaing.*] Je doute que cette Note soit bien fondée. Selon moi, *sans meshaing* signifieroit plûtôt *par galanterie*, & non pas pour se soulager d'aucune Douleur aux Jambes, & pour prévenir du Mal, & se précautionner contre le Froid. *Meshaigné* se dit d'un Homme incommodé; & il y a telle Incommodité de Jambe, à laquelle le Froid est fort contraire.

(b) *Fauves Bottes.*] La belle Chaussure d'alors.

(*b*) *Fauves Bottes.*] Chaussure des Galans d'alors. Le V des *Arrests d'Amours* dit: *En Possession & Saisine qu'il ne doit porter la Botte fauve pour l'Amour d'elle.* Le Procès est entre deux Amans, qui se disputent le Droit de servir leur commune Maîtresse. Lorsque, dans sa Note précédente, Marot dit, que ces *Bottes fauves* étoient *la belle Chaussûre d'alors*, il entend vraisemblablement celle des Hommes. Il est pourtant sûr, que, dans la suite, les Dames usérent de la même Chaussûre; & que comme, entre les Amoureux de ce Tems-là, ceux, qui vouloient passer pour les plus galans, ne portoient la *Botte fauve* qu'à un seul Pié, ou le droit, ou le gauche, les plus Coquettes d'entre les Dames en usérent de même, pour plaire à leurs Amans. C'est ce qui paroît par le XLIII des *Arrests d'Amours*, qui permet aux Dames, ni plus ni moins qu'aux Hommes, *de porter la* Botte fauve *au Pié dextre ou senestre*, comme il leur plaira. Du reste, supposé que, comme le veut un certain *Babin* dans Rabelais, Livre I, Chap. XVI, cette *Botte fauve* fût une Espece de *Brodequin*, quelques Dames en usoient encore du Tems de Nicod, puis qu'il parle de *Femmes qui ont des Brodequins chaussés*, appelant en Latin ces Femmes *Matronæ petasatæ*. C'est au Mot *Brodequin* de son *Thrésor de la Langue Françoise*.

DIVERSES LEÇONS.

II.

A fillettes monstrans tetins,
Pour avoir plus largement hostes;
A ribleurs, meneurs de hutins;
A basteleurs, traynans marmottes;
A folz & folles, sotz & sottes,
Qui s'en vont sifflant cinq & six;
A marmousetz & mariottes * (*a*);
Je crye à toutes gens merciz.

* *A vefves & à mariottes.* V.

III.

SINON aux trahistres chiens mastins,
Qui m'ont faict manger * dures crostes,
Et boire eau maintz soirs & matins (*b*),
Que ores je ne crains pas trois crottes.
Pour eulx je feisse petz & rottes
Voulentiers, si ne fusse assis *.
Au fort, pour éviter riottes (*c*),
Je crye à toutes gens merciz.

* *Chier.* V. & N.

* *Je ne puis, car je suis assis.* V. & N.

I V.

REMARQUES.

(*a*) *Marmousetz & Mariottes.*] Borel expose ce prémier Mot, après Ragueau, par *Mignon d'un Prince*; mais Nicod, plus convenablement, par *Masque de Fontaine*, ou de telle autre Portion de Bâtiment, qui en peut être susceptible. Ni l'un, ni l'autre, n'expliquent *Mariottes*. Ces deux Mots sont probablement emploïés ici pour *petits Garçons*, & *petites Filles*. R. d. l'E.

(*b*) *Qui m'ont fait manger dures Crostes, Et boire Eau maintz soirs & matins.*] Jacques Thibault d'Aussigny, Evêque d'Orléans, & son Official. Voïez ci-dessus les Huitains II & suivans, & les LXII & LXIII. *R. d. l'E.*

(*c*) *Riottes.*] C'est-à-dire, *Disputes*, *Querelles*. R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

IV.

S'ON leur froissoit les quinze costes,
De bons mailletz, fortz & massis,
De plombées (*a*), & (*b*) de telz pelottes,
Je crye à toutes gens merciz.

CLXXI.

ICY se clost le TESTAMENT,
Et finist, du pouvre VILLON.
Venez à son enterrement,
Quant vous orrez le carillon,
Vestuz rouges com vermillon;
Car en amours mourut martir:
Ce jura il, sur son chaignon (a) (*c*),
Quant de ce monde voult partir.

REMARQUES.

(*a*) *Plombées.*] Massues garnies de *Plomb.* Voïez la Note 4. sur le Chapitre XXXVI du Livre I de Rabelais.

(*b*) Otez cet *&*. R. d. l'E.

(a) *Sur son Chaignon.*] Serment antique, comme par mon Chef.

(*c*) *Sur son Chaignon.*] C'est proprement le *Chignon*, autrefois appellé *Chaignon*, & depuis *Chaînon.* Le *Dictionaire François-Italien* d'Oudin interprete le *Chaisnon du Col*, par *Cervice.*

FIN DU

GRAND TESTAMENT

DE

FRANÇOIS VILLON.

TA.

TABLE
DES FAMILLES
DE PARIS,
NOMMÉES DANS LES DEUX
TESTAMENS DE VILLON.

Cette Marque ☙ *désigne les Noms qui ont été ajoutez à cette* Table *dans cette nouvelle Edition de* 1742. *Comme ce ne sont la plûpart que Noms de Filous, de Femmes de Joie, & d'autres Gens de Néant, peut-être n'étoit-ce gueres la Peine de les rassembler ainsi. Mais,* LA MACHECROUE & KATHERINE DE VAUSELLES *s'y trouvant, aussi-bien que* MICHAULT CULDOUE, & RENÉ DE MONTIGNY, *il étoit bien juste d'y ajouter, la petite* MACÉE, MARION L'YDOLLE, COLIN DE CAYEULX, le Frere BAUDE, *& leurs semblables.*

☙ BAILLY.

REMARQUES.

(*a*) *Ou* Jaques Thibault d'AUSSIGNY. *Voïez ci-dessus les Remarques* (*a*) & (*b*) *sur le I Huitain du* grand Testament. *R. d. l'E.*

REMARQUES.

(*a*) Jehan, *&* *non* Jehan-Thibault. *Voïez le Huitain* *XXVI*

☙ MARION

REMARQUES.

XXVI du petit Testament, *& les CXXVI & CLXIV du* grand. *R. d. l'E.*

(*b*) *Le même, à coup sûr, que* GNEULDRY (*Guillot*) *indiqué ci-dessus. Conférez le Huitain XXI du* petit Testament, *avec le CXX du* grand. *R. d. l'E.*

TRICOT.

REMARQUES.

(*a*) *Le même que* D'AUSSIGNY (Thibault), *indiqué ci-dessus. Voïez les Remarques* (*a*) & (*b*) *sur le I Huitain du* grand Testament. *R. d. l'E.*

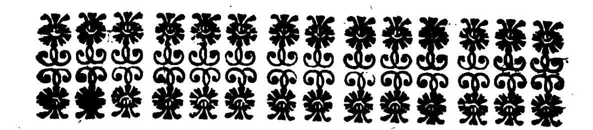
REMARQUES.

(*b*) *On plûtôt simplement son Parent. Voïez ci-dessus le* grand Testament, *Huitain XXXVIII, Remarque (b), & Huitain LXXVI, Remarque* (*d*). R. d. l'E.

(*c*) *On plûtôt* Maître Ythier MARCHANT, *touchant le Nom duquel tous les précédens Editeurs se sont abusez. Voïez ci-dessus la Remarque (a) sur le V Huitain de* petit Testament. *R. d. l'E.*



A U



AUTRES OEUVRES DE VILLON.

* * * * * * * * * * * * * * * *

TROISIEME PIECE.

Le Quatrain que feit Villon, quand il fut jugé à mourir.

DIVERSES LEÇONS.

JE ſuis François (dont ce me poiſe,)
Né de Paris, empres Ponthoiſe.
Or d'une corde d'une toiſe
Sçaura mon col que mon cul poiſe (*a*).

Fau-

REMARQUES.

(*a*) Rabelais, Livre IV, Chapitre LXVII, page 286, rapporte ainſi ce Quatrain :

Ne ſuis-je Badault de Paris,
De Paris, dis-je, auprès Ponthoiſe?
Et d'une chorde d'une toiſe
Sçaura mon coul que mon cul poiſe.

Au-lieu d'*Or*, & d'*Et*, Ménage met *Où*; ce qui ſemble indiquer *Pontoiſe* pour le Lieu du Suplice.

R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

[*Selon l'Edition de* M. DCC. XXIII.,] *Fauchet rapporte ainsi ces Vers de Villon.*

QUATRIEME PIECE.

JE suis François, (dont ce me poise,)
Nommé Corbueil (*a*) en mon surnom,
Né de Paris (*b*) empres Ponthoise,
Et du commun nommé VILLON.
Or d'une corde d'une toise
Sçaura (*c*) mon col que mon cul poise,
Si ne fust un joly appel,
Ce jeu ne me sembloit pas bel.

REMARQUES.

De même que Rabelais, Garasse, *Recherches des Recherches de Pasquier*, page 640, rapporte ce Quatrain, ou cette Epitaphe, avec quelques petits Changemens; mais, par une Bévûe bien étrange, il l'attribue à CLOPINEL, *qui*, dit-il, *se la fabriqua soy-mesme sur le Gibet, lors qu'il s'escria entre les Mains du Bourreau:*

„ Je suis François, dont ce me poise,
„ Né de Paris, *près de* Pontoise.
„ Or d'une Corde d'une Toise
„ Sçaura mon Col *combien* je poise.„

R. d. l'E.

(*a*) *Corbueil.*] Bernier, dans son *Jugement sur Rabelais*, dit, page 422, *Corbeille*, mais mal. *R. d. l'E.*

(*b*) *Né de Paris.*] Fauchet ne dit point ainsi, mais *Natif d'Auvers*; & a, outre cela, quelques autres petites Variétez mieux observées dans l'*Huëtiana*, page 60. *R. d. l'E.*

(*c*) *Sçaura.*] Il faudroit *Sçauroit*, pour répondre au *Si* qui suit. *R. d. l'E.*

CIN-

DIVERSES LEÇONS.

CINQUIEME PIECE.

L'EPITAPHE,

en forme de Ballade, que feit Villon pour luy & pour ses Compaignons, s'attendant à estre pendu avec eulx.

I.

FRERES humains, qui apres nous vivez,
N'ayez les cueurs contre nous endurciz;
Car si pitié de nous pouvres avez,
Dieu en aura plustost de vous merciz.
Vous nous voyez cy attachez, cinq, six.
Quant de la chair, que trop avons nourrie,
Elle est pieça devorée & pourrie,
Et nous les os, devenons cendre & pouldre.
De nostre mal personne ne s'en rie;
Mais priez Dieu, que tous nous vueille absouldre.

II.

SI Freres vous clamons, pas ne devez
Avoir desdaing, quoyque fusmes occis
Par Justice; car vous mesmes sçavez,
Que tous hommes n'ont pas bon sens rassis.
Excu-

Excusez nous, puisque sommes transis (*a*),
Envers le Filz de la Vierge Marie,
Que sa grace ne soit pour nous tarie;
Nous preservant de l'infernalle fouldre.
Nous sommes mors, ame ne nous harie (1) (*b*);
Mais priez Dieu, que tous nous vueille absouldre.

DIVERSES LEÇONS.

III.

La pluye nous a buez & lavez (2),
Et le soleil dessechez & noirciz.
Pies, corbeaulx, nous ont les yeux cavez,
Et arraché la barbe & les sourcilz.
Jamais nul temps nous ne sommes rassis:
Puis ça, puis là, comme le vent varie,
(A son plaisir) sans cesser nous charie;
Plus becquetez d'oyseaulx, que dez à couldre.
Hommes icy n'usez de mocquerie *;
Mais

* *Ne soyez donc de nostre confrairie.* Ce Vers est ainsi dans le Livre intitulé *Le Jardin de Plaisance*, imprimé à *Paris*, chez *Jehan Trepperel*, in 4°, gotique, où cette Ballade se trouve.

REMARQUES.

(*a*) *Transis.*] Trespassez.

(1) *Ame ne nous harie.*] Il faut lire *ne vous harie*; c'est-à-dire, ne vous importune pas. Voïez du Cange, au *Glossaire* sur Ville-Hardouin.

(*b*) *Ame ne nous harie.*] Ne nous *insulte*, mais plûtôt.... C'est ainsi que Mr. le Duchat a laissé cette Note imparfaite. Sans changer le Texte, comme le fait mal-à-propos la Note précédente, *Ame ne nous harie*, revient peut-être à ceci: *Nous sommes morts*; qu'*Ame*, que Personne, *ne nous harie*, c'est-à-dire, ne nous *harcele*, ne nous *attaque*, par d'inutiles Reproches. *R. d. l'E.*

(2) *Buez & lavez.*] Savonez & lavez: ou plûtôt, *mis* comme *à la Lessive* par la Pluie. *Buée* est encor aujourd'hui la *Lessive* en quelques Provinces, & sur-tout en Picardie. *Ad. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS.

Mais priez Dieu, que tous nous vueille absouldre.

IV.

PRINCE Jesus, qui sur tous seigneurie,
Garde qu'Enfer n'ayt de nous la maistrie (*a*),
A luy n'ayons que faire ne que souldre (1) (*b*).
Ne soyez donc de nostre confrairie *;
Mais priez Dieu, que tous nous vueille absouldre.

* *De nostre mal personne ne se rie.* Le Jardin de Plaisance, *in Quarto.*

REMARQUES.

(*a*) *Maistrie*,] ou *Domination*. R. d. l'E.

(1) *Souldre*:] Payer, *solvere*.

(*b*) *Ne que souldre*] Ni rien à démêler. Nicod traduit *Quay-je à faire, ne que souldre, avec toy*, par *Quid tibi rei mecum est?*



BAL-

Diverses Leçons.

SIXIEME PIECE.

BALLADE

de l'Appel de Villon.

I.

Que vous semble de mon Appel,
Garnier, feis-je sens, ou follie (a)?
Toute beste garde sa pel (1).
Qui la contrainct, efforce *, ou lye,
Se elle peult, elle se deslie.
Quant donc, par plaisir volontaire,
Chanté me fut ceste homelie *,
Estoit il lors temps de me taire?

* ou force, Bernier. Ad. d. l'E.

* Quant en ceste peine arbitraire, on me jugea par tricherie. V. & N. & Le Jardin de Plaisance.

II.

Se fusse des hoirs Hue Capel,
Qui fut extraict de boucherie (b),
On

REMARQUES.

(a) *Fis-je Sens ou Follie?*] C'est-à-dire, *Fis-je bien, ou mal?* Les *Memoires d'*Olivier de la Marche, Livre V, Chapitre XV, disent, *Que le Royaume de Hongrie demoureroit à icelny Roy de Boësme, sa Vie durant seulement, sans en pouvoir faire Sens ne Folie*; c'est-à-dire, sans pouvoir y rien innover, *soit en bien, soit en mal.*

(1) *Sa Pelt*] Sa Peau.

(b) *Hue Capel, qui fut extraict de Boucherie.*] Il n'est pas fort étonnant, que, sur ce Trait ridicule, que Dante fait débiter à Hugues Capet, dans le XX Chant de son *Purgatoire*,

 Fi-

DIVERSES LEÇONS. On ne me euſt parmy ce drapel
Faiɛ̃t boyre à celle eſcorcherie (*a*).

Vous

REMARQUES.

Figliuol fui d'un Beccaio di Pariggi, divers Italiens ſe ſoient aiſément perſuadez, que ce Prince étoit effectivement *Fils d'un Boucher:* mais, il eſt bien ſurprenant, qu'un François ait ſi facilement adopté une pareille Impertinence; & plus ſurprenant encore, que Paſquier & Garnier ſe ſoient ſérieuſement donné la Peine de l'expliquer en bonne Part, l'un en l'entendant d'*un grand & vaillant Guerrier*, & l'autre d'un *grand & ſévere Juſticier*, au lieu de déclarer nettement, que ce n'étoit qu'un ſot Conte, uniquement fondé ſur le Reſſentiment d'un Poëte vindicatif, & conſéquemment qu'un Fruit calomnieux de Vengeance Italienne. Marot, & Mrs. de Lauriere & le Duchat, ne devoient point le laiſſer paſſer ſans le réfuter: car, comme l'a très judicieuſement obſervé Mr. Bayle dans ſon Article CAPET, *il n'y a point de Menſonge, pour ſi abſurde qu'il ſoit, qui ne paſſe* [trop aiſément] *de Livre en Livre, & de Siecle en Siecle*, & ne ſe perpétue malheureuſement ainſi. Bernier, a cru trouver une Réfutation plus courte, en retranchant tout-à-fait cette Strophe de cette Ballade; & c'eſt-là couper fort cavalierement le Nœud Gordien. Voïez ſon *Jugement & Obſervations ſur Rabelais*, pag. 425. PHILIPPE MOUSK, ancien Auteur François, qui a écrit l'*Hiſtoire de France* en Vers, parle encore plus mal de Capet, que Villon. *Hugues Capet*, dit-il,

Qui moult eſt vites & ſenex,
Nencques n'aima Droit & Bien-Fez.

R. d. l'E.

(*a*) *On ne m'eut parmy ce Drapel fait boyre à celle Eſcorcherie.*] VILLON, qui, peut-être, croïoit bonnement la ridicule Tradition, dont on vient de parler, veut dire ici, que s'il eût été des Deſcendans de Hugues Capet, on lui auroit épargné la Queſtion qu'il ſouffrit à Paris, pour quelques Crimes dont il étoit prévenu. Elle ſe donne à Paris avec l'Eau, qui s'entonne à travers un Linge dans l'Eſtomac du Patient: & c'eſt ce qu'entend

ici

Vous entendez bien joncherie (a) ?
Mais, quant ceste peine arbitraire
On m'adjugea par tricherie,
Estoit il lors temps de me taire ?

DIVERSES LEÇONS.

III.

CUIDEZ vous que soubz mon cappel
Ny eust tant de philosophie
Comme de dire, J'en appel ?
Si avoit, je vous certifie :
Combien que point trop ne m'y fie.
Quant on me dit, present notaire,
Pendu serez *, je vous affie,
Estoit il lors temps de me taire ?

* *Seras.* Bernier. *Ad. d. l'E.*

IV.

PRINCE, si j'eusse eu la pepie,
Piеça je fusse ou est Clotaire (*a*),
Aux champs debout comme une espie (*b*).
Estoit il lors temps de me taire ?

LA

REMARQUES.

ici le Poëte par ce *Drapel*, au travers duquel on l'avoit, dit-il, *fait boire à celle Escorcherie*, comme il appelle cet Endroit du Châtelet, où il avoit enduré la Question. BOREL gâte tout cela, Sens & Mesure, en écrivant à Contre-Sens de l'Auteur :

On m'eut parmy ce Drapel
Fait boire de l'Escorcherie. Ad. d. l'E.

(a) *Joncherie* est un Mot jargon. *Joncherie*, Tromperie.

(*a*) *Pieça je fusse ou est Clotaire.*] A Montfaucon sur le Chemin de l'Abbaïe de St. Denis dans laquelle est inhumé *Clotaire III. Pieça*, composé de *Piece* & *d'a*, comme qui diroit, *Piece* de Tems *a* que je fusse, &c. Voïez Borel. *R. d. l'E.*

(*b*) *Aux champs debout comme une espie.*] Le Gibet, Supplice des Espions, est hors de la Ville: & si VILLON n'eût appellé, il étoit destiné à mourir *debout* à une Potence.

DIVERSES LEÇONS.

SEPTIEME PIECE.

LA REQUESTE

de Villon, présentée à la Court de Parlement, en forme de Ballade.

I.

Tous mes cinq sens, yeulx, oreilles,
& bouche,
Le nez, & vous le sensitif aussi;
Tous mes membres, où il y a reproche,
En son endroit ung chascun die ainsi:
„ Court souveraine (*a*), par qui sommes
„ icy,
„ Vous nous avez gardé de desconfire.
„ Or la langue seule ne peut suffire
„ A vous rendre suffisantes louenges.
„ Si parlons tous (a), fille au souverain
„ Sire *,
„ Mere des bons, & seur des benoistz
„ anges. „

* *Si prie pour vous mere du souverain Sire.* V.

II.

REMARQUES.

(*a*) *Court Souveraine.*] Lisez *Court souverain'*, comme c.-dessous dans l'Envoi, *court triumphant'*; sans quoi ce Vers seroit trop long d'une Sillabe. *R. d. l'E.*

(a) *Si parlons tous:*] s'entend tous les cinq Sens.

DIVERSES LEÇONS.

II.

CUEUR fendez vous, ou percez d'une broche,
Et ne soyez (au moins) plus endurcy,
Que au desert fut la forte bise roche,
Dont le peuple des Juifz fut adoulcy.
Fondez larmes, & venez à mercy,
Comme humble cueur qui tendrement souspire:
Louez la Court, conjoincte au sainct Empire,
L'heur des Françoys, le confort des estranges,
Procréée (a) la sus * au ciel empire,
Mere des bons, & seur des benoistz anges.

* *Priez la sus.* N. & G du P.

III.

ET vous, mes dentz, chascune si s'esloche (1)
Saillez avant, rendez toutes mercy,

Plus

REMARQUES.

(a) Il a très bien faict *procréée* quadrissillabe.

(1) *Eslocher:*] demetre; d'où vient *disloquer*. Chretiens de Troyes, au Roman de *Perceval*, Mss:

Et Perceval pas ne se faint,
Par desor la bocle l'ataint;
Si l'abati sor une roche,
Que la chanole ly esloche.

BOREL écrit *Canole*, dérive ce Mot de *cane*, l'explique de l'Epaule au Coude, & continue la Citation de *Perceval* où il est encor emploïé:

Et trois Pucelles de l'Escole,
Qui luy renouent la Canole. Ad. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

Plus haultement, que orgue, trompe, ne
cloche;
Et de mascher n'ayez orez (*a*) soulcy:
Considerez, que je fusse transi.
Foye, pommon, & rate qui respire;
Et vous, mon corps, (ou vil estes & pire,
Que ours ne pourceau, qui faict son nid
és fanges,)
Louëz la Court, avant qu'il vous empire,
Mere des bons, & seur des benoistz anges.

IV.

PRINCE, trois jours ne vueillez m'escondire
Pour moy pourvoir, & aux miens Adieu dire (a):
Sans eulx argent je n'ay icy n'aux changes (1).
Court triumphant', fiat, sans me desdire *,
Mere des bons, & seur des benoistz anges.

* *Bien faisant sans mesdire.* V. & N.

REMARQUES.

(*a*) *Orez.*] Lisez *ores*, c'est-à-dire, *présentement*. *Orez* signifie *priez*, & ne feroit ici aucun Sens. *R. d. l'E.*

(a) Il appert, que VILLON ne fut que banny.

(1) *N'aux Changes:*] ny aux Changes.



LE

Diverses Leçons.

HUITIEME PIECE.

LE DEBAT

du Cueur & du Corps de Villon, en forme de Ballade.

I.

Qu'est ce que j'oy? Ce suis je. Qui? Ton Cueur,
Qui ne tient mais qu'a ung petit filet.
Force n'ay plus, substance, ne liqueur,
Quant je te voy retraict ainsi seulet,
Com pouvre chien tappy en recullet (a).
Pourquoy est ce? Pour ta folle plaisance.
Que t'en chault il? J'en ay la desplaisance.
Laisse m'en paix. Pourquoy? Je y penseray.
Quant sera ce? Quant seray hors d'enfance.
Plus ne t'en dy, & je m'en passeray.

II.

Que penses tu? Estre homme de valeur?
Tu as trente ans: c'est l'aage d'ung mullet.
Est ce enfance? Nenny. C'est donc challeur *,
Qui

* Folleur. V.

REMARQUES.

(a) *Tappy en recullet.*] Caché, honteux, en derriere.

DIVERSES LEÇONS. Qui te saisist. Par ou? Par le collet.
Rien ne congnois. Si fais, mouches en laict.
L'ung est blanc, l'autre est noir; c'est la distance.
Est ce doncq' tout? Que veulx tu que je tance?
Si n'est assez, je recommenceray.
Tu es perdu. Je y mettray resistance:
Plus ne t'en dy, & je m'en passeray.

III.

DONT vient ce mal? Il vient de malheur (*a*).
Quant Saturne me feit mon fardelet (*b*),
* *Ces.* V. & N. C'est * maulx y mist: je le croy. C'est foleur (a):
Son seigneur es, & te tiens son valet.
Voy que Salmon (b) escript en son roulet:
,, Hom-

REMARQUES.

(*a*) *De malheur.*] Lisez *de mon malheur*; sans quoi, il faudroit faire un des deux *vient* de deux *Sillabes*. R. d. l'E.

(*b*) *Fardelet.*] Diminutif de *Fardeau*, comme qui diroit *petit Pacquet*. Pierre Farget, Augustin de Lion, Traducteur de quantité d'Ouvrages à la Fin du XV Siecle, s'est servi de ce Mot dans sa Traduction du *Fasciculus Temporum* de Werner Rolewinck, Chartreux de Cologne, qu'il a intitulée *Le petit* Fardelet *des Fais, ou le Fascicule des Temps*: & c'est peut-être-là le seul Endroit où cet ancien Mot soit emploïé, excepté ce Vers de VILLON. R. d. l'E.

(a) *Foleur*:] Follie.

(b) *Salmon*, pour Salomon, par Syncope: DE même que ci-dessus VI Ballade du *grand Testament*, Huitain I. *Ad. d. l'E.*

„Homme sage (ce dit il) a puissance,
„Sur les planetes,& sur leur influence (*a*). „
Je n'en croy rien: telz (*b*) qu'ilz m'ont
faict, feray.
Que dis tu dea? Certes c'est ma creance:
Plus ne t'en dy, & je m'en passeray,

ENVOY.

IV.

Veux tu vivre? Dieu m'en doint la
puissance.
Il te fault. Quoy? Remors de conscience:
Lire sans fin. Et en quoy? En science:
Laisse les folz. Bien, je y adviseray.
Or le retiens. J'en ay bien souvenance.
N'attends pas tant, que tourne à desplai-
sance.
Plus ne t'en dy, & je m'en passeray.

REMARQUES.

(*a*) *Sur les Planetes & sur leur Influence.*] Ce que le bon VILLON nomme assez cavaliérement-là le *Roulet de Salomon* est apparemment le Livre de la *Sagesse*, & ce qu'il en cite le Verset 29 du VII Chapitre. Au reste, pour la Mesure du Vers, & est-là de trop. *R. d. l'E.*

(*b*) *Telz.*] Lisez *tel*. R. d. l'E.

LA

DIVERSES LEÇONS.

LA REQUESTE,

que Villon bailla à Monseigneur de Bourbon (*a*) (1).

I.

Le mien seigneur, & prince redoubté,
Fleuron de lys, royalle geniture,
FRANÇOYS VILLON, que travail a dompté,
A coups orbes (2), par force de batture,
Vous supplie par ceste humble escriture,
Que luy faciez quelque gracieux prest.
De s'obliger en toutes cours est prest.
Si (*b*) ne doubtez, que bien ne vous contente,
Sans y avoir dommage ne interest:
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

II.

A prince n'a ung denier emprunté,
Fors à vous seul, vostre humble creature.
De

REMARQUES.

(*a*) CHARLES, Duc de Bourbon, mort en Décembre 1456; ou JEAN, son Fils, mort le 1 Avril 1487. *R. d. l'E.*

(1) Marot a imité cette Piece de Villon.

(2) *Coups orbes:*] Coups cachés, Coups qui ne paroissent pas: ou qui ne font que Meurtrissure, sans Ouverture de Plaie, comme le prétend Nicod. *R. d. l'E.*

(*b*) *Si.*] C'est-à-dire, *Partant*, *Ainsi*. R. d. l'E.

De ſix eſcuz, que luy avez preſté,
Cela pieça il miſt en nourriture.
Tout ſe payera enſemble: c'eſt droicture;
Mais ce ſera legierement & preſt.
Car ſi du gland rencontre la foreſt
D'entour Patay, & chaſtaignes ont vente (a),
Payé vous tiens, ſans delay n'y arreſt:
Vous n'y perdrez ſeulement que l'attente.

DIVERSES LEÇONS.

III.

Si je peuſſe vendre de ma ſanté
A ung Lombard uſurier par nature,
Faulte d'argent m'a ſi fort enchanté,
Que j'en prendrois (ce croy je) l'adventure.
Argent ne pend à gippon ne ceincture (1);
Beau ſire Dieux, je me esbahyz que c'eſt.
Car devant moy Croix ne ſe comparoiſt,
Si-non de boys, ou pierre, (que ne mente.)
Mais ſe une fois la vraye me apparoiſt,
Vous n'y perdrez ſeulement que l'attente.

IV.

Prince du lys, qui a tout bien complaiſt (a),

Que

REMARQUES.

(a) *Entour Patay.*] N'y a aucune Foreſt, & n'y vend-on Chaſtaignes.

(1) *Gippon.*] Juppon, du Mot Alleman *giupp*, qui ſignifie la même choſe. *Ceinture.* Autrefois, on y mettoit l'Argent. Voïez le *Gloſſaire du Droit François*, ſur ce Mot.

(a) *Qui a tout bien complaiſt:*] ou plûtôt, *à qui* tout bien complaiſt. *R. d. l'E.*

DIVERSES LEÇONS. * *Bien m'entendez, aidez m'en.* V. & N.

Que cuydez vous, comment il me desplaist,
Quant je ne puis venir à mon entente?
Bien entendez. Aydez moy *, s'il vous plaist:
Vous n'y perdrez seulement que l'attente (*a*).

Subscription de ladicte Requeste.

ALLEZ, Lettres, faictes ung sault:
Combien que n'ayez pied ne langue,
Remonstrez en vostre Harengue,
Que faulte d'argent si m'assault.

REMARQUES.

(*a*) En faisant l'Extrait des *Oeuvres de Villon* d'Edition de 1723, les Journalistes de Trévoux, Septembre 1723, page 1557, avancent, que Marot a emploïé ce même Vers presque entier en celui-ci,

Vous n'y perdrez que l'Argent & l'Attente,

dans sa belle *Epitre à François I, pour avoir esté desrobé*, qui *n'est*, remarquent-ils, *qu'une Copie ornée & embellie de la Requeste de Villon à Monseigneur de Bourbon.* Mais, on ne voit absolument rien de semblable dans cette *Epitre*, qui est la XXVIII de l'Edition de *Marot*, faite *à la Haye, chés Gosse & Neaulmé, en 1731, en 2 voll. in 4° & 6 in 12°.* Ils se sont abusez, sans doute: & ce qui les a trompez est apparemment, que dans la suivante, adressée par Marot *à un sien Amy*, & où il s'agit de l'Argent que devoit lui prêter le Roi, le dernier Vers est

Qu'il n'y perdra que l'Argent & l'Attente.

R. d. l'E.

BAL-

DIVERSES LEÇONS.

DIXIEME PIECE.

BALLADE.

I.

Tant grate chevre, que mal gift:
Tant va le pot à l'eau, qu'il brife:
Tant chauffe-on le fer, qu'il rougift;
Tant le maille-on (a), qu'il fe debrife:
Tant vault l'homme, comme on le prife;
Tant s'eflongne-il, qu'il n'en fouvient;
Tant mauvais eft, que on le defprife:
Tant crie l'on Noël, qu'il vient.

II.

Tant raille l'on (a), que plus on ne rit:
Tant defpend-on, que on n'a chemife:
Tant eft on franc, que tout le frit:
Tant vault tien, que chofe promife:
Tant ayme-on Dieu, qu'on fuyt l'Eglife:
Tant donne-on, que emprunter convient:
Tant tourne vent, qu'il chet en bife:
Tant crie l'on Noël, qu'il vient.

III.

REMARQUES.

(a) *Mailler.*] Marteller.
(a) *Tant raille-l-on.*] Tant raille on.
R. d. l'E.

DIVERSES LEÇONS.

III.

TANT ayme-on chien, qu'on le nourrist:
Tant court chanson, qu'elle est apprise:
Tant garde-on fruict, qu'il se pourrist:
Tant bat-on place, qu'elle est prise:
Tant tarde-on, qu'on fault à l'emprise:
Tant se haste-on, que mal advient:
Tant embrasse-on, que chet la prise:
Tant crie l'on Noël, qu'il vient.

IV.

PRINCE, tant vit fol, qu'il s'advise;
Tant va-il, que apres il revient;
Tant le matte-on, qu'il se radvise:
Tant crie l'on Noël, qu'il vient.

REMARQUES.

(1) *Qu'on faut à l'emprise:*] qu'on manque l'Entreprise.



BAL-

DIVERSES LEÇONS.

ONZIEME PIECE.

BALLADE.

I.

Je congnois bien mouches en laict.
Je congnois à la robe l'homme.
Je congnois le beau temps du laid.
Je congnois au pommier la pomme.
Je congnois l'arbre à veoir la gomme.
Je congnois quant tout est de mesme.
Je congnois qui besongne, ou chomme.
Je congnois tout, fors que moy-mesme.

II.

Je congnois pourpoinct au collet,
Je congnois le moyne à la gonne (1).
Je congnois le maistre au valet.
Je congnois au voyle la nonne.
Je congnois quant pipeur jargonne *.
Je congnois folz * nourriz de cresme.
Je congnois le vin à la tonne.
Je congnois tout, fors que moy-mesme.

* *L'Oiseau qui gergone.* Le Jardin de Plaisance, *in Quarto.*

* *Sotz,* Le Jardin de Plaisance, *in Quarto.*

III.

REMARQUES.

(1) *Gonne.* Voïez Borel au Mot, *Gonelle*; & Skinner, au Mot *Gunna.*

DIVERSES LEÇONS.

III.

* Du. V. JE congnois cheval & * mullet:
Je congnois leur charge & leur fomme.
Je congnois Bietrix & Bellet.
Je congnois geċt qui nombre & fomme.
Je congnois vifion de fomme (a).
* Boëmes. Je congnois la faulte des brefmes *.
Le Jardin de Plaifance, & G. du P. Je congnois le povoir de Romme.
Je congnois tout, fors que moy-mefme.

IV.

PRINCE, je congnois tout en fomme.
Je congnois coulorez & blefmes.
Je congnois mort, qui tout confomme.
Je congnois tout, fors que moy-mefme.

REMARQUES.

(a) *Vifion de fomme:*] Vifion qui advient en fommeillant.



L E

DIVERSES LEÇONS.

DOUZIEME PIECE.

LE JARGON ET JOBELIN DE VILLON, EN VI BALLADES *.

* Voiez la Préface de Marot.

* * * * * * * * * * * * *

I. BALLADE.

I.

APAROUART le grant maiſtre Gaubie *,
Qua collez ſont dupes * & noircis,
Et par les anges ſuivant la facherie *,
Sont empouez & greffix cinq ou ſix.
La ſont beſlures * ou plus haulx aſſis,
Pour louagie * & bien hault mis au vent.
Eſchecquez moy toſt ces coffres maſſifz;
Car vendengeurs des ances circoncis,
S'en brouent du tout à neant,
Eſchec eſchec pour le fardis.

* *Gaudis.*
* *Dupez.*
* *Fieberie.*
* *Beſleurs.*
* *Levagie.*

II.

BROUEZ moy ſur ces gros paſſans,
Rebignez moy bien toſt le blanc,

DIVERSES LEÇONS.

* Plastre.

* Enter-veux.

* Soyez.

* Et babignez toujours.

* Desbouser.

Et pietonnez au large sur les tirans,
Qu'a mariage ne soyez sur le blanc,
Puis qu'ung sac n'est de pasture * blanc,
Si grupez estes des carieux,
Rebignez moy tost ces entreveux *,
Et leur monstrez le prois le bis,
Qu'enclouez ne soient deux à deux,
Eschec eschec pour le fardis.

III.

PLANTEZ aux hurmes voz picons,
De paour des pisans si tres durs,
Et aussi d'estre sur les joncz,
Emmanchez en coffre & gros murs,
Escarrissez ne soyez point durs,
Que le grant can ne vous face essorer,
Songears ne soient * pour dorer,
Et rebignez tousjours * aux ys,
Des sires pour les desbouser *,
Eschec eschec pour le fardis.

IV.

PRINCE roart dis arques petits,
L'ung des sires si ne soit endormis,
Levez au bec que ne soyez greffis,
Et que voz emps n'en ayent du pis,
Eschec eschec pour le fardis.

II. BAL-

Diverses Leçons.

II. BALLADE.

I.

Coquillars enarvans à Ruel,
Que n'y laissez corps ne pel,
Comme est * Colin l'Escailler (a),
Devant la roe de babiller,
Il babigna pour son salut,
Pas ne sçavoit ongnons peller,
Donc lamboureux luy romp le suc.

* Fist.

II.

Changés andossés souvent,
Et tirez tout droit au temple
Et eschequez tost en brouant,
Qu'en la jarte ne soyez emple.
Montigny y fut par exemple,
Bien ataché au halle grup (b),

Et

REMARQUES.

(a) *Colin l'Escailler.*] Apparemment le même que *Colin de Cayeux* de ci-dessus, Huitain I de la Ballade XVI du *grand Testament*, page 160, qui fut aussi pendu pour s'être allé *esbattre* à Ruel. *R. d. l'E.*

(b) *Montigny .... bien attaché au halle grup.*] C'est-à-dire, pendu. C'est apparemment ce même *René de Montigny*, auquel Villon avoit légué *trois Chiens*, ci-dessus Huitain XII de son *petit Testament* Ces deux Avanturiers étoient probablement du Nombre des cinq avec lesquels il devoit être pendu. Voïez ci-dessus leur *Epitaphe*, ou cinquième

DIVERSES LEÇONS. Et y jargonnaſt-il le temple,
Donc l'emboureux luy romp le ſuc.

III.

GAILLEURS faitz en piperie,
* Ninars. Pour ruer les nivars * au loing,
* A l'aſſault. Alla hault * toſt ſans ſuerie,
Que les mignons ne ſoient au gaing.
Farcis d'ung plombis à coing;
* A. Qui griefve & * garde le duc,
Et de la dure ſi treſloing,
Donc lemboureux luy rompt le ſuc.

IV.

PRINCE, arriere de Ruel,
Et n'euſſez vous denier ne pluc,
Qu'au griefve ne laiſſe la pel,
Pour lemboureux qui romp le ſuc.

REMARQUES.

quieme Piece, Strophe I, Vers 5; d'où l'on pouvoit conjecturer, que Villon ſeul obtint ſa Grace, à cauſe de ſon Eſprit, ou à la Recommandation de quelque Grand. *R. d. l'E.*



III. BAL-

Diverses Leçons.

III. BALLADE.

I.

Spelicans,
Qui en tous tems,
Avancez dedans les pougois,
Gourde piarde,
Et ſur la tarde,
Debouſez les povres niais.
Et pour ſouſtenir voz pois,
Les dupes ſont privez de faire
Sans faire haire,
Ne hault braire,
Mais plantez y ſont comme joncz,
Par les ſires qui ſont ſi longs.

II.

Souvent aux arques
A leurs marques,
Se laiſſent tous debouſer,
Pour ruer,
Et enterver,
Pour leur conte que lors font,
La face * les arques vous reſpond,
Et rue deux coups ou troys,
Aux gallois,
Deux ou trois
Mineront treſtout au fons,
Pour les ſires qui ſont ſi longs.

* Fis.

DIVERSES LEÇONS.

III.

Et pource bernardz
Coquillars
Rebequez vous de la montjoye,
Qui desvoye
Vostre proye,
Et vous fera du tout brouer,
Pour joncher
Et enterver;
Qui est aux pignons bien cher,
Pour riffler,
Et placquer,
Les angles de mal tous rondz,
Pour les sires qui sont si longs.

IV.

De peur des hurmes
Et des grumes,
Rasurez vous en droguerie,
Et faerie.
Et ne soyez plus sur les joncz,
Pour les sires qui sont si longz.



IV. BAL-

DIVERSES LEÇONS.

IV. BALLADE.

I.

SAUPICQUETZ fronans de gourtz acquetz,
Pour debouser beau sire dieux,
Allés ailleurs planter voz marquetz,
Benard * vous estes rouges gueux, * Bevards.
Menard * s'en va sur les joncheurs, * Berart.
Et à babine * qu'il a plongis, *Babigne.
Mes freres soyés embrayeurs,
Et gardés les coffres massis.

II.

SI gruppez estes nesgrappez *, * Desgrappez.
De ces angeletz si graveliffez,
Incontinant manteaulx & cappes,
Pour lemboue ferez eclipses,
De voz frages ferez beliffres *, * Besiflés.
Tout deboutz nompas assis,
Pource gardez d'estre gressis,
En ces gros coffres massis.

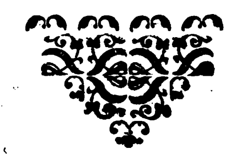
III.

NYAIS qui seront attrappez, * S'en brouent au halle.
Bien tost seront brouez au halle *, * N'y vault que tost.
Plus ne veulx que tost * ne happez
La braudose * de quatre taille * Brandrose.

DIVERSES LEÇONS. De tiers faire hairenaille,
Quant le geollier * eſt aſſiegis.
* Goſier. Et ſi hurgue la piranale,
Au ſaillir des coffres maſſis.

IV.

PRINCE des gayeux les ſarpes,
Que voz contrez ne ſoyent greſſis,
Pour doubtes de fouer aux arques,
Gardez vous des coffres maſſis.



V. BAL-

DIVERSES LEÇONS.

V. BALLADE.

I.

JONCHEURS jonchans en joncherie,
Rebinez bien ou joncherés,
Quoſtac membroue voſtre arriere * — * *Arerie.*
Ou acollez ſont voz aiſnez,
Pouſſez de la quille & brouez,
Car toſt feriez roupieux,
Eſchec qu'acollez ne ſoyez
Par la poue * du marieux. — * *Poe.*

II.

BANDEZ vous contre la faerie,
Quant vous auront desbouſés,
Meſtant à juc la rifflerie
Des anges & leurs aſſoſez.
Barard * ſi vous povez renverſez — * *Berard.*
Se greffir laiſſez voz corieux * — * *Carrieux.*
La dure bien renverſez,
Pour la poue * du marieux. — * *Poe.*

III.

ENTRAVEZ * à la flaterie *, — * *Entervez.* * *Floterie.*
Chantez leur troys ſans point ſongier
Qu'en eſte * ne ſoyez aſſuerie *, — * *Aſtes.* * *En furie.*
Blanchir voz cuirs & eſſurger

Bignés

DIVERSES LEÇONS.
* Biquez.
* N'en soient rupieux.
* Poe.

Bignés * la mathe sans targer,
Que voz ans ne soyent rubieux *,
Plantez ailleurs contre sieges assieger
Pour la poue * du marieux.

IV.

* Esterie.
* Rambourreux.
* Poe.

PRINCE Benard en estrie *,
Querez coupeaulx pour remboreaulx *
Et autour de voz ys luesie,
Pour la poue * des marieux.



VI. BAL-

Diverses Leçons.

VI. BALLADE.

I.

Contres de la gaudifferie,
Entervez tousjours blanc pour bis,
Et frappez en la huterie
Sur les beaulx firez bas affis,
Ruez de feuilles cinq ou fix,
Et vous gardez bien de la roe
Qui aux fires plante du gris,
En leur faifant faire la moue.

II.

Et la griffe gardez de rire,
Que voz corps n'en ayent du pis,
Et point à la tuerie *,
En la hurme ne foyez affis,
Prens du blanc & laiffe le bis,
Rue par les frondes la poe,
Car le bizart avoir advis
Faict aux brouars faire la moue.

* Turterie.

III.

Plantes de la mouargie,
Puis ça puis la pour lartis *,
Et n'efpargnez point la fogie *,
Des doulx dieulx fur les patis,

* L'urtis.
* Flogie.

Voz

Diverses Leçons.

Voz ens ſoyent aſſez hardis,
Pour avancer la droe,
Mais ſoyent memoradis,
Qu'on ne vos face faire la moue.

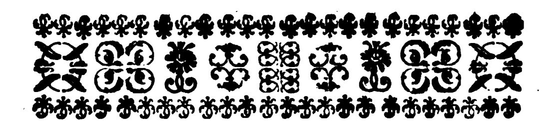
IV.

Prince qui n'a bauderie,
Pour eſchever de la ſoe,
Dangier du grup en arderie,
Faict aux ſires faire la moue.

Fin du Jargon & Jobelin.



AVER-



AVERTISSEMENT
DE
MR. LE DUCHAT
SUR LE
FRAGMENT
SUIVANT.

FEU Mr. BALUZE communiqua un jour à Monsieur de la Monnoye un Fragment d'une *Ballade* de VILLON, de laquelle les Vers n'aïant jamais été imprimez, on ne sera pas fâché de trouver ici ce *Fragment*, tel que je l'ai reçû, copié de la propre Main de cet illustre Académicien. Le Papier, sur lequel cette *Ballade* étoit écrite, étoit demi-rongé, & ne contenoit que le Morceau qui suit. C'est le prémier Couplet de la Ballade.

D'un jet de dard, d'une lance acerée,
D'un grand fauſſant (a), d'une groſſe maſſue,
D'une

(a) Peut-être faut-il lire *Fauſſart*, sorte de grand Javelot, ainsi appellé au Chapitre XL de l'*Hiſtoire de Bertrand du*

D'une guiserme, & d'une vieille espée,
D'un braquemart, d'une hache emolue,
D'un grand penard (b), & d'une besaiguë,
D'un fort espieu, & d'une saqueboute (c),
De mau-brigans puissent trouver tel' route,
Que tout leur corps leur soit mis par morceaux,
Le cœur fendu, déchirez les boyaux,
Le col coupé d'un bon branc acherin (d),

Et

du Guèsclin. On le nomma *Faussant*, ou *Faussart*, parce qu'il *faussoit* les meilleurs Haubers. Néanmoins, dans le Roman de *Galien restauré*, Chapitre LIX, on lit: „ Quant Baligant vit ses Gens occire, ... chevauche „ par l'Estour, tenant ung grant *Faussart* en sa Main. „ Puis le remist en sa *Gayne*, & demanda une Lance.„ Ce *Faussart*, qui se mettoit dans une *Gaine*, devoit être un de ces *Cimeterres* à la Turque, courbé comme une *Faux*, d'où il auroit pris son Nom. Au Chapitre LXXIII du même Roman, il est dit d'un *Fauchart*, qu'il étoit bien *trenchant*.

(*b*) Sorte de grande Flêche, ainsi appellée, à cause des *Pennes* de ses Ailerons. Jean-Juvenal des Ursins, dans son *Histoire du Roi Charles VI*, pages 226 & 227 de l'Edition du Louvre, en 1653, où il est parlé de la Retraite *précipitée* des Bourguignons en 1411: *Et se donnoit-on grandes Merveilles*, dit cet Auteur parlant du Duc de Bourgogne, *comme il s'en estoit retourné & retraict. Car, il avoit en sa Compagnée trois mille Chevaliers, & Escuyers, & quatre mille Arbalestriers, chacun garny de deux Arbalestres, & deux gros Valets, dont l'un tenoit un* grand Pennard, *& l'autre tendoit l'Arbalestre: tellement que tousjours y en avoit une tendue.* Ce Mot s'étant dans la suite, & dès le Tems de Villon, écrit & prononcé *Penard*, avec une seule *n*, cette Orthographe & cette Prononciation en ont rendu l'Origine & la Signification moins aisées à découvrir.

(*c*) Lance armée d'un Fer crochu, dont on se servoit pour desarçonner un Cavalier. Voïez le *Glossaire* de du Cange, au Mot *Sacabuta*. L'Allemand appelle *Hagk* l'*Uncus* des Latins.

(*d*) Grande & large Epée de fin Acier, & qui ne tranchoit que d'un Côté. Dans le Roman de *Percefo-*

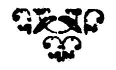
rêt,

Et voisent drus aux Stygiens caveaux
Les Taverniers qui brouillent nostre Vin (a).

Qu'il me soit permis d'ajouter ici, que les *trois Ballades*, imprimées à la Fin de la II Partie, qui contient les *Oeuvres attribuées* à Villon, pourroient bien avoir été fournies par Monsieur de la Monnoie. Du-moins ai-je lieu de croire, que ce sont celles-là mêmes, dont il me parle, en ces Termes, dans une Lettre du 28 Janvier 1723: *J'ai à votre Service trois autres* Ballades *manuscrites, bien entieres, attribuées à* Villon, *que Marot, ou n'a point connues, ou n'a point cru lui appartenir.*

ret, Volume VI, Chapitre X, où il est parlé du preux & subtil *Lyscus*, appellé *le Chevalier aux quatre Brancs*, on lit: *Après ce, il fit à l'entour de sa Ceinture attacher quatre grans* Brancz d'Acier, *bien affichés à grandes & fortes Couroyes de Fer, & lyer bien & fort à l'entour de ses Costez, en ceste maniere, que les Dos des Trenchans estoient par devers le Haulbert, & les Taillans droit au-dehors.* Ceux-ci, comme on voit au Chapitre suivant, étoient, soit dit en passant, longs de cinq Piés, sur un de large. Et, peut-être, *Branc* vient-il de *Ramus*. Voïez Ménage, aux Mots *Branche* & *Brin* de son *Dictionaire Etymologique*.

(*a*) On a un ancien Ouvrage Poëtique, intitulé *Les Abus & Tromperies des Taverniers & Tavernieres, qui brouillent le Vin, & comment on les doit punir, en Rimes*; imprimé à *Lyon, chés Jean Saugrain, sans Date, in 16°*; & indiqué par du Verdier, *Bibliotheque Françoise*, page 102. Ce Fragment n'en seroit-il point tiré; &, en ce Cas, seroit-ce un nouvel Ouvrage de Villon jusqu'à présent inconnu? *R. d. l'E.*



ADDITIONS
AUX
REMARQUES
PRECEDENTES.

Page 6, ligne 5, *au lieu de* prendre, *lisez* pendre.

Page 11, *à la Fin de la Remarque* (*a*), *ajoutez:* MENAGE croit que ce Mot peut assez vraisemblablement venir du Flamand *Huicke*, Espece de long Manteau de Femme, depuis la Tête jusqu'aux Pieds. *Ad. d. l'E.*

Page 12, *à la Fin de la Remarque* (4), *ajoutez:* GUILLAUME COQUILLART, *Droitz nouveaulx*, page 30, compare fort plaisamment cet *Abreuvoir Popin* aux Femmes abandonnées à tout venant.

Femme, qui aime le Lopin,
Le Vin, & les friands Morceaulx,
C'est un droict Abreuvoir Popin,
Chascun y foure ses Chevaulx.

Au lieu de *droict*, Bernier met *vrai*, & foure-là mal-à-propos un *Hiatus*. Ad. d. l'E.

Page 26, lignes 2 & 3, *après ces deux Vers:*

Peu m'a d'une petite Miche,
Et de froide Eau tout ung Esté,

ajoutez (*a*), *& mettez en marge:* (*a*) En voulant s'ingérer de corriger ces deux Vers-là, par ces deux autres,

Peu m'a duré petite Miche,
Et de froide Eau tout un Esté,

Ménage a tout corrompu le Sens du prémier, ne sentant pas que *peu* signifioit-là *repû*; & n'en a laissé absolument aucun dans l'autre. *R. d. l'E.*

Page 30, *à la Marge, après Meun. V.*, *ajoutez:* De la dure Prison Mehun. *Borel.* Ad. d. l'E.

Page 31, *à la Fin de la Remarque* (*c*), *ajoutez:* MENAGE explique ce *tant* par *tandis*; mais, le *jusqu'à ce* de Marot vaut beaucoup mieux. *Ad. d. l'E.*

Page

Page 44, *à la Fin du XXVII Huitain, ajoutez (d)*, & mettez au bas de la Page:

(*d*) *Aux Theologiens le remetz,*
Car c'est Office de Prescheur.]

Probablement, voila l'Original de cette Epitaphe libertine, que se fit, environ cent Ans après, un autre Poëte fort familier de Charles IX, & pour le moins aussi grand Vaut-rien que Villon:

J'ay vescu sans Souci, je suis mort sans Regret.
Je ne suis plaint d'aucun, n'ayant pleuré personne.
De sçavoir où je vais, c'est un trop grand Secret:
J'en laisse le Discours à Messieurs de Sorbonne.

C'étoit „un Sécrétaire du Roy, nommé NICOLAS, bon „Corrompu, & vieil Pescheur, lequel disoit *ne* croire „en Dieu, *que* par Bénéfice d'Inventaire, & qui mourut „à Paris, en sa Maison, le Vendredy 27 Fevrier 1604.... „Comme on lui parloit de Dieu, de la Mort, & d'une „Vie eternelle, plus desirable & plus heureuse que cel-„le-cy, il feit Responsе, qu'il *eust quitté toujours fort vo-„lontiers sa Part de Paradis pour* 50 *Ans de plus de cette „Vie*...... Mr. le Chancellier l'ayant envoyé visiter, „il pria de luy dire, qu'il *se portoit ainsi que la* Pavane, „*un Pas en avant, & trois en arrierre.*„ Voïez le *Journal „du Regne de Henry IV, par Pierre de l'Etoile*, Tome II, pagg. 11 & 12. Si une aussi merveilleuse Plaisanterie que celle-là avoit été connue à l'Auteur des *Réflexions sur les grands Hommes morts en plaisantant*, il n'auroit pas manqué d'en grossir son petit Recueil. *R. d. l'E.*

Page 60, *à la Marge, après* soy complaignant, *ajoutez:* BERNIER observe, qu'*il est à croire, que cette* belle Heaulmiere *avoit été en son Tems ce que la* belle Ferroniere *fut depuis:* mais, au moins, ne peut-on pas lui imputer de même d'avoir fait périr son Roi, par quelque mauvais Présent. *Ad. d. l'E.*

Page 61, *à la Fin de la Remarque (a), ajoutez:* BERNIER, *Jugement sur Rabelais*, page 203, gâte ce Vers, en substituant *Représailles* à *Repentailles*, comme il avoit estropié le prémier Mot de la *Ballade*, en le changeant en *La vis*, qui ne signifie rien. *Ad. d. l'E.*

Page 64, *ligne derniere, changez ainsi la Remarque (c). Le Vis.*] Le Visage: témoins ces Vers du *Roman de la Rose* touchant Narcisse,

Il vit en l'Eaue claire & nette
Son Vis, *son Nez, & sa Bouchette.* R. d. l'E.

Page 75, *sur le Vers* Noé le tiers qui fut-là, *ajoutez en Remarque :* Apparemment ce *Noé le Jolys*, auquel il *ordonne* ci-dessous Huitain CXL, *unze vingtz Coups d'Osiers frez cueillis*. R. d. l'E.

Pages 75 & 76, *à la Fin de la Remarque (d), ajoutez :* CE bizarre Usage de *donner des Noces* s'est introduit jusques dans les Universitez. Dans celle de Montpellier, par éxemple, *il est permis*, selon Bernier, *Jugement sur Rabelais*, page 420, *de donner ainsi de petits Coups au Bachelier en Médecine, quand il prend la Robbe de Rabelais*. R. d. l'E.

Page 118, *changez ainsi la 3 Remarque. (b) Guerdonne.*] C'est-à-dire *récompense*, de *Guerdon*, pris, selon Borel, de l'Allemand *Verdung*. Selon Caseneuve, au contraire, ce Mot vient de *Guerredon*, comme écrivoient autrefois nos Ancêtres; témoins ces Vers du *Roman de la Rose* de Jean de Meung:

> *Je n'appelle pas Vente Don;*
> *Vente ne doit nul* Guerredon.

Originairement, *Guerredon* étoit le *Don*, ou Prix, dont on récompensoit les Gens de *Guerre*. R. d. l'E.

Page 150, *Remarque* (3), *après* Tantes, *ajoutez :* DANS la *Farce de Pathelin*, on lit ainsi:

> *Or, Sire, la bonne Laurence,*
> *Vostre belle* Ante, *mourut-elle?* Ad. d. l'E.

Page 154, *Remarque* (1), *après* Menage, *ajoutez:* d'après le *Monologue de la Botte de Foin* de Coquillart.

Page 157, *à la Fin de la Remarque (d), ajoutez :* VILLON fait ainsi traiter ce *Noé le Jolys*, pour en avoir autrefois été maltraité lui-même dans quelque mauvais Lieu. Voïez ci-dessus, page 75, la *Double Ballade*, Strophe V. *Ad. d. l'E.*

Page 161, *à la Fin de la Remarque (a), ajoutez :* MENAGE écrit ce Mot *Charreterie*, & le dérive de *Carettaria*; mais, cela rend le Vers trop long d'une Syllabe. *Ad. d. l'E.*

Page 170, *à la Fin de la Remarque (b), après* mauvaise, *ajoutez :* DANS les *Istorie universali de' suoi Tempi* de Giovan Villani, Libr. IX, Cap. CLXI, Judas est de même honoré du Titre de *Camerlingo e Dispensiere de' Beni dati per Dio agli Apostoli.* Ad. d. l'E.

FIN.

OEUVRES

ATTRIBUÉES À

FRANÇOIS VILLON;

SECONDE PARTIE,

CONTENANT

LES PIECES

INDIQUÉES

A LA

PAGE SUIVANTE

LES REPUES FRANCHES,

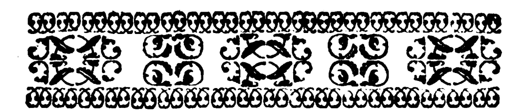
LE

FRANC ARCHIER DE BAIGNOLLET,

LE DIALOGUE DE MESSIEURS DE MALLEPAYE ET DE BAILLEVANT,

ET

TROIS BALLADES.



LES
REPUES
FRANCHES.

VOUS qui cerchez les Repues franches,
Tant jours ouvriers que dimenches,
N'avez pas planté de monnoye,
Affin que chascun de vous oye
Comment on les peut recouvrer,
Vueillez vous au sermon trouver,
Qui est escript dedans ce livre.
Mettez tous peines de lire (*a*),
Entre vous jeunes perrucatz,
Procureurs, nouveaulx advocatz,
Aprenans aux despens d'aultruy:
Venez-y tost sans nul estrif,
Clercz de praticque diligens,
Qui congnoissez si bien voz gens,
Sergens à pied & à cheval
Venez y d'amont & d'aval.
Les hoirs du deffunct Pathelin,
Qui sçavez jargon, jobelin,
Capitaine du pont à Billon (*b*),

Tous

(*a*) *Lisez:* Mettez tous peines de *le* lire.
(*b*) *Ou* Pont à Baillon, *comme ci-dessous.*

Tous les subjetz FRANÇOYS VILLON,
Soyez à ce coup reveillez,
Pas ne debvés estre oubliez.
Tous gallans à pourpointz sans manches,
Qui ont besoing de Repues franches,
Venez tous apprendre comment
Les maistres anciennement
Sçavoyent bien tous les tours.
Messire chascun paucque denare,
Qui de livres sçait les usaiges,
En veult lire tous les passaiges;
De ce luy est prins appetis.
Venez y donc grans & petis;
Car de la science sçavoir
Vous ne povez que mieulx valoir.
Venez chevaucheurs d'escuyrie;
Serviteurs de grans seigneuries.
Venez y, sans dilation,
Tous gens sotz de toutes sortes.
Venez y bigotz & bigottes:
Venez y povres Trupelins,
Et Cordeliers, & Jacopins.
Venez aussi toutes prestresses,
Qui sçavez pieça les adresses
Des prestres hault & bas,
Gardez que vous n'y faillez pas.
Venez gorriers & gorrieres,
Qui faictes si bien les manieres,
Que c'est une chose terrible,
Pour bien faire tout le possible,
Toutes manieres de farseurs,
Anciens & jeunes mocqueurs.
Venez tous vrays maquereaulx
De tous estatz vieulx & nouveaulx:
Venez y toutes maquerelles,
Qui, par vos subtilles querelles,

Avez

Avez tousjours en voz maisons
Pour avoir en toutes saisons,
Tant jours ouvriers que dimenches,
Souvent les bonnes Repues franches.
VENEZ y tous bons pardonneurs,
Qui sçavez faire les honneurs
Aux villages de bons pastez,
Avecques ces gens curatez,
Qui ayment bien vostre venuë,
Pour avoir la franche Repuë;
Affin que chascun d'eulx enhorte
Les parroissiens qu'on apporte
Des biens aux pardons de ce lieu,
Et qu'on face du bien pour Dieu.
Tant que le pardonneur s'en aille,
Le Curé ne despendra maille,
Et aura maistre Jehan Laurens,
Fermement payans les despens,
Et quarte de vin simplement
Au Curé à son departement.
DE tout estat soit bas ou hault,
Venez-y, qu'il n'y ait deffault.
Venez-y varletz, chamberieres,
Qui sçavés si bien les manieres,
En disant mainte bonne bave,
D'avoir du meilleur de la cave,
Et puis joyeusement preschez
Apres que voz gens sont couchez.
Ceulx qui cerchent banquetz ou festes,
Pour dire quelque chansonnette,
Affin d'atrapper la Repuë.
Que chascun de vous se remuë,
D'y venir bien legierement;
Et vous pourrez ouyr comment
Ung grant tas de vieilles commeres,
Sçavent bien trouver les manieres

De faire leurs marys coqus.
Venez-y, & n'attendez plus,
Entre vous prebftres fans fejour,
Qui dictes deux meffes pour jour,
A Sainct Innocent, ou ailleurs:
Venez-y, pour fçavoir plufieurs
Des paffages & des adreffes
De maintes petites fineffes,
Que l'en faict bien facillement,
Qui advient par faulte d'argent,
En maint lieu la franche Repuë,
Qui ne doit à nul eftre tenuë,
Par tel fy, qui veuë ny aura,
Payera à celuy qui fera
De cefte Repuë le prefent,
De l'efcot s'en yra exent.
Moyennant qui monftre ce livre;
Par ce moyen fera delivre,
En lieu ou n'aura efté veu,
Il fera franchement repeu,
Ainfi qu'on orra plus à plain,
Qui de l'entendre prendra foing.

L'ACTEUR.

BALLADE.

I.

QUANT j'euz ouy ce mandemant
Qu'on fermonnoit venir à l'Acteur,
Le deffufdict j'ay penfé fermement
De moy trouver, & en prins l'adventure,

Comme

Comme celuy qui de droicte nature
Vouloit de ce faire narration,
A celle fin qu'il en fust mention,
A ung chascun pour le temps advenir
Qui s'entendent & ont intention
Que les Repuës les viendroyent secourir.

I I.

Mais ce secours est d'anciennement
De tous repas le chiest & par droicture,
Parquoy aulcuns, qui ont entendement,
En treuvent bien aultres s'ils en ont cure,
Et ne cerchent tant que l'argent leur dure;
Mais font du leur si grant destruction,
Qu'ilz en entrent en la subjection
De faire aux dens l'arquemie sans faillir,
En atendant pour toute production
Que les Repuës les viendroyent secourir.

I I I.

J'en ay congneu, que largement souvent
Donnoyent à tous Repuës outre mesure,
Que despuis ont continuellement
Servy le pont à Baillon par droicture,
Dont la façon a esté à maint dure
En leur grant dueil & tribulation:
Mais lors n'avoyent nulle remission,
Combien que ce leur fist le cueur fremir;
Ilz n'attendoyent aultre succession,
Que les Repuës les viendroyent secourir.

I V.

Prince, puis que ne me puis secourir
Que de telz faitz ne face mention,

De ce qu'en mon temps ay veu advenir,
J'en vueil faire quelque narration,
Et escripre soubz la correction
Des escoutans, affin d'en souvenir
Ceste presente nouvelle invention,
Que les Repuës les viendroyent secourir.



La Ballade des Escoutans.

QUI en a, il est bien venu,
Qui n'en a point, on n'en tient compte;
Celuy qui en a, il est bien congneu,
Et cil qui n'en a point, vit a grant honte;
Et qui paye on l'exauce & monte
Jusques au tiers ciel pour impetrer,
Son honneur tout aultre surmonte,
Par force de bien acquester.

Quant entendismes les estatz,
De telz dissimulations,
Congnoissant les haulx & les bas,
Par toutes abreviations,
Nous vismes sans sommations,
Aux champs par boys & par taillis,
Pour congnoistre les fictions
Qui se font souvent à Paris.

Pource que chascun maintenoit,
Que c'estoit la ville du monde,
Qui plus de peuple soustenoit,
Et ou maintz estranges abonde,
Pour la grant science parfonde
Renommée en icelle ville;
Je partis, & veulx qu'on me tonde,
S'a l'entrée avois croix ne pille.

Il estoit temps de se coucher,
Et ne sçavoye ou heberger.
D'ung logis me vins approcher,
Sçavoir s'on m'y vouldroit loger,
En disant, Avez à menger?
L'hoste me respondit, si ay.
Lors luy priay pour abreger,
Apportez le donc devant moy.

Je fus servy passablement,
Selon mon estat & ma sorte,
Et pensant à par moy comment
Je cheviroye avec l'hoste,
Je m'avise que soubz ma coste
Avois une espée qui bien trenche.
Je la lairray, qu'on ne me l'oste,
En gaige de ma Repuë franche.

L'espée estoit toute d'acier;
Il ne s'en failloit que le fer:
Mais l'hoste la me fist menger,
Fourreau & tout, sans friscasser.
Puis apres me convint penser
De repaistre, se fain avoye.
Rien n'y eust valu le tencer:
De leans partis sans monnoye.

L'ACTEUR.

Lendemain m'aloye enquerant
Pour encontrer Martin Gallant,
Droit en la salle du palays.
Rencontray pour mon premier mais,
Tout droit soubz la premiere porte,
Plusieurs mignons d'estrange sorte,

Qui sembloit bien à leur habit,
Qu'ilz fussent gens de grant acquit.
Lors vins pour entrer en la salle:
L'ung y monte, l'aultre devalle.
Là me pourmenoye de par Dieu,
Regardant l'estat de ce lieu:
Et quant je l'euz bien regardée,
Tant plus la veoye & plus m'agrée.
Je vis la tant de mirelificqués,
Tant d'ameçons, & tant d'afficqués,
Pour atraper les plus huppez:
Les plus rouges y sont gruppez.
A l'ung convient vendre sa terre,
Mais sans sentir là s'en desserre,
Partie ou peu en demourra,
Et tout ce que vaillant aura;
Cuydant destruyre son voysin,
De Poytou, ou de Lymousin,
Ou de quelque aultre nation.
Maint en est en destruction,
Et fault ains partir de leans,
Qu'ilz facent l'arquemye aux dens,
Ou emprunte qui a credit,
Tout ainsi que devant est dict.
Quant leur argent fort s'appetisse,
Lors leur est Repuë propice;
Et cerchent plus, n'en doubtez,
Hault & bas de tous cotez,
Comme l'on verra par demonstrance
En ce Traicté des Repuës franches.
Et quant au regard de plusieurs,
Aultres Repuës assez escriptes,
Affin qu'on preigne les meilleurs,
En lisant grandes ou petites,
Vous aurez maints moyens licites
Comme ilz ont esté happez,

Hault

Hault & bas par bonne conduicte,
De ceulx qui les ont attrappez.

LA PREMIERE REPUE DE VILLON ET DE SES COMPAIGNONS.

QUI n'a or, ne argent, ne gaige,
Comment peult il faire grant chere?
Il fault qu'il vive davantaige:
La façon en est coustumiere.
Sçaurions nous trouver maniere
De tromper quelq'ung pour repaistre?
Qui le fera sera bon maistre.
AINSI parloyent les compaignons
De Maistre FRANÇOYS VILLON,
Qui n'a vaillant deux ongnons,
Tentes, tapis, ne pavillons.
Il leur dist, Ne nous soucions:
Car aujourd'hui, sans nul deffault,
Pain & viande, à grant foyson,
Aurez avec du rost tout chault.

LA MANIERE COMMENT ILZ EURENT DU POYSSON.

ADONCQUES il leur demanda
Quelz viandes vouloyent menger?
L'ung de bon poysson souhaita,
L'autre demanda de la chair.
Maistre FRANÇOYS, ce bon archier,

Leur

Leur dist, Ne nous en foulciez :
Seullement voz pourpointz laschez,
Car nous aurons viandes assez.
Lors partit de ces compaignons,
Et vint à la poyssonnerie,
Et les laissa delà les pontz,
Quasy plains de melencolie.
Il marchanda à chere lye,
Ung pannier tout plain de poysson ;
Et sembloit, je vous certiffie,
Qu'il fust homme de grant façon.
Maistre Françoys fut diligent
D'achapter, non pas de payer,
Et qu'il bailleroit de l'argent
Tout comptant au porte-pannier.
Ilz partent sans plus plaidoyer,
Et passerent par Nostre-Dame,
Là où il vit le Penancier (a),
Qui confessoit homme ou femme.
Quant il le vit a peu de plait
Il luy dist, Monsieur, je vous prie,
Que despechez, s'il vous plaist,
Mon nepveu ; car je vous affie,
Qu'il est en telle resverie.
Vers Dieu il est fort negligent ;
Il est en telle melencolie,
Qu'il ne parle rien que d'argent.
Vrayement ce dit le Penancier,
Tres voulentiers on le fera.
Maistre Françoys print le pannier,
Et dit, Mon amy, venez ça ;
Vela qui vous depeschera
Incontinent qu'il aura faict.
Adonc Maistre Françoys s'en va,
A tout le pannier en effect.

Quant

(a) Pénitencier.

QUANT le Penancier eut parfaict
De confesser la creature,
Gaigne-denier, par dit parfaict,
Acourut vers luy bonne alleure,
Disant, Monseigneur je vous asseure,
S'il vous plaisoit prendre loysir,
De me despecher à ceste heure,
Vous me feriez ung grant plaisir.

JE le vueil bien en verité,
Dist le Penancier, par ma foy.
Or dictes *Benedicité*;
Et puis je vous confesseray:
En apres je vous absouldray
Ainsi que je doi faire;
Puis penitence vous bauldra,
Qui vous sera bien necessaire.

QUEL confesser! dist le povre homme,
Fus-je pas à Pasques absoulz?
Que bon gré Sainct Pierre de Romme,
Je demande cinquante soulz.
Qu'esse-cy? A qui sommes nous?
Ma maistraisse est bien arrivée!
A coup, à coup, despechez vous:
Payez mon panier de marée.

HA! mon amy, ce n'est pas jeu,
Dist le Penancier seurement:
Il vous fault bien penser à Dieu,
Et le supplier humblement.
Que bon gré en ayt mon serment,
Dist cest homme sans contredit.
Despechez moy legierement,
Ainsi que le Seigneur a dit.

ALORS le Penancier vit bien,
Qu'il y eut quelque tromperie:
Quant il entendit le moyen,
Il congneut bien la joncherie.

La

Le povre homme, je vous affie,
Ne prisa pas bien la façon;
Car il n'eut, je vous certifie,
Or ne argent de son poysson.
Maistre Françoys, par son blason,
Trouva la façon & maniere
D'avoir marée à grant foyson,
Pour gaudir & faire grant chere.
C'estoit la mere nourriciere
De ceulz qui n'avoyent point d'argent.
A tromper devant & derriere
Estoit ung homme diligent.

La Maniere comment ilz eurent des Trippes.

Que fist il à peu de plet?
S'advisa de grant joncherie:
Il fist laver le cul bien net
A ung gallant, je vous affie:
Disant qu'il convient qu'il espie
Quant sera devant la trippiere,
Monstrer son cul par raillerie;
Puis apres nous ferons grant chiere.
Le compaignon ne faillit pas,
Foy que doy Sainct Remy de Reins.
A Petit-Pont vint par compas,
Son cul descouvrit jusques aux rains.
Quant Maistre Françoys vit ce train,
Dieu sçet s'il fit piteuses lippes;
Car il tenoit entre ses mains
Du foye, du polmon, & des trippes.
Comme s'il fust plain de despit,

Et courroucé amerement,
Il haulsa la main ung petit,
Et le frappa bien rudement
Des trippes par le fondement:
Puis, sans faire plus long quaquet,
Les voulut tout incontinent
Remettre dedans le baquet.
LA trippiere ne les voulut reprendre.
Maistre FRANÇOYS, sans demourer,
S'en alla sans compte luy rendre.
Par ainsi vous povez entendre,
Qu'ilz eurent trippes & marée.
Mais apres fault du pain tendre,
Pour ce disner à grant risée.

LA MANIERE COMMENT ILZ EURENT DU PAIN.

IL s'en vint chez ung boulanger,
Affin de mieulx fornir son train,
Contrefaisant de l'escuyer,
Ou maistre d'hostel, pour certain:
Et commanda, que tout souldain,
Cy pris, cy mis, on chapellast
Cinq ou six douzaines de pain,
Et que bien tost on se hastast.
QUANT la moytié fut chappellé,
En une hotte le fist mettre.
Comment s'il fust de pres hasté,
Il pria & requist au maistre,
Qu'aucun se voulsist entremettre
D'apporter apres luy courant
Le pain chappellé en son estre,

Tandis

Tandis qu'on fist le demourant.
  Le varlet le mist sur son col,
Après Maistre Françoys le porte;
Et arriva, soit dur ou mol,
Empres une grant vieille porte.
Le varlet deschargea sa hotte,
Et fut envoyé tout courant,
Hastivement tenant sa hotte,
Pour requerir le demourant.
  Maistre Françoys, sans contredit,
N'attendit pas la revenuë.
Il eut du pain, par son edit,
Pour fornir sa franche Repuë.
Le boulenger sans attenduë
Revint, mais ne le trouva point.
Son maistre de dueil tressuë,
Qu'on l'avoit trompé en ce point.

La Maniere comment ilz eurent du Vin.

Apres qu'il fut forny de vivres,
  Il fault avoir la memoire
Que s'ilz vouloyent ce jour estre yvres,
Il failloit qu'ilz eussent à boire.
Maistre Françoys, debvez croire,
Emprunta deux grans brocz de boys:
Disant qu'il estoit necessaire
D'avoir du vin par ambageoys.
  L'ung fist emplir de belle eaue clere,
Et vint à la pomme de pin,
Portant ses deux brocs sans renchere;
Demandant s'ilz avoient bon vin,

Es

Et qu'on luy emplist du plus fin,
Mais qu'il fust bon & amoureux.
On luy emplist, pour faire fin,
D'ung tres bon vin blanc de Baigneux.
MAISTRE FRANÇOYS print les deux brocs,
L'ung apres l'autre les bouta;
Incontinent, par bon propos,
Sans se haster il demanda
Au varlet, Quel vin est cela?
Il luy dist, Vin blanc de Baigneux.
Ostez, ostez cela,
Car par ma foy point je n'en veulx.
Qu'esse cy? Estes vous bejaulne?
Vuidez moy mon broc vistement:
Je demande du vin de Beaulne,
Qui soit bon, & non aultrement.
Et en parlant, subtillement
Le broc qui estoit d'eaue plain,
Luy changea à pur & à plain.
Par ce point ilz eurent du vin.
PAR fine force de tromper,
Sans aller parler au devin,
Ilz repurent per ou non per.
Mais le beau jeu fut à souper,
Car Maistre FRANÇOYS, à brief mot,
Leur dist, Je me vueil occuper,
Que nous mangerons du rost.

LA MANIERE COMMENT ILZ EURENT DU ROST.

IL fut appointé qu'il yroit
Devant l'estal d'ung rotisseur,

Et de la chair marchanderoit,
Contrefaisant du gaudisseur;
Et, pour trouver moyen meilleur,
Faignant que point on ne se joue,
Il viendroit ung entrepreneur,
Qui luy bailleroit sur la joue.
Il vint à la rostisserie,
En marchandant de la viande.
L'autre vint de chere marrie,
Qu'est-ce que ce paillart demande?
Luy baillant une buffe grande,
En luy disant mainte reproche.
Quant il vit qu'il eut ceste offrande,
Empoigna du rost plaine broche.
Celuy qui bailla le soufflet
Fuist bien tost à motz expres.
Maistre François, sans plus de plet,
A tout son rost courut apres.
Ainsi, saus faire long proces,
Ilz repurent de cueur devot,
Et eurent, par leur grant exces,
Pain, vin, chair, poisson, & rost.
Et pour la premiere Repuë,
Dont apres sera mention,
Bien digne d'estre ramentuë,
Et mise en revelation:
Et pourtant sans correction,
Affin que l'en en parle encore,
Comme nouvelle invention,
Redigée sera par memoire.
Or advint de coup d'aventure,
Que les suppostz devant nommez
Ne cherchoyent rien par droicture,
Que gens en richesses renommez.
Ung jour qu'ilz estoyent affamez,
En la porte d'un bon longis

Virent entrer, sans estre armez,
Embassadeurs de loing pays.
Si penserent à eulx comment
Ilz pourroyent pour l'heure repaistre:
Et, selon leur entendement,
L'ung d'eulx s'aprocha du maistre
D'hostel, & se fist acongnoistre;
Disant qu'il luy enseigneroit
Le hault, le bas marché, pour estre
Par luy conduyt, s'il luy plaisoit.
Je croy bien que monseigneur le maistre,
Qui du bas mestier estoit tendre,
Fist ce gallant tres bien repaistre,
Et luy commenda charge prendre
De la cuysine, d'y entendre,
Tant que leur train departira,
Et bien payera, sans attendre,
A son gré, quant il s'en yra.
Lors s'en vint à ses compaignons
Dire, Nostre escot est payé.
Je suis ja l'ung des grans mignons
De leans & mieulx avoyé;
Car le maistre m'a envoyé
Par la ville pour soy sortir;
Mais, se mon sens n'est desvoyé,
Bien brief je l'en feray repentir.
Va, luy dirent ses compaignons,
Et esguise tout ton engin
A nous rechauffer les rongnons,
Et nous fais boire de bon vin.
Passe tous les sens Pathelin,
De Villon, & pauque denaire;
Car se venir peulx en la fin,
Passé feras maistre ordinaire.
Ce gallant vint en la maison,
Où estoyt logé l'Embassade,

Où les seigneurs, par beau blason,
Devisoyent rondeau ou ballade.
Il estoit miste, gent, & sade,
Bien abitüé, & bien empoint;
Robbe fourrée, pourpoint d'ostade:
Il entendoit son contrepoint.
LE principal Embassadeur
Aymoit ung peu le bas mestier,
Dont le gallant fut à honneur.
C'estoyt quasi tout son mestier,
Et luy compta que à son quartier
Avoit de femmes largement,
Qui estoyent, s'il estoit mestier,
A son joly commendement.
LE gallant fut entretenu
Par ce seigneur venu nouveau;
Et leans il fut retenu,
Pour estre fin franc macquereau.
Le jeu leur sembla si beau,
Aussi il fist si bonne mine,
Qu'il fut esleu sans nul appeau
Pour estre varlet de cuysine.
LES Embassadeurs convoyerent
Seigneurs & bourgeois à disner,
Lesquelz voulentiers y allerent
Passer temps, point n'en fault doubter.
Toutesfoys vous debvez sçavoir,
Quelque chose que je vous dye,
Que l'Embassadeur pour tout veoir
Craignoit moult fort l'Epidimie.
CE gallant en fut adverty,
Qui non obstant fist bonne mine,
Et quant il fut pres de midi,
A l'heure qu'il est temps qu'on disne,
Il entra dedans la cuysine,
Manyant toute la viande,

Comme

Comme docteur en medecine,
Qui tient malades en commande.
TOUS les seigneurs le regarderent,
Son train, ses façons, & manieres;
Mais apres luy pas ne tasterent:
Aussi ne luy challoit-il gueres.
Apres il print les esguieres,
Le vin, le clairé, l'ypocras,
Darioles, tartes entieres:
Il tasta de tout par compas.
ET povez bien entendre son cas:
Quant il vit qu'il estoit saison,
A bien jouër ne faillit pas,
Pour faire aux seigneurs la raison:
Si bien que dedans la maison
Demoura tout seul pour repaistre,
Soustenant par fine achoison,
Qui se douloit du cousté destre.
LORS y avoit une couchette,
Où il failloit faire la feste;
Et n'a dent qui ne luy cliquette.
Là se mist commençant à braire,
Que l'en fuist au presbytaire,
Pour faire le prebstre acourir,
A tout dieu, & l'autre ordinaire,
Qui fault pour ung qui veult morir.
QUANT les seigneurs virent le prebstre,
Avec ses sacremens venir,
Chascun d'eulx eust bien voulu estre
Dehors; je n'en veulx point mentir:
Si grant haste eurent d'en sortir,
Que là demourerent les vivres,
Dont les compaignons du martir
Furent troys jours & troys nuytz yvres.
PAR ce point eurent la Repuë
Franche chascun des compaignons.

La finesse le prebstre l'a leuë,
Affin de complaire aux mignons;
Mais les seigneurs, dont nous parlons,
Eurent tous pour ce coup l'aubade:
Chascun d'eulx fut, que nous ne faillons,
De la grant peur troys jours malade.

La seconde Repue franche.

Ung lymousin vint à Paris,
Pour aulcun proces qu'il avoit.
Quant il partit de son pays,
Pas gramment d'argent il n'avoit:
Et toutesfoys il entendoit
Son faict, & avoit souvenance,
Que son cas mal se porteroit,
S'il n'avoit une Repuë franche.
Ce lymousin, c'est chose vraye,
Qui n'avoit vaillant ung patart,
Se nommoit seigneur de Cambraye,
Sans qu'on le suyvist à son trac.
Plus rusé estoit qu'ung vieillart,
Et affamé comme ung vieil loup,
Avec monsigneur de Penessac,
Et le seigneur de la Mesou.
Les troys seigneurs s'en retournerent,
Car ilz estoyent tous d'ung quartier:
Et dieu sçait s'ilz se saluerent,
Ainsi qu'il en estoit mestier.
Toutesfoys ce bon escuyer
De Cambraye, propos final,
Fut esleu leur grant conseillier,
Et le governant principal.

Ilz conclurent, pour le meilleur,
Que ce bon notable seigneur
Yroit veoir s'il pourroit trouver
Quelque bon lieu pour soy loger;
Et selon qu'il trouveroit,
Aux aultres le racompteroit.

Or advint environ midy,
Qu'ilz estoient de faim estourdis,
S'en vint à une hostellerie,
En la ruë de la mortellerie,
Ou pend l'enseigne du Pestel,
A bon logis & bon hostel,
Demandant s'on a que repaistre?
Ouy vrayment, ce dist le maistre:
Ne soyez de rien en soucy,
Car vous serez tresbien servy,
De pain, de vin, & de viande.

Pas grant chose je ne demande
Dist le bon seigneur de Cambraye.
Il n'y a guere que j'avoye
Desjuné; mais toutesfoys
Si ay-je disné maintesfoys,
Que n'avoye pas tel appetit.

Ce seigneur mengea ung petit,
Car il n'avoit guere d'argent:
Commendant, qu'il fust diligent,
D'avoir quelque chose de bon,
Pour son soupper ung gras chapon,
Car il pensoit bien que le soir
Il devoit avec luy soupper
Des gentilz hommes de la court.

L'Hostesse fut bien à son court,
Car quant vint à compter l'escot,
Le seigneur ne dist oncques mot,
Mais tout ce qu'elle demanda
Ce gentil homme luy bailla;

Disant, Vous compterez par raison.
Boutant son sac soubz son esselle,
Et vint racompter la nouvelle
A ses compaignons, & comment
Il failloit faire saigement.
Il fut dit à peu de parolles,
Pour eviter grans monopolles,
Que le seigneur de Penessac
Yroit devant louër l'estat,
Et blasonner la suffisance
De ce seigneur; car, sans doubtance,
La chose le valoit tres bien.
Et pour trouver meilleur moyen,
Il menroit en sa compaignie,
En la maison la seigneurie.
Si vint demander à l'hostesse,
Se ung seigneur plain de noblesse
Estoit logé en la maison?
L'hostesse respondit que non,
Et que vrayement il n'y avoit
Q'ung lymousin, lequel debvoit
Venir au soir souper leans.
Ha! dist-il, dame de ceans,
C'est celuy que nous demandons.
Par ma foy, c'est le grant Baron,
Qui est arrivé au matin.
Je n'entens point vostre latin,
Dist l'hostesse. Vous parlez mal;
Il n'a jument ne cheval;
Il va à pied, par faulte d'asne.
Lors Penessac dit à la dame:
Il vient icy pour ung proces;
Il est appellant des exces,
Qu'on luy a faictz en Lymousin,
Et va ainsi de pied, affin
Que son proces soit plustost faict.

L'hostesse

L'hosteſſe le creut en effaict.
Alors le ſeigneur de Cambraye
Arrive, & dieu ſçait quel' joye
Ces deux ſeigneurs icy luy firent,
Et le genoil embas tendirent,
Auſſi toſt comme il fut venu.
Et par ce point il fut congneu,
Qu'il eſtoit ſeigneur honnorable.
Le bon ſeigneur ſi vint à table,
En tenant bone gravité.
Vis-à-vis, de l'autre coſté,
S'aſſiſt le ſeigneur de l'hoſtel,
Et eurent du vin, Dieu ſçait quel,
Il ne failloit point demander.
Quant ce vint à l'eſcot compter,
L'hoſteſſe aſſez hault comptoit,
Mais au ſeigneur n'en challoit,
Faignant qu'il fuſt tout plain d'argent.
Lors il diſt, qu'on fuſt diligent
De penſer faire les litz,
Car il vouloit en ce logis
Coucher. Puis apres par expres
Il print ſon ſac à ſes proces,
Et le bailla leans en garde,
Diſant qu'on le contregarde.
Si de l'argent voulez avoir,
Il ne fault que le demander.
L'hoſteſſe ne fut pas ingrate,
En diſant, Je n'en ay pas haſte:
N'eſpargnez rien qui ſoit ceans.
Ces ſeigneurs coucherent leans
L'eſpace de cinq ou ſix moys,
Sans payer argent toutesfoys,
Non obſtant ce qu'il demandoit
A ſon hoſteſſe s'elle vouloit
Avoir de l'argent bien ſouvent;

Mais il n'estoit point bien content
De mettre souvant main en bource.
L'hostesse n'estoit point rebource,
Et dist, Ne vous en soucyez:
Dieu merci, j'ay argent assez
A vostre commandement.
Ces mignons penserent comment
Ilz pourroyent retirer leur sac.
Et lors monseigneur de Penessac
Dist à ce baron de Cambraye,
Qu'il se boutast bien tost en voye,
Faignant qu'il est embesongné.
Ce seigneur vint tout refrongné
Vers l'hostesse par bon moyen,
Et luy dit, Mon cas va tres bien,
Mon proces est ce jourd'huy jugé,
A coup qu'il n'y ait plus songé.
Baillez moy mon sac, somme toute;
Car j'ay peur, & fays grant doubte,
Que les seigneurs soyent departis.
Il print son sac: Adieu vous dis,
Je reviendray tout maintenant.
Il s'en alla diligemment,
A tout ses proces & son sac.
Et le seigneur de Penessac,
Et de la maison (*a*), l'attendoyent:
Lesquelz seigneurs si s'esbatoyent
A recueillir les torchecul z
Des seigneurs qui estoyent venus
Aux chambres, & bien se pensoyent
Que à quelque chose servoyent.
Ilz osterent tous ces proces
De ce sac, & par motz expres
L'emplirent de ces torchecul z.

Puis

(*a*) De la Mesou, *comme ci-dessus.*

Puis au soir, quant furent venuz
A leur logis, fut mis en garde,
Et pour mieulx mettre en sauvegarde,
Il fut bouté, par grant humblesse,
Avec les robbes de l'hostesse,
Qui sentoyent le muglias.
Au soir firent grant ralias.
Le lendemain, & fut raison,
De partir il fut saison,
Pour s'en aller sans revenir.
On cuydoit qu'ilz deussent venir
Lendemain soupper & disner,
Pour leurs offices resiner;
Mais ilz ne vindrent onques puis.
Ilz faillirent cinq ou six nuitz,
Dont l'hostesse fut eschet & mac;
Car elle n'osoit ouvrir le sac,
Sans avoir le congé du juge,
Auquel avoit piteux deluge.
Tellement qu'il estoit necessaire,
Qu'on envoyast ung commissaire,
Pour ouvrir ce sac somme toute.
Quant il est venu sans doubte,
Il lava ses mains à bonne heure,
De peur de gaster l'escripture,
Car à cela estoit expert.
Toutesfoys, ce sac fut ouvert;
Mais, quant il le vit si breneux,
Il s'en alla tout roupieux,
Cuydant que ce fust mocquerie;
Car il entendoit raillerie.
Ainsi partirent ces seigneurs
De Paris, joyeulx en couraige.
De tromper furent inventeurs.
Cinq moys vesquirent d'aventaige:
De blasonner ilz firent raige.

Leur

Leur hoste fut par eulx vaincu :
Ilz ne laisserent, pour tout gaige,
Qu'ung sac tout plain de torchecu.

LA REPUE FRANCHE DU SOUFFRETEUX.

OU prins argent qui n'en a point?
Remede vivre daventaige;
Qui n'a robbe ne pourpoint,
Que pourroit il laisser pour gaige?
Toutesfoys, qui auroit l'usaige
De dire quelque chansonnette,
Qui peust deffrayer le passaige,
Le payement ne seroit que honneste.

L'ACTEUR.

AINSI parloit ce Souffreteux,
Qui estoit fin de sa nature,
Moytié triste, moytié joyeulx.
Du palays partit bonne alleure,
En disant: Qui ne s'adventure,
Il ne fera jamais beau fait,
Pour pourchasser sa nourriture;
Car il estoit de faim deffaict.
POUR trouver quelque tromperie,
Le gallant se voulut haster.
En la meilleure hostellerie,
Ou taverne, s'alla bouter,
Et commença à demander,
S'on avoit rien pour luy de bon;
Car il vouloit leans disner,

Et

Et faire chere de façon.
  Lors on demanda quelle viande,
Il failloit à ce pelerin?
Il respondit, Je ne demande
Q'une perdrix ou poussin,
Avec une pinte de vin
De Beaulne, qui soit frais tirée.
Et puis apres, pour faire fin,
Le cotteret & la bourrée.
  Tout ce qui luy fut nécessaire
Le varlet luy alla querir.
Le gallant s'en va mettre à table,
Affin de mieulx se resjouyr,
Et disna là tout à loisir,
Mascant le sens, trenchant du saige;
Mais il falut, ains que partir,
Avoir ung morceau de fromaige.
  Adonc, dist le clerc, Mon amy
Il fault compter, car vous avez,
Tout par tout sept soubz & demy,
Et convient que les me payez.

LE GALLANT.

JE ne sçay, comment les aurez,
Dist le gallant. Par Sainct Gille,
Je veulx bien que vous le saichez,
Je ne soustiens ne croix ne pille.

LE CLERC.

QUI n'a argent si laisse gaige,
N'est-ce pas le faict droicturier?
Voulez vous vivre davantaige,
Et n'avez maille ne denier?
Estes vous larron ne meurtrier?

Par

Par Dieu, ains que d'icy je hobe,
Vous me payerez pour abreger,
Ou vous y laisserez la robbe.

LE GALLANT.

QUANT est d'argent je n'en ay point,
Affin de le dire tout hault.
Comment! m'en iray-je en pourpoint,
Desnué comme ung marault?
Dieu mercy, je n'ay pas trop chault.
Mais, s'il vous plaisoit m'employer,
Je vous serviray sans deffault,
Jusques à mon escot payer.

LE CLERC.

ET comment? Que sçavez vous faire?
Dictes le moy tout plainement.

LE GALLANT.

QUOI? Toute chose necessaire.
Point ne fault demander comment.
Je gaige, que tout maintenant,
Que je chanteray ung couplet,
Si hault & si cler je me vant,
Que vous direz, Cela me plaist.

L'ACTEUR.

LORS le varlet, voyant ceci,
Fut content de ceste gaigeure,
Et pensa à luy mesmes ainsi,
Qu'il attendroit ceste adventure;
Il luy diroit, pour tous debats,

Qu'il

Qu'il payast l'escot bon alleure,
Car son chant ne luy plaisoit pas.
L'accord fut dit, l'accord fut faict,
Devant tous, non pas en derriere.
LORS le gallant tire de faict,
De dedans sa gibeciere,
Une bource d'argent legiere,
Qui estoit pleine de Mereaulx;
Et chanta par bonne maniere
Haultement ces mots tous nouveaulx:
De sa bourse dessus la table
Frappa, affin que je le notte,
Et comme chose convenable,
Chanta ainsi à haulte notte,
Il fault payer son hoste.
Tout au long chanta ce couplet.
LE varlet, estant coste à coste,
Respondit, Cela bien me plaist.
Toutesfoys, il n'entendoit pas,
Qu'il ne fust de l'escot payé:
Parquoy il failloit sur ce pas;
De son sens fut moult desvoyé.
Devant tous fut notiffié,
Qu'il estoit gentil compaignon,
Et qu'il avoit, par son traicté,
Bien disné pour une chanson.
C'EST bien disné, quant on rechappe,
Sans desbourcer pas ung denier,
Et dire adieu au tavernier,
En torchant son nez à la nappe.



LA

La Repue du Pelletier.

Ung jour advint qu'ung Pelletier
Espousa une belle femme,
Qui appetoit le bas mestier,
En faisant recorder la game.
Le Pelletier, sans penser blasme;
Ne s'en souffioit qu'ung petit:
Mieulx aymoit du vin une dragme,
Que coucher dedans ung beau lict.
Ung Curé, voyant cest affaire,
De la femme fut amoureulx,
Et pensa qu'a son presbytaire
Il maineroit ce maistre gueulx.
Il s'en vint à luy tout joyeulx,
A celle fin de le tromper,
En disant: Mon voysin, je veulx
Vous donner annuyt à soupper.
Le Pelletier en fut contant,
Car il ne vouloyt que repaistre,
Et alla tout incontinent
Faire grant chere avec le prestre;
Qui luy joua d'ung tour de maistre,
Disant, Ma robbe est deffourrée;
Il vous convient la main mettre
Affin qu'elle soit reffourrée.
Et bien, ce dist le Pelletier,
Monseigneur j'en suis content,
Mais que m'en vueillez payer;
Je suis tout vostre seurement.
Il firent leur appoinctement,
Qu'il auroit pour tout inventoire,

Dix

Dix folz tournois entierement,
Et du vin largement pour boire.
PAR ainsi qu'il la despecheroit,
Car il estoit necessaire;
Et que toute nuyt veilleroyt,
Avec son clerc au presbitaire.
Il fut content de ceste affaire.
Mais, le Curé les anferma
Soubz la clef, sans grant noyse faire;
Puis hors de la maison alla.
LE Curé vint en la maison
Du Pelletier, par ses fornettes,
Et trouva si bonne achoyson,
Qu'il fist tres bien ces besongnettes.
ILZ firent cent mille chosettes.
Car ainsi, comme il me semble,
Ce fourreur pour la Repuë franche,
Fut faict coqu bien fermement.
Et luy chargea la dame Blanche,
Qu'il y retournast hardiment;
Et que, par son sainct sacrement,
Jamais nul jour ne l'oublira,
Mais luy fera hebergement,
Toutes les foys qu'il luy plaira.
ET, pourtant, se donne soy garde
Chascun qui aura belle femme,
Qu'on ne luy jouë telle aubade,
Pour la Repuë. C'est grant diffame.
Quant il est sçeu, ce n'est que blasme,
Et reproche au temps advenir.
Vela de la Repuë grant gaigne:
Pourtant, ayez en souvenir.

La Repue franche des Gallans sans soulcy.

Une assemblée de compaignons,
Nommez les Gallans sans Soucy,
Se trouverent entre deux pontz
Près le Palays, il est ainsi.
D'aultres y en avoit aussi,
Qui aymoyent bien besoigne faicte,
Et estoient franc cueur aransi,
Et l'abbé de saincte souffrette.
Ces compaignons ainsi assemblez
Ne demanderent que repas;
D'argent ilz n'estoyent pas comblez,
Non pourtant ilz ne donnoyent pas.
Ilz se bouterent tous à tas,
A l'enseigne du plat d'estaing,
Ou ilz repurent par compas,
Car ilz en avoyent grant besoing.
Quant ce vint à l'escot compter,
Je croy que nully ne ce cource;
Mais le beau jeu est au païer,
Quant il n'y a denier en bource:
Nul d'eulx n'avoit chere rebourse.
Pour de l'escot venir au bout,
Dist ung gallant, de plaine source,
Il n'en fault q'ung pour payer tout.
Ilz appointerent tous ensemble,
Que l'ung d'iceulx on banderoit.
Par ainsi, selon que me semble,
Le premier qu'il empoigneroit,
Estoit dit que l'escot payeroit.

Mais

Mais en iceulx eut grant discord:
Chascun bendé estre vouloit,
Dont ne peurent estre d'acord.

Le varlet, voyant ces debatz,
Leur dit: Nul de vous ne s'esmoye;
Je suis content que par compas
Tout maintenant bandé je soye.
Les gallans en eurent grant joye,
Et le banderent en ce lieu:
Puis chascun d'eux si print la voye,
Pour s'en aller sans dire adieu.

Le varlet, qui estoit bandé,
Tournoit parmy la maison.
Il fut de l'escot prebendé
Par ceste subtile chaysion.
Affin d'avoir provision
De l'escot, l'hoste monte en hault.
Quant il vit ceste invention,
A peu que le cueur ne luy fault.

En montant l'hoste fut happé,
Par son varlet sans dire mot:
Disant, Je vous ay attrapé;
Il fault que vous payez l'escot,
Ou vous laisserez le surcot.
Dequoy il ne fut pas joyeulx,
Cuydant qu'il fust mathelineux.

Quant le varlet se desbenda,
Et la tromperie peult bien congnoistre,
Fut estonné quant regarda,
Et vit bien que c'estoit son maistre.
Pensés qu'il en eut belle lettre;
Car il parla lors à bas ton:
Et, pour sa peine, sans rien mettre,
Il eut quatre coups de baston.

Ainsi furent, sans rien payer,
Les povres gallans delivrez

De la maison du tavernier,
Où ilz s'estoyent presque enyvrez
De vin qu'on leur avoit livrez,
Pour boire à plain gobelet,
Que paya le povre varlet.
Et ce soit vray ou certain,
Ainsi que m'ont dit cinq ou six,
Le cas advint au plat d'estain
Pres Sainct Pierre de Assis.
Bien escheoit ung grant mercis
A tout le moin pour ce repas,
Et si ne payerent pas.
Aussi fut si bien aveuglé
Le povre varlet malheureulx,
Qui fut de tout cela sanglé,
Et faillust qu'il payast pour eulx.
Et s'en allerent tous joyeulx
Les mignons, torchant leur visaige,
Qui avoyent disné daventaige.

La Repue faicte aupres de Montfaulcon.

Pour passer temps joyeusement,
Racompter vueil une Repuë,
Qui fut faicte subtillement
Pres Montfaulcon; c'est chose sçeuë.
Et diray la desconvenuë,
Qu'il advint de fins ouvriers:
Aussi y sera ramentuë
La finesse de ces escolliers.
Quant compaignons sont desbauchez,
Ilz ne cerchent que compaignie.

Plusieurs

Plusieurs ont leurs vins vendangez,
Et beu quasy jusques à la lye.
OR advint que grant mesgnie
De compaignons se rencontrerent,
Et sans trouver la saison chere,
Chascun d'eulx se resjouyssoit,
Disant bons motz, faisant grant chere:
Par ce point le temps se passoit.
MAIS l'ung d'eulx promis avoit
De coucher avec une garce,
Et aux aultres le racomptoit
Par jeu en maniere de farce.
TANT parlerent du bas mestier,
Qui fut conclud par leur façon,
Qu'ilz yroyent ce soir la coucher
Pres le gibet de Montfaulcon,
Et auroyent pour provision
Ung pasté de façon subtille,
Et meneroyent en conclusion
Avec eulx chascun une fille.
CE pasté, je vous respons,
Fut faict sans demander qu'il coste,
Car il y avoit six chapons,
Sans la chair que point je ne boute.
On y eust bien tourné le coute,
Tant estoit grant, n'en doubtez.
Le prince des sotz, & sa routte,
En eussent esté bien souppez.
DEUX escolliers, voyant le cas,
Qui ne sçavoyent rien de tromper,
Sans prendre conseil d'advocatz,
Ilz se voullurent occuper,
Pensant à eulx comme atrapper
Les pourroyent d'estoc ou de henche,
Car ilz voulloyent ce soir soupper,
Et avoir une Repuë franche.

Sans aller parler au devin,
L'ung prist ce pasté de façon,
L'autre emporta ung broc de vin,
Du pain assez selon raison,
Et allerent vers Montfaulcon,
Ou estoit toute l'assemblée:
Filles y avoit à foyson,
Faisant chere desmesurée.

Aussi juste comme l'orloge,
Par devis & par bonne maniere,
Ilz entrerent dedans leur loge,
Esperant de faire grant chiere,
Et tasterent devant & derriere
Les povres filles hault & bas.

Les escolliers, sans nulle fable,
Voyant ceste desconvenuë,
Vestirent habitz de diable
Et vindrent là sans attenduë.
L'ung un croc, l'aultre une massuë,
Pour avoir la franche Repuë,
Vindrent assaillir les gallans,
Disant, à mort, à mort, à mort!

Prenez, à ces chesnes de fer,
Ribaulx, putains, par desconfort,
Et les amenez en enfer.
Ilz seront avec Lucifer,
Au plus parfond de la chauldiere;
Et puis, pour mieulx les eschauffer,
Gettez seront en la riviere.

L'ung des gallans, pour abbreger,
Respondit, Ma vie est finée:
En enfer me fault hebergier;
Vecy ma derniere journée.
Or suis bien ame dampnée;
Nostre peché nous a attains;
Car nous yrons, sans demourer,
En enfer avec ces putains.

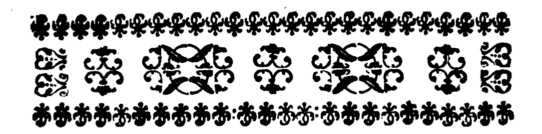
Si vous les euſſiez veu fouïr,
Jamais ne viſtes ſi beau jeu,
L'ung à mont, l'autre à val, courir:
Chaſcun d'eulx ne penſoit qu'a Dieu.
Ilz s'en fouïrent de ce lieu,
Et laiſſerent pain, vin, viande,
Criant Sainct Jehan & Sainct Mathieu,
A qui ilz feroyent leur offrande.

Noz eſcolliers, voyant cecy,
Non obſtant leur habit de diable,
Furent alors hors de ſoulcy,
Et s'aſſirent treſtous à table:
Et Dieu ſçait ſi firent la galle
Entour le vin & le paſté,
Et repeurent pour fin finalle
De ce qui eſtoit appreſté.

C'est bien trop qui rien ne paye,
Et qui peut vivre d'adventaige,
Sans desbourcer or ne monnoye.
En uſant de joyeulx langaige,
Les eſcolliers, de bon couraige,
Paſſerent temps joyeuſement,
Sans payer argent ne gaige,
Et ſi repeurent franchement.

Se vous voullez ſuyvre l'eſcolle
De ceulx qui vivent franchement,
Liſez en ceſtuy prothecolle,
Et voyez la façon comment.
Mettez y voſtre entendement
A faire comme ilz faiſoyent;
Et s'il n'y a empeſchement,
Vous vivrez comme ilz vivoyent.

FIN DES
REPUES FRANCHES
de Maiſtre
FRANÇOYS VILLON.



S'ENSUIT

LE

MONOLOGUE

DU

FRANC-ARCHIER

DE

BAIGNOLLET,

AVEC SON EPITAPHE.

C'EST à meshuy, j'ai beau corner,
Or ça il s'en fault retourner,
Maulgré ses dentz, en sa maison.
Si ne vis-je pieça saison,
Ou j'eusse si hardy couraige
Que j'ay. Par la mor bieu j'enraige,
Que je n'ay à qui me combattre.
Y-a-il homme qui à quatre,
Dy-je, y-a-il quatre qui veullent
Combatre à moy? Se tost recueillent
Mon gantelet: vela pour gaige.
Par le sang bieu, je ne crains paige,
S'il n'a point plus de quatorze ans,

J'ay

J'ay autresfoys tenu les rencz,
Dieu mercy, & gaigné le pris,
Contre cinq Angloys que je pris,
Povres prisonniers desnuez.
Si tost que je les eu ruez,
Ce fut au siege d'Alençon,
Les troys se mirent à rançon,
Et le quatriesme s'enfuit.
Incontinent que l'autre ouyt
Ce bruit, il me print à la gorge.
Se je n'eusse crié Sainct George,
Combien que je suis bon Françoys,
Sang bieu, il m'eust tué ançoys
Que personne m'eust secouru.
Et quant je my senty feru
D'une bouteille qu'il cassa
Sur ma teste, Venez va ça,
Dis-je lors, que chascun s'appaise:
Je ne quiers point faire de noise;
Ventre bieu, & beuvons ensemble.
Posé soit ores que je tremble,
Sang bieu, je ne vous crains pas maille.

Cy dit ung quidem, par derriere les Gens,

COQUERICOQ.

QU'ESSE cy? J'ay ouï poullaille
Chanter chez quelque bonne vielle.
Il convient que je la resveille:
Poullaille font icy leurs nidz.
C'est du demourant d'Ancenys,
Par ma foy, ou de Champ toursé.
Helas! que je me vis coursé
De la mort d'ung de mes nepveux.
J'euz d'ung canon par les cheveux,

Qui me vint cheoir tout droit en barbe:
Mais je m'efcriay, Saincte Barbe,
Vueille moy ayder à ce coup,
Et je t'ayderay l'autre coup.
Adonc le canon m'esbranfla,
Et vint cefte fortune là,
Quant nous eufmes le fort conquis.
Le Baronnat & le Marquis,
Cran curfo l'Aigle & Breffoyere,
Acoururent pour veoir l'hiftoire,
La Rochefouquault l'Amiral,
Auffi Benil fon atirail,
Pontievre, tous les capitaines
Y defchaufferent leurs mitaines
De fer, de peur de m'affoler,
Et fi me vindrent acoler
A terre ou j'eftoye meshaigné.
De peur de dire il n'a daigné,
Combien que je fuffe malade,
Je mis la main à la falade,
Car elle m'eftouffoit le vifaige,
Ha! dift le Marquis, ton outraige
Te fera une foys mourir;
Car il m'avoit bien veu courir
Oultre l'oft devant le chafteau.
Helas! g'y perdy mon manteau,
Car je cuidoye d'une poterne,
Que ce fuft l'huys d'une taverne,
Et moy tantoft de pietonner.
Car quant on oyt clarons fonner,
Il n'eft couraige qui ne croiffe,
Tout auffi toft, ou effe? ou effe?
Et a brief parler je m'y fourre,
Ne plus ne moins qu'en une bourre.
Si ce n'euft efté la brairie
Du cofté devers la prairie,

Qui

Qui disoit, Pierre que faictes vous ?
De nos gens qui crioient trestous,
N'assaillez pas la basse court,
Tout seul je l'eusse prins tout court
Certes, mais s'eust esté outraige:
Et ce n'eust esté ung paige,
Qui nous vint trencher le chemin
Mon frere d'armes Guillemin
Et moy, Dieu luy pardoint pourtant,
Car quoy! il nous en pend autant
A l'œil, nous eussions sans nulle faille,
Frappé au travers la bataille
Des Bretons, mais nous apaisames
Noz couraiges & recullames.
Que dy-je ? non pas reculer,
Chose dont on doybve parler.
Ung rien jusque au lyon d'Angiers,
Je ne craignoye que les dangiers
Moy, je n'avoye peur d'aultre chose:
Et quant la bataille fut close
D'artillerie grosse & gresle,
Vous eussez ouy pesle, mesle,
Tip, tap, sip, sap, à la barriere,
Aux esles, devant & derriere.
J'en eu d'ung parmy la cuirace.
Les dames, qui estoyent en la place,
Si ne craignoyent que le coullart.
Certes j'estoye bien paillart:
J'en avoye ung si portatif,
Se je n'eusse esté si hastif
De mettre le feu en la pouldre,
J'eusse destruit & mis en fouldre
Toute quanque avoit de damoiselles.
Il porte deux pierres jumelles
Mon coullart, jamais n'en a moins.
Et dames de joindre les mains,

Quant

Quant ilz virent donner l'affault.
Les ungs si servoyent du courtault
Si dru, si net, si sec que terre,
Et puis quoy ? Parmy ce tonnerre
Vous euffiez ouy sonner trompilles,
Pour faire dancer jeunes filles,
Au son du courtault haultement.
Quant g'y pense, par mon serment,
C'est vaine guerre qu'avec femmes,
J'avoye tousjours pitié des dames,
Veu qu'ung courtault tresperce ung mur.
Ilz auroyent le ventre bien dur,
S'il ne paffoit oultre; pensez
Qu'on leur euft faict du mal affez,
Se l'en n'euft eu noble couraige.
Mesmes ces pehons de villaige,
J'entens pehons de plat pays,
Ne se fuffent point eshabis
De leur mal faire, mais nous sommes
Tousjours entre nous gentilz hommes
Au guet deffus la villenaille.
J'etoye pardeça la bataille,
Tousjours la lance, ou boutaille
Sur la cuiffe: c'estoit merveille,
Merveille de me regarder.
Il vint ung Breton estrader
Qui faisoit rage d'une lance:
Mais il avoit de jeune enfance
Les rains rompus; c'estoit dommaige.
Il vint tout seul par son oultrage
Estrader par mont & par val,
Pour bien pourbondir ung cheval,
Il faisoit feu, voire & flambe:
Mais je luy tranchy une jambe
D'ung revers jusques à la hanche;
Et fis ce coup là au Dimenche.

Que

Que dy-je? Ung lundy matin:
Il ne servoit que de satin,
Tant craignoit à grever ses reyns.
Voulentiers frappoit aux chamfrains
D'ung cheval, quant venoit en jouste,
Ou droit à la queue sans doubte.
Point il ne frappoit son rouffin,
Pource qu'il avoit le farcin,
Que d'ung baston court & noailleux,
Dessus sa teste & cheveulx,
De peur de le faire clocher.
Aussi, de peur de tresbucher,
Il alloit son beau pas, tric, trac:
Et ung grant panon de bissac
Voulentiers portoit sur sa teste.
D'ung tel homme fault faire feste,
Autant que d'ung million d'or.
Gens d'armes, c'est ung grant tresor,
S'il vault riens il ne fault pas dire.
J'ay fait raige avec la Hire.
Je l'ay servy trestout mon aage:
Je fus gros vallet, & puis page,
Archier, & puis je pris la lance,
Et là vous portoye sur la pense,
Tousjours troussé comme une coche.
Et puis monseigneur de la Roche,
Qui Dieu pardoint, me print pour paige.
J'estoye gent & beau de visaige:
Je chantoye & brouilloye des flustes,
Et si tiroye entre deux butes.
A brief parler, j'estoye ainsi
Mignon comme cest enfant cy:
Je n'avoye gramment plus d'aage.
Or ça, ça, par ou assauldray-je
Ce coc que j'ay ouy chanter?

A petit parler, bien vanter,
Il fault assaillir cest hostel.

Adonc apperçoit le Franc-Archier ung Espoventail de Cheneviere, faict en façon d'ung Gendarme, Croix blanche devant, & Croix noire derriere, en sa Main tenant une Arbaleste.

HA! le sacrement de l'autel!
Je suis affoibli, qu'esse c'y?
Ha! monseigneur, pour Dieu! mercy.
Hault le trait, qu'aye la vie franche.
Je voy bien, à vostre croix blanche,
Que nous sommes tout d'ung party.
Dont tous les diables est il sorty
Tout seulet ainsi effroyé?
Comment estes vous desvoyé?
Mettez jus, je gage l'amende:
Et, pour Dieu, mon amy, desbende,
Au hault, ou au loing, ton baston.

Adonc il advise sa Croix noire.

Par le sang bieu, c'est ung Breton,
Et je dy que je suis Françoys,
Il est fait de toy ceste foys,
C'est, Pernet, du party contraire.
Hen Dieu! & ou voulez vous traire?
Vous ne sçavez pas que vous faictes.
Dea je suis Breton, si vous l'estes.
Vive Sainct Denis, ou Sainct Yve!
Ne m'en chault qui, mais que je vive.
Par ma foy, monseigneur mon maistre,
Se vous voulez sçavoir mon estre,

Ma

Ma mere fut née d'Anjou,
Et mon pere je ne sçay d'ou,
Sinon que j'oüy reveller,
Qu'il fut natif de Mompelier.
Comment sçauray-je vostre nom?
Monseigneur Rollant, ou Yvon,
Mort feray, quant il vous plaira.
Et comment! il ne cessera
Meshuy de me persecuter,
Et si ne me veult escouter.
En l'honneur de la passion
De Dieu, que j'aye confession;
Car je me sens ja fort malade.
Or, tenez, vela ma salade,
Qui n'est froissée ne couppée:
Je la vous rens, & mon espée,
Et faictes prier Dieu pour moy.
Je vous laisse sur vostre foy
Ung vœu que je doibs à Sainct Jacques.
Pour le faire, prendrez mon jacques,
Ma ceinture, & mon cornet.
Tu meurs bien maulgré toy, Pernet,
Voire maulgré toy & à force,
Puis qu'endurer fault, cesse force.
Priez pour l'ame, s'il vous plaist,
Du Franc-Archier de Baignolet,
Et m'escripvez à ung paraphe
Sur moy ce petit Epithape.

EPITAPHE DU FRANC-ARCHIER.

Cy gist Pernet, Franc-Archier,
Qui cy mourut sans desmarcher,
Car de fuir n'eut onc espace:

Lequel

Lequel Dieu, par sa saincte grace,
Mette es cieulx avecques les ames
Des Francs-Archiers, & des Gens-d'Armes,
Arriere des Arbalestriers.
Je les hay tous; ce sont meurdriers:
Je les congnois bien de pieça.
Et mourut l'an qu'il trespassa.

Vela tout: les motz sont tres beaux.
Or vous me lairrez mes hoseaulx;
Car se j'alloye en paradis
A cheval, comme fist jadis
Sainct Martin, & aussi Sainct George,
J'en seroye bien plus prest. Or je
Vous laisse gantelet & dague,
Car, au surplus, je n'ay plus bague,
Dequoy je me puisse deffendre.
Attendez, me voulez vous prendre
En desaroy? Je me confesse
A Dieu, tendis qu'il n'y a presse,
A la Vierge, & à tous les Sainctz.
Or meurs-je les membres tous sains,
Et tout en bon point, ce me semble.
Je n'ay mal, si-non que je tramble,
De peur, & de malle froidure.
Et de mes cinq sens de nature.
Cinq cens, ou prins qui ne les emble.
Je n'en veiz onques cinq cens ensemble,
Par ma foy, n'en or, n'en monnoye.
Pour neant m'en confesseroye,
Oncques ensemble n'en veiz deux.
Et de mes sept pechez mortelz,
Il fault bien que m'en supportez:
Sur moy je les ay trop portez.
Je les metz jus avec mon jacques.
J'eusse attendu jusques à pasques,

Mais

Mais vecy ung avancement,
Et du premier Commendement
De la Loy, qui dit qu'on doibt croire,
Non pas l'estoc quant on va boire,
Cela s'entend en ung seul Dieu.
Jamais ne me trouvay en lieu
Ou j'y creusse mieulx qu'a ceste heure;
Mais qu'a ce besoing me secueure.
Ne desbendez, je ne me fuys!
Helas! je suis mort où je suis.
Je suis aussi simple, aussi coy,
Comme une pucelle, car quoy?
Dit le second Commendement;
Qu'on ne jure Dieu vainement.
Non ay-je, en vain, mais très ferme,
Ainsi que fait ung bon gendarme;
Car il n'est rien craint, s'il ne jure.
Le tiers nous enjoingt & procure,
Et advertist & admonneste,
Que on doit bien garder la feste,
Tant en hyver que en esté.
J'ay tousjours faict voulentiers feste;
De ce ne mentiray-je point.
Et le quatriesme nous enjoingt,
Qu'on doit honnorer pere & mere.
J'ay tousjours honnoré mon pere,
En moy congnoissant gentilhomme
De son costé, combien qu'en somme
Sois villain, & de villenaille.
Et pour Dieu, mon amy, que j'aille
Jusques Amen. Misericorde!
Relevez un peu vostre corde:
Ferez que le traict ne me blesse.
Item, morbieu, je me confesse
Du cinquiesme, sequentement.
Deffend-il pas expressement,

Que nul si ne soit point meurtrier?
Las! Monseigneur l'Arbalestrier,
Gardez bien ce Commendement.
Quant à moy, par mon sacrement,
Meurdre ne fis onc qu'en poullaille.
L'aultre Commendement nous baille,
Qu'on n'emble rien. Ce ne fis oncque;
Car en lieu n'en place quelquoncque
Je n'euz loysir de rien embler:
J'ay assez à qui ressembler.
En ce point je n'ay point meffait;
Car se l'en m'eust pris sur le fait,
Dieu sçet comme il me fust meschen.

Cy laisse tomber à terre l'Espoventail celluy qui le tient.

LAS! Monseigneur, vous estes cheu!
Jesus! & qui vous a bouté?
Dictes: ce n'ay-je pas esté,
Vrayement, ou Diable ne m'emporte.
Au cas, dictes, je m'en raporte,
A tous ceulz qui sont cy, beau Sire,
Affin que ne vueillez pas dire,
Que se demain ou pour demain.
Au fort, baillez moy vostre main;
Je vous ayderay à lever.
Mais, ne me vueillez pas grever:
J'ay pitié de vostre fortune.



Cy apperçoyt le Franc-Archier, de l'Espoventail que ce n'est pas ung Homme.

PAR le corps bieu, j'en ay pour une !
Il n'a pié ne main, il ne hobe.
Par le corps bieu ! c'est une robe
Plaine, de quoy ? char bieu de paille.
Qu'esse-cy ? Mort bieu, on se raille,
Ce cuiday-je, des gens de guerre !
Que la fievre quartaine serre
Celluy qui vous a mis icy.
Je le feray le plus marry,
Par la vertu bieu, qu'il fut oncques.
Se mocque-on de moy quelconques ?
Et ce n'est, j'advoue Sainct Pierre,
Qu'un Espoventail de cheneviere,
Que le vent a cy abatu.
La mort bieu ! vous serez batu,
Tout au travers, de ceste espée.
Quant la robbe seroit couppée,
Ce seroit ung tres grant dommaige.
Je vous emporteray pour gaige.
Toutesfoys, apres tout hutin,
Au fort ce sera mon butin,
Que je rapporte de la guerre.
On s'est bien raillé de toy, Pierre.
La char bieu saincte & beniste !
Vous eussiez eu l'assault bien viste,
Se j'eusse sçeu vostre prouesse.
Vous eussiez tost eu la renverse,
Voire quelque paour que j'en eusse.
Or pleust à Jesus que je fusse
Atout cecy en ma maison !
Qu'il poise ! a mengié à foison

De paille. Elle chiet par derriere.
C'eſt paine pour la chamberiere
De la porter hors de ce lieu.
Seigneurs, je vous commend à Dieu:
Et ſe l'on vous vient demander,
Qu'eſt devenu le Franc-Archier,
Dictes qu'il n'eſt pas mort encor
Et qu'il emporte dague & cor,
Et reviendra par cy de brief.
Adieu, je m'en vois au relief.

FIN DU

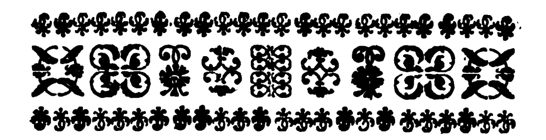
MONOLOGUE

DU

FRANC-ARCHIER DE BAIGNOLLET.



DIA-



DIALOGUE

De Messieurs de Mallepaye & de Baillevant.

B. Monsieur de Baillevant. M. Quoy?
B. De neuf. M. On nous tient en aboy.
Comme despourvèux malureux.
B. Si j'avoye autant que je doy,
Sang bieu je seroye chez le Roy,
Un page apres moy, voyre deux.
M. Nous sommes francs. B. Adventureux.
M. Riches. B. Bien aisés. M. Plantureux.
B. Voire de souhais. M. C'est assez.
B. Gentilz hommes. M. Hardis. B. Et preux.
M. Par l'huys. B. Du joly souffreteux.
M. Heritiers. B. De gaiges cassez.
M. Nous sommes puis troys ans passez.
Si mainces. B. Si mal compassez.
M. Si simples. B. Ligiers comme vent.
M. Si esbaudiz.
B. Si mal tapiz.
M. De donner pour Dieu dispensez,
Car nous jeusnons assez souvent.
B. Hée, Monsieur de Mallepaye,
Qui peult trouver soubz quelque amant
Deux ou troys mille escus: quelle proye!
M. Nous ferions bruyt. B. Toutalesment.
M. Le quartier en vault l'arpent.

B. Pardieu, Monsieur de Mallepaye.
M. Je escriptz contre ces murs. B. Je raye,
Puis de charbon, & puis de croye.
M. Je raille. B. Je fays chere a tous,
M. Nous avons beau coucher en raye,
L'oreille au vent, la gueulle baye,
On ne faict point porchatz de nous.
B. Helas! serons-nous jamais soulx?
M. Il ne fault que deux ou troys coups,
Pour nous remonter. B. Doux.
M. Droictz. B. Drutz.
M. Pour fringuer. B. Pour porter le houx.
M. Gens. B. A dire dont venez vous?
De seriez tous recreux.
M. Francs. B. Fins. M. Froictz. B. Fors. M. Grans.
B. Gros. M. Escreux.
B. Et s'ilz n'avions nulz biens acreux.
M. Nous debvons, B. On nous doibt. M. Fourraige.
B. Entretenus. M. Comme poux creux.
B. Jurons sang bieu, nous serons creux
Arriere piettons de village.
M. Ne suis-je pas beau personnaige?
B. J'ay train de seigneur. M. Pas de saige.
B. Ressourdant. M. Comme bel alain.
B. Pathelin en main. M Dire raige.
B. Et par la mort bieu c'est dommaige,
Que ne mettons villains en run.
M. Hée cinq cens escus. B. C'est egrun.
M. Quant j'en ay, j'en offre à chascun,
Et suis bien aise quant j'en preste.
B. Mes rentes sont sur le commun,
Mais povres gens n'en ont pas ung,
Je m'y romperoye pour neant la teste.
M. S'il nous povoyt venir quelque enqueste,
Quelque mandement ou requeste,
Ou

Ou quelque bonne commission!
B. Mais en quelque banquet honneste
Faire acroire à cest ou à ceste,
La Pramatique Sanction.
M. Et si elle y croit? B. Promision.
M. Si elle promect. B. Monicion.
M. Si on l'admoneste. B. Que on marchande.
M. Si on faict marché. B. Fruiction.
M. Se on fruict. B. La petition,
En forme de belle demande
D'ung beau cent escus. M. Quel' viande!
B. Qui l'auroit quant on la demande,
On feroit. M. Quoy! B. Feu. M. St. Jehan
voire.
B. On tauxeroit bien grosse admende
Sur le faict de ceste demande,
Se j'en quictoye le petitoire.
M. Quel bien! B. Quel heur! M. Quel accessoire!
B. Je me raffroichiz la memoire,
Quant il m'en souvient. M. Quel plaisir!
B. Se on nous bailloit, par inventoire,
Deux mil escuz en une armoire,
Ilz n'auroient garde de y moysir.
M. Qui peult prendre. B. Qui peult choisir.
M. Gaigner. B. Espargner. M. Se saisir.
Nous serions par tout bien venuz.
B. Ung songe. M. Mais quel? B. De plaisir.
M. Nous prendrons si bien loisir
De compter ne sçay quantz escuz.
B. Nous sommes bien entretenuz.
M. Aymez. B. Portez. M. Et soustenuz.
B. De nos parens. M. De bonne race.
B. Rentes assez & revenuz:
Et si apresent n'en avons nulz,
Ce n'est que malheur qui nous chasse.

M. Je n'en faix compte. B. Se reimasse.
M. Je volle par coups. B. Je tracasse,
Puis au poil, puis à la plume.
M. Je gaudis, & si je rimasse.
Que roulez vous, il tient que ad ce
Que je ne l'ay pas de coustume.
B. D'honneur assez. M. Chascun en hume.
B. Je destains le feu. M. Je la hume.
B. Je mesbas. M. Je passe mon dueil.
B. Le plus souvent, quant je me fume,
Je batteroye comme fert d'enclume,
Si je me trouvoye tout seul.
M. Je ris. B. Je bave sur mon seuil.
M. Je donne à quelque une ung guin dueil.
B. Je m'esbas à je ne sçay quoy.
M. J'entretiens. B. Je faiz bel acueil.
M. On me fait ce que je vueil,
Quant nous sommes mon paige & moy.
B. Je ne demande qu'avoir de quoy
Belle amye, & vivre à requoy,
Faire tousjours bonne entreprise,
Belles armes, loyal au Roy.
M. Mais, trois poulx rempans en aboy,
Pour le gibier de la chemise.
B. Je porteroye pour devise
La marguerite en or assise,
Et le houlx par tout estandu.
M. Vostre cry, quel? B. Nouvelle guise.
M. Riens en recepte, tant en mise,
Et toute somme, Item perdu.
B. Je vous feroye au residu
Gorgias sur le hault verd
Le bel estomac d'alouette.
M. Robbe. B. De gris blanc gris perdu,
Bien emprunté, & mal rendu,
Payé d'une belle estiquette.

M. Puis,

M. Puis, la chaine d'or, la baguette,
Le latz de soye, la cornette,
De velours, ce bel affiquet.
B. Quant nous aurions fait nostre emplete,
La porte seroit bien estroicte,
Se nous ne passions jusques au ticquet.
M. Nectelet. B. Gorgias. M. Friquet.
B. De vert. M. Tousjours quelque bouquet,
Selon la saison de l'année.
B. Et de paige? M. Quelque naquet.
B. S'il vient hasart en ung banquet.
M. Le prendre entre bond & volée.
B. Aux survenans. M. Chere meslée.
B. Aux povres duppes. M. La havée.
B. Et aux rustes. M. Le jobelin.
B. Aux mignons de court. M. L'accollée.
B. Aux gens de mesmes. M. La risée.
B. Et aux ouvriers. M. Le Pathelin.
B. D'entretenir. M. Damoiselin.
B. Et saluer. M. Bas comme luy.
B. Et diviser. M. Motz tous nouveaulz.
B. Pour contenter le femenyn,
Nous ferions plus d'ung esclin,
Que ung aultre de quinze Royaulx.
M. Hée cueurs joyeulx. B. Hée cueurs loyaulx.
M. Prestz. B. Prins. M. Prompts. B. Preux.
M. Especiaulx.
B. Aymez. M. Supportez. B. Bien receuz.
M. Nous devrions passer aux sçeaulx
Envers les officiers royaulx,
Comme messieurs les despourveux.
B. De congnoissance avons assez.
M. On nous a veux. B. Si francs, si doulx.
M. Helas! cent escuz nous sont deubz.
B. Au fort, si nous les eussions euz,
On ne tient plus compte de nous.

M. Nous avons faict plaisir à tous.
B. Chere à dire dont venez vous.
M. Emerillonez. B. Advenans.
M. Çent escuz & juger des coups,
On auroit beau mettre aux deux bouz,
Se ne nous tenions des gaignans.
B. Nous sommes deux si beaulx gallans.
M. Fringans. B. Bruyans. M. Allans. B. Parlans.
M. Esmeux de franche volunté.
B. Aagez de sens. M. Et jeunes d'ans.
B. Bien guetz. M. Assez recreans.
B. Povres d'argent. M. Prou de santé.
B. Chascun de nous est habité.
M. Maison à Paris. B. Bien monté,
Aussi bien aux champs que en la ville.
M. Il y a ceste malheurté,
Que de l'argent que avons presté
Nous n'en arions croix ne pille.
B. Ou sont les cent & deux cens mille
Escus, que nous avions en pille,
Quant chascun avoit bien du sien?
M. Au fort, ce nous n'en avons mille,
Nous sommes selon l'Evangille
Des bien-heureulx du temps ancien.
B. J'aymasse mieulx, qu'il n'en fust rien.
M. Trouvons-en par quelque moyen.
B. Qu'en a à present. M. Je ne sçay.
B. Hé ung angin parizien.
M. Art Lombart. B. Franc praticien,
Pour faire a present ung essay.
M. Je vis le temps que j'avanssay
L'argent de chose, & adressay
Tel & tel & tel benefice.
B. Et mais moy, quant je commence
Monseigneur tel, & luy pourchasse

Moy

Moy mesmes tout seul son office.
M. J'ay esté tousjours à tout propice,
Mais je crains. B. Et quoy? M. Qu'avarice
Nous surprint si devenyons riches.
B. Riches, quoy! Ceste faulce lisse
Pouvreté nous tient en sa lisse.
M. C'est ce qui nous faict estre chiches.
B. Nous sommes legiers. M. Comme biches.
B. Rebondis, comme belles miches.
M. Et frayzés comme beaulx oignons.
B. Aussi coutellez. M. Comme chiches.
B. Adventureux. M. Comme Suysses
A Nancy sur les Bourguygnons.
B. Entre les gallans. M. Compaignons.
B. Entre les gorgias. M. Mignons.
B. Entre gens d'armes. M. Courageux.
B. S'on barguigne. M. Nous barguignons.
B. Heureulx. M. Comme beaulx champignons,
Mis sus en ung jour ou en deux.
B. Nous sommes les adventureux,
Despourveuz. M. D'argent. B. Planteureux.
M. De nouvelles plaisantes. B. Tant.
M. Pour servir princes. B. Curieux.
M. Et pour les mignons. B. Gracieulx.
M. Et pour le commun. B. Tant à tant.
M. Hée, Monsieur de Baillevant,
Quant reviendra le bon temps?
B. Quant? Quant chascun aura ses souhais.
M. Cent mille escus argent content,
Sur ma foy, je seroye content,
Qu'on ne parlast plus que de paix.
B. Nous sommes si francs. M. Si parfaiz.
B. Si sçavans. M. Si caux en nos faiz.
B. Si bien nez. M. Si preux. B. Si hardis.
M. Saiges. B. Subtilz. M. Advisez. B. Mais.
M. Faulte d'argent, & les grans preslz,

Nous

Nous ont ung peu appaillardis.
B. Habandonnez. M. Comme hardis.
B. Requis. M. Comme les gras mardis.
B. Et fiers. M. Comme ung beau pet en baing.
B. J'ay dueil, que vieulx villains tarnys
Soient d'or & d'argent si garnis,
Et mignons en ont tant besoing.
M. Nous avons froit. B. Chault. M. Faim. B. Soif. M. Soing.
B. Nous traccassons. M. C'a. B. La. M. Pres. B. Loing.
M. Sans prouffit. B. Sans quelque adventaige.
M. Mais s'on nous fonsoit or au poing,
Nous serions pour faire à ung coing
Nostre prouffit, d'altruy dommaige.
Avez tousjours l'eritaige
De Baillevant? B. Ouy. M. J'enraige,
Qu'en Mallepaye n'a vins, blez, grains.
B. Cent francs de rente, & ung fromage,
Vous oriez dire de couraige,
Vive le Roy! M. Ronfflez, villains.
B. Qui a le vent? M. Joyeulx mondains.
B. Gré de dames? M. Amoureux crains.
B. Et l'argent qui? M. Qui plus embource.
B. Qu'esse d'entre nous courtisains?
M. Nous prenons escus pour douzains
Franchement, & bource pour bource.
B. Ha! Monsieur. M. Sang bieu la mouste
M'a trop cousté. B. Et pourquoy? M. Pource.
B. Hay, hay! M. Tout est mal compassé.
B. Comment? M. On ne jouë plus du pousse
Qui ne tire. B. Qui & la trousse
Autant vault ung arc cassé.
M. Monsieur mon pere eust amassé
Plus d'escus que on n'eust entassé
En ung hospital de vermine.

B. Mais

B. Mais nous avons si bien sassé,
Le sang bieu, que tout est passé
Gros & menu par l'estamyne.
M. Si vient guerre, mort, ou famine,
Dont Dieu nous gard', quel train, quel' myne,
Ferons-nous, pour gaigner le broust?
B. Quant à moy, je me determine
D'entrer chez voisin & voisine,
Et d'aller veoir se le pot bout.
M. Mais regardons à peu de coustz
Quel train nous viendroit mieulx à goust,
Pour amasser biens & honneurs.
B. Le meilleur est prendre par tout.
M. De rendre, quoy? B. On s'en absoult
Pour cinq solz à ces pardonneurs.
M. Allons servir quelques seigneurs.
B. Aucuns sont si petitz d'honneurs,
Que on n'y a que peine & meschance.
M. Et prouffit quel? B. Selon les eurs:
Mais, entre nous fins estradeurs,
Il nous fault esplucher la chance.
M. Servons marchans. B. Pour la pitance,
Pour *fructus ventris*, pour la pence,
On y gaigneroit ses despens.
M. Et de fonsser? B. Bonne asseurance,
Petite foy, large conscience,
Tu n'y sçez riens, & y aprens.
M. De proces quoy? B. Si je m'y rens,
Je veulx estre mis sur les rencs,
S'ilz ont argent, si je n'en crocque.
M. Quelz gens sont-ce? B. Gros marchesens,
Qui se font bien servir des gens,
Mais de payer querez qui bloque.
M. Officiers quoy? C'est toute mocque.
L'ung pourchasse, l'autre desroque,
Et semble que tout soit pour eulx.

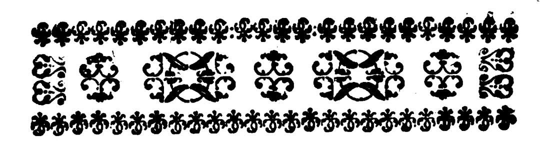
B. Laif-

B. Laiſſons les la. M. Ho, je n'y tocque:
Il n'eſt point de pire defroque,
Que de malheur à malheureux.
B. Pour deſpourveuz adventureux
Comme nous, encor c'eſt le mieulx
De faire l'oſt & les gens d'armes.
M. En fuite je ſuis couraigeux.
B. Et à frapper? M. Je ſuis piteux,
Je crains trop les coups pour les Carmes.
B. Servons donc Cordeliers ou Carmes,
Et prenons leurs biſſatz à fermes,
Car il n'y a pas grant debit.
M. Ils nous preſcheroient en beaulx termes,
Et pleureroyent maintes lermes,
Devant que nous prinſſions l'abit.
B. Se en ceſt malheure & labit •
Nous mourions par quelque acabit,
Ame n'ya qui bien nous face.
M. J'ay ung vieil harnoys qu'on forbit,
Sur lequel je fonde ung aubit,
Et du ſurplus Dieu ſe parface.
B. Hée fault il que fortune efface
Noſtre bon bruyt? M. Malheur nous chaſſe.
Mais il n'a nul bien qui n'endure.
B. Prenons quelque train. M. Suyvons traſſe.
B. Nous traſſons, & quelqu'ung nous traſſe.
A loups ravis groſſe paſture.
M. Allons. B. Mais ou? M. A l'adventure.
B. Qui nous admoneſte? M. Nature.
B. Pour aller? M. Ou on nous attend.
B. Par quel chemin? M. Par ſoing ou cure.
B. Logez ou? M. Pres de la clouſture
De Monſieur d'Angoulevent.
B. Comment yrons nous? M. Juſqu'a Claquedent,
Et paſſerons par Mallepaye.

B. Brief

B. Brief c'eſt le plus expedient,
Que nous gettons la plume au vent:
Qui ne peult mordre, ſi abaye.
M. Où ung franc couraige s'employe,
Il treuve à gaigner. B. Querons proye.
M. Deſquelz ferons nous? B. Des plus fors.
M. Il ne m'en chault mais que j'en aye,
Que la plume au vent on envoye.
B. Puis apres? M. Alors comme alors.
B. La plume au vent. M. Sus. B. La. M. Dehors.
B. Au haut & au loing. M. Corps pour corps,
Je me tiendray des mieulx venuz.
B. On n'yra point, quant ferons mors,
Demander au Roy les treſors
De meſſieurs les deſpourveuz.
La plume au vent. M. Je le concluz
Pour les povres de ceſte année.
B. Ne demourons plus ſi confuz,
Au grat la terre eſt degelée.
M. Allons. B. Suyvons quelque trainée,
Ou faiſons cy demourée.
M. Devant. B. Voſtre fievre eſt tremblée,
Car nous ſommes tous etourdiz.
M. Dieu doint aux riches bonne année:
B. Aux deſpourveuz. M. Graſſe journée;
B. Et aux femmes peſants maritz.
Prenez en gré, grans & petitz.





Les Piéces suivantes sont tirées d'un M S. du Commencement du seizieme Siecle, qui est dans une des plus magnifiques Bibliotheques de Paris. Plusieurs Personnes, distinguées par leur Erudition & par leur Bon-Goût, les ont trouvées si ingénieuses, que nous avons crû devoir les donner au Public.

PREMIERE BALLADE.

I.

J'AY ung arbre de la plante d'amours,
Enraciné en mon cueur proprement,
Qui ne porte fruits si-non de doulours,
Feilles d'ennuy, & fleurs d'encombrement.
Mais puis qu'il fut planté premierement,
Il est tant creu de racine & de branche,
Que son umbre, qui me porte nuysance,
Fait au dessoubs toute joye sechier;
Et si ne puis, pour toute ma puissance,
Autre planter, ne celuy arrachier.

II.

De si long-temps est arrosé de plours,
Et de lermes tant douloureusement;
Et si n'en sont les fruits de rien meillours,

Ne

Ne je n'y truys (*a*) guaires d'amendement.
Je les recueil pourtant ſoigneuſement.
C'eſt de mon cueur l'amere ſouſtenance,
Qui trop mieux fuſt en friche ou en ſouffrance,
Que porter fruits qui le deuſſent blecier.
Mais pas ne veult l'amoureuſe ordonnance,
Autre planter, ne celui arrachier.

III.

S'en ce printemps, que les feilles & flours
Et abrynceaux (*b*) percent nouvellement,
Amours vouloit moy fere ce ſecours,
Que les branches qui font empeſchement,
Il retranchaſt du tout entierement,
Pour y hanter ung rynſeau (*c*) de plaiſance;
Il gecteroit bourgeons de ſouffiſance:
Joye en iſtroit (*d*), dont il n'eſt rien plus chier;
Et ne faudroit, ja par deſeſperance,
Autre planter, ne celui arrachier.

IV.

Ma Princeſſe, ma premiere eſperance,
Mon cueur vous ſert en dure penitence:
Faictes le mal, qui l'acqueult (*e*), retranchier;
Et ne ſouffrez, en voſtre ſouvenance,
Autre planter, ne celuy arrachier.

SE-

(*a*) *Truys.*] De *truyre*, qui ſignifie *trouver*. Dans le *Roman de la Roſe*, on lit:

Mort le truis *devant ſa Porte.* R. d. l'E.

(*b*) *Abrynceaulx.*] C'eſt-à-dire, *Arbriſſeaux*. R. d. l'E.

(*c*) *Rynſeau.*] C'eſt-à-dire, *un petit Rameau*. R. d. l'E.

(*d*) *Iſtreit:*] du Verbe *Iſſir*, qui ſignifie *ſortir*. C'eſt donc à dire, *Joye en ſortiroit, en naitroit*. R. d. l'E.

(*e*) *Acqueult:*] au lieu d'*accueille*. On diſoit autrefois *cuelt* pour *cueille*; témoin ce Vers de Chriſtian de Troyes:

Qui petit ſeme, petit cuelt. R. d. l'E.

SECONDE BALLADE.

I.

PLAISANT assez, & des biens de fortune
Ung peu garny, me trouvay amoureux:
Voire si bien, que tant aymay fort une,
Que nuit & jour j'en estois langoureux.
Mais tant y a, que je fus si heureux,
Que, moyenant vingt ecus à la rose,
Je fis cela que chacun bien suppose.
Alors je dis, connoissant ce passage,
Au fait d'amours babil est peu de chose,
Riche amoureux a tousjours l'avantage.

I I.

OR est ainsy, que, durant ma pecune,
Je fus traité comme amy precieux;
Mais, tost apres, sans dire chose aucune,
Cette vilaine alla jetter les yeux
Sur un vieillard, riche, mais chassieux,
Laid & hideux, trop plus qu'on ne propose.
Ce neantmoins, il en jouït sa pose (*a*).
Dont moy confus, voyant un tel ouvrage,
Dessus ce texte allay bouter (*b*) en glose,
Riche amoureux a tousjours l'avantage.

I I I.

OR elle a tort, car noyse, ny rancune,
N'eut onc de moy, tant luy fus gracieux.
Que s'elle eust dit, Donne-moy de la Lune,
J'eusse entrepris de monter jusque aux cieux:

Et,

(*a*) *Pose;*] au lieu de *Pause*, du Latin *Pausa*, c'est-à-dire, *tranquilement*. On écrivoit autrefois *faire pose*, pour *pause*. R. d. l'E.
(*b*) *Bouter.*] C'est-à-dire *mettre*. R. d. l'E.

Et, non-obstant, son corps tant vicieux
Au service de ce vieillart expose.
Dont, ce voyant, un Rondeau je compose,
Que luy transmets. Mais, en pou de langage,
Me respond franc: Povreté te depose,
Riche amoureux a tousjours l'avantage.

I V.

Prince, tout bel, trop mieux parlant qu'Orose,
Si vous n'avez tousjours bourse déclose,
Vous abusez. Car Meung, Docteur tres-sage
Nous a décrit, que, pour cueillir la Rose (*a*),
Riche amoureux a tousjours l'avantage.

TROISIEME BALLADE.

I.

QUI en amours veut estre heureux,
Faut tenir train de Seigneurie;
Estre prompt, & avantureux,
Quand vient à montrer l'armarie (*b*),
Porter drap d'or, orfaverie;
Car cela les Dames émeut.

Tout

(*a*) *Meung* —— *la Rose.*] Jean de Meung, dit Clopinel, Continuateur du *Roman de la Rose*, dont le But est d'enseigner à cueillir

Du beau Rosier d'Amour le Bouton précieux,

comme l'a dit à peu près autrefois Baïf. *R. d. l'E.*

(*b*) *Armarie.*] Vieux Mot inconnu à nos *Dictionaires* d'anciens Termes. Peut-être *montrer Armaries*, ou *Armarie*, veut-il dire, *faire Montre d'Armes amoureuses*, ou *faire sa Déclaration d'Amour*. Mais, cela seroit amené de bien loin. *R. d. l'E.*

Tout ſert : mais, par Sainčte Marie,
Il ne fait pas ce tour qui veult.

II.

Je fus nagueres amoureux
D'une Dame cointe & jolie,
Qui me dit en mots gracieux :
Mon amour eſt en vous ravie ;
Mais il (*a*) fault qu'elle ſoit deſſervie,
Par cinquante ecus d'or, s'on peut.
Cinquante ecus, bon gré ma vie !
Il ne fait pas ce tour qui veult.

III.

Alors luy donnay ſur les lieux,
Où elle feiſoit l'endormie.
Quatre venues (*b*), de cœur joyeux,
Luy fis en moins d'heure & demie.
Lors me dit à voix eſpaſmie :
Encore un coup, le cœur me deult.
Encore un coup ! Hélas, m'amie,
Il ne fait pas ce tour qui veult (*c*).

IV.

Prince d'Amours, je te ſupplie,
Si plus ainſi elle m'accuelt (*d*),
Que ma lance jamais ne plie.
Il ne fait pas ce tour qui veult.

(*a*) Otez cet *il*, qui gâte le Vers. *R. d. l'E.*

(*b*) Liſez *venu's*, pour la Meſure du Vers. *R. d. l'E.*

(*c*) *Encore un coup .... qui veult.*] Penſée fort ſemblable à celle du Rondeau ſi connu, *Je ne ſuis pas de ces Gens-là.* R. d. l'E.

(*d*) *M'accuelt ;*] ou plûtôt *m'acqueult*, comme ci-deſſus à la Fin de la prémiere de ces trois *Ballades.* Ici, *m'acqueult* veut dire, *m'aborde*, me *ſollicite.* R. d. l'E.

TABLE



TABLE DES PIECES

DE CETTE

SECONDE PARTIE.

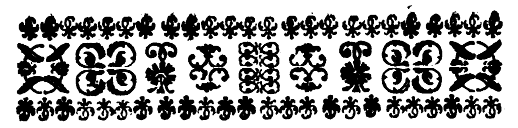
FIN.



LETTRES CRITIQUES SUR LA NOUVELLE EDITION DES OEUVRES DE VILLON,

FAITE A' PARIS, EN M. DCC. XXIII.

TROISIEME PARTIE.



LETTRE CRITIQUE SUR LA NOUVELLE EDITION DES POESIES DE VILLON (*).

L'AMOUR, que j'ai pour l'ancienne Poësie, m'avoit, Messieurs, fait lire avec beaucoup de Plaisir votre Annonce du *Mercure* du Mois de Juillet de l'Année derniere pour la nouvelle Edition des *Poësies de* FRANÇOIS VILLON, pour lequel j'avois conçu beaucoup d'Estime. Mr. Boileau, dans son *Art Poëtique*, m'avoit prévenu en sa Faveur. Il lui attribue l'Honneur

D'avoir sçû le prémier, dans des Siécles grossiers,
Débrouiller l'Art confus de nos vieux Romanciers.

JE n'entre point dans l'Examen, si Mr. Boileau a

(*) *C'est-à-dire, celle de* Paris, chés Antoine-Urbain Coutelier, en 1723, in Octavo. *Cette* Lettre Critique *est tirée du* Mercure de France, *Février M. DCC. XXIV., pages* 189 — 197; *& est accompagnée ici de quelques* Notes *du nouvel* Editeur de Villon.

a 2

a dû placer Villon le prémier en Ordre de Date; vû que nous avons entre les Mains des Ouvrages assez bons de différens Poëtes plus anciens que Villon, qui certainement a vécu sous nos Rois Charles VII & Louïs XI. Je viens à la nouvelle Edition des Oeuvres de cet Auteur. Je l'ai trouvée conforme à ce que vous en aviés promis de la Part du Libraire. Le Caractere est beau & net, le Papier bon; &, en général, tout est correct. Les *Nottes*, qui font partie de cette nouvelle Edition, sortent, selon vous, d'une bonne Main, & doivent, en éclaircissant les Passages obscurs, nous exposer le Sens véritable de l'Auteur; donner l'Explication des Mots, ou trop anciens, ou hors d'Usage; éclaircir les Constructions difficiles, & coupées; en un mot, guider le Lecteur de façon, qu'à la prémiere Vûe, il comprenne facilement ce que notre Poëte a voulu exprimer. Il s'en faut bien que celui, qui a rangé les *Nottes*, ait rempli ses Devoirs. J'en prendrai seulement quelques-unes au hazard, tellement vicieuses, qu'elles donnent des Définitions fausses, prennent le Contre-Sens de ce que l'Auteur dit clairement, ou changent des Verbes en Noms substantifs, au Préjudice des Regles de la Grammaire les plus triviales. La Preuve de ce que j'avance sera complette, en rapportant le *Texte* de l'Auteur, & les *Nottes* mises au bas des Pages. Je commence par la Page 80 (*), où l'Auteur dit:

Car or soyes Porteur de Bulles,
Pipeur, ou hézardeur de Dez,
Tailleur de faulx Coings, tu te brusles,
Comme ceux qui sont eschaudez;

Tra-

(*) *Dans la présente Edition, c'est* Pages 162, 163.

Trahiſtres pervers, de foy vuidez,
Soyes larron, ravis, ou pilles,
Ou en va l'acqueſt que cuydez?
Tout aux Tavernes & aux Filles.

Les Nottes expliquent le Mot *ravis*, par *Raviſſeurs* ou *Voleurs*; & le Mot *pilles*, par *Pillards*. Tout Lecteur, qui ſçait conjuguer, voit clairement, que ces deux Mots ſont l'Impératif des Verbes *ravir* & *piller*, ſans qu'il ſoit beſoin de Remarques. Je ne ſçais ſi c'eſt à l'Auteur des Nottes, qui vraiſemblablement a veillé ſur l'Edition, que l'on doit attribuer la Ponctuation mal placée entre le quatrieme & le cinquieme Vers, qui, par le Sens, ſont liés enſemble.

Trahiſtres pervers, de foy vuidez,

ſe rapporte, ſans contredit, à ceux qui ſont *eſchaudez* pour Punition du Crime de Fauſſe-Monnoie, comme il eſt expliqué dans la Notte numero 2 de la même Page (*). Ainſi, le Point & la Virgule ne doivent être placés qu'à la Fin du cinquieme Vers.

Voici une Notte d'une autre Eſpece, à la Page 81, N°. 3, ſixieme Vers de la III Strophe (†). L'Auteur dit:

Mais, ſi Chanvre broyes, ou tilles.

La Notte nous apprend, que *tiller* du Chanvre, c'eſt tirer en broyant: *Vellere à ſuâ Feſtucâ*. Rien n'eſt plus juſte que la Notte Latine: elle explique parfaitement bien l'Opération de *tiller* le Chanvre. Mais, le François, qui la précede, eſt abſolument faux. *Tiller* n'eſt point *tirer en broyant*. *Tiller* le Chanvre, & le *broyer*, ſont

(*) *Dans la préſente Edition, c'eſt* Page 162, Note (1).
(†) *Dans la préſente Edition, c'eſt* Page 164, Note (1).

ſont deux Préparations différentes du Chanvre pour le mettre en œuvre; Préparations, qui ne dépendent point l'une de l'autre: & VILLON les a très bien diſtinguées dans le Vers en queſtion. Pourquoi les confondre dans la Notte? Qui *tille* le Chanvre ne le *broye* point. Qui *broye* le Chanvre ne le *tille* point. On *broye* avec un Inſtrument, de Bois ſeulement dans des Païs, garni de Fer dans d'autres. La Deſcription exacte en feroit inutile ici. On *tille* avec les Doits, ou avec un petit Baton, pour ſoulager les Doits. Quand on veut parler des Métiers que l'on ne fait point, ſans conſulter les Gens du Métier même, on court riſque de tomber dans l'Abſurdité.

AUTRE Bévûe ſemblable ſur le 2 Vers de la III Strophe de la Page 82: la Notte eſt N°. 3 (*). VILLON dit:

Quand je conſidere ces Teſtes,
Entaſſées en ces Charniers.

La Notte nous apprend, que *Charnier* c'eſt le Lieu où l'on enterre, *Carnarium*. J'appelle de cette Définition devant tous les Curez de France, & leurs Foſſoïeurs: & tous décideront, que le Lieu où l'on enterre, proprement dit, ſe nomme en François *Cimetiere*, ou *Cæmetiere*; & que les *Charniers*, *Carnarium*, ſont des Bâtimens placés le plus ordinairement autour du Cimetiere, ſous la Couverture deſquels on range, à l'Abri des Injures du Tems, les Os qu'on déterre lorſque l'on fait des Foſſes nouvelles: & c'eſt dans ces *Charniers*, que le Poëte *conſidere ces Teſtes entaſſées*. Il eſt vrai, que, dans quelques Paroiſſes de Paris, l'Abondance du Peuple a obligé de placer dans les *Charniers* des Con-

(*) *Dans la préſente Edition, c'eſt* Page 167, Strophe I, Note (1).

Confeſſionaux; d'y bâtir des Autels, où l'on diſtribue la Communion au Peuple, ſur-tout pendant la Quinzaine de Pâques; en un mot, de faire ſervir les *Charniers* à d'autres Uſages que celui auquel ils ont été deſtinez dans leur Origine. On y enterre même quelque-fois, auſſi-bien que dans les Egliſes. Mais, cela n'empêche pas, que la Définition de la Notte ne ſoit fauſſe en elle-même.

CELLE, que je vais raporter, donne préciſément le Contre-Sens du Poëte, dont les Vers ſont tels en la même Page 82 (*).

Ici n'y a ne ris ne jeu.
Que leur vault avoir eu chevances,
N'en grands lits de paremens geu,
N'engloutir vins en graſſes panſes,
Mener joye, feſtes, & danſes,
Et de ce preſt eſtre a toute heure (b)?
Tantoſt faillent telles plaiſances,
Et la coulpe ſi en demeure.

La Notte ſous la Lettre (b) dit que *Et de ce preſt eſtre a toute heure* ſignifie *preſt de mourir.* Et moi, je ſoutiens, malgré la Notte, que ce ſixieme Vers ſe raporte au Vers précédent, & s'entend de ceux, qui ſont *preſts à toute heure de mener Joye, Feſtes, & Danſes* Le Sens du Poëte eſt plus étendu & plus ſuivi. La Ponctuation même le fait comprendre, pour peu que l'on ſache lire. La Notte eſt forcée, & renferme un Contre-Sens (†).

CELLE, qui eſt au-bas de la même Page 82 (§),

(*) *Dans la préſente Edition, c'eſt* Page 166.

(†) *La* Critique *eſt très-bien fondée, ſans doute: mais, cette* Lettre (b), *que l'Auteur cite, auroit dû lui faire ſentir, que cette* Cenſure *tomboit ſur* Marot, *& non point ſur le* Commentateur de 1723.

(§) *C'eſt-à-dire,* 166, Note (1).

ſur les Lunettes & leur Origine, me paroit d'autant plus vague, que l'on n'y déclare point en quelle Année fut le Vendredi 19 Novembre, qui ſert de Date à l'Acte du Parlement, où Nicolas de Baye Sieur du Gié, fut élû Greffier (*).

Que dirai-je de la Notte N°. 2. de la Page 84 (†), où l'on nous apprend, qu'un Eglantier eſt une Eſpece de Roſier ? Il falloit au moins ajouter Roſier ſauvage. Au vrai, tout le Monde ſçait, qu'un Eglantier eſt une Ronce, dont le Bois eſt vert & long. L'Epine, groſſe dans ſa Racine un peu platte & recourbée comme un Bec de Perroquet, s'accroche aiſément aux Habits. Sa Fleur reſſemble à une Roſe ſimple. Son Fruit eſt rouge, & connu ſous le Nom de Grate-Cul. Lors qu'il eſt mûr, on en fait une Conſerve, qui eſt bonne pour arrêter le Flux de Ventre. Il ſe forme auſſi ſur ſon Bois une Eſpece de Noix couverte de Mouſſe, à laquelle le Vulgaire attribue la Vertu de guérir les Maux de Dents, en la portant ſimplement dans la Poche. A l'Ouverture de cette Noix, on y trouve quelquefois un petit Ver, d'autres fois un Moucheron, d'autres fois elle eſt vuide; ce qui arrive auſſi à la Pomme de Cheſne. Je laiſſe aux Naturaliſtes à décider, ſi le Vuide, le Ver, ou le Moucheron, ſont des Signes de Prognoſtications de Saiſons à venir, ou ſimplement des Métamorphoſes naturelles, telles qu'on en voit arriver au Ver-à-Soie, de façon que le Vuide ſe trouve lorſque l'Oeuf, qui doit produire l'Animal, ſe rencontre ſeul, ſi petit, qu'il eſt imperceptible; lequel Oeuf, étant éclos, donne Naiſ-

(*) *Ce fut en* 1416. *Voïez le* Dict. Etymol. de Ménage, *pag.* 460. *Mais, ſelon* Fr. Redi, *les Lunettes etoient déja connuës dès la Fin du XIII Siecle.* Journ. des Sçav., *Févr.* 1679, *page* 53.

(†) *Dans la préſente Edition, c'eſt* Page 169.

Naiſſance à un Ver, qui enſuite ſe change en Moucheron.

MAIS, je ne m'apperçois pas, que je m'écarte inſenſiblement du ſeul But que j'ai eu en commençant, qui étoit de montrer la Fauſſeté, & l'Inutilité, de la plûpart des Nottes ajoutées à la nouvelle Edition de notre ancien Poëte, agréable par lui-même, & digne de Lecture. Je pourrois encore en raporter pluſieurs également vicieuſes & imparfaites; mais, j'en ai déjà dit aſſez, & peut-être trop (*).

JE ſouhaite, que la nouvelle Edition du *Roman de la Roſe*, dont vous avez flatté le Public, ſoit mieux conduite. Il y a bien des Endroits, qui demandent d'être éclaircis: & c'eſt à quoi les nouveaux Editeurs doivent travailler avec Application, en évitant de donner des Contre-Sens, ou d'expliquer mal ce qui eſt aſſez clair de ſoi-même, pendant qu'ils laiſſent régner l'Obſcurité ſur ce qu'il y a de plus difficile. C'eſt par cette Route, qu'ils recueilleront le Fruit de leurs Travaux, c'eſt-à-dire l'Approbation du Public.

JE ſuis, Meſſieurs, &c.

Ce 22. Janvier 1724 (‡).

(‡) LE

(*) L'Auteur pêche fortement ici contre le Conſeil, qu'il a donné depuis ſi judicieuſement lui-même dans la ſeconde *Lettre* que j'indiquerai ci-deſſous, de ne ſe rendre point *Imitateur ennuieux des Scholiaſtes Grecs ou Latins, qui ne laiſſent échapper* aucune Occaſion *de faire Parade d'une vaine Science*. En effet, voilà toute une *Diſſertation*, curieuſe à la vérité, mais incomparablement plus propre à figurer dans un *Dictionaire d'Hiſtoire Naturelle, de Botanique*, ou *de Médecine*, que dans un Commentaire Philologique, où il s'agiſſoit ſimplement de dire en deux Mots, que l'*Eglantier eſt un Roſier ſauvage, dont la Fleur eſt une Roſe ſimple, & dont le Fruit eſt rouge & ſe nomme Grate-Cul.*

(‡) LE Libraire qui débitoit cette Edition de VILLON, ou ſous ſon Nom l'Auteur des *Notes* qui s'y trouvoient ajoutées, crut devoir répondre à cette judicieuſe *Critique*, par une longue, mais foible, *Lettre*, inſérée de même dans le *Mercure de France*, Avril 1724, pages 646-652, & dont tout l'Eſſenciel ſe réduit préciſément à ceci: *Vous ne rendez pas aſſez de Juſtice à l'Auteur des* Notes *qui ſe trouvent répandues dans le* VILLON. *S'il étoit connu de vous, les Ouvrages importans qui ſont ſortis de ſa Plume, & ſon Caractere reſpectable, vous auroient ſans doute déterminé à prendre plus de Ménagemens.* Mais, l'Auteur de la prémiere *Lettre* ſe contenta de lui repliquer par une ſeconde, inſérée pareillement dans le *Mercure de France*, Juillet 1724, pages 1535-1541: „ J'ai lu . . . la *Réponſe*, que vous a-„ vez prétendu faire à mes *Obſervations* ſur les „ *Notes* qui accompagnent votre derniere Edi-„ tion de VILLON. L'Auteur des *Notes* m'é-„ tant inconnu, je ne crois pas avoir manqué „ en rien à ce qui peut lui être dû, ſoit *par ſon* „ *Caractere reſpectable*, ſoit *par les Ouvrages im-* „ *portans, qui ſont ſortis de ſa Plume.* Je ſerai „ toujours très diſpoſé à lui rendre Juſtice ſur „ tous ces Chapitres, ſi-tôt que je les connoi-„ trai. Je me renferme à continuer de dire, „ que, ſi l'on avoit retranché, des *Notes* en „ queſtion, celles qui ſont, ou vicieuſes, ou „ inutiles, le Cahier, qu'il vous avoit envoié, „ ſe ſeroit trouvé bien réduit; *n'y en aïant que* „ quelques-unes de judicieuſes & recherchées, „ capables d'éclaircir les Paſſages obſcurs de „ l'Auteur, & d'inſtruire agréablement le Lec-„ teur en l'amuſant. „

LET-

LETTRE

A

MONSIEUR DE ***,

En lui envoyant la nouvelle Edition

DES OEUVRES DE

FRANÇOIS VILLON (a).

JE vous ai vû, Monsieur, si épris des Beautez naturelles de la Poëfie de VILLON, fur deux ou trois Pieces de fa Façon qui vous étoient tombées entre les Mains, que je crois ne pouvoir vous faire un Préfent plus agréable, que celui de l'Edition nouvelle qu'on vient de donner des Oeuvres de cet ancien Poëte François.

VOUS vous imaginiés, qu'il ne nous reftoit de lui que ces deux ou trois Pieces qui vous avoient plû fi fort : & vous regretiés, qu'un Auteur, qui avoit tant d'Agrément & de Gentil-

(a) *C'eft-à-dire, celle de* Paris, chés Antoine-Urbain Coutelier, en 1723, in Octavo. *Cette* Lettre *eft du Pere* DU CERCEAU, Jéfuite, *felon le Pere* Niceron, Mémoires pour fervir à l'Hiftoire des Hommes illuftres dans la République des Lettres, *Tome V, page* 213 : *& cette* Remarque, *ainfi que toutes celles qui accompagnent cette* Lettre, *font de l'Editeur de* 1742.

tillesse dans l'Esprit, & un si joli Badinage dans la Maniere de tourner les Choses, nous eût laissé si peu d'Ouvrages. Mais, voici de quoi vous consoler, dans le Volume que je vous envoïe. Vous y trouverez nombre de Pieces, qui vous sont inconnues, aussi-bien qu'à beaucoup d'autres. Vous y reconnoîtrez, dans toutes, ce Goût & cet Air naturel de Poësie, qui fait le Caractere particulier de Villon. Et vous sçaurez quelque Gré de sa Peine à celui qui nous donne cette nouvelle Edition des *Oeuvres de* Villon: Edition la plus complete, qui ait encore paru de cet Auteur, & à laquelle on peut dire qu'il ne manque rien, pour la Beauté du Caractere & du Papier, de tout ce qui peut faire une Edition exquise.

Cette Edition a été faite sur celle que Clément Marot fit autrefois, pour plaire à François I, qui goûtoit fort les *Poësies de* Villon. C'est un Témoignage qu'en rend Marot lui-même, & dans le Huitain qui est à la Tête du Livre, & encore sur la Fin de sa Préface. *Et me suffira*, dit-il, *que le Labeur, qu'en ce j'ai employé, soit agréable au Roy mon Souverain, qui est Cause & Motif de cette Emprise, & de l'Exécution d'icelle, pour l'avoir veu volontiers escouter, & par très bon Jugement estimer, plusieurs Passages des Oeuvres qui s'ensuivent.*

Le Goût, que Clément Marot avoit lui-même pour Villon, & sa Reconnoissance pour ce qu'il pouvoit avoir appris de lui dans ses Ouvrages, comme il l'avoue dans la même Préface, furent pour lui un second Motif d'en entreprendre l'Edition. Il ne faut qu'avoir lû Clément Marot, pour être convaincu, que Villon avoit été son prémier Maître; que c'étoit sur les

les Ouvrages de celui-ci, qu'il s'étoit formé; qu'il en avoit pris le Tour badin, & le Caractere enjoué; & qu'il l'avoit même quelquefois copié de plus près qu'il ne semble qu'il soit permis. Vous en conviendrez vous-même, si vous voulez jetter les Yeux sur la *Requête de* VILLON *à Monseigneur de Bourbon*, page 100 de la nouvelle Edition (*a*). Vous y reconnoîtrez sans peine l'Original de la belle *Epître de* CLÉMENT MAROT *à François I*, lors qu'épuisé par une longue Maladie, & mis à sec par le Vol de son Valet, il eut recours à la Libéralité de ce grand Roi, pour rétablir ses Affaires (*b*). Villon avoit eu recours de même, dans son Besoin, au Duc de Bourbon, son Protecteur, & son Bien-Faicteur. Le Tour, que prit Villon, pour demander une Gratification à ce Prince, fut de le faire par Forme d'Emprunt à ne jamais rendre. Marot s'en servit depuis avec succès à l'égard de François I: &, quoique son *Epître* soit bien plus étenduë, & plus historiée, que la *Ballade* de Villon; cependant, il est vrai de dire, que ces deux Pieces sont tout-à-fait sur le même Ton, & que c'est la *Ballade*, qui a produit l'*Epître*. On trouve, & dans cette *Epître*, & dans plusieurs autres Pieces de Clément Marot, jusqu'à des Vers presque entiers pris de Villon, ou du moins imitez de bien près. Mais, indépendamment de ces petits Traits de Ressemblance, il y en a infiniment pour la Tournûre & le Caractere du Génie, qui paroît le même dans

(*a*) Page 204 de la I Partie de celle-ci.

(*b*) *Voïez cette* Epitre *dans l'Edition des* Oeuvres de Marot *de l'Abbé* Lenglet du Fresnoy, *Tome II, page* 93 *& suivantes.*

dans tous les deux. On trouve dans Villon le même Enjoûment, le même Badinage, & surtout cette Naïveté fine & délicate, qui plaît tant dans Marot, & qui le distingue si fort des autres Poëtes François, qu'elle a fondé dans la Poësie une Espece particuliere de Style, sous le Nom de *Style Marotique.* C'est le Nom qu'on donne au Style des Pieces qui sont composées dans le Goût de Marot. Mais, comme Marot lui-même avoit emprunté ce Style de Villon, & qu'il avoit formé son Goût sur celui de ce Poëte, son Prédécesseur en ce Genre: il faut convenir, si l'on veut rendre une Justice éxacte à ces deux Poëtes, que Villon est, pour ainsi dire, le prémier Inventeur de ce Style, auquel on n'a donné le Nom de *Marotique*, que parce que Marot étoit plus moderne, & ses Ouvrages plus connus, que ceux de Villon; & qu'ainsi, à le bien prendre, c'est Villon, & non Marot, qui est le prémier Modele de nos Poëtes Marotiques.

Feu Mr. Despreaux, si bon Juge en Matiere de Poësie, étendoit bien plus loin encore la Gloire de cet Auteur; puisqu'il le reconnoissoit pour celui, qui avoit tiré en quelque sorte notre Poësie hors de l'Enfance, & qui avoit commencé à y donner quelque Forme. C'est ce qu'il fait entendre par ces deux Vers de son *Art Poëtique*, Chant I:

Villon sçeut le prémier, dans ces Siecles grossiers,
Débrouiller l'Art confus de nos vieux Romanciers.

Il est aisé de se convaincre de l'Obscurité & de l'Art confus de ces vieux Poëtes, pour peu qu'on daigne jetter les Yeux sur ce qui nous reste

reste de Fragmens de ceux qui ont précédé Villon. C'est quelque chose de si brute, & pour la Versification, & pour la Langue, qu'on a de la peine à y reconnoître, ni Vers, ni Langage François.

Il faudroit mettre à part le *Roman de la Rose*, & l'excepter, dans ce que je dis de l'Etat de notre Poësie avant Villon, si ce Roman avoit été dans son Origine tel que nous l'avons aujourd'hui. Mais, outre les Changemens qu'y fit Clément Marot, en accommodant le vieux Langage de ce Roman à celui de son Tems, comme Etienne Pasquier en fait foi dans ses *Lettres*, Tome I (*), il est sûr, que Marot lui-même ne fut pas le prémier Réformateur du Style de ce Poëme. C'est ce qui se justifie par des Editions plus anciennes que celle de 1529, *in Octavo*, chés Galliot du Pré, laquelle on présume, avec Etienne Pasquier, avoir été celle qui fut retouchée par Clément Marot. La Remarque, que fait à cet égard le même Pasquier, *Recherches de la France*, Chapitre III du Livre VII (†), & qu'il applique en particulier au *Roman de la Rose*, est une nouvelle Preuve de ce que je dis. Voici ses Termes. *Ce qui nous ôte encore davantage la Connoissance de cette Ancienneté, c'est que s'il y eut un bon Livre composé par nos Ancêtres; lorsqu'il fut question de le transcrire, les Copistes le copioient, non selon la nayve Langue de l'Auteur, mais selon la leur. Je vous le représenterai. Par exemple, entre*

(*) *Page* 86.

(†) *Non pas Chapitre III du Livre VII, comme dit le Pere* du Cerceau, *mais Livre VIII, Chapitre III, dont il ne change pas moins l'*Orthographe, *que* Marot *le* Langage *du Roman.*

entre les meilleurs Livres de nos Devanciers, *je fais état principalement du* Roman de la Rose. *Prenez-en une douzaine écrits à la Main : vous y trouverez autant de Diversité de vieux Mots, comme ils sont puisés de diverses Fontaines. J'ajoûterai*, poursuit-il, *que, comme notre Langue prenoit divers Plis, aussi chacun copiant changeoit l'ancien Langage à celui de son Temps* : & c'est dequoi il rapporte ensuite des Exemples qui sont sans Replique.

Clément Marot ne suivit pas cette mauvaise Coutûme dans l'Edition qu'il donna des *Oeuvres de* François Villon. L'Estime, qu'il avoit pour les Productions de cet Auteur, le tint dans une grande Réserve à cet Egard : & il borna le Zele qu'il se sentoit pour Villon, & l'*Amour* qu'il avoit, comme il dit, pour *son gentil Entendement*, à débrouiller & à rétablir ses Oeuvres ; non sur ses Idées particulieres, & par des Changemens arbitraires, ou en y mettant du sien ; mais, *partie avec les vieux Imprimez, partie avec l'Aide des bons Vieillards qui en sçavoient par cœur, & partie*, quand il ne pouvoit mieux faire, *à deviner avec Jugement naturel.* De sorte que Marot ne se proposa pas de donner les *Poësies de* Villon aussi correctes & aussi régulieres qu'elles eussent pû être si elles avoient été composées sous le Regne de François I, mais de les rétablir au plus près qu'il se pouvoit de l'Etat où elles étoient sorties de la Main de leur Auteur : & comme l'Edition présente (a) a été faite sur celle de Marot, nous pouvons nous flater d'avoir les *Oeuvres de* Villon,

(a) *C'est-à-dire celle de 1723.*

LON, au naturel, & dans le meilleur Etat qu'il soit possible de les avoir (*a*).

On n'a point mis d'autre *Préface* à la nouvelle Edition, que celle que CLÉMENT MAROT avoit mis à la sienne, au bout de laquelle on s'est contenté de joindre un *Avis* fort court sur ce qui se rencontre de particulier dans l'Edition qu'on donne aujourd'hui (*b*). Vous y trouverez, Monsieur, les deux mêmes Vers, que Clément Marot avoit mis au Frontispice de son Edition, & dans lesquels il fait un Portrait fidele de son Prédécesseur, & lui rend une Justice très-exacte sur le Bien & le Mal qu'il y avoit en lui. Voici les deux Vers:

Peu de Villons en bon Sçavoir;
Trop de Villons pour decevoir.

Ce qui signifie, qu'il étoit en même tems, & très bon Poëte, & assez mauvais Garnement. Rien de plus juste, que cet Eloge mi-parti. Il n'y a qu'à lire Villon, pour être également convaincu des deux Points qu'il renferme: car, si le Tour heureux qu'il donne à ses Vers justifie parfaitement le Bien que dit de lui Marot dans le prémier Vers,

Peu de Villons en bon Sçavoir;

il est vrai de dire, que ce qui fait la Matiere

(*a*) *Ce qui se peut dire à plus forte Raison de celle-ci de 1742, comme le prouvent très bien, non seulement l'*Avertissement *particulier qui la concerne, mais même son* Arrangement, *& les nouvelles* Remarques *dont elle se trouve accompagnée.*

(*b*) En 1723.

re de la plûpart de ses Vers, & les Licences autres que poëtiques qu'il s'y donne, ne justifient pas moins la Censure de Marot, quand il dit dans le second,

Trop de Villons pour decevoir.

Cependant, tout équitable que paroît ce Jugement dans ses deux Parties, il n'a pas laissé d'être contredit par Etienne Pasquier, (*Recherches de la France*, Livre VIII, Chap. LVI (*a*),) qui, souscrivant sans peine à tout le Mal que Marot dit de Villon, par rapport à ses Mœurs, s'inscrit hautement en faux sur le Bien qu'il en dit par rapport à son Génie & à ses Talens. *Quant au prémier Vers*, dit-il, *je n'en puis demeurer d'accord : quant au second, je lui en passe Condamnation.* C'est-à-dire, qu'il convient volontiers, qu'il n'y a que trop de Fripons du Caractere de Villon; mais, qu'il ne convient pas de même, que son Mérite poëtique fût quelque-chose d'aussi singulier, & d'aussi rare, que Marot le veut faire entendre.

Je m'imagine bien, Monsieur, que vous n'aurez pas de peine à prendre votre Parti dans cette espece de Conflit: & que, mettant à part tout Sentiment de Prédilection, vous conviendrez avec moi, qu'il est plus raisonnable, & plus sûr, en toutes manieres, de priser Villon avec François I, Prince d'un Esprit très délicat, & avec Clément Marot, très bon Poëte, & Juge très compétent en telle Matiere, que de le vilipender avec Etienne Pasquier, Auteur, qui, par les Vers qui nous restent de sa Fa-

(*a*) Ou LX.

Façon, & par ce qu'il dit dans les Jugemens qu'il porte de ceux d'autrui, ne donne pas grande Idée de son Discernement en fait de Poësie. Etienne Pasquier étoit un Ecrivain, qui avoit de l'Erudition, qui manioit la Plume avec Facilité, & même assez bien pour son Siecle; mais, plus habile à compiler ce qu'il avoit lû, qu'à produire de lui-même : Homme, qui avoit plus d'Acquis, que de Naturel ; intéressé par Amour-propre à faire plus de Cas du prémier que du second; &, par cet Endroit même, peu propre à juger du Prix & du Mérite d'un Talent où la Nature a plus de Part que l'Etude. Les Gens de ce Caractere, toûjours resserrez dans les Bornes d'un Esprit tout uni, didactique, & subalterne, dans qui l'Imagination ne jouë point, & qui ne parlent que d'après les autres, ont le Défaut de rapporter tout à l'Erudition, comme l'a fait ici Etienne Pasquier. En effet, il s'est imaginé, que Clément Marot, par le Terme de *bon Sçavoir*, dont il se sert en louänt Villon, a voulu exprimer ce que nous appellons *Erudition* : ce qui l'a mis de si mauvaise Humeur contre Marot lui-même, qu'il n'a pû s'empécher de l'attaquer personnellement sur l'Article du Sçavoir. *C'étoit, à la vérité*, dit-il en parlant de Clément Marot, *un Bel-Esprit, nourri en la Cour de nos Roys, né dès le Ventre de sa Mere pour faire des Vers François; mais Homme, qui n'eut plus de Sçavoir acquis, que ce qu'il en falloit pour sa Portée. C'est pourquoi*, continue-t-il, *il admire en Villon un Sçavoir qui ne gisoit qu'en Apparence* Mais, ce n'est pas la Faute de Marot, si Etienne Pasquier n'a pas compris ce qu'il vouloit dire.

Le bon Sçavoir, que Marot vantoit dans Villon, n'étoit point ce *Sçavoir acquis*, dont parle Pasquier, & qui est le seul qui soit de la Compétence de Gens de son Caractere. Marot n'avoit garde de prendre si mal son Champ de Bataille au sujet de Villon, & de louër par cet Endroit un Auteur, qui, bien loin de se piquer d'Erudition, avouoit hautement qu'il lisoit peu:

Car de lire je suis faitard,

dit Villon de lui-même dans le cinquieme Couplet de son *grand Testament.* Ce que Marot entendoit par ce Terme de bon Sçavoir, c'étoit le Génie heureux, ou, comme il s'exprime lui-même dans sa Préface, *le gentil Entendement* de Villon; c'étoit *ses Sentences* ou Pensées, qu'il exhorte les jeunes Poëtes à recueillir *comme de belles Fleurs. Qu'ils contemplent*, ajoute-t-il, *l'Esprit qu'il avoit; que de lui apreignent à proprement écrire; qu'ils contrefacent sa Veine, même celle dont il use en ses Ballades. Le Reste de ses Oeuvres*, dit-il plus bas, *est de tel Artifice, tant plein de bonne Doctrine, & tellement peint de mille belles Couleurs, que le Tems, qui tout efface, jusques ici ne l'a sçû effacer; & moins encore l'effacera-t-il ores & d'ici en avant, que les bonnes Ecritures Françoises sont & seront mieux connues & recueillies que jamais.*

Voila' ce que Clément Marot sentoit & déméloit au travers du Langage suranné de Villon: voilà ce qu'il appelloit *bon Sçavoir*, & ce qui lui faisoit dire, qu'il ne doutoit pas que Villon *n'eût emporté le Chapeau de Laurier devant tous les Poëtes de son Tems, s'il eût été nour-*

nourri en la Cour des Rois & des Princes, là où les Jugemens se amendent, & les Langaiges se polissent. Et voilà ce qu'Etienne Pasquier n'a, ni senti, ni même soupçonné; parce qu'il s'étoit beaucoup plus étudié à enrichir sa Mémoire & à charger ses Recueils, qu'à s'élever l'Esprit & à se former le Goût. Aussi semble-t-il, qu'en pareille Matiere, on doit plus s'en rapporter à un Homme nourri *dans la Cour de nos Rois*, qu'à un Homme nourri dans la Poussiere du Barreau; & à un Poëte, *né dès le Ventre de sa Mere pour faire des Vers François*, qu'à un Compilateur incapable de sentir le Mérité de la bonne Poësie, & le Prix des Saillies heureuses d'un Poëte formé par la Nature, tel que fut le célebre François Villon (*a*).

IL est étonnant, qu'avec la Réputation qu'il eut dans son Tems, l'Estime où furent depuis ses Ouvrages à la Cour de François I, les Eloges qu'en a faits Clément Marot, & le Jugement favorable qu'en a porté en dernier lieu feu Monsieur Despreaux dans son *Art Poëtique*, il ait été si négligé, que feu M. Baillet n'a pas daigné

(*a*) La grande Prédilection de l'Auteur pour Villon, & ce Zele outré de Prédicateur indiscret, qui met toûjours le Saint du Jour au-dessus de tous les autres, l'a jetté dans un Excès tout opposé & peu louâble envers Pasquier, qu'il déprime trop, & auquel il ne rend nullement Justice, ni sur ses Poësies, ni sur ses autres Ouvrages. A l'entendre, ce n'étoit qu'un Pédant, pesant & stupide; mais, les Honnêtes-Gens de son Tems, n'en pensoient nullement ainsi: aussi ses Ecrits prouvent-ils suffisamment le Contraire. Du Verdier, qui a jugé bien plus desavantageusement de Villon que Pasquier, méritoit incomparablement mieux la Censure de l'Auteur; mais, heureusement pour lui, il n'avoit autrefois, ni écrit, ni plaidé, contre les Jésuites.

daigné en faire mention dans ses *Jugemens des Sçavans*, où il parle de tant d'autres Poëtes François antérieurs à Villon, tels qu'Helinand Moine de Froid-mont, Guiot de Provins, Chrétien de Troyes, Huon de Meri, Gacés Brulé, Blondiaux de Nesle, &c., tous fort au-dessous du Mérite & de la Réputation de Villon. Il n'est pas moins surprenant, qu'il n'ait pû trouver Place dans aucun des cinq Volumes du *Dictionaire de Morery* de la derniere Edition, où il est parlé de tant de Gens beaucoup plus obscurs, & moins dignes que lui d'être tirez de leur Obscurité (*a*).

Je vais suppléer, en votre faveur, autant qu'il se pourra, à ce Manquement, en rapportant de sa Vie ce que j'en ai pû tirer de ses *Poësies* mêmes, & le peu qui s'en trouve ailleurs. C'est faire Plaisir à un Homme aussi prévenu que vous pour le Mérite de Villon, que de lui en apprendre tout ce qui peut lui en faire connoître le Caractere : &, quoique les Avantures de sa Vie ne soient, ni fort belles,

(*a*) Lorsque le Pere du Cerceau écrivoit cela en 1723, *la derniere Edition du Dictionaire de Morery en cinq Volumes* étoit celle de Paris en 1718: & *il est* bien *surprenant*, qu'il n'y ait pas trouvé Villon, à la vérité non pas sous ce Mot, mais sous celui de Corbueil, où ce qu'on dit de lui est assez maigre, n'étant tiré que du seul *Recueil des Poëtes François* de Madame d'Aulnoy, qu'on y corrompt par des Additions contradictoires. Ce qu'il y a de fort plaisant, c'est qu'on y renvoie aux *Jugemens des Savans* de Mr. Baillet, qui, comme l'observe très-bien l'Auteur, n'a pas dit le moindre Mot de Villon; excepté néanmoins dans l'Article de Marot, où il cite les deux Vers de Despréaux qui le concernent: ce qui rend sa Négligence & son Inattention encore plus blamables. Cet Article Corbueil se trouve aussi dans le *Morery* de 1740, mais sans ce Renvoi à Baillet.

les, ni fort nobles, je ſuis perſuadé, que votre Prédilection pour lui vous y fera trouver du Goût, & que le Détail ne vous en déplaira pas.

MAIS, avant que d'entrer dans ce Détail, il faut commencer par fixer ſon Nom, & ſçavoir ſi le Nom de VILLON, qu'on lui donne communément, eſt ſon véritable Nom, ou ſi ce n'eſt qu'un Sobriquet, qui lui fut donné pour ſes Friponneries, & ajoûté au Nom de CORBEUIL (*a*), que quelques Sçavans prétendent avoir été ſon Nom de Famille. Peu importe, au fonds, de quelle Maniere il s'appellât, puiſque ce n'eſt pas ſon Nom qui l'a rendu illuſtre, mais ſes Ouvrages; & que, ſous quelque Nom qu'ils nous ſoient donnez, ils ont toûjours également leur Prix. Mais, peut-être ſerez-vous bien-aiſe qu'on vous faſſe obſerver à l'Occaſion de ce Fait, peu important d'ailleurs, de quelle Maniere certains Faits avancés d'abord au hazard par un prémier Auteur, & adoptez enſuite par d'autres ſur la Foi du prémier, ſe perpétuent peu-à-peu, & s'établiſſent inſenſiblement.

IL eſt conſtant, qu'avant le Préſident Fauchet, FRANÇOIS VILLON n'avoit jamais été connu que ſous le Nom de VILLON, & qu'aucun Auteur ne l'avoit encore nommé CORBEUIL. Etienne Paſquier même, qui étoit contemporain du Préſident Fauchet, & qui publia ſes *Recherches de la France* preſque dans le même Tems que l'autre donna ſes *Antiquitez Françoiſes*, & le reſte de ſes *Oeuvres*, ne le nomme jamais autrement que VILLON, dans le Cha-

(*a*) CORBUEIL. C'eſt ainſi qu'écrivent Fauchet, Ménage, & tous ceux qui ont bien copié ce Mot.

Chapitre où il parle de lui, *Recherches de la France*, Livre VII, Chapitre LVI (*a*).) Villon, dit-il, *fut un Escolier de Paris, doué d'assez bel Esprit, mais un Maître passé en fait de Friponneries.* Il suppose si bien que le Nom de Villon étoit son véritable Nom, qu'il prétend, que ce fut d'après lui, & à son Occasion, que s'établirent dans notre Langue les Termes de *villonner*, & de *Villonnerie*, pour dire *tromper*, & *Tromperie*; & que *Villon* & *Fripon* devinrent Termes synonymes. *Qu'il ait été un bon Fripon*, dit-il, *qui, en friponnant faisoit Profession expresse de Tromperie & Larcin, il n'en faut meilleur Tesmoignage que cestuy. D'autant que la Posterité a nommé un* Villon *celui qui eshontement se mesloit du Mestier de* Trompeur, *dont aussy nous fismes* villonner, *&* Villonneries.

Etienne Pasquier a Raison, comme je le justifierai dans la suite, en supposant que le Nom Villon est le véritable Nom de ce Poëte: mais, il a Tort, & il se trompe, quand il avance sans preuve, que c'est à son Sujet, qu'on a donné le Nom de V*illons* à ceux qui se méloient de friponner. Le seul Fondement, qu'il a trouvé à sa Conjecture, qu'il ne donne pas pourtant pour simple Conjecture, mais pour Fait certain, est que le Poëte Villon a passé effectivement dans son Siecle pour un assez mauvais Garnement; & que, dans notre vieux Langage, *villonner* & *friponner*, signifioient la même Chose. Il n'en a pas fallu davantage à Etienne Pasquier, suivant la Méthode ordinaire de bien des Sçavans, qui donnent leurs

(*a*) Ou Livre VIII, Chapitre LX.

leurs Conjectures comme des Certitudes, pour suppofer son Opinion comme un Fait certain; & avancer fans fcrupule, que les Termes de *villonner* & de *Villonnerie* tiroient leur Origine de FRANÇOIS VILLON (*a*).

C'EST une Bévûe, fur laquelle M. Ménage n'a pas manqué de le relever dans fes *Origines de la Langue Françoife*. PASQUIER *fe trompe*, dit-il, *qui croit, qu'à caufe des Friponneries du Poëte Villon, on a dit* villonner *&* Villonnerie, *pour* friponner *&* Friponnerie. Il montre ensuite très clairement, & invinciblement, fur le Mot de *Guile*, qui, dans notre vieux Langage, fignifie *Tromperie*, que ce Terme, & ceux qu'on en a derivez, font infiniment plus anciens que le Poëte VILLON: ce qu'il juftifie par deux Vers du *Roman de la Chaffe* de Graces (*a*) de la Vigne, Poëte bien antérieur au Siecle de Villon. Il ajoûte à cela, que *du Mot de* Guile, *nous avons fait le Verbe* guiler *qui fignifie* tromper, *& celui de* Guillon *ou* Willon, *qui eft la même Chofe, comme Gafcons* & *Wafcons, qui fignifient Trompeur, Fripon*, &c: où vous noterez, s'il vous plaît, que le, *qui fignifient*, fe rapporte à *Guillon* ou *Willon*, & non pas à *Gafcons* & *Wafcons.*

JUSQU'ICI M. Ménage a Raifon, & détruit très-fçavamment la Conjecture d'Etienne Pafquier. Mais, il tombe immédiatement après dans une Erreur toute oppofée à celle de Pafquier, quoique dans le même Genre. Celui-ci

(*a*) Cette Cenfure de Pafquier eft mieux fondée, & par conféquent plus judicieufe, que la précédente.
(*b*) Gacés, comme ci-deffus page 22.

ci prétendoit, que le Terme de *Villon*, pour signifier un *Fripon*, devoit son Origine au Poëte Villon, qui, pour avoir excellé en *Friponneries*, avoit mérité que son Nom devint un Nom d'Art ou de Profession. M. Ménage, au-contraire, prétend que Villon n'étoit pas le Nom de notre Poëte, mais une espece de Sobriquet, que ses *Friponneries* lui méritérent : *& ce Poëte*, dit-il, *fut ainsi appellé, à cause de ses Friponneries & Tromperies.* C'est-à-dire, que, selon Pasquier, on a donné le Nom de *Villons* aux *Fripons*, à cause de Villon; & que, selon M. Ménage, on n'a donné ce Nom à Villon lui-même, que parce qu'il étoit *Fripon*. M. Ménage a prouvé, que Pasquier s'étoit trompé dans son Opinion : & je vais vous faire voir, qu'il ne s'est pas moins abusé lui-même dans la sienne. Voici comme il l'expose, & l'établit, en parlant de Villon.

Son *vrai Nom*, dit-il, *estoit* François Corbueil, *comme il le témoigne lui-même dans son Epitaphe, rapportée par le Président Fauchet, Livre I*, de l'Origine des Chevaliers.

Je suis François, *dont ce me poise,*
Nommé Corbueil *en mon Surnom,*
Natif d'Auvers enprez Pontoise,
Et du commun nommé Villon:
Où d'une Corde d'une Toise
Sçauroit mon Col que mon Cul poise:
Se ne fust un joli Appel.
Le Jeu ne me sembloit pas bel.

Cette Epitaphe, ajoute M. Ménage, *est autrement dans les* Oeuvres de Villon.

C'est

C'EST uniquement ſur la Foi de cette Epitaphe, que M Ménage, & d'autres Auteurs, qui ont eû occaſion de parler de VILLON, ont avancé qu'il s'appelloit FRANÇOIS CORBUEIL, & que le Nom de VILLON n'étoit qu'un Sobriquet. Sur quoi, Monſieur, je me fais fort de vous démontrer deux Choſes. La prémiere, que, depuis la Naiſſance de François Villon en 1431, juſqu'à la prétendue Découverte du Préſident Fauchet en 1599, il n'a jamais été connu ſous d'autre Nom que ſous celui de VILLON : que ce Nom eſt ſon Nom de Famille: & qu'avant le Préſident Fauchet, perſonne n'avoit fait Mention du Nom de *Corbueil*, comme étant le véritable Nom de FRANÇOIS VILLON La ſeconde, que l'Epitaphe, rapportée par le Préſident Fauchet, Epitaphe ſur laquelle uniquement, & lui, & ceux qui l'ont ſuivi, ſe ſont fondez pour avancer, cent ans après la Mort de VILLON, que le Nom de *Corbueil*, dont on n'avoit point entendu parler juſqu'alors, étoit le véritable Nom de VILLON, n'a point été faite, & ne peut avoir été faite, par FRANÇOIS VILLON; & qu'une des Marques les plus ſenſibles de la Suppoſition de cette Epitaphe, eſt que le Nom de *Corbueil* y ſoit employé.

EN-EFFET, ſi *Corbueil* étoit le véritable Nom de ce Poëte, il ſeroit étrange, qu'il n'eût pas ſçû lui-même ſon Nom ; & que, toutes les fois qu'il a eu à ſe nommer dans ſes Ouvrages, il eût mieux aimé ſe déſigner par un Sobriquet peu honorable pour lui, comme ne lui aïant été donné qu'à tître de Maître Fripon, que par ſon Nom de Famille. Or, c'eſt un Fait

Fait constant, que Villon, aïant emploïé cinq fois son Nom dans ses Ouvrages, s'y est toutes les fois nommé François Villon, ou simplement Villon, & jamais *Corbueil*.

On trouvera ce Raisonnement encore plus décisif, si l'on fait Attention à la Nature des Pieces où il s'est nommé, & où il étoit essentiel de se désigner par son véritable Nom. Villon, en 1456, fit une Piece de Vers en forme de *Testament*: ce fut le Titre qu'on y donna, quoique sans la Participation de l'Auteur, mais Titre si convenable, qu'il étoit impossible d'y en donner un autre. On appella cette Piece le *petit Testament*, pour le distinguer du *grand*, qui est sept ou huit fois plus long. S'il y a une Occasion où l'on doive se désigner par son véritable Nom, c'est sans doute quand on fait un Testament. Villon emploie son Nom dans le prémier & le dernier Couplet de ce *Testament*, & ne s'y fait connoître que par le Nom de Villon, sans rien dire de celui de *Corbueil*. Voici comme il débute dans le I Couplet, page 1:

Mil quatre cens cinquante six,
Je François Villon, *Escolier,*
Considérant de sens rassis,
&c.

La Fin du *Testament* répond au Commencement: car, voici comme il le termine dans le dernier Couplet, page 10 (*a*):

Faict

(*a*) *Dans la présente Edition, c'est* pages 21 & 22.

Faict au temps de la dicte Date,
Par le bon renommé Villon,
Qui ne mange Figue ny Date,
&c.

Il en use de même dans son *grand Testament*, si-non qu'il ne se nomme point dans le Commencement, & qu'il ne s'y désigne qu'en parlant en prémiere Personne : mais, dans le dernier Couplet de ce même *grand Testament*, il en use comme il avoit fait dans le *petit*, & s'y nomme simplement VILLON, page 91 (*a*):

Icy se closi le Testament
Et finist du pouvre Villon.
Venez à son Enterrement,
Quand vous orrez le Carillon,
&c.

Il y a même plus. Car, cinq pages avant la Conclusion de ce *Testament*, il dresse lui-même son Epitaphe, où il défend de changer ni ajouter, page 86 (*b*).

Item veuil que autour de ma Fosse,
Ce que s'en suit (sans autre Histoire,)
Soit escript en Lettre assez grosse.

Voilà sa Volonté bien précisément marquée, & voici l'Epitaphe, telle qu'il la dresse dans le Couplet suivant, page 86 (*c*).

Cy

(*a*) *C'est ici*, page 184. (*b*) *Ici*, page 174.
(*c*) *Ici*, page 174 & 175.

Cy gist, & dort en ce Sollier,
Qu'Amour occist de son Raillon,
Ung pouvre petit Escollier,
Jadis nommé François Villon.
Oncques de Terre n'eut Sillon.
Il donna tout, &c.

A qui viendra-t-il dans l'Esprit, que dans un Testament, & dans une Epitaphe, un Homme supprime son véritable Nom, pour y emploïer uniquement, je ne dis pas un Nom étranger, & un Sobriquet donné par hazard, mais un Sobriquet injurieux, & qui le fît connoître à la Postérité pour un insigne Fripon?

Je sçais bien, que les deux *Testamens de* Villon ne sont pas des *Testamens* sérieux, & que ces Pieces ne peuvent être regardées que comme un Badinage d'Esprit. Mais, le Badinage ne consiste que dans la Qualité des Legs plaisans ou satyriques, qu'il fait aux uns & aux autres. Dans tout le Reste, il garde la Forme des Testamens, où le Testateur commence ordinairement de la Maniere suivante: *En tel Jour, & telle Année, je N. considérant meurement.* Et comme la Coûtume usitée est de marquer d'abord sa Religion par ces Mots, *Au Nom de la Sainte Trinité*, lorsque Villon vient à entrer dans le Détail de ses Dispositions, il en use de la même Maniere, en disant, page 42 (*a*):

Au

(*a*) *C'est ici*, page 87.

Au Nom de Dieu Pere éternel,
Et du Filz que Vierge parit,
Dieu au Pere coëternel
Ensemble du Saint Esperit,
&c.

Telle est la Forme des Testamens. Si le véritable Nom de VILLON eût été CORBUEIL, il n'eût pas manqué de l'emploïer dans ses deux *Testamens* : &, supposé que le Sobriquet prétendu de *Villon* lui eût été si cher, qu'il n'eût pas voulu le perdre, tout ce qu'il auroit pû faire, ç'auroit été d'en faire Mention avec la Modification qui se trouve dans son Epitaphe supposée, que rapporte Fauchet en disant: *Je François Corbueil, surnommé Villon, considérant,* &c. Mais, jamais il ne se désigne par le Nom de CORBUEIL, & se nomme par-tout, ou FRANÇOIS VILLON, ou tout simplement VILLON.

AUSSI ne pouvoit-il se nommer autrement, puisqu'il est constant d'ailleurs par ses Ouvrages, que VILLON étoit son Nom de Famille; Nom, qui ne lui étoit pas personnel, mais commun avec tous ses Parens du Côté de son Pere. En voici la Preuve bien claire, dans un Couplet de son *grand Testament*, ou, témoignant sa Gratitude à un de ses Parens, qui l'avoit toûjours assisté & secouru dans ses Disgraces, il le nomme GUILLAUME DE VILLON, page 44 (*a*).

Item,

(*a*) *Ici, c'est* pages 90 & 91.

Item, & à mon plusque Pere,
Maistre Guillaume de Villon,
Qui m'a esté plus doulx que Mere
D'Enfant eslevé de Maillon;
Qui m'a mys hors de maint Boillon,
&c.

Ceux, qui ont dressé la *Liste des Noms* répandus dans les *Ouvrages de* Villon, y ont emploïé celui-ci sous le Nom du *Pere de* Villon, en mettant : Villon (*Guillaume, Pere de François*;) en quoi ils se sont trompez : car, François Villon fait ici un Legs à *Maître* Guillaume de Villon, comme à un Homme encore vivant ; ce qu'il est d'ailleurs aisé de connoître par les deux derniers Vers du même Couplet, où il dit page 44 (*a*) :

Si lui requiers à genoillon,
Qu'il m'en laisse toute la Joye.

Or, le Pere de François Villon étoit mort, comme nous l'allons voir, quand il fit ce *Testament.* Il nomme Guillaume de Villon, son *plus que Pere*, pour faire entendre, que, dans les bons Offices que ce Guillaume de Villon lui avoit rendus, il avoit fait pour lui autant & plus qu'auroit pu faire son propre Pere, qui ne vivoit plus, comme il l'avoit marqué vingt pages auparavant, où il dit page 22 (*b*) :

Mon

(*a*) *Ici, c'est* page 91.
(*b*) *Ici,* page 45.

Mon Pere est mort, Dieu en ayt l'Ame;
Quant est du Corps, il gyst soubz Lame.

Mais, quoique GUILLAUME DE VILLON ne fût pas son Pere, on doit juger, qu'il lui en tenoit lieu, comme son plus proche Parent, & vraisemblablement comme Oncle paternel; puisque VILLON, immédiatement après avoir recommandé son Ame à Dieu, & disposé de son Corps, fait son prémier Legs en faveur de ce GUILLAUME DE VILLON, qu'il fait passer même avant sa Mere, pour qui il paroit d'ailleurs qu'il avoit beaucoup de Tendresse, & qu'il ne met cependant qu'au second Rang, immédiatement après GUILLAUME DE VILLON.

LE Surnom de VILLON n'étoit donc pas un Sobriquet personnel à notre Poëte, mais le Nom commun de la Famille. Il s'appelloit FRANÇOIS VILLON, comme son Parent s'appelloit GUILLAUME VILLON, OU DE VILLON; car, le *de* doit être regardé comme un Allongement, qui ne change rien d'essentiel au Nom, & qui ne sert que pour le Vers. Il résulte de tout ceci, que VILLON n'a jamais reconnu, ni dans lui, ni dans aucun de ses Parens paternels, le Surnom de CORBUEIL, comme le Surnom propre de sa Famille; qu'il ne se désigne jamais que par le Nom de VILLON; & que le seul Parent, dont il fasse Mention, il le nomme GUILLAUME DE VILLON.

LA même Chose peut s'observer dans les *Repues franches*, qu'on a mises au bout de ses Oeuvres. Cet Ouvrage n'est pas de lui, mais il en est le Héros. Or, il n'y est jamais nom-

mé que François Villon, ou simplement *Maître* François, & jamais Corbueil. Ces Poësies, comme il paroît au Style, sont postérieures à François Villon, & d'un Tems où la Versification Françoise s'étoit perfectionnée, aussi-bien que le Langage. Elles font voir, que ce Poëte n'étoit point connu pour lors sous d'autre Nom, que celui sous lequel il s'étoit fait connoître lui-même dans ses Poësies; & que son Surnom prétendu de Corbueil n'avoit point encore été découvert.

Long-tems après la Mort de Villon, Clément Marot fit une Edition nouvelle des *Poësies* de cet Auteur, sur les Editions précédentes, où il avoit été horriblement défiguré. *Tant y ay trouvé de Broillerie*, dit il, *en l'Ordre des Coupletz & des Vers, en Mesure, en Langaige, en la Ryme, & en la Raison, que je ne sçay duquel je doy plus avoir Pitié, ou de l'Oeuvre ainsy oultrement gastée, ou de l'Ignorance de ceux qui l'imprimérent.* Il donne même un Echantillon d'un Couplet de Villon, qui étoit inintelligible dans les Editions antérieures, & qu'il a rendu intelligible, en le rectifiant au plus près du Vray qu'il lui a été possible. Aussi l'Edition de Clément Marot est-elle infiniment plus correcte & meilleure, que toutes celles qui avoient précédé. Mais, elles conviennent toutes en un Point, qui est que, ni dans celle de Clément Marot, ni dans les précédentes, il n'y est fait nulle Mention du Surnom de Corbueil; & que notre Poëte est également nommé dans toutes François Villon, sans que dans aucune de ces Editions il soit fait Mention de l'Epitaphe rapportée par le Président Fau-

Fauchet, où le Surnom de CORBUEIL est emploïé comme le Nom de Famille de VILLON.

FRANÇOIS RABELAIS, postérieur d'un Demi-Siecle à FRANÇOIS VILLON, fait Mention de ce Poëte en deux Endroits du IV Livre de son *Pantagruel*, qu'il dédia en 1552 au Cardinal de Chastillon. C'est aux Chapitres XIII & LXVII, comme il est marqué dans la nouvelle Edition de Villon (a). Or, dans ces deux Endroits, il ne le nomme point autrement que *Maistre* FRANÇOIS VILLON. Il y rapporte l'Epitaphe que VILLON se fit à lui-même dans la Prison, quand il se vit condamné à être pendu; mais, il la rapporte précisément telle qu'elle est dans toutes les Editions des *Oeuvres de* VILLON, c'est-à-dire, en quatre Vers sur une même Rime, & sans qu'il y soit parlé de son Surnom de CORBUEIL.

DEPUIS Rabelais, jusqu'en 1599, que le Président Fauchet donna ses *Oeuvres* au Public, on ne voit point qu'aucun Ecrivain ait parlé de notre Poëte autrement que sous le Nom de FRANÇOIS VILLON; de sorte qu'il doit demeurer pour Fait constant, que, depuis 1456, que ce Poëte donna son *petit Testament*, où il se désigne au prémier & au dernier Couplet sous le nom de FRANÇOIS VILLON, jusqu'en 1599, le Surnom de CORBUEIL a été ignoré, tant de lui-

(a) Avant cela, Rabelais avoit déjà introduit dans le II Livre de son *Pantagruel*, Chapitre XXX, Villon, comme rabrouant fort Xerxès, devenu Moutardier des Champs Elisées, de ce qu'il lui vouloit vendre trop cher certaine Quantité de Moutarde, & comme pissant dans son Baquet pour l'en punir.

lui-même, que de ceux qui ont parlé de lui, & qui ne l'ont jamais nommé que François Villon. Les Editions de ses Ouvrages, antérieures à celle de Clément Marot, les *Repues franches* faites à son Sujet, l'Edition de Clément Marot, & le Témoignage de Rabelais, font une Suite de Tradition constante sur ce Point, & non interrompue, jusqu'en 1599. De sorte qu'à compter depuis la Date du *petit Testament* de Villon donné en 1456, jusqu'à 1599, voilà 143 Ans, durant lesquels notre Poëte n'a jamais été connu que sous le Nom de François Villon, sans qu'il se trouve aucune Trace de son prétendu Surnom de Corbeuil.

N'est-il pas surprenant, Monsieur, qu'après une Possession de 143 Ans, Possession toûjours paisible, & non jamais contredite, & cent Ans au moins après la Mort de Villon, on vienne lui disputer son véritable Nom, & qu'on le change en un Sobriquet, pour lui donner un Nom étranger, que, ni lui, ni ses Partisans, ni ses Editeurs, ni tous ceux qui ont parlé de lui, n'ont jamais connu. Voilà pourtant ce qui est arrivé. Mais, vous serez encore plus surpris de voir sur quel foible Fondement se trouve appuyée cette nouvelle Prétention.

Le Président Fauchet donna ses *Oeuvres* au Public en 1599, comme en fait foi son Epître Dédicatoire au Roi Henri IV, datée du 8 de Septembre de la dite Année. Dans le Chapitre I du I Livre *de l'Origine des Chevaliers*, voici comme il s'exprime au sujet du Mot de *Guille* : Guiller *signifie* tromper, *&* *vient de* Guille, *c'est-à-dire*, *Tromperie* ; *tesmoing ces Vers de*

de Graces de la Vigne (*a*), *Auteur du* Roman de la Chaſſe, *qui dit :*

Là fut li Queux de Tancarville;
En luy n'ot ne Barat ne Guille.

Et Maiſtre François Corbueil *fut ſurnommé* Villon, *pour les* Tromperies *qu'il fit en ſa Vie; l'Epitaphe duquel j'ay dans un de mes Livres eſcrit à la main, qui dit :*

Je ſuis François dont ce me poiſe,

& le Reſte de l'Epitaphe, telle que je l'ai rapportée plus haut tout au long (*b*). Il remarque enſuite, que *Guillon* & *Willon* ſont un même Mot, *parce qu'anciennement B & les deux VV ſe prononçoient de même.*

CE qui nous fait voir, que l'Article de *Guile*, dans les *Origines de la Langue Françoiſe* de M. Ménage, eſt pris tout entier de Fauchet, auquel il renvoïe à la vérité pour l'Epitaphe, mais non pas pour le Mot de *Guille.* Je ne ſçais ſeulement pourquoi, aïant pris cet Article dans Fauchet, il n'écrit pas *Guille* & *Guiller* avec deux *ll*, comme cet Auteur, & dit toûjours *Guile* & *Guiler* avec une *l*; quoique dans les deux Vers citez du *Roman de la Chaſſe*, le mot de *Guille* ſe trouve avec deux *ll*; & que M. Ménage, en citant ces deux Vers y mette

(*a*) La Croix du Maine, *& autres, nomment ce Poëte* Gaces de la Vigne, *comme* Gaces Brulez, *autre Poëte plus ancien.*

(*b*) *Page* 26.

mette *Guille*, & non pas *Guile*. Mais, ce sont de ces Caprices de Grammairiens, dont il ne faut point leur demander Raison, parce qu'ils n'en ont point de bonne à dire (*a*). Revenons au Président Fauchet.

CET Auteur, au bout de près de 150 Ans que VILLON a toûjours été connu sous le Nom de FRANÇOIS VILLON, sans autre Surnom, s'avise de lui ôter son Nom de Famille, pour lui substituer celui de CORBUEIL, que personne avant lui n'avoit attribué à VILLON, & de faire de celui-ci un simple Sobriquet. Et sur quoi est fondé ce Changement ? Précisément sur la Foi d'une Epitaphe prétendue de VILLON, que Fauchet dit avoir trouvée dans un de ses Livres écrit à la Main. Il ne dit point de quel Tems est ce Livre écrit à la Main, qui en est l'Auteur, d'où il lui est venu; & ne rapporte rien enfin sur quoi on puisse juger de la Créance que mérite ce prétendu Manuscrit. Ainsi, VILLON, qui, depuis sa Naissance en 1431, s'étoit toûjours appellé VILLON, change de Nom

(*a*) Le Pere du Cerceau se servoit apparemment de l'Edition de 1650. S'il avoit consulté celle de 1694, où je vois toujours bien *guille* & *guiller*, & non pas *guile* & *guiler*, tant à l'Article GUILLE, qu'aux Mots VILLON, VILLONNER, VILLONNERIE, il n'auroit point ainsi gratuïtement attaqué tout le Corps mal-endurant des *Grammairiens*, qui pourroient à leur tour reprocher à ses Confreres, & peut-être personnellement à lui-même, d'avoir plus mal-à-propos encore métamorphosé ce Mot en celui de *Guibe*, dans leurs *Mémoires de Trévoux*, Septembre 1723, pag. 1559. Mais, ce Mot, aussi-bien que *Franchet* & *Patna*, ne sont-là sans doute que de simples Fautes d'Impression, dont ils abuseroient aussi peu équitablement que lui.

Nom près de 170 Ans après, & se trouve nommé FRANÇOIS CORBUEIL, contre la Foi de tous les Livres imprimez qui ont parlé de VILLON jusqu'en 1599; & cela uniquement, parce qu'il s'est trouvé entre les Livres du Président Fauchet un Livre écrit à la Main où il est nommé FRANÇOIS CORBUEIL. Je demande, si un Manuscrit pareil, dont on ne dit rien qui puisse l'autoriser, suffit, pour donner le Démenti à VILLON lui-même, à ses Disciples, à ses Editeurs, aux Auteurs venus depuis qui ont fait mention de lui, & enfin à tous les Livres imprimez depuis la Naissance de VILLON jusqu'au Tems du Président Fauchet?

NON, sans doute, Monsieur; & ce Président lui-même n'a pas dû le présumer. Mais, il a été plus heureux qu'il ne pouvoit raisonnablement l'espérer; puisque ce qu'il avoit avancé, sur la simple Foi de son Livre écrit à la Main, a été reçû sur sa Parole, non-seulement par le commun des Gens qui n'y regardent pas de si près, mais même par un Critique tel que M. Ménage. Ce Critique n'a point fait de Difficulté d'abandonner, & VILLON lui-même, qui ne se désigne jamais que par ce Nom dans ses *Poësies*, & ses anciens Editeurs, & Clément Marot, & tous les Auteurs qui ont parlé de lui, pour suivre aveuglément le Président Fauchet, & pour souscrire sans scrupule à sa nouvelle Découverte.

C'EST une Méprise d'autant moins excusable dans M. Ménage, que s'il avoit voulu éxaminer un peu de près l'Epitaphe rapportée dans le Président Fauchet, & qu'il cite tout au long, il y auroit reconnu sans peine, qu'elle

ne pouvoit être de Villon, & qu'elle n'a pû être fabriquée que long-tems depuis lui, & d'après celle qu'il avoit composée lui-même dans sa Prison de Melun, lors qu'il se vit condamné à être pendu. La voici, telle qu'elle se trouve dans toutes les Editions de ses *Poësies*, pag. 92 (*a*).

Je suis François (dont ce me poise,)
Né de Paris, emprès Ponthoise.
Or d'une Corde d'une Toise
Sçaura mon Col que mon Cul poise.

Cette Epitaphe est incontestablement de Villon, & personne n'a jamais dit le contraire. Or, cette Epitaphe se trouve toute renfermée dans celle que rapporte le Président Fauchet, & que je répete ici, pour qu'on les puisse confronter toutes deux :

Je suis François, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon Surnom,
Natif *d'Auvers* emprés Ponthoise,
Et du Commun nommé Villon.
Or d'une Corde d'une Toise
Sçauroit mon Col que mon Cul poise,
Se ne fust un joly Appel.
Le Jeu ne me sembloit point bel.

Le prémier, le troisieme, le cinquieme, & le sixieme Vers de ce Huitain, sont les quatre de l'Epitaphe faite par Villon lui-même. On ne voit pas pourquoi, aïant fait la prémiere Epitaphe

(*a*) *Dans la présente Edition, c'est* page 190.

taphe en quatre Vers, il en auroit voulu faire une seconde, où ces mêmes quatre Vers fussent compris. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le Huitain, rapporté par le Président Fauchet, ne se trouve dans aucune des Editions de VILLON antérieure à ce Président; & qu'au contraire l'Epitaphe en Quatrain se trouve dans toutes. Ces deux Epitaphes, d'ailleurs, sont la même Chose pour le Fonds; & c'est ce qui a fait dire à M. Ménage, après avoir rapporté celle du Président Fauchet: *Cette Epitaphe est autrement dans les* Oeuvres de VILLON.

EN quoi consiste donc principalement la Différence de ces deux Epitaphes? Uniquement dans une Chose, qui a dû faire connoître à M. Ménage, Homme versé dans la Poësie Françoise, que le Huitain ne pouvoit être de Villon, & qu'il n'a été fabriqué que long-tems depuis lui, & même depuis Marot. En effet, il est visible, que celui, qui du Quatrain en a fait un Huitain, n'en a usé ainsi, que pour rendre plus réguliere l'Epitaphe, qui n'étoit composée que de quatre Rimes féminines, qu'il a voulu entrelasser par des masculines. Qu'on lise le Huitain, & l'on connoîtra, du prémier Coup d'Oeil, la Vérité de mon Observation, que je suis surpris que M. Ménage n'ait pas faite lui-même. Or, l'Entrelassement des Rimes masculines & féminines est une Régularité, qui ne s'est introduite dans notre Versification, non-seulement que depuis Villon, mais même depuis Clément Marot, & qui à peine étoit bien établie dans le Tems que le Président Fauchet publia ses Ouvrages. Cette Insertion de Rimes masculines, qu'on a em-

 ploïées,

ploïées dans le Huitain, fait toute la Différence qu'il y a entre l'Epitaphe de quatre Vers reconnue pour être l'Ouvrage de Villon, & l'Epitaphe de huit Vers dont on n'avoit point entendu parler avant le Préfident Fauchet. D'où il eft aifé de conclure, que ce Huitain ne fçauroit être de Villon; qu'il n'a pû être fabriqué fur fon Quatrain, que long-tems après fa Mort; & que c'eft auffi pour cette Raifon, que ce Huitain ne fe trouve dans aucune des Editions de Villon avant 1599.

A l'égard du Nom de Corbueil qui y eft emploïé, ce qui m'en paroît de plus vraifemblable eft, que ce Huitain a été fait d'après celui de Villon, & adapté à un Particulier nommé Corbueil, qui, apparemment, étoit furnommé Villon entre fes Camarades; parce que peut-être s'aidoit-il des deux Métiers de Villon, c'eft-à-dire, de Friponnerie & de Poëfie; & qui, aïant été condamné à Pontoife à être pendu, en auroit appellé à l'éxemple de Villon. Ce qui femble appuïer ma Conjecture, c'eft que Villon, dans fon Epitaphe de quatre Vers fe dit natif de Paris:

Né de Paris *emprès Pomthoife.*

Il fe dit encore *Enfant de Paris* dans un autre Endroit, page 53 (*a*).

Le Droit luy donne d'Efchevin,
Que j'ay comme Enfant de Paris.

Vil-

(*a*) *C'eft ici*, page 108.

VILLON reconnoit toujours Paris pour sa Patrie: au-lieu que, dans l'Epitaphe de huit Vers rapportée par Fauchet, CORBUEIL se dit

*Natif d'*Auvers *emprès Ponthoise.*

Je remarque encore, que, dans ce Huitain tel que le rapporte M. Ménage d'après Fauchet, il y a au cinquieme Vers *où d'une Corde d'une Toise*, & non, *or d'une Corde*, &c., comme je le trouve dans Fauchet de l'Edition de 1610. Si, dans l'Edition de 1599, il y a *où*, comme le met M. Ménage, cela confirme encore ma Conjecture; car, cet *où* seroit relatif à *Pontoise*, & ce seroit comme si FRANÇOIS CORBUEIL disoit: *Natif d'Auvers emprès* Pontoise, *où j'aurois esté pendu, si ce n'estoit le joli Appel que j'ay fait.* Or, ce ne fut pas à *Pontoise*, mais à *Melun*, que VILLON fut condamné à être pendu (*a*). CORBUEIL dit: *Sçauroit mon Col que mon Cul poise*, sans cet Appel; mais VILLON, qui ne parle point de son Appel dans son Epitaphe, dit absolument: *Sçaura mon Col que mon Cul poise.* Et comme il avoit fait une Piece exprès pour son Appel, il n'étoit pas nécessaire qu'il fît Mention de cet Appel dans son Epitaphe., qu'il ne dressa d'ailleurs que dans la Persuasion où il étoit qu'il seroit réellement pendu, nonobstant son Appel, qui ne feroit que reculer son Supplice jusqu'à la Confirmation de la Sentence. Il appelloit toûjours à bon compte; mais, il ne s'y fioit pas plus que de Raison:

Com-

(*a*) Abus, comme on le verra ci-dessous.

Combien que point trop ne m'y fie,

dit-il page 95 (*a*) dans la *Ballade de son Appel.*

En voilà, je pense, autant qu'il faut, pour fonder ma Conjecture à l'égard de ce François Corbueil, dont il s'agit dans l'Epitaphe rapportée par Fauchet : mais, quoiqu'il en puisse être de cette Conjecture, il demeure toûjours constant, que, depuis la Naissance de Villon jusqu'en 1599, c'est-à-dire pendant plus de 160 Ans, il ne s'est jamais fait connoître, & n'a jamais été désigné par aucun Auteur, que sous le Nom de Villon; qu'on ne doit point, sur la Foi d'un Livre manuscrit, que le Président Fauchet avoit dans sa Bibliotheque, & dont il ne justifie point l'Autorité, changer le Nom de Villon cent Ans après sa Mort, ni travestir en Sobriquet son véritable Surnom, & le Nom de Famille qui lui étoit commun avec ses Parens paternels; & que, d'ailleurs, le Huitain rapporté par Fauchet, & qui ne se trouve dans aucune des Editions antérieures à 1599, n'est point de lui, & n'a pû être fabriqué que long-tems depuis lui, ainsi que je crois l'avoir prouvé.

Laissons donc à notre Auteur le Nom de François Villon, qui est incontestablement son Nom, & le seul sous lequel il s'est fait connoître dans ses Ouvrages. Si tous les Points de son Histoire demandoient autant de Dis-

(*a*) *C'est ici*, page 197.

Diſcuſſion qu'il en a fallu faire ſur ſon Nom, ce que je vous écris deviendroit un Livre, & ne feroit plus une Lettre (*a*). Mais, raſſurez-vous : il n'y a pas grande Diſpute à craindre pour l'avenir ; & nous trouverons peu de choſe qui nous arrête.

FRANÇOIS VILLON étoit de Paris, comme le juſtifie ſon Epitaphe en quatre Vers faite par lui-même, & reconnuë inconteſtablement pour être de lui, où il dit page 92 (*b*) :

Né de Paris *emprès Ponthoiſe.*

Il ſe déclare encore *Enfant de Paris* dans un autre Endroit que j'ai déjà cité (*c*). La même Choſe eſt atteſtée dans la *Préface* que Clément Marot mit à la Tête de l'Edition qu'il fit des *Poëſies de Villon*, où il dit, qu'il *s'eſbahit* (*veu* *que*

(*a*) En effet, une ſi longue Diſcuſſion de près de 22 Pages, qui pouvoit néanmoins s'expédier facilement en deux ou trois Réfléxions courtes & déciſives: une pareille Diſcuſſion, dis-je, ſur un Point d'auſſi peu de Conſéquence que les differens Noms de VILLON & de CORBUEIL, ainſi que le reconnoit ci-deſſus page 23 en propres Termes l'Auteur lui même, paroit tenir bien plus de la Routine du College, que de la Préciſion du Cabinet; ſentir bien plus le Zele outré de Diſputeur prévenu, que l'Exactitude d'Homme de Lettres impartial; en un mot, repréſenter beaucoup mieux l'Adreſſe & la Subtilité d'une Chicane trop étudiée, que la Juſteſſe & la Solidité d'une judicieuſe Critique. La ſeule petite Remarque de Mr. le Duchat ſur le LXXVI Huitain du *grand Teſtament* prouve ſuffiſamment tout ce que prétend ici l'Auteur ; ſçavoir, que le vrai Nom de Famille de notre Poëte étoit VILLON, & non pas CORBUEIL.

(*b*) *C'eſt ici*, page 190. (*c*) *Ci-deſſus*, page 42.

que c'est le meilleur Poëte Parisien qui se trouvé) comment les Imprimeurs de Paris, & les Enfans de la Ville, n'en ont eu plus grand Soing.

Il naquit à Paris en 1431. La Preuve s'en forme de deux Endroits de ses Ouvrages. Car, dans le prémier Vers de son *grand Testament*, il le date de l'An trentieme de son Age, en disant page 11 (*a*):

En l'An de mon trentiesme Eage:

Et, à la Fin du Préambule de ce *Testament*, il marque, page 14 (*b*), qu'il le fit en soixante & un, c'est-à-dire en 1461.

Escript l'ay l'An soixante & ung,
Que le bon Roy me délivra
De la dure Prison de Mehun.

Par où il paroit, en joignant ces deux Dates de différente Espece, qu'il avoit trente Ans en 1461, & par conséquent qu'il devoit être né en 1431.

La Maniere, dont il parle de son Extraction, de l'Etat de ses Parens, de leur Pauvreté, & de la sienne, marque bien, que son Vice n'étoit pas d'être glorieux; car, voici comme il s'en explique dans son *grand Testament*, page 21 (*c*):

Pauvre je suys de ma Jeunesse,
De pauvre & de petite Extrace.

Mon

(*a*) *C'est ici*, page 23. (*b*) *Ici*, page 30.
(*c*) *Ici*, page 43.

Mon Pere n'eust onq' grand Richesse,
Ne son Ayeul nommé Erace.
Pauvreté tous nous suit & trace.
Sur les Tumbeaulx de nos Ancestres
(Les Ames desquels Dieu embrasse)
On n'y voit Couronnes ne Sceptres....

Je n'ay ne cens, ne rente, ne avoir,

dit-il dans un autre Endroit, page 18 (*a*). Il marque dans l'Epitaphe qu'il se dresse dans son *grand Testament*, page 87 (*b*), que le pauvre François Villon

Onques de Terre n'eut Sillon.

Et dans le *Requiem* en Rondeau qui suit cette même Epitaphe (*c*), il se désigne par *cil*, c'est-à-dire, celui,

Qui vaillant Plat ny Escuelle,
N'eust oncques, n'ung Brin de Percil.

Et, enfin, en annonçant une Ballade qu'il avoit faite en l'Honneur de la Sainte Vierge à la priere de sa Mere, à qui il la laisse par forme de Legs, il marque, que c'est tout ce qui est en son Pouvoir de lui laisser; car, dit-il, page 44 (*d*):

Autre Chastel n'ay, ne Fortresse,
Où me retraye Corps & Ame,
(Quand sur moy court male Destresse,)
Ne ma Mere la povre Femme.

LA

(*a*) *C'est ici*, page 57. (*b*) *Ici*, page 175.
(*c*) *Ici*, page 176. (*d*) *Ici*, page 92.

La Pauvreté de ses Parens ne les empécha pas de faire un Effort pour le pousser aux Etudes, & seconder les heureuses Dispositions qu'on découvroit dans lui dès sa Jeunesse : & il est hors de doute, que si, avec le Génie & les Talens que Dieu lui avoit donnez, il se fût bien appliqué à l'Etude, il y auroit fait de grands Progrès. Mais, il eut le Malheur de se laisser entraîner par son Tempérament, & par les mauvais Exemples, & de tourner, du côté de l'Espieglerie & de la Débauche, des Talens, dont il auroit recueilli des Fruits solides dans la suite de sa Vie, s'il avoit sçû les faire profiter. C'est sur quoi il reconnut bien sa Faute à l'Age de 30 Ans, & ce qui lui fit dire dans son *grand Testament*, page 17 (*a*), quand le Feu de l'Age fut passé :

Je plaings le Temps de ma Jeunesse,
Auquel j'ay plus qu'autre gallé.

C'est apparemment de cet ancien Mot Gaulois *galé*, qui signifie *se donner du bon Temps*, que nous est resté le Terme de *Galant*. Villon fut en effet un hardi *Galant* dans son Tems.

Il sentit depuis tout le Préjudice qu'il recevoit d'avoir négligé l'Etude dans sa Jeunesse. Il emploïe un Couplet entier à en témoigner son Repentir, dans son *grand Testament*, page 18 (*b*) : & il le fait d'une Maniere si pathétique, qu'il est difficile de n'en être pas touché. Le Couplet est si beau, que je ne puis m'empécher de le mettre ici.

Hé!

(*a*) *C'est ici*, page 36. (*b*) *Ici*, page 38.

Hé! Dieu, se j'eusse estudié,
Au Temps de ma Jeunesse folle,
Et à bonnes Mœurs dédié,
J'eusse Maison & Couche molle.
Mais quoy! je fuyoye l'Escolle,
Comme faict le mauvais Enfant.
En escrivant ceste Parolle,
A peu que le Cueur ne me fend.

Il ne laissa pas d'étudier tellement quellement, & fit toûjours depuis Profession d'Homme de Lettres. C'est ce que signifie le Titre d'Ecolier qu'il se donne encore à 30 Ans, & qu'il emploïe même dans l'Epitaphe qu'il se dresse sur la fin de son *grand Testament*, où il dit page 87 (*a*):

Cy gist.. . . . . . .
Ung pouvre petit Escollier,
Jadis nommé François Villon.

Il étoit difficile que Villon, en faisant le Métier d'Ecolier fripon & libertin, qui mettoit tout son Esprit à imaginer tous les jours, & à mettre en œuvre, de nouveaux Tours d'Espieglerie, en quoi, comme dit Etienne Paquier, il étoit *superlatif*, ne se fît à la fin de mauvaises Affaires, & n'eût quelque-chose à démêler avec la Justice. Il fut mis en Prison plus d'une fois: &, de la maniere dont il parle du Châtelet dans son *petit Testament*, qu'il composa à l'Age de 25 Ans, il paroit qu'il

(*a*) *C'est ici*, pages 174 & 175.

qu'il l'avoit fréquenté avant cet Age. Il assigne un Legs pour le Chevalier du Guet, & ses Archers ; mais, il y met cette Condition page 6 (*a*) :

> *Pourveu que j'auray les troys Lictz,*
> *S'ils me meinent en Chastellet ;*

c'est-à-dire, la Chambre qu'on appelloit des Trois-Licts, selon qu'il est expliqué dans les Notes de Clément Marot, qui sçavoit la Carte du Païs, pour y avoir fait en son Tems plus d'un Voïage. Cet Endroit, à la vérité, ne dit pas formellement, que Villon eût été dès lors Prisonnier au Châtelet : mais, de la maniere dont il parle de ce Lieu-là dans son *petit Testament*, & à en juger par ce qu'il y dit page 8 (*b*), & des *Pigeons qui sont par essoyne enserrez soubz Trappe volliere*, c'est-à-dire, des Prisonniers, & de la Grace de la Geoliere, & d'autres Traits pareils, il paroit trop instruit de l'Intérieur de la Prison, pour ne pas donner lieu de penser, qu'il avoit eu Occasion plus d'une fois de s'en instruire par lui-même ; ce qui d'ailleurs, à l'égard d'un Libertin & d'un Fripon, tel qu'il étoit alors, & Maître de la Bande, se peut présumer sans Jugement téméraire.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer, que les Friponneries, qu'on lui reproche, eussent quelque-chose de bien odieux. Si l'on en peut juger par quelques Piéces qu'on a mises au bout de ses Poësies, sous le Titre de *Repues franches*, &

(*a*) *C'est ici*, page 14. (*b*) *Ici*, page 17.

& dont il eſt le Héros, mais non pas l'Auteur; la plûpart de ſes Friponneries ſe terminoient à quelques bons Tours, qui alloient à eſcamoter du Pain à un Boulanger, du Vin à un Cabarretier, de la Viande à un Boucher, & des Tripes à une Tripiere, pour ſe réjouïr aux Dépens d'autruy avec ſes Camarades: &, dans tout cela, il paroit plus d'Eſpieglerie, que de Méchanceté.

Mais, ſelon toutes les Apparences, il s'agiſſoit de quelque-choſe de plus ſérieux dans l'Affaire qui cauſa en dernier lieu ſa Priſon de Melun, & le Procès criminel qu'il y eut à eſſuyer. Je dis *Melun*, parce que c'eſt ainſi qu'on a interprété le Nom de *Mehun*, qu'il emploïe dans ſon *grand Teſtament* en parlant de cette Priſon (*a*). Il falloit que le Crime fût conſidérable, puiſqu'après trois ou quatre Mois paſſez dans les Cachots, il fut condamné à être pendu avec cinq de ſes Camarades, tous auſſi honnêtes Gens que lui. Il y a d'autant plus lieu de préſumer, que ſon Affaire ſonnoit mal; que lui, qui, dans ſes Poëſies, parle aſſez librement, & de ſa Priſon, & de ſa Condamnation, & de ſon Appel, ne dit pas un mot du Crime pour lequel il avoit été condamné (*b*). Il ſe contente,

(*a*) On verra ci-deſſous page 57, Remarque (*a*), que c'eſt à tort que l'Auteur a adopté cette Interprétation.

(*b*) Ce Crime étoit aſſez probablement quelque Vol, ou autre mauvais Trait, exercé à Ruël, & pour lequel il paroit par la XVI Ballade du *grand Teſtament*, & par la II du *Jargon*, que deux de ſes Camarades furent effectivement pendus.

tente, sans rien spécifier en particulier, & sans toucher à la Cause prochaine, de remonter à la Cause éloignée, c'est-à-dire, à la Misere & à la Pauvreté qui l'avoit jetté dans le Précipice; car, dit-il page 17 (a),

Nécessité faict Gens mésprendre,
Et Faim saillir le Loup des Boys.

Si telle Patenôtre sauvoit de la Corde, il y auroit peu de Gens de pendus pour Vol; car, il n'y en a gueres de ceux qu'on expédie pour avoir volé, qui ne pût se justifier à titre de Pauvreté & de Misere. Villon se sauve comme il peut, à la faveur de cette Excuse, qu'il emploïe vaille que vaille. Il tâche de la relever par l'Avanture de ce Corsaire, qui fut amené à Aléxandre, & qui eut le Courage de lui dire, qu'on ne l'appelloit Corsaire, que parce qu'il n'avoit qu'un misérable petit Vaisseau pour écumer la Mer; au-lieu que, s'il eût eu une grande Flote sous ses Ordres, il auroit passé pour Conquérant: ce qui plut si fort à Aléxandre, que, bien loin de le punir, il l'éleva en Honneur, & se servit de lui. Sur quoi Villon, se faisant à lui-même l'Application de cette Avanture, dit, que s'il eut trouvé quelque Prince qui eut daigné le tirer de la Misere, & qu'affranchi de la Nécessité il se fût mis à faire du Mal, il se seroit condamné lui-même à être brûlé.

Si

(a) *C'est ici*, page 36.

Si Dieu, dit-il page 17 (*a*), *m'euſt donné rencontrer*
Ung autre piteux Alexandre,
Qui m'euſt fait en Bonheur entrer,
Et puys qu'il m'euſt veu condeſcendre
A Mal, eſtre ards & mis en Cendre
Jugé me fuſſe de ma Voix.

Ce fut donc plûtôt la Miſere, qu'aucune mauvaiſe Inclination, qui le fit tomber dans le Crime pour lequel il fut condamné à être pendu.

QUELQUES Gens ont crû, que ç'avoit été pour Crime de Fauſſe-Monnoie : mais, la Choſe n'a nulle Apparence, puiſqu'il eſt conſtant, que, dans ces Tems-là, le Supplice ordinaire des Faux-Monnoïeurs étoit d'être jettez dans une Chaudiere bouillante. C'eſt ce que témoigne Villon lui-même dans le prémier Couplet de ſa *Ballade de bonne Doctrine à ceux de mauvaiſe Vie*, page 80 (*b*), où il dit :

. . . . Soyes . . . .
Tailleur de Faux-Coings, tu te bruſles,
Comme ceux qui ſont eſchaudez.

La Note, qu'on a miſe au bas de la Page ſur ce Terme d'*eſchaudez*, l'explique par le Supplice des Faux-Monnoïeurs tel qu'il étoit uſité alors, & que nous l'avons rapporté : ce qui ſuffit pour démontrer, par le Genre de Mort auquel Villon fut condamné, que ſon Crime n'avoit point de rapport à la Fauſſe-Monnoie, &

(*a*) *C'eſt ici*, page 36. (*b*) *Ici*, page 162.

& qu'il étoit apparemment plûtôt coupable d'en avoir dérobé de bonne, que d'en avoir fabriqué de fausse.

On ne doit pas non plus s'imaginer, qu'on ait voulu en cela faire quelque sorte de Grace à Villon. La Maniere, dont il s'explique, sur cette Avanture, & sur la Rigueur dont on usa à son égard dans la Prison de Melun, ne donne pas lieu de croire, qu'on fût disposé à le traitter avec beaucoup d'Indulgence.

Mais, quoiqu'il en soit du Genre de Crime pour lequel Villon fut condamné, & qu'il s'est bien donné de garde de spécifier, il est toûjours assûré, qu'il fut mis en Prison à Melun, au commencement de l'Eté de 1461, lui & cinq de ses Camarades, complices du même Crime (*a*). A l'égard de l'Année, la Chose se trouve prouvée par ce qu'il dit du Tems auquel le Roi le délivra, qui fut en *soixante & ung*, c'est-à-dire, 1461. Et puisque, comme il le dit après, il fut tenu durant tout un Eté dans cette Prison de Melun, d'où le Roi le fit sortir, il devoit y avoir été enfermé au commencement de l'Eté de ladite Année 1461. Quant au Nombre de ses Complices, on le trouve marqué dans la Ballade qu'il fit pour lui & pour eux, lorsque, par Sentence du Juge de Melun, ils furent condamnez tous à être pendus.

Vous

(*a*) L'Auteur ne parle de cette Prison de 1461, & de celle où il fut mis avec cinq de ses Camarades, que comme d'un seul & unique Emprisonnement; mais, je crois qu'il se trompe, & que c'en sont deux, comme je l'expliquerai plus au long dans la Remarque suivante.

Vous nous voyez cy-attachés cinq, six,

dit-il dans cette Piece, page 93 (*a*).

Ce Juge de Melun, qui les condamna, s'appelloit Jacques Thibaut d'Aussigny. *Jacques* étoit son Nom de Baptême, *Thibaut* son Surnom, & d'*Aussigny* un Nom de Seigneurie. Je vous fais cette Observation, pour vous prévenir sur une Erreur où sont tombez ceux qui ont dressé la *Table des Noms de Familles de Paris*, que Villon a citez dans ses deux *Testamens*. Comme, dans le *grand*, il nomme d'abord *Thibaut d'Aussigny*, celui qui l'avoit fait tant souffrir dans la Prison ; & que, 30 pages après, dans la même Piéce, il parle encore d'un *Jacques Thibaut*, qui l'avoit aussi fort maltraitté (*b*), les Auteurs de la *Table* en ont fait deux Hommes différens ; l'un, dont le Nom de Baptême étoit *Thibaut*, & le Surnom *d'Aussigny* ; & l'autre, dont le Nom de Baptême étoit *Jacques*, & le Surnom *Thibaut* : quoique ce *Jacques Thibaut*, & ce *Thibaut d'Aussigny*, ne soient réellement qu'un même Homme. En voici la Preuve. Dans le prémier Couplet de son *grand Testament*, il dit, page 11 (*b*), au sujet de *Thibaut d'Aussigny*, ce qui suit :

Nonobstant maintes Peines eues,
Lesquelles j'ay toutes receues
Sous la main Thibaut d'Aussigny.

Dans le Couplet suivant, il explique plus en détail ces Peines qu'il avoit souffertes durant sa

(*a*) *C'est ici*, page 192. (*b*) *Voiez les Huitains I & LXII.*

sa Prison, en disant de ce *Thibaut d'Aussigny*, page 11 (*a*):

Peu m'a d'une petite Miche,
Et de froide Eau tout un Esté,

Peu, signifie-là *repû*: c'est-à-dire, que ses Plaintes contre *Thibaut d'Aussigny* roulent sur ce qu'il l'avoit réduit au Pain, & à l'Eau, durant tout un Eté qu'il fut en Prison sous ses Ordres. Or, les Plaintes qu'il fait au sujet de *Jacques Thibaut* sont précisément les mêmes: car, après avoir représenté, que les mauvais Traittemens, qu'il avoit reçûs durant sa Prison, l'avoient tellement changé, qu'il paroissoit vieux quoiqu'il fût jeune encore, il impute la Cause de cette prétendue Vieillesse anticipée aux Rigueurs dont avoit usé à son égard *Jacques Thibaut* durant qu'il le tenoit en Prison; ce qu'il exprime ainsi page 40 (*b*):

Dieu merci, & Jacques Thibaut,
Qui tant d'Eau froide m'a fait boire,
En ung bas lieu non pas en haut,
Manger d'Angoisse mainte Poire,
Enferré: &c.

Par où on voit, que *Thibaut d'Aussigny*, qui l'abreuve de *froide Eau tout un Esté*, est le même que *Jacques Thibaut*, qui lui avoit fait boire *tant d'Eau froide.* Comme le Nom de *Thibaut* peut être, & Nom de Baptême, & Surnom, on l'a emploïé en ces deux Façons; &

(*a*) C'est ici, page 26. (*b*) Ici, page 83.

& c'eſt par ce Moïen, que de trois Noms on en a fait quatre, & que d'un Homme on en a fait deux (*a*).

Ce

(*a*) Tout ce qui ſe dit-là, pour prouver que *Jacques Thibault*, & *Thibault d'Auſſigny*, ne ſont qu'un ſeul & même Homme, eſt fort vraiſemblable ; & c'eſt ce que j'ai conçu moi-même & confirmé ci-deſſus, Huitain I Remarque (*b*), & Huitain LXII Remarque (*a*), du *grand Teſtament* : mais, malheureuſement pour tout ce long Plaidoïé, Mr. le Duchat a parfaitement bien prouvé dans ſa Remarque (*a*) ſur le même Huitain I, que ce *Thibault d'Auſſigny* n'étoit nullement *Juge de Melun*, mais Evêque d'Orléans ; & que la Priſon de Villon étoit effectivement à *Mehun*, Ville du Dioceſe d'Orléans, & non pas à *Melun*, Ville du Dioceſe de Sens. Comme Villon étoit ſans contredit un Garnement d'une Friponnerie achevée, ou un *Maître paſſé en Friponneries*, comme s'eſt exprimé Paſquier, il eſt fort aiſé de ſe perſuader, qu'il tomba plus d'une fois entre les Mains de la Juſtice ; & c'eſt ce que l'Auteur n'a pu ſe diſpenſer de reconnoître lui-même ci-deſſus page 49. Cependant, il ne laiſſe pas de rapporter uniquement à ſa prétendue Priſon de Melun, qui n'eſt pourtant, comme on vient de le dire, qu'une pure Chimere, tout ce qu'il dit & cite ici du Chatiment & de la Punition de Villon : & c'eſt, à mon Gré, ſe tromper très fortement, & confondre tout. Pour le rectifier, il faudroit, ce me ſemble, compter & diſtinguer au moins deux différens Empriſonnemens. Le I fait à Paris avant l'An 1456, dont Villon paroit faire aſſez clairement Mention, non-ſeulement dans ſon *petit Teſtament* fait en 1456, Huitain XVI, en parlant du *Chatelet*, & de ſes *trois Licts*, mais même dans ſon *Appel*, & dans ſon *Remerciment à la Cour du Parlement*, ſans Indication de Date, où il inſinue, ce ſemble, aſſez intelligiblement, que de l'Ecorcherie où on le fit *boire*, c'eſt-à-dire du Chatelet

Ce que Villon dit au sujet de cette Vieillesse prématurée, qu'il attribue aux Rigueurs de sa Prison, a donné lieu encore à une Méprise où l'on est tombé dans une Note de la nouvelle Edition, faute d'avoir bien entendu ce qu'il vouloit dire dans cet Endroit page 39 (a). Le voici :

. . . . *Jehanneton,*
Plus ne me tient pour Valeton,
Mais pour ung vieil usé Rocquart;
De Vieil porte Voix & le Ton,
Et ne suis qu'ung jeune Cocquart.

Il faut ce semble, dit la Note qui est au bas de la Page, *Et ne suis un jeune Coquart.* Mais, sauf meilleur Avis, on ne doit rien changer à ce Vers ; car, voici la Pensée de Villon: *Ma Maistresse ne me tient plus pour Valeton*, c'est-à-dire, comme la Note l'insinue fort bien, pour un jeune Homme encore frais, *mais pour un*

où il souffrit la Question, il auroit passé au Gibet de Montfaucon avec ses Camarades, quelques-uns desquels y furent effectivement accrochés, si le Parlement, auquel il en avoit appellé, ne lui avoit fait Grace, & n'avoit commué la Sentence de Mort du Chatelet en une de simple Bannissement. Et le II fait à Mehun, qu'il désigne très-ouvertement en divers Endroits de son *grand Testament* composé en 1461, comme Huitains XI & CXXXIX, en parlant de *la Grille* & de *la dure Prison de Mehun*, où il étoit détenu par Ordre de *Jacques Thibault d'Aussigny*, Evêque d'Orléans, & de laquelle *le bon Roi Louis* XI le *délivra* la même Année *soixante & ung.*

(a) *C'est ici*, page 82.

un Vieillard usé par l'Age. Je parois vieux en effet, à cause des Maux que j'ai soufferts dans ma Prison, & si cependant je ne suis *encore* qu'un jeune Coquart. Après quoi, il dit dans le Couplet suivant, qu'il en a l'Obligation à *Jacques Thibaut*, qui lui a fait boire *tant d'Eau froide*, & qui, par les mauvais Traittemens qu'il lui a fait essuïer, l'a réduit en tel Etat, qu'il paroit un Vieillard décrépit, quoiqu'il soit encore tout jeune. Il n'avoit en effet pour lors que trente Ans. Voilà ce qu'a prétendu dire Villon. *Je parois vieil, & si cependant je suis jeune encore:* ce qui fait une Opposition & une sorte de Contraste, qui a de la Grace; au lieu qu'en réformant le Vers, de la maniere que la Note le marque, on feroit dire à Villon: *Je parois vieux, & ne suis plus jeune*; en quoi la Merveille ne feroit pas grande, puisqu'il est tout naturel qu'on paroisse vieux quand on l'est en effet.

Mais, de ces mêmes Rigueurs qu'il essuïa dans sa Prison, & qu'il détaille en partie dans les Vers que j'ai rapportez ci-dessus au sujet de Jacques Thibaut, j'en tire une Conséquence fâcheuse pour notre Poëte: c'est qu'il falloit que le Crime, pour lequel on lui fit son Procès, & dont il ne dit mot, fût autre chose qu'une Peccadille. Car, il nous apprend, qu'il fut mis dans une Basse-Fosse, *en un bas Lieu, non pas en haut*: qu'il y étoit aux Fers; c'est ce que marque le Terme d'*enferré*: qu'il y mangea *mainte Poire d'Angoisse*, réduit au Pain & à l'Eau; *la petite Miche*, & *l'Eau froide*, en font foi. Or, on n'use gueres d'une pareille Rigueur, qu'à l'égard des Prisonniers accu-

accusez de Crimes capitaux, & très-considérables.

La Condamnation de Mort, qui suivit cette rigoureuse Prison, prouve assez, que le Juge n'avoit suivi en tout cela que l'Usage ordinaire. Mais, comme on ne se rend jamais Justice, Villon, après être sorti de ses Mains, en conserva tout le Ressentiment qu'on eut pû avoir du Traittement le plus cruel & le plus injuste.

S'il m'a esté dur & cruel,
Trop plus qu'ici ne le racompte,

dit-il page 12 (a), au quatrieme Couplet de son *grand Testament*; à quoi il ajoûte trente pages plus bas page 40 (b), & à la suite du détail de ce qu'il avoit souffert en Prison:

. . . *Quand j'en ay memoire*
Je pry pour luy (& reliqua)
Que Dieu luy doint (*& voire & voire*)
Ce que je pense & cætera.

Vous vous imaginez bien, Monsieur, ce que Villon pouvoit penser en faveur de son Juge Jacques Thibaut d'Aussigny, & qu'il ne lui promettoit pas Poires molles, pour les Poires d'Angoisse que l'autre lui avoit fait avaller. Et quoi qu'après avoir été tiré d'Affaire, par la Protection qu'il trouva auprès du Roi, il *cria merci à tout le Monde*, dans une Ballade qu'il fit

(a) C'est ici, page 26. (b) Ici, page 83.

fit à cet effet, & qui a pour Refrain, page 90 (*a*);

Je crye a toutes gens merciz:

ſi eſt-ce qu'il y met une Reſtriction à l'égard de ceux qui l'avoient ſi rigoureuſement traitté dans ſa Priſon, & qu'il les en excepte formellement en diſant page 91 (*b*):

Je crye merci à tous . . . . ,
Sinon aux trahiſtres Chiens maſtins,
Qui m'ont faict manger dures Croſtes,
Et boire Eau maintz ſoirs & matins.

Il paroit que cette Eau froide, qu'on lui fit boire durant tout un Eté, lui tient fortement au Cœur, tant il y revient ſouvent. Le Compagnon n'étoit pas fait à ce Régime. Il s'en prend, & à *Jacques Thibaut d'Auſſigny*, & à ſon Lieutenant, & au petit Maître Robert, qui a bien la Mine d'avoir été ſon Geolier:

Je les ayme tout d'ung tenant
Ainſi que faict Dieu le Lombart,

dit-il page 40 (*c*), en parlant d'eux tous. C'eſt-à-dire, qu'il les aimoit, comme Dieu aimoit les Uſuriers; car, les Lombarts étoient alors ſi généralement diffamez ſur le Fait de l'Uſure, que *Lombart*, & *Uſurier*, étoient devenus Termes Sinonimes.

CE

(*a*) *C'eſt ici*, page 182. (*b*) *Ici*, page 183.
(*c*) *Ici*, page 84.

Ce fut enfin au bout de ces trois ou quatre Mois d'une Prison telle qu'il nous l'a dépeinte, que le Procès de Villon fut terminé par une Sentence, qui le condamna lui & ses Complices, à être pendus en Place publique. Villon ne fut, ni Fou, ni Bête, en cette Occasion, où il n'étoit pas question de se taire, d'autant plus que ce n'étoit pas l'Usage en ce Tems-là, qu'on appellât pour le condamné; qu'il étoit Maître de s'en tenir à son prémier Jugement, auquel s'il acquiesçoit, la Sentence étoit exécutée. Aussi Villon, à qui le Jeu ne plaisoit pas, ne manqua pas d'en appeller bravement. Il nous l'apprend lui-même dans une *Ballade*, qu'il fit *sur cet Appel* page 94 & 95 (*a*), & qui est véritablement une des plus jolies Pieces qui nous restent de l'ancienne Poësie Françoise. Je dis *ancienne*, par rapport au Siecle de Villon; car, à considérer la Piece en elle-même, on ne la jugeroit pas d'un Tems si éloigné. Le Vers, qui fait le Refrain de la Ballade, & sur lequel elle roule entiérement, est celui-ci, page 95 (*b*):

Estoit-il lors Temps de me taire?

Toute la Piece est d'ailleurs si ingénieusement maniée, les Tours en sont si naïfs, & les Chûtes si naturelles, que je ne sçais si nos meilleurs Poëtes d'aujourd'hui pourroient s'en tirer mieux. Cette Ballade est adressée à un de ses Amis, nommé Garnier, dont on a oublié le Nom dans la *Table des Familles de Paris* dont

(*a*) *C'est ici*, page 195. (*b*) *Ici*, page 195.

dont parle Villon (*a*). Voici comme il débute dans cette Ballade:

Que vous semble de mon Appel,
Garnier, fis-je Sens ou Folie?
Toute Beste garde sa Pel.
Qui la contrainct, efforce, ou lye,
Se elle peult elle se deslie.
Quant donc, par Plaisir volontaire,
Chanté me fut ceste Homélie,
Estoit-il lors Temps de me taire?

L'Homélie étoit, qu'il seroit pendu; & le Ton de pareille Homélie ne lui sembloit pas gracieux. Il en appella donc: & jamais il ne se sçût si bon Gré d'aucune Action qu'il eût faite en sa Vie, comme de cet Appel. Rien n'est plus plaisant, ni plus badin, que le Retour qu'il fait sur ce qu'il eut alors assez de Présence d'Esprit, pour appeller de la Sentence page, 95 (*b*):

Cuidez-vous que sous mon Cappel
N'y eust tant de Philosophie,
Comme de dire, J'en appel?
Si avoit, je vous certifie.

Bien lui en prit, comme il l'ajoûte dans l'Envoi de la Ballade, de n'avoir pas pour lors la Pepie, page 95 (*c*).

Prin-

(*a*) On l'y a mis dans cette Edition-ci, aussi bien que beaucoup d'autres qui avoient été oubliés de même.

(*b*) *C'est ici*, page 197. (*c*) *Ici*, page 197.

Prince, si j'eusse eu la Pepie,
Pieça je fusse où est Clotaire,
Aux Champs debout comme un Espie.
Estoit-il lors Temps de me taire?

Je ne dois pas omettre ici un Usage de ce Tems-là, qui est marqué sur la Fin du troisième Couplet de sa Ballade; & qui est, que quand on prononçoit une Sentence de Mort à un Criminel, il devoit y avoir un Notaire présent à la Prononciation; apparemment, afin que le Notaire prît Acte de l'Acquiescement ou de l'Appel de celui à qui on avoit prononcé la Sentence. Voici comme Villon exprime la Chose, page 95 (*a*);

Quant on me dit, présent Notaire,
Pendu serez, je vous affie,
Estoit-il lors Temps de me taire?

Il forma donc son Appel, à telle fin que de raison, & sans s'en promettre beaucoup, comme il l'insinue dans la même Ballade, où il fait entendre, qu'il ne s'y fie pas plus qu'il ne faut: de sorte que le Profit le plus clair, qu'il espérât d'en tirer, étoit de prolonger du moins sa Vie jusqu'à la Confirmation de la Sentence. Il s'attendoit si bien à la voir confirmer, qu'il fit par avance, pour lui, & pour ses Compagnons la Ballade qui commence par ce Vers, page 93 (*b*):

Fre-

(a C'est ici, page 197. (b) Ici, page 192.

Freres humains, qui après nous vivez,

& dans laquelle il se regarde, lui & ses Camarades, comme déjà pendus: à quoi il ajouta l'Epitaphe en quatre Vers sur une même Rime, que nous avons rapportée, & qu'il dressa pour lui en particulier.

Avouez, Monsieur, qu'il faut avoir un grand Fond de Gaïeté, pour plaisanter en pareille Conjonċture, & badiner sur une Matiere si sérieuse. C'est pis en un Sens, que ce que les Anciens appelloient, *pingere sub Gladio*, & cela peut s'appeller, *rimer à l'Ombre du Gibet.*

La Chose n'a pas plû à Etienne Pasquier, qui, je ne sçais pourquoi, le prend toûjours sur un Ton chagrin, quand il parle de Villon. *Il pouvoit*, dit-il, *donner Carriere à son Esprit en plusieurs autres Matieres.* Cela est vrai: mais encore faut-il considérer, qu'un Homme du Caractere de Villon mérite en cela plus d'Indulgence qu'un autre; & qu'il y a même une sorte de Grandeur d'Ame à envisager la Mort d'un Air aussi serain que parut le faire Villon dans cette Situation. On doit d'ailleurs le trouver d'autant plus excusable, que cette Ballade, qu'il fit en forme d'Epitaphe pour lui & pour ses Camarades, avec qui il s'attendoit d'être pendu, n'a rien que d'édifiant (*a*). Elle ne renferme

(*a*) Admirable Apologie, ou plûtôt nouvelle Chicane, assez mal-à-propos suscitée à Pasquier, qui avoit très-grande Raison de condamner ce Badinage affreux dans une Circonstance si déplorable. En effet,

ferme en effet qu'une Exhortation chrétienne & touchante, par laquelle il excite tout le Monde à prier Dieu pour lui, & pour les Compagnons de son Infortune. Je n'en rapporterai ici que le dernier Couplet, qu'on appelle l'*Envoi* dans les Ballades. Il est adressé à Notre-Seigneur, à qui il parle ainsi page 94 (a):

Prince Jesus, qui sur tous seigneurie,
Garde qu'Enfer n'ayt de nous la Maistrie,
A luy n'ayons, que faire, ne que souldre.

Et revenant ensuite aux Hommes à qui il avoit addressé la Ballade, il conclut par ces Paroles, page 94 (b):

Ne soyez donc de nostre Confrairie,
Mais, priez Dieu, que tous nous veuille absouldre.

IL s'attendoit effectivement à être branché, quand

fet, le Quatrain de Villon n'étoit qu'une mauvaise & misérable Plaisanterie, qui n'étoit guere bonne, qu'à grossir le petit Recueil des *Réflexions sur les Grands-Hommes morts en plaisantant*; & l'on ne comprend pas comment le Pere du Cerceau a pu se résoudre à s'en déclarer publiquement le Défenseur. Peut-être entroit-il là-dedans un peu de cet Esprit de Compagnie si ordinaire dans tous les Corps, tant Civils qu'Ecclésiastiques; & que, dans la Censure de Villon par Pasquier, le Pere du Cerceau ne condamnoit effectivement, & peut-être même sans s'en appercevoir, que son *Plaidoïé contre les Jésuites*, & son trop fidele *Catéchisme* de leurs Maximes.

(a) *C'est ici*, page 194. (b) *Ici*, page 194.

quand il fit cette Piece ; mais, Dieu eut Pitié de lui ; & permit qu'il trouvât de la Protection auprès de Louïs XI, qui ne faisoit que de monter sur le Trône. Car, comme nous l'avons vérifié ci-devant, ce fut après que Villon eut passé tout un Eté en Prison, que le Roi l'en tira en soixante & un, c'est-à-dire, en 1461 ; & ce Roi s'appelloit Louïs, comme nous le montrerons ci-après (*a*). Or, Charles VII, Prédécesseur & Pere de Louïs XI, (*Chronique Scandaleuse*,) mourut au Château de Meum sus Yevre (*b*), le Mercredy 22 de Juillet, Jour de Sainte Magdelene. Ainsi, ce ne fut que durant l'Eté de cette Année, que Louïs XI lui succéda, & fut en état de faire Grace à Villon.

Il y a lieu de croire, que quelque Grand-Seigneur s'intéressa pour lui auprès du Roi, & parla en sa Faveur. Peut-être fut-ce le Duc de Bourbon, qu'il regardoit comme son Protecteur, & dont il se dit la Créature dans la Ballade qu'il a faite pour lui, & où il s'exprime sur ce Ton, page 100 (*c*) :

A Prince n'a ung Denier emprunté,
Fors à vous seul, vostre humble Créature.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce fut Louïs XI, qui le tira de la Prison, & qui lui sauva la

(*a*) Peine perdue, & Travail inutile ; car, personne n'ignore, ni ne conteste, que *Loys*, *le bon Roy de France*, qui régnoit *en soixante & ung*, ne fût *Louïs XI.*

(*b*) Meun sur Yeure. (*c*) *C'est ici*, page 204.

la Vie, comme Villon le témoigne au Couplet onzieme de son *grand Testament*, où il le date de la maniere suivante, page 14 (*a*):

Escript l'ay l'An soixante & ung,
Que le bon Roy me delivra
De la dure Prison de Mehun,
Et que Vie me recouvra.

En quoi il dit deux Choses: la prémiere, que le Roi le tira de Prison: & la seconde, qu'il lui sauva la Vie. Et quoiqu'il ne spécifie point ici ce Roi, on ne peut douter que ce ne soit Louïs XI, qu'il avoit désigné trois Couplets auparavant, en disant page 13 (*b*):

Et Loys le bon Roy de France;

ce qui ne peut s'entendre, comme nous l'avons justifié ci-devant, que du Roi Louïs XI.

La Grace, que Louïs XI fit à Villon, ne fut pas cependant absolue & entiere; & il falloit, comme je l'ai déjà insinué, que son Crime fût considérable, puisque toute la Faveur qu'on put lui faire, ce fut de commuer sa Peine en modérant la Sentence de Mort, que le Parlement, selon la Volonté du Roi, changea en Bannissement. C'est ce qui paroit par la *Requête de Remerciment en forme de Ballade*, que Villon présenta au Parlement, & où il dit, page 96 (*c*):

Court

(*a*) *C'est ici*, pages 30. & 31. (*b*) *Ici*, page 29.
(*c*) *Ici*, page 198.

Court souveraine, par qui sommes ici,
Vous nous avez gardé de desconfire;

c'est-à-dire, vous nous avez préservez de Mort, moi & mes Camarades, qui y étions condamnez par la Sentence que vous avez bien voulu adoucir en notre Faveur, en la réduisant à un Bannissement. Car, qu'il fut banni par l'Arrêt qui réforma la Sentence, c'est ce que dit assez clairement l'Envoi de la Ballade, où il demande au Parlement un Répit de trois Jours, pour faire ses Adieux, & disposer de ses Affaires, avant que de se retirer; page 97 (*a*):

Prince, trois Jours ne veuillez m'escondire,
Pour moy pourvoir, & aux miens Adieu dire.
Sans eux Argent je n'ay ici, n'aux Changes.
Court triumphant, fiat, sans me desdire.

Il s'étoit si peu attendu à en être quitte à si bon Marché, qu'il en témoigne une très-vive Reconnoissance pour le Roi dans le Commencement ou Prélude de son *grand Testament*, dont il emploïe le huitieme & le neuvieme Couplet à faire des Vœux pour Louïs XI, à qui il avoit la principale Obligation de cette Faveur.

Il fait encore Mention de son Bannissement, ou Exil, dans une espece de *Requiem*, composé pour lui-même en forme de Rondeau, où il dit, page 87 (*b*):

Rigueur le transmit en Exil,
Et luy frappa au Cul la Peile,

Non-

(*a*) *C'est ici*, page 200. (*b*) *Ici*, page 176.

Nonobstant qu'il dit J'en appelle,
Qui n'est pas Terme trop subtil.

Il sembleroit, par ce qu'il dit en ces Vers qu'il fut envoïé en Exil nonobstant son Appel, qu'il s'agiroit ici d'une autre Affaire que de celle de Melun (*a*): & qu'il n'eût appellé dans celle-ci que d'une Sentence qui le condamnoit au Bannissement. Mais, il est évident par son *Remerciment au Parlement*, que cette Cour l'avoit gardé *de desconfire*, c'est-à-dire, d'être mis à Mort, & l'avoit cependant condamné au Bannissement, comme je l'ai fait remarquer dans l'Envoi de la Ballade. Et, quoi qu'il dise, que le Terme de *J'en appelle* n'est pas trop subtil, il le fut pourtant assez pour lui sauver la Vie, puisque ce fut à la faveur de cet Appel, qu'on eut le Tems de solliciter pour lui la Protection du Roi, qui, comme il l'avoue lui-même, lui sauva la Vie.

Il y a lieu de juger, que le Bannissement, auquel on condamna Villon, ne fut pas un Bannissement hors du Roïaume, puisqu'il se retira en Poitou. La Preuve s'en trouve dans son *grand Testament* page 53 (*b*), où il dit, que quoi qu'Enfant de Paris, il parle un peu Poitevin. Ce qu'il ajoute ensuite marque, que ce fut à Saint-Genou près Saint-Julien, sur le Chemin qui mene de Poitou en Bretagne, qu'il se retira. Il n'avoit que trente Ans,

(*a*) Aussi cela est-il vrai, comme je l'ai fait voir ci-dessus, page 57, Remarque (*a*): & ce léger Soupçon auroit dû conduire l'Auteur jusqu'à distinguer deux divers Emprisonnemens, l'un à Paris d'où il fut banni avant 1456, & l'autre à Meun d'où Louïs XI le tira.

(*b*) *C'est ici*, page 108.

Ans, quand il écrivit ce *Testament* : la Date le justifie. Il ne le fit que depuis sa Prison de Melun ; & il n'avoit que trente Ans, quand il en sortit, comme nous l'avons fait voir. Ce fut donc en Poitou, qu'il se retira immédiatement au sortir de Prison, & qu'il dressa ce *Testament*.

COMME à l'Age de trente Ans la Raison doit commencer à meurir, même dans ceux chés qui elle meurit le plus tard ; & que, d'ailleurs, les Adversitez aident à la réveiller ; les mauvaises Affaires, qu'il avoit eues, lui firent faire des Réfléxions sérieuses sur sa Conduite passée, & efficaces pour suivre une Route moins dangereuse à l'avenir. C'est ce qu'il nous apprend dans son *grand Testament* page 14 (a), où il marque, que les Miseres, où il avoit passé, lui en avoient plus appris, que n'auroient pû faire les Commentaires sur la Morale d'Aristote :

Or est vray qu'après Plainctz & Pleurs
Et angoisseux Gémissemens,
Après Tristesses & Douleurs,
Labeurs & griefz Cheminemens,
Travail mes lubres Sentemens
Aguisa (rondz comme Pelote)
Me monstrant plus que les Comments
Sur le Sens moral d'Aristote.

Ce Couplet est ici rapporté de la maniere que Clément Marot l'a rectifié. On peut voir dans sa *Préface* de quelle étrange Façon il avoit été défi-

(a) *C'est ici*, page 31.

défiguré & estropié dans les Editions précédentes. Villon renferme entre deux Parentheses ces Mots (*rondz comme Pelote*,) pour signifier, que l'Adversité aiguisa ses Sentimens, qui étoient auparavant *rondz comme une Pelote*: c'est-à-dire, qu'avant ses Malheurs, il n'y faisoit pas tant de Façons, & qu'il suivoit bonnement & librement ses Inclinations, sans réfléchir sur les Suites; mais, que l'Expérience, & les Maux qu'il avoit eu à souffrir, & la Peine où il se voïoit encore actuellement, lui avoient fait mettre de l'Eau dans son Vin, & avoient aiguisé ses Réfléxions (*a*). Je dis *la Peine où il se voïoit encore*; car, quand il partit de Paris pour se retirer en Poitou, il se trouva en pauvre Equipage.

Il se plaint d'avoir été abandonné de ses Parens, à Guillaume de Villon près, qu'il nomme *son plusque Pere*, pour les bons Offices qu'il en reçût: mais, à l'égard des autres, il dit qu'il n'y avoit pas jusqu'au moindre d'entre eux, qui ne le desavouât. Il les excuse pourtant en quelque sorte, en imputant page 18 (*b*) leur Dureté à l'Impuissance où ils étoient de le secourir:

Des

(*a*) Voilà bien de la Morale perdue; car, *Aiguiser ronds comme Pelote*, n'est autre-chose qu'une espece d'Antithese, semblable à celles-ci, *Avancer comme une Ecrevice*, *Courrir comme une Tortue*: & si Villon *mit de l'Eau dans son Vin*, & *aiguisa ses Réfléxions*, ce ne fut sans doute que *par Fiction Poëtique*, comme ne le prouve que trop tout le Reste de son *Testament*, & comme le reconnoît ci-dessous lui-même l'Auteur, pages 77, 78, & 80.

(*b*) *C'est ici*, page 37.

Des miens le moindre (je dy voir)
De me desadvouër s'avance;
Oublyans naturel Devoir,
Par faulte d'ung peu de Chevance.

Il ne trouva pas plus de Ressource chez sa Maîtresse, de qui il étoit d'autant plus en Droit d'attendre quelque Assistance, qu'elle avoit au moins été l'Occasion du Crime qui l'avoit fait condamner à Mort. C'est ce qu'il fait entendre dans la Ballade, qu'il lui adresse page 48 (*a*), & dont le Refrein est, qu'on doit,

Sans empirer ung Povre secourir.

Il dit, en effet, dans le milieu du prémier Couplet (*b*):

Nommer te puis de ma Deffaçon Seur;

c'est-à-dire, selon la Note de Clément Marot, *Parente de ma Ruïne & Défaite*, ou, pour parler plus correctement, Cause de mon Malheur, & Cause bien prochaine, comme semble le marquer le Terme de *Sœur* qu'il emploïe. Il ajoute dans le Couplet suivant, page 49 (*c*):

Ores j'en suis en Fuyte & Deshonneur;

ce qui marque, que sa Débauche avoit donné Occa-

(*a*) *C'est ici, page* 99. (*b*) *La même page.*
(*c*) *Ici*, page 100.

Occasion au Crime pour lequel il étoit banni & diffamé.

Abandonné donc, & des siens, & de sa Maîtresse, sur qui il avoit compté, il se retira en Poitou,

En chevauchant sans Croix ne Pille.

A quoi il ajoute ensuite page 15 (a), que Dieu, qui assista les Pélerins d'Esmaux, lui *monstra une bonne Ville*, (c'est apparemment *Saint-Genou*, dont il parle en un autre Endroit page 53 (b),) & *le pourveut du Don d'Esperance.*

Si le Bel-Esprit eut été Monnoie dont on eut encore fait Cas dans ces Tems-là, Villon n'eut pas été à plaindre. Mais, apparemment que dès-lors étoit passé le Tems, où, comme dit Madame des Houlieres dans un Rondeau,

. . . . d'un Bon Mot,
Stance, ou Dixain, on payoit son Ecot:

car, le pauvre Villon se trouva dans un Etat si déplorable, que si, comme il le dit, la Crainte de Dieu ne l'eut retenu, il se seroit donné la Mort. Voici, comme il s'en explique en parlant de lui-même en tierce Personne, page 28 (c):

Or, luy convient-il mendier;
Car, à ce faire le contrainct,

Roy

(a) C'est ici, page 32. (b) Ici, page 109.
(c) Ici, page 58.

Requiert huy sa Mort & hyer.
Tristesse son Cœur si estrainct
Souvent (si n'estoit Dieu qu'il crainct)
Il feroit ung horrible Faict,
Si advient qu'en ce Dieu enfrainct,
Et que luy-mesme se deffaict.

CET Etat d'Abandon & de Misere où il se vit, joint à l'Infamie du Bannissement & du Supplice qu'il avoit à grand-peine évité, lui firent faire des Retours très-sérieux sur ses Egaremens passez. Il en parle, comme un Homme, qui en est revenu, & qui les condamne: & s'il tâche à les excuser, ce n'est que par Réflexion sur l'Age où il s'y est laissé aller, & à titre d'Egaremens de Jeunesse. Voici comme il s'en explique page 15 (*a*):

Et comme le noble Romant
De la Rose dit & confesse
(En son premier Commencement)
Qu'on doit jeune Cueur en Jeunesse
(Tant qu'il soit meuri par Vieillesse)
Excuser; &c.

CES Considérations opérérent en lui, si-non un Changement total de Vie, du moins une Conduite plus mesurée, & plus de Précaution & de Retenue dans ses Saillies. S'il ne donna pas dans la Débauche avec autant d'Excès qu'auparavant, ce ne fut pas manque de bonne Volonté; & il n'en eut Obligation qu'à sa Pau-

(*a*) C'est ici, page 32.

Pauvreté & à sa Misere, comme le témoignent bien les Vers suivans page 18 (*a*):

Bien est-il vray que j'ay aymé,
Et aymeroye voulentiers.
Mais, triste Cueur, Ventre affamé,
Qui n'est rassasié au tiers,
Me oste des amoureux Sentiers.
Au fort quelqu'un s'en recompense,
Qui est remply sur les Chantiers;
Car de la Panse vient la Danse.

Ce Couplet fait bien voir, que le Cœur n'étoit pas changé. Aussi conserva-t-il toûjours quelque-chose du Libertinage de son Humeur, revenant toûjours à ses Amourettes, tirant volontiers sur le Prochain, & plus volontiers encore sur les Gens d'Eglise; mais, pourtant, avec quelque sorte de Timidité, & retirant au plûtôt sa Main, en Homme qui dit, *Ce n'est pas moi.*

Il fait lui-même son Portrait au juste sur la Situation où il se trouvoit alors, en disant qu'il n'étoit, ni tout-à-fait fou, ni tout-à-fait sage: c'est-à-dire, qu'il étoit encore le même pour le Fonds; mais, que l'Expérience du Passé l'obligeoit à aller un peu plus Bride en main, pour ne point donner dans les Ecueils où il avoit pensé périr, page 11 (*b*):

En l'An de mon trentiesme Eage,
Que toutes mes Hontes j'eu beues,

Ne

(*a*) *C'est ici*, page 38. (*b*) *Ici*, page 23.

Ne du tout fol, encor ne ſage,
Nonobſtant maintes Peines eues, &c.

Voilà comment il s'en explique au prémier Couplet de ſon *grand Teſtament.* Il fut en effet plus retenu depuis ce Tems-là, & autant circonſpect que le pouvoit être un Homme de ſon Caractere. Il ſemble même vouloir faire le Barbon à trente Ans. Du moins eſt-ce ce qu'il inſinue dans les Vers ſuivans, page 28 (*a*) :

Car s'en Jeuneſſe il fut plaiſant,
Ores plus rien ne dit qui plaiſe,
(Tousjours viel Singe eſt deplaiſant.)

C'eſt ce que ſignifie le vieux Proverbe, qui dit que jamais vieux Singe ne fit belle Moue. Il ſe repréſente à cet Age comme un Homme embaraſſé dans une Gravité forcée, qui le met hors de Contenance, également mal-venu, ſoit qu'il parle, ſoit qu'il ſe taiſe, page 28 (*b*) :

S'il ſe taiſt (affin qu'il complaiſe)
Il eſt tenu pour fol recreu.
S'il parle, on lui dit qu'il ſe taiſe,
Et qu'en ſon Prunier n'a pas creu.

J'ai ſuivi, au ſecond Vers, les anciennes Editions où il y a *recreû*, qui me paroit meilleur que *reçeu*, comme il eſt dans l'Edition de Clément Marot. C'eſt-à-dire, ſelon le Sens de ces Vers, que Villon devint honteux à trente Ans. Peut-être ne le fut-il que par Fiction Poë-

(*a*) *C'eſt ici*, page 58. (*b*) *Ici*, page 58.

Poëtique. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il devint pareſſeux: du moins ne nous reſte-t-il gueres de Vers de ſa Façon, qu'on puiſſe juger avoir été faits depuis ſon *grand Teſtament*, qu'il fit à trente Ans.

Je ne ſçai ſi je me trompe, Monſieur; mais, je ne puis m'empécher de ſoupçonner, qu'il ne devint pareſſeux dans la ſuite, que parce qu'il ſe trouva plus à ſon Aiſe. Car, ſi l'on en croit Rabelais dans ce qu'il raconte de Villon au IV Livre, Chapitre LXVII, de ſon *Pantagruel*, il fut fort en Faveur auprès d'Edouärd V, Roi d'Angleterre: & il n'eſt pas poſſible, qu'il ait été auſſi avant, qu'il le repréſente, dans les Bonnes-Graces de ce Prince, ſans avoir reſſenti quelques Effets de ſa Libéralité. N'allez pas rejetter l'Autorité du *Pantagruel* de Rabelais: car, quoique cet Ouvrage ne roule que ſur des Fictions badines, l'Auteur n'en mérite pas moins de Créance par rapport aux Traits Hiſtoriques, qu'il y enchaſſe, & qu'il n'y emploïe que comme Faits conſtans & reçus communément de tout le Monde. Vous pouvez lire l'Endroit cité de Rabelais: & vous y trouverez des Preuves de la grande Familiarité dans laquelle ce Prince trouvoit bon que Villon vécût avec lui (*a*).

Mais,

(*a*) Quoiqu'en diſe le Pere du Cerceau, qui, dans tout le Cours de cette *Lettre*, paroit ſe livrer un peu trop à l'Eſprit commentateur, qui gloſe ennuïeuſement ſur tout; changer d'Opinion à chaque Inſtant, de la Maniere du Monde la plus inconſtante; & ſe rendre digne ainſi de l'Application du

Deſtruit, ædificat, mutat quadrata rotondis:

cette prétendue grande Familiarité a d'autant plus l'Air d'un Conte fait-à-plaiſir, que l'infortuné Edouärd,

MAIS, de quelque Principe que pût venir la Pareſſe de Villon, après qu'il eut achevé ſon *grand Teſtament*, nous ne voïons rien qui nous donne lieu de croire, qu'il ait beaucoup travaillé depuis ce Tems-là. En effet, toutes les *Poëſies de* VILLON ſe réduiſent à trois Eſpeces : 1°, ſon *petit Teſtament* ; 2°, ſon *grand Teſtament* ; 3°, quelques autres *Pieces détachées* en très petit Nombre. Il faut vous rendre Compte de toutes.

A L'ÉGARD de ſon *petit Teſtament*, il fut fait en 1456, comme il le date lui-même dès le prémier Vers. Ce fut ſans ſon Aveu, qu'on donna à cette Piece le Nom de *Teſtament* ; & il le déclare lui-même page 40 (*a*), par ce Couplet de ſon *grand Teſtament*, fait cinq Ans après :

Si me ſouvient bien (Dieu mercys,)
Que je feis à mon Partement

Cer-

douärd V n'étoit qu'un Enfant, qui n'a régné que deux Mois, & qui n'a guere eu le Loiſir d'écouter les Fadaiſes, que Rabelais prête à Villon, aïant d'abord été ſacrifié à l'Ambition démeſurée de Richard III ſon Oncle: & c'eſt ce que l'Auteur, qui s'amuſe à chicaner ſur des Vetilles, n'auroit pas dû négliger d'obſerver. Si Villon avoit effectivement paſſé en Angleterre, & y avoit eu quelque Familiarité avec le Roi, ç'auroit dû être avec Edouärd IV, qui a régné depuis 1461 juſqu'en 1483 ; mais, cela ne lui ſauroit non plus convenir, vû qu'étant mort à 42 Ans, Villon ou Rabelais ne laiſſe pas de lui reprocher ſes *vieulx Jours*. Encore une fois, tout cela ne me paroit qu'une Fable aſſez groſſiérement imaginée, pour louër la Valeur du Roi de France aux Dépens de celle du Roi d'Angleterre: & il n'y avoit qu'un Homme tel que Rabelais, qui pût emploïer un pareil Panégirique.

(*a*) *C'eſt ici*, page 84.

Certains Lays l'An cinquante six,
Qu'aucuns (sans mon Consentement)
Voulurent nommer Testament.
Leur Plaisir fut, & non le mien.
Mais quoi! On dit communément,
Qu'un chascun n'est Maistre du sien.

Que ce fût de son Consentement, ou non; qu'on baptisa cette Piece du Nom de *Testament*, cela n'empeche pas que le Nom ne fût bien donné; & si bien même, qu'il n'étoit pas possible d'en donner un plus convenable: puisque cette Piece, aussi-bien que la suivante, est réellement en Forme de Testament; & que toutes deux renferment différens Legs, ou gracieux, ou satiriques, qu'il fait aux uns & aux autres, selon qu'il a lieu de s'en louër ou de s'en plaindre. On nomma la prémiere le *petit Testament*, & la seconde le *grand Testament*, à la différence du prémier, qui est de beaucoup plus court, & qu'il fit dans un Dépit amoureux. *En ce temps*, dit-il page 2 (*a*),

Me vint Voulenté de briser
La très amoureuse Prison,
Qui faisoit mon Corps desbriser, &c.

Il ne croïoit pouvoir se guérir de son Amour, que par la Mort: mais, il se contenta de mourir poëtiquement, comme la plûpart des autres Amans. Il lui auroit fallu mourir trop souvent, s'il avoit pris les Choses plus à cœur; car, il paroit par ses Ouvrages, qu'il ne fut pas

(*a*) *C'est ici*, page 5.

pas heureux en Amour. Il pensa être pendu, pour l'Amour d'une de ses Maîtresses, comme nous l'avons vû. Une autre le fit battre comme Plâtre, ou comme on bat la Léxive, ainsi qu'il s'en plaint dans les Vers suivans, page 36 (*a*) :

J'en fuz batu comme à Ru Telles,
Tout nud, ja ne le quiers celer.
Qui me feit mascher ces Groiselles,
Fors Katherine de Vauselles? &c.

Sans compter les autres mauvaises Avantures, dont il touche quelque chose en différens Endroits. Car, on peut dire, qu'il n'est pas de ces Poëtes glorieux, qui, si l'on s'en rapporte à leurs Ouvrages, n'ont jamais trouvé de Cruelles. Villon, au-contraire, n'en trouva presque jamais d'autres : du moins ne fait-il Mention de ses Avantures amoureuses, que comme un Homme qui n'a pas Sujet de s'en louër.

LE *petit Testament*, dont nous venons de parler, ne contient que dix Pages, au lieu que le *grand* en occupe quatre-vingt. Celui-ci ne fut fait qu'en 1461, après qu'il se fut retiré en Poitou au sortir de Prison. Il y a une Différence entre celui-ci & le *petit*, outre celle de leur Etendue, qui est que le *petit* est uniforme, & tout composé de *Huitains* de la même Forme ; au lieu que le *grand* renferme plusieurs Pieces différentes, qui s'y trouvent enclavées, & qui en font Partie, comme *treize Ballades*, *deux* especes de *Rondeaux*, & *quatre* autres *Pieces particulieres*. C'est ce qu'il me sem-

(*a*) *C'est ici*, page 75.

semble qu'on auroit dû distinguer dans la *Table*, en marquant que toutes ces Pieces, qui y sont rangées, comme détachées du *grand Testament*, en sont des Dépendances & entrent dans ce qui le compose (*a*). Je croirois assez volontiers, que ces Pieces différentes avoient été composées sans rapport au Lieu où on les a placées; & que Villon, voulant renfermer ces Pieces sous un même Titre, & faire un Tout de ces Parties détachées, avoit eu l'Habileté de les enchasser à propos dans son *grand Testament*, qui, pour le reste, n'est composé que de *Huitains* de même Forme que ceux du *petit*.

L'Epoque du Tems de ces deux *Testamens* ne monte point plus haut que l'an 1461, auquel Villon n'avoit encore que trente Ans. A l'égard des autres Pieces qui nous restent de lui, celles, qu'il fit sur les Avantures de sa Prison, sont encore de la même Epoque. Le Reste ne consiste que dans trois ou quatre petites Pieces, qui peuvent avoir été faites dans le même Tems que les autres : mais, quand elles auroient été faites depuis, ce seroit peu de chose pour le Reste de la Vie de Villon, qui ne mourut pas jeune, si l'on en croit ce que dit Rabelais dans son *Pantagruel*, Livre IV, Chapitre XIII, d'une Avanture qu'il eut en Poitou *sus ses vieulx Jours*, lorsqu'il entreprit de faire joüer à Saint Maixent la Passion en Gestes & Langage Poitevin.

Je ne mets point en Ligne de Compte cinq ou six Ballades d'une Espece particuliere, faites

(*a*) C'est ce qu'on a eu un Soin tout particulier de distinguer ici, comme on l'a pu remarquer ci-dessus dans la *Liste des Ouvrages de* Villon.

tes en *Jargon* ou *Langage d'Argot*, qui eſt ce qu'on appelle le *Langage des Gueux*, ou même *des Filoux*; parce qu'il eſt très vraiſemblable, que ce ne peut être qu'un Ouvrage de la Jeuneſſe de Villon, & dans le Tems qu'il faiſoit le Métier d'Ecolier fripon dans l'Univerſité de Paris (*a*). Elles ſont, d'ailleurs, inintelligibles. C'eſt ce qui a fait dire à Clément Marot dans ſa Préface: *Touchant le* Jargon, *je le laiſſe à corriger & expoſer aux Succeſſeurs de Villon en l'Art de la Pinſe & du Croq*, c'eſt-à-dire, en l'Art de Filouterie. On y trouve quelques Termes, qui marquent bien l'Ancienneté de l'Argot, puiſqu'ils étoient en Uſage dès le Tems de Villon, comme ils le ſont encore aujourd'hui. Mais, le plus grand Nombre eſt de ceux qu'on n'entend plus, ou du moins qui ne ſe trouvent point dans les dernieres Editions du *Dictionaire de l'Argot*: & je doute, que les plus habiles Maîtres en Langage Argotique fuſſent aſſez profonds en cette Matiere, pour en rendre bon Compte. S'il y en a qui ſe flattent d'en

(*a*) Cela n'eſt pas bien fondé; puiſqu'il eſt viſible, tant par la *Ballade XVI* inſérée dans le *grand Teſtament*, que par la II du *Jargon*, que deux des Compagnons de Débauche de notre Poëte, ſçavoir *René de Montigny*, & *Colin de Cayeux*, ou *Colin l'Eſcailler*, qui paroit manifeſtement un ſeul & même Avanturier, *perdirent la Peau*, c'eſt-à-dire, furent pendus, pour avoir été *s'eſbatre*, c'eſt-à-dire, faire quelque mauvais Coup, *à Ruël*; & que c'eſt vraiſemblablement pour la même Raiſon, que trois autres Camarades de VILLON furent auſſi pendus, lui ſeul aïant obtenu ſa Grace de Louïs XI.

d'en sçavoir assez pour cela, ils trouveront, dans les Pieces de Villon dont nous parlons, de quoi enrichir considérablement le *Dictionaire de l'Argot*, & en faire une Edition beaucoup plus riche & plus complete, que toutes celles qu'on a faites en si grand Nombre jusqu'à présent; car, je ne sçai s'il y a Dictionaire au Monde, qui ait été plus souvent imprimé. Si l'on entreprenoit cet Ouvrage, je crois que le plus sûr seroit de le faire par Souscriptions: & il y a Apparence, qu'on ne manqueroit pas de Souscripteurs; car, outre le Rapport nécessaire qu'à ce Dictionaire aux Gueux & aux Filoux, dont le Nombre est assez grand, il est encore certain, que ce seroit un Livre Classique pour les Porte-Bales & petits Merciers de la Campagne, qui, en plusieurs Provinces de France, ne se servent guere entre eux, d'autre Langage dans les Factures de leur Commerce.

Pour revenir aux *Poësies de* Villon, elles se réduisent au Dénombrement que je viens de vous en faire. On a ajoûté au bout quelques autres *Poësies*, qui ne sont pas de lui, mais qui sont, pour la plûpart, environ du même Tems. Telles sont les *Repuës franches*, faites apparemment par quelques-uns de ses Disciples en Friponnerie, comme en Poësie, & qui ne sont qu'un Récit des Tours de Souplesse mis en œuvre par Villon, quand il vouloit régaler ses Camarades aux Dépens de ceux qu'il pouvoit déniaiser. Je ne vous rends point Compte des autres, qui ne regardent point Villon: mais, je crois vous faire plaisir de vous avertir, que les trois Ballades,

par

par lesquelles on termine le Volume (*a*) méritent votre Attention. La prémiere des trois peut être du Tems de Villon ; mais, les deux dernieres, qui me semblent exquises, doivent être bien postérieures; & c'est de quoi, outre le Langage & la Délicatesse, il paroit que la Régularité, avec laquelle les Rimes masculines & féminines sont distribuées, ne laisse pas lieu de douter.

APRE'S vous avoir fait le Détail des *Poësies de* VILLON, ce seroit ici le Lieu de vous parler de leur Caractere, & de ce qui en fait le principal Mérite. Mais, le Goût que vous avez pris pour le peu de Pieces de sa Façon qui vous sont tombées entre les Mains, marque assez combien vous êtes au Fait sur cet Article. Vous pouvez vous en tenir par avance à l'Idée que vous avez conçue de ce Poëte, d'autant plus que vous trouverez dans toutes ses Poësies le même Air de Gentillesse & de Beauté naturelle, qui vous a si agréablement saisi dans celles que vous avez déja lûes. Car, il est beaucoup plus égal, & plus soutenu, que Clément Marot, dont il y a plus de la Moitié des Ouvrages, qu'il faut laisser, & qu'on ne lit jamais, parce qu'il seroit impossible d'en soutenir la Lecture : au lieu qu'il n'y a pas un Couplet de huit Vers dans Villon, où l'on ne rencontre quelque-chose qui fasse Plaisir. Tout y coule de Source, & est manié avec un Badinage fin & spirituel, soutenu par des Expressions vives & enjouées, qui reveillent le Lecteur, & lui donnent de l'Esprit à lui-même. Si vous y faites Attention en lisant ses Oeuvres, vous reconnoitrez aisément,

 Mon-

(*a*) ou la II Partie.

Monſieur, que ſon Vers a le Tour, tel que le demande la Poëſie, & ne tombe jamais dans le Ton proſaïque. Chaque Vers fait un Sens complet; & il eſt rare, que l'un enjambe ſur l'autre. Je vous avoue, que, pour moi, toutes les fois que je le lis, je ſuis toûjours ſurpris de trouver ſon Vers auſſi formé qu'il l'eſt. Il falloit qu'il eût un Goût de Poëſie bien naturel, pour avoir ſi bien réüſſi dans un Siecle où elle étoit encore très brute, comme il eſt aiſé de le juger par les autres Pieces qui nous reſtent de ce Tems-là (*a*).

SON Langage, quoique ſuranné par rapport à pluſieurs Termes, ne l'eſt preſque point pour le Stile. C'eſt ce qu'a bien obſervé feu Mr. Patru, Connoiſſeur ſi intelligent dans les Beautez de notre Langue, & ce qui lui a fait dire dans ſes Remarques ſur celles de Vaugelas, que *Villon, pour la Langue, a eu le Goût auſſi fin qu'on pouvoit l'avoir en ce Siecle*, c'eſt-à-dire, qu'on pouvoit l'avoir aujourd'hui. Sa Rime, avec

(*a*) On ſouſcrira ſans peine à cet Eloge de Villon: mais, on deſapprouvera ſans doute, qu'il ſoit ainſi fait aux Dépens de Marot: & l'on trouvera peut-être, que ce Trait injurieux peu équitablement lâché contre lui, procede de ce même Eſprit de Parti, qui portoit ci-deſſus page 32 le Pere du Cerceau à chicaner ſi mal-à-propos Paſquier; &, page 14, à enlever ſi injuſtement à Marot, bon Poëte, mais Hérétique, l'Introduction du *Stile Marotique*, pour l'accorder gratuïtement à Villon, Voleur inſigne, mais Catholique; & cela, contre la Déſignation expreſſe du Nom propre, & malgré le Témoignage exprès & unanime de tous les Auteurs.

avec cela, eſt preſque toûjours fort riche (a): &

(a) Le Pere du Cerceau, Poëte lui-même, & Poëte qui ſe piquoit d'Exactitude & de Régularité, exceptoit ſans doute, de cet Eloge trop général, les Rimes ſuivantes, & ne leur accordoit point apparemment cette Richeſſe ſi eſſencielle à la Poëſie.

Seine. *Eſſoyne.*	Petit Teſtament, Huitain XXII.
Jacob. *Trop.*	Grand Teſtament, Huit. VIII.
Maſles. *Charles.*	Huitain IX.
Fuſte. *Fuſſe.*	Huitain XVIII.
Dyademe. *Ame.* *Femme.*	Huitain XXXVIII.
Grenobles. *Dolles.*	III Ballade, Huitain III.
Reynes. *Regnes.* *Rennes.*	Huitian XLI*.
Soif. *Oef.*	Huitain LXI.
Prophetes. *Feſſes.*	Huitain LXX.
Promeſſe *Face ce* *Meſſe.*	VII Ballade, Huitain II.

& il s'en faut bien, que l'on soit dans ces derniers Tems, aussi curieux de cette Perfection, que l'a été Villon, & les bons Poëtes François qui l'ont suivi. J'entends dire tous les jours, qu'il ne faut pas s'astreindre si fort à la Recherche & à la Richesse de la Rime; que c'est une Servitude, qui fait souvent Tort à la Beauté & à la Force de la Pensée: Maximes de Gens, qui n'ont point d'Oreille en fait de Poësie, & qui n'en ont jamais senti l'Harmonie. Pour moi, je tiens la Richesse de la Rime si essentielle à la Poësie Françoise, que je suis persuadé qu'elle dépérira, à mesure qu'elle viendra à s'affoiblir de ce Côté-là.

Je regarde Villon comme celui, qui, le prémier, nous a donné le bon Ton sur ce Point: &

Boystes. *Crettes.*	Huitain C.
Bible. *Evangile.*	Huitain CXXXIII.
Egyptiennes. *Castellanes.*	XIV Ballade, Huitain II.
Toulouzanes. *Lorraines.*	XIV Ballade, Huitain III.
Estroitte. *Disette.*	Huitain CXXXVII.
Bouche. *Reproche.*	VII Piece, page 98.
Salut. *Sue.*	II Ballade du Jargon.

& je le regarde auſſi comme le Pere de nos bons Poëtes en fait de Poëſie enjouée. C'eſt lui, qui a formé Clément Marot, & ce que nous avons eu de meilleur en ce Genre-là. Feu Mr. de la Fontaine le connoiſſoit bien: il avoit trouvé à profiter dans ſes Oeuvres; & je ſuis perſuadé, que, pour la Gentilleſſe & la Naïveté, il en avoit plus appris de Villon, que de Marot même.

VOILA, Monſieur, tout ce que j'ai pû puiſer d'Anecdotes ſur Villon dans ſes propres *Oeuvres.* Vous les auriés ſans doute démélées par vous-même dans la ſuite: mais, il vous en eut néceſſairement coûté plus d'une Lecture pour raſſembler & réünir tous ces Traits diſperſés & égarez, pour ainſi dire, dans des Coins de Vers. Ce vous ſera toûjours une Avance, d'être au Fait dès la prémiere Lecture que vous en ferez; & d'avoir d'abord la Clef de certains Traits, qui, ſans ce Secours, pourroient avoir quelque Obſcurité.

JE ne vous ai rien dit de la Mort de Villon, parce qu'on ne ſçait pas préciſément dans quel Tems il mourut. A l'égard du Lieu, il y a tout lieu de croire, que ce fut à S. Maixent en Poitou, où, ſelon le Témoignage de Rabelais, il s'étoit retiré ſur ſes vieux Jours, & où il vivoit, dit-il, *ſous la Faveur d'un Homme de Bien, Abbé dudit Lieu.* C'eſt Dommage, qu'il n'ait pas autant travaillé depuis l'Age de trente Ans, qu'il avoit fait juſques-là. Le Recueil, que je vous envoïe, ſeroit bien plus gros

gros qu'il n'eſt : & il eſt difficile de lire ce qui nous reſte de lui, ſans ſentir quelque Regret de ce qu'il ne nous en reſte pas davantage.

TABLE DES PIECES

DE CETTE

TROISIEME PARTIE.

FIN.

3 – 36 – 43 – 58 – 69 –

